This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Princeton University Library
32101 064257106

Google

1513
232
.112

Library of

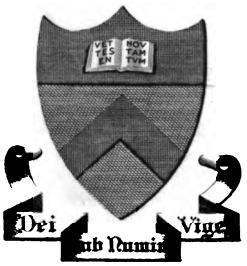

Princeton University.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN

CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2 ET 4

—

1894

Digitized by Google

(RECAP)
1513
.232
.112 1894

Digitized by Google

MÉMOIRES

I. — PARTIE SCIENTIFIQUE

452142

Digitized by Google

Digitized by Google

SUR

LA RÉFRACTION DU SON

Par M. NEYRENEUF,

Professeur à la Faculté des Sciences,
Membre titulaire.

On connaît présentement de nombreuses expériences, destinées à montrer que les vibrations sonores, qui obéissent si complètement aux lois de la réflexion, suivent également celles de la réfraction.

Sondhauss, le premier (1), parvint à faire une lentille convergente pour le son avec un ballon de collodion gonflé d'acide carbonique ; le papier et la baudruche n'avaient donné aucun résultat.

Plus récemment Hazech (2) chercha à observer la déviation par un prisme des rayons sonores. L'appareil consistait en un cylindre limité par deux sections. l'une normale à l'axe, l'autre oblique. Des lames de collodion, de caoutchouc et même de mica fermaient les deux ouvertures ; les milieux employés furent les

(1) *Annales de chimie et de physique*, 3e série, t. XXXV.
(2) *Id.*, 3e série, t. LIV.

Digitized by Google

différents gaz et l'eau, soit pure, soit salée. Il ne m'a pas été possible de retrouver les résultats indiqués par Hazech, en conservant les dispositions qu'il a adoptées, en substituant seulement à l'oreille ma flamme sensible pour mesurer l'intensité du son.

Masch et Fischer (1) ont fait remarquer que vu la grandeur des longueurs d'onde, les ouvertures pour le passage du son jouaient le même rôle de dissémination qu'une petite ouverture en optique; que les dimensions des corps sonores amenaient de grandes irrégularités dans la constitution de l'onde ; enfin, que les obstacles interposés sont assimilables à des corps plus ou moins transparents. Ils ont employé l'étincelle électrique comme source sonore et trouvé par le procédé Sondhauss des résultats purement négatifs.

Bachm et Scellbach (2) ont eu recours aussi à l'étincelle comme source sonore et, en supprimant les intermédiaires solides, à l'action mutuelle de deux membranes placées dans des milieux gazeux différents.

Les principales causes d'incertitude des expériences précédentes résident : 1° dans le mode de perception du son; 2° dans l'action perturbatrice possible des membranes employées pour limiter les milieux ; 3° enfin dans le choix même de la source sonore.

On peut constater facilement l'existence d'un foyer sonore par le procédé Sondhauss, en employant un timbre actionné par un mouvement d'horlogerie et ma flamme, placée à une distance telle qu'elle n'éprouve

(1) *Comptes-rendus de l'Académie de Vienne*, t. LXVII.
(2) *Journal de physique*, t. IX.

Digitized by Google

plus de rabattement quand frappe le marteau. L'interposition d'un ballon de caoutchouc gonflé d'acide carbonique permettra le rabattement de la flamme, et on constatera facilement l'existence de distances relatives pour le maximum d'effet. Un ballon gonflé d'air ne donnera rien dans les mêmes conditions et, *a fortiori*, si il est gonflé de gaz d'éclairage ou d'hydrogène.

Le procédé d'Hazech comporte une cause de perturbations énormes produites par le prolongement en biseau du tube. Des réflexions ont lieu, en effet, vers cette région entre la membrane et la paroi, donnant à la première un mode irrégulier d'ébranlement.

L'emploi d'une étincelle comme source sonore donne lieu à plusieurs remarques. L'énergie de l'ébranlement peut, comme nous l'avons démontré (1), entraîner une cause d'erreur importante par le mode même de l'action de la membrane dans la transmission du son. De plus, on doit prévoir des perturbations non négligeables dans la mise en vibration des milieux successifs par suite même du régime troublé que l'on utilise : rappelons, comme exemple, que la vitesse de propagation de l'ébranlement dû à une étincelle est plus grande au voisinage des deux armatures que la vitesse normale de propagation du son.

Il semble indispensable de ne se servir que d'un son d'intensité moyenne et bien défini au point de vue acoustique, se propageant d'une manière régulière dans des milieux homogènes, de telle sorte que la surface d'onde élémentaire puisse être considérée dans

(1) *Annales de chimie et de physique*, 7e série, t. II.

Digitized by Google

chacun d'eux comme parfaitement sphérique. Il est plus difficile de limiter l'intensité du son, de manière à être garanti contre les inversions signalées avec les membranes minces, membranes que l'on recherche et comme garantie d'homogénéité et pour diminuer l'absorption.

EXPÉRIENCES NOUVELLES SUR LA RÉFRACTION DU SON

J'ai pris l'eau comme milieu réfringent. La transmission est sans doute bien faible, et l'on ne peut pas s'attendre à produire des foyers sonores bien intenses On remédiera à cet inconvénient en augmentant l'étendue de la surface réfringente et en utilisant la sensibilité de la flamme dont nous disposons.

J'ai employé une grande lentille, formée par un cylindre de 36 centimètres de diamètre et d'une hauteur de 15 centimètres. Deux lames de caoutchouc mince tendues fermaient les deux bases; enfin, des tubulures directement opposées sur la section moyenne, permettaient l'introduction et le maniement du liquide (1).

(1) D'après Poisson (*Annales de Chimie*, t. X), quand le son passe de l'air dans l'eau, son intensité en incidence normale s'affaiblit dans le rapport de 1 à 3,000, puis encore de $\frac{1}{200}$ en repassant dans l'air.

L'emploi des membranes entraîne une perte du même ordre pour des ondes ne produisant aucun déplacement sensible de l'ensemble, les seules à utiliser rigoureusement. — On voit que même dans le cas du gaz, eu égard aux quatre réflexions, on ne peut attendre pour les phénomènes de la réfraction, des intensités comparables à celles que donne la réflexion.

On peut remarquer encore, qu'avec une lentille à eau, sa perte par réflexion est relativement diminuée, le caoutchouc et le liquide devant avoir des indices peu différents.

Digitized by Google

On introduisait de l'eau par l'orifice supérieur, celui inférieur étant maintenu fermé, en ayant soin d'agir avec deux lames de carton épais sur les membranes de caoutchouc qui auraient pu subir une tension trop forte et éprouver vers les parties basses une modification permanente altérant leur homogénéité.

La lentille étant remplie, on fermait hermétiquement l'orifice supérieur et on mettait celui inférieur en communication par un tube en caoutchouc avec un vase placé à un niveau plus bas environ d'un mètre. Dans ces conditions, l'eau s'écoulait et bientôt les lames de caoutchouc formaient deux surfaces concaves propres à produire la convergence des rayons sonores. Ces surfaces n'étaient pas parfaitement régulières ; le sommet de la courbure étant plus élevé que l'axe du cylindre, mais la forme, sans être sphérique, se rapprochait suffisamment de celle des appareils refringents théoriques.

La forme de la surface n'est malheureusement pas seule en cause, si l'on remarque la différence de pression due aux différences de niveau des éléments de la masse liquide. Les deux lames de caoutchouc étaient dans un état d'élasticité variable en chaque point et par suite peu aptes à se prêter à une réfraction régulière. On verra plus loin l'artifice employé pour remédier à cet inconvénient.

La source de sons était constituée par un timbre renfermé dans une caisse sur la paroi de laquelle était fixée la lentille à eau. Pour bien assurer la constance de l'incidence, le timbre était recouvert d'une seconde boîte munie d'une ouverture correspondant sensible-

Digitized by Google

ment au centre de courbure de la surface interne de la lentille. On se trouvait ainsi placé sous l'incidence la plus favorable à la pénétration.

Je notais l'intensité au moyen des effets produits sur la flamme sensible dont j'ai indiqué ailleurs la disposition et le mode de fonctionnement. Je rappellerai seulement que l'on peut faire varier la sensibilité de zéro jusqu'à l'infini.

Les résultats observés sont les suivants :

1° Quand la courbure des lames de caoutchouc n'est pas considérable, on ne trouve aucun résultat précis pour les raisons indiquées plus haut, et il faut amener les deux lames comme en contact pour constater l'existence d'un foyer,

2° Si l'on augmente encore la tension des membranes en laissant encore écouler de l'eau, il se forme une partie plane de contact sensiblement circulaire bordée par une surface convergente. En faisant varier alors la distance de la flamme sensible à la lentille, on observe successivement à partir d'une origine très rapprochée :

Une région A actionnée par la partie plane dans laquelle l'action diminue à mesure que la distance augmente ;

Une région B d'insensibilité ;

Une région C active d'assez grande longueur, et au-delà l'insensibilité.

Sous cette dernière forme, l'expérience est réellement concluante, sans prêter néanmoins à des déterminations un peu précises de longueurs focales. L'étendue de chaque région diffère, bien entendu, avec l'applatissement des lames, mais C ne s'éloigne pas

Digitized by Google

indéfiniment, parce qu'à mesure que grandit la surface plane de la lentille, l'angle au sommet de la surface convergente va en augmentant. On conçoit ainsi que la région A croissant et la région C restant comme fixe, on puisse faire disparaître la région B. L'expérience vérifie sans peine ces conclusions (1).

APPENDICE.

Durant le cours de ces recherches, j'ai constaté certaines particularités que je vais indiquer rapidement.

(I) En relation avec les perturbations qui peuvent accompagner l'émission d'un son brusque, on peut mentionner l'expérience suivante : prenons un tube de verre cylindrique ouvert aux deux bouts et fermons avec le doigt, par un choc brusque, une des deux ouvertures, il se produira un son. La hauteur de ce son ne sera pas la même dans un tuyau légèrement conique, suivant que l'on agira sur l'une ou l'autre ouverture, et le son baissera beaucoup à cause des frottements que

(1) La nécessité absolue de l'homogénéité de la substance solide renfermant le liquide se trouve encore démontrée par la remarque suivante : L'appareil dont je me suis servi dans le courant de l'année 1893 a été abandonné pendant les vacances, sur une table de mon laboratoire. Le soleil très chaud du mois d'août et de septembre a agi sur l'une des lames que j'ai retrouvé présentant des plissements nombreux, malgré la tension primitive. J'ai dû, pour reproduire mes expériences, même avec les tensions les plus fortes, remplacer la lame altérée.

Digitized by Google

l'onde éprouve quand le choc se produira sur l'ouverture la plus grande.

Par résonnance, au moyen d'un diapason, on ne constate aucune différence.

(II) En cherchant à me rendre compte du pouvoir absorbant pour le son des différentes substances solides, j'ai été amené à étudier l'effet des lames de laiton courbées en forme de miroir sphérique.

(*1*) Si l'on place un timbre au centre d'un miroir sphérique concave, on constate que le son augmente d'intensité, quel que soit le rapport de la longueur d'onde et du rayon de courbure. Une flamme sensible placée à un point quelconque d'un laboratoire spacieux éprouve les rebattements les plus marqués lorsque le timbre est placé au centre du miroir (1).

(*2*) Un tuyau sonore, en communication avec une soufflerie, et dont l'ouverture est placée normalement à l'axe dans la région centrale, donne un effet inverse de celui constaté avec le timbre. L'intensité n'est pas seule altérée, mais aussi la hauteur du son rendu.

On ne constate plus aucun effet en faisant parler le tuyau par résonnance.

(III) Revenons enfin en terminant sur les expériences d'Hazech faites avec une lentille biconcave comme

(1) Savart (*Annales de chimie*, 1re série, 71) a déjà fait remarquer que les surfaces planes ont la propriété de renforcer un son formé par un corps vibrant situé à une distance déterminée, en relation avec la longueur d'onde.

Digitized by Google

celle que j'ai employée, renfermant un liquide pour milieu réfringent, mais dans laquelle l'oreille servait à rechercher l'existence d'un foyer.

Il n'est pas nécessaire dans ces conditions que les rayons sonores suivent les lois de la réfraction pour observer une région où l'intensité sera maximum. Si, en effet, l'oreille est placée à peu près au centre de courbure, on voit que des réflexions successives des rayons émis normalement par la surface vont pouvoir se produire entre la membrane et la tête de l'observateur : il pourra donc y avoir renforcement du son.

J'ai pu constater qu'il en était bien ainsi en me servant d'une lentille biconcave de cuivre encastrée dans un mur, remplie ou non d'eau, c'est-à-dire dans des conditions bien différentes au point de vue de la réfraction.

Caen, le 20 octobre 1894.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

II. — PARTIE LITTÉRAIRE

Digitized by Google

Digitized by Google

QUIÉTISME

FÉNELON ET BOSSUET

Par M. J. DENIS,

Doyen honoraire de la Faculté des Lettres,
Membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

Il y aurait un livre curieux à faire sur le mysticisme au XVII[e] siècle, surtout pendant le règne personnel de Louis XIV. Je n'en dirai que quelques mots en passant, avant d'exposer la querelle de Bossuet et de Fénelon sur le quiétisme.

François de Sales est à la base du mouvement mystique, comme du mouvement religieux en France. Son traité de l'*Amour de Dieu,* ses *Lettres* à la mère de Chantal, ses *Entretiens* ne furent pas moins lus dans les couvents, que son *Introduction à la vie dévote* dans le monde. Le saint homme laisse bien échapper, comme tous les mystiques, des suppositions hyperboliques et des expressions excessives qui peuvent égarer, lorsqu'on les prend trop littéralement ; mais

Digitized by Google

ce qui domine dans sa spiritualité, même quand elle paraît quelque peu raffinée, c'est un certain air d'enfance douce et souriante, comme ce qui domine dans sa religion pour les gens du monde, c'est une certaine bonhomie pleine de finesse et de grâce.

Il faut avouer pourtant que les naïvetés subtiles de François de Sales, qu'il appelle souvent ses *enfances*, peuvent facilement conduire des âmes moins bien équilibrées que la sienne à des excès que l'on a baptisés du nom de quiétisme, ou à cette théologie mystique qui fait consister « la vie, le repos et la joie de l'âme à ne considérer rien, à ne désirer rien, à ne vouloir rien, à ne faire aucun effort », en un mot à « se plonger en son rien », ou à s'anéantir. Voilà ce qu'on trouve dans tous nos mystiques à partir de François de Sales, soit qu'ils l'aient emprunté à ce saint, dont tous, à tort ou à raison, se réclament, soit qu'ils le doivent au P. Falconi, dont la lettre à une religieuse fut traduite en français en 1657.

Quant aux *abominations* de Molinos, sous lesquelles Bossuet prétend accabler ce qu'il appelle les nouveaux mystiques, il faut bien distinguer celles qui sont purement théologiques et qui, explicitement et formellement ou par voie de conséquence, blessent le dogme, et celles qui ruinent effrontément la morale tant humaine qu'évangélique. De ces dernières il n'y a pas trace dans ceux que combattait le grand évêque, ni dans les mystiques français, quiétistes ou non, excepté peut-être dans Desmarets de Saint-Sorlin, dont il ne dit mot et qu'il a l'air d'ignorer. Ce prince des sots *spirituels*, comme l'appelle justement Michelet, en-

Digitized by Google

seignait dans ses *Délices de l'esprit,* sans détour, avec privilège du roi et approbation de l'archevêque de Paris, que, si l'âme sait s'anéantir, quoi qu'elle fasse, elle ne pèche plus ; que Dieu fait tout, souffre tout en nous ; que, s'il y a des troubles par en bas, l'autre moitié de l'âme l'ignore ; que les deux parties raréfiées finissent par se changer en Dieu et que Dieu habite alors avec les mouvements de la sensualité qui sont tous sanctifiés » ou qui deviennent des moyens de sanctification par la confusion et l'humilité qu'elles causent à l'âme fidèle. Toutefois, quelle que soit l'étrangeté de ce langage, il ne me paraît pas certain que cette lourde et indécente mystagogie ne puisse être prise dans un sens innocent. J'hésiterais donc à imputer catégoriquement à Desmarets les impuretés et les ordures de Molinos, signalées dans les numéros 41, 42, 43 et 44 de la Bulle d'Innocent XI (1).

(1) Je donne ces articles dans la traduction de Fénelon, légèrement modifiée pour la rendre plus exacte. J'ai soin de souligner les mots changés.

41. Dieu permet et veut pour nous humilier et pour nous conduire à la parfaite transformation que, dans certaines âmes parfaites qui ne sont point possédées, le démon leur fasse violence dans leur corps et qu'il leur fasse commettre des actes *charnels* même dans la veille et *sans que leur pensée soit offusquée,* en remuant *physiquement* leurs mains et autres *membres* contre leur volonté ; et il *faut dire la même chose* d'autres actes en eux-mêmes criminels, qui ne sont pas péchés en cette rencontre, parce que le consentement *n'y est pas.*

42. *Il y a des cas où des violences de cette sorte qui contraignent dans le même temps à des actes charnels de la part de deux personnes, c'est-à-dire d'un mâle et d'une femelle, et où*

Digitized by Google

Mais si nos mystiques sont exempts de ces infamies, on ne saurait les absoudre la plupart de graves erreurs en théologie et de témérités non moins graves au sujet de la morale, non de celle qui touche aux commandements de Dieu, mais de celle qui est fondée sur les commandements de l'Église. Nageant en pleine spiritualité, ils oublient trop qu'il y a une histoire évangélique et ecclésiastique, une tradition des apôtres et des Pères, des préceptes et une discipline qui viennent de l'usage, des conciles, des papes et des

l'acte suit du côté de l'une et de l'autre. (J'ai rétabli d'un bout à l'autre la traduction mot à mot de cet article qui n'est pas assez exacte dans Fénelon).

43. Aux siècles passés, Dieu faisait des saints par le ministère des tyrans; il en fait maintenant par le ministère des démons qui, en causant en eux les violences susdites, font qu'ils se méprisent d'autant plus qu'ils s'anéantissent et s'abandonnent totalement à Dieu.

44. Job blasphéma, et cependant il ne pécha pas par ses lèvres, parce que c'était par la violence du démon.

Les articles 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53 sont dans le même sens. Je ne citerai que le 47, le plus hardi et le plus pervers de tous.

47. Quand des violences de cette sorte arrivent, il faut laisser *opérer* Satan, sans y employer aucune industrie, aucun effort propre, mais demeurer dans son néant; et quand même s'en suivraient des *pollutions*, *des actes obscènes de la main* et même encore pis, il ne faut pas s'inquiéter, mais *jeter au dehors* scrupules, doutes et craintes, parce que l'âme en est plus *illuminée*, plus fortifiée et plus pure et acquiert la sainte liberté. Surtout il *n'est pas besoin* de s'en confesser. C'est très saintement fait de ne s'en point accuser, parce que c'est le moyen de vaincre le démon et de s'acquérir un trésor de paix.

Digitized by Google

docteurs ; et bien souvent, à leur insu et contre leur gré, leurs imaginations mystiques vont directement ou indirectement contre la religion et le culte établis. Or, ces spiritualités outrées et ces témérités leur étaient communes avec Molinos, mais sans venir de lui, comme je le montrerai tout à l'heure. Cet Espagnol qu'on voulait à toute force leur donner pour maître n'avait de propre que ses égarements immoraux à tous égards.

Rendons cette justice à l'auteur des *Etats d'oraison*, qu'il a nettement séparé de Molinos les quiétistes de notre pays et de son temps. « J'ai omis exprès dans les passages de Taulère et de Rusbroc (1). écrit-il, un caractère affreux des bégards, que le malheureux Molinos n'a pas voulu qui manquât au quiétisme nouveau. On voit bien que j'entends par là les infamies qu'il a héritées de la secte des bégards, comme beaucoup d'autres excès (2). Je n'en ai point voulu parler, et je prie le prudent lecteur d'en bien comprendre la raison. Je pourrais dire d'abord qu'on a horreur de traiter de telles matières, mais une raison plus essentielle m'en a détourné, et c'est qu'on peut séparer ces deux erreurs. On peut, dis-je, séparer les autres erreurs du quiétisme de ces abominables pratiques, et plusieurs, en

(1) Dans la caractéristique des nouveaux contemplatifs qu'il prétend tirer de ces deux auteurs du XIV^e^ et du XV^e^ siècle.

(2) C'est une manie des historiens ecclésiastiques de chercher dans le passé des filiations imaginaires. Molinos ne s'occupait guère des bégards. C'est de sa propre imagination et de l'étude des mystiques espagnols et de François de Sales qu'il a tiré bien ou mal son système.

Digitized by Google

effet, les en séparent (1). Or, j'ai voulu attaquer le quiétisme par son endroit le plus spécieux ; je veux dire par les spiritualités outrées, plutôt par les principes qu'il avoue et qu'il étale en plein jour, que par les endroits qu'il cache, qu'il enveloppe et dont il a honte (2) ; et j'ai conçu ce dessein, afin que ceux qui sentent un éloignement infini de ces abominations, ne s'imaginent pas pour cela être innocents, en suivant les autres erreurs plus fines et plus spirituelles de nos faux contemplatifs. Voilà pourquoi je n'ai pas voulu appuyer sur ces horreurs. Ce que je ne puis omettre ni dissimuler, c'est, dans le fait, qu'il est presque toujours arrivé aux sectes d'une spiritualité outrée de tomber de là dans ces misères. Les bégards, les illuminés et Molinos, dans nos jours, en sont un exemple... Or, comment on tombe de là (de l'oraison de quiétude), à l'exemple des bégards, dans ces corruptions qui font horreur, il est aisé de l'entendre. Toute fausse élévation attire des chutes honteuses. Vous vous guindez au-dessus des nues et, par une aveugle présomption, vous voulez marcher, comme disait le Psalmiste, dans les choses merveilleuses au-dessus de vous ; craignez le précipice qui se creuse sous vos pieds, car cette chute terrible est un moyen de justifier la vérité de cette sentence de saint Paul : « Vous êtes si insensés, qu'en commençant par l'esprit vous finissez par la chair. Vos principes vous conduisent là..... » Arrêtons ce magnifique torrent d'éloquence. Nous n'en voulons retenir que ceci : c'est

(1) C'est tous ceux auxquels Bossuet avait affaire.
(2) Mais le quiétisme de qui?

Digitized by Google

que, de l'aveu de Bossuet, ni Mme Guyon, ni Fénelon ne sont Molinos. Quant à la liaison étroite et nécessaire de la corruption la plus hypocrite avec une présomptueuse transcendance, la démonstration en est encore à faire.

Mais il y a un fait que Bossuet obscurcit la plupart du temps et que ses lecteurs ignorent ou oublient : c'est que nos mystiques n'ont pas connu et même n'ont pu connaître la *Guide* de Molinos, tout en disant les mêmes choses que lui ou des choses très approchantes — dans les limites, bien entendu, que nous venons de marquer d'après Bossuet lui-même. Desmarets et Simon Morin, qui fut brûlé en 1663, sur les dénonciations de son confrère en spiritualité, appartiennent à la première partie du XVIIe siècle, quand Molinos était profondément inconnu et que son livre gisait encore dans les limbes des futurs contingents. Antoinette Bourignon allait finir sa longue carrière (1616-1680) cinq ans après l'apparition de la *Guide*, tandis que l'aveugle Malaval devançait Molinos de cinq années par la publication, en 1670, de sa *Pratique facile pour élever l'âme à la contemplation*. Quant à Mme Guyon et à Fénelon, ils auraient pu connaître l'ouvrage du quiétiste espagnol : l'ont-ils connu ? Mme Guyon a toujours protesté qu'elle n'avait jamais lu la *Guide*, et qu'elle n'en avait appris les conséquences extrêmes et immorales (1) que par les accusations fausses portées contre elle-même et, selon

(1) Je me hasarde beaucoup en parlant des affreuses conséquences de la *Guide*. Je vois que l'on accusait Molinos d'avoir

Digitized by Google

toutes les vraisemblances, elle disait vrai ; je ne connais aucune traduction française de Molinos, qui date de cette époque ; et la *Lettre curieuse à un ami, dans laquelle on fait l'analyse de la nouvelle théologie mystique du docteur Molinos* (1), est de 1688, c'est-à-dire postérieure de plusieurs années au *Moyen court*, au *Cantique des cantiques*, aux *Torrents spirituels*, composés de 1684 à 1685. Ce que j'affirme de M^me^ Guyon, je suis tenté de le dire de Fénelon. Il ne paraît pas, non plus que Bossuet, avoir connu la *Guide* directement. Toutes les propositions qu'ils en citent l'un et l'autre sont prises de la Bulle d'Innocent XI. Sans doute, quelques exemplaires de la *Guide*, mise en latin, avaient pu pénétrer en France, et par conséquent tomber entre les mains de Fénelon et de Bossuet. Mais on ne se figure pas combien l'œuvre de Molinos, avant la grande controverse de 1697, était indifférente en notre pays, même aux plus savants, bien que les poursuites contre cet espa-

un enseignement exotérique, celui de la *Guide*, et un enseignement ésotérique ou secret (Guerrier, *M^me^ Guyon*, etc , p. 133). Bossuet, de son côté, parle des austérités de ce livre où il ne voit qu'hypocrisie. Les abominations que j'ai citées seraient-elles, par hasard, fondées uniquement sur les aveux de l'accusé et sur des pièces que nous ne connaissons pas, que le saint office seul a connues et qui, dès lors, sont extrêmement suspectes ?

(1) Mentionnée par Guerrier, p. 131, note 1. Cette note donne *Dijon, 1688*, et *Manuscrits* de la B. Nat., *fonds fr.*, *recueil* 13924, de sorte qu'il semble que cet opuscule fut écrit en 1688, à Dijon, mais n'a jamais été publié.

Digitized by Google

gnol n'aient eu lieu que sur l'invitation impérieuse de Louis XIV. Voici tout ce que Mabillon, alors à Rome, trouve à dire de cette affaire dans la relation de son voyage : « Les opinions sont partagées sur Molinos (qui venait d'être arrêté en 1685). Les faiseurs de conjectures supposent que ce n'est pas pour la doctrine du livre qu'il a publié qu'il a été jeté en prison, mais pour des lettres écrites à diverses personnes, ou du moins pour les interprétations perverses que ses sectateurs ont données de sa pensée. Il ne se retirera pas facilement de sa prison (1). » Voilà toute la curiosité de cet érudit et de son compagnon de voyage, le P. Germain, au sujet de Molinos et de son procès. Qu'on juge des autres par eux. Non, Molinos n'eut aucune influence sur le quiétisme français, et rien ne prouve que Fénelon soit allé chercher dans la *Guide* les erreurs qu'il a pu professer.

Voilà des détails bien secs et bien minces. Mais ils ne sembleront pas inutiles à ceux qui savent l'illusion que Bossuet produit sur l'esprit du lecteur. Il rappelle sans cesse le nom de Molinos ; il emploie souvent des formules telles que celles-ci : « Molinos, le grand auteur des nouveaux mystiques..... à son exemple, les nouveaux auteurs..... — Molinos et, après lui, les faux mystiques. — Molinos ouvre la carrière..... Malaval ne parle pas moins clairement..... — Molinos marche à la tête..... Malaval a suivi son exemple. — (Par la publication du *Moyen court*) Mme Guyon est entrée

(1) *Musæum italicum* a J Mabillon, et M. Germain (*Lutetiæ Parisiorum*, 1687.

Digitized by Google

dans le dessein de Molinos..., etc. » Ne dirait-on pas que Molinos est le père du quiétisme français comme du quiétisme italien; que Malaval a marché sur ses traces et qu'il en a copié la *Guide*, postérieure de cinq ans à son propre livre, que Mme Guyon s'est proposé de propager la doctrine de cet Espagnol, inconnu en France, et que Fénelon, par engouement pour cette dame, a donné imprudemment dans le molinosisme? Tout cela est de l'histoire à vol d'oiseau, sans tenir compte des faits et de la chronologie. Tout cela peut être bon, je ne dirai pas comme artifice, mais comme moyen oratoire, pour écraser un adversaire. Mais tout cela est de la dernière inexactitude et ne peut que tromper le lecteur. Ce qui est constant, c'est que les principes fondamentaux du quiétisme étaient assez répandus en France avant Molinos. C'est que son livre y était très peu connu, n'étant pas mis dans notre langue. C'est que les poursuites dirigées contre cet Espagnol et sa condamnation furent une affaire toute italienne qui eut d'abord très peu de retentissement chez nous, quoiqu'elles aient été procurées par Louis XIV que poussèrent les intéressés, les Jésuites et le P. Lachaise. C'est enfin et surtout que l'attention de Bossuet ne fut éveillée sur la question du quiétisme que lorsqu'il fut chargé d'examiner les écrits de Mme Guyon, d'abord seul et contre son gré en 1693, puis avec l'évêque de Châlons et le supérieur de Saint-Sulpice.

Deux mots encore sur ces préliminaires de la grande controverse de Bossuet et de Fénelon, deux remarques plus essentielles peut-être et plus instructives que les idées qui firent l'objet du débat :

Digitized by Google

1° Les mystiques ont une piété indiscrète et moins facile à manier qu'on ne croit. En communication directe et habituelle avec Dieu, ils supportent difficilement les intermédiaires : et favoris du maître, il leur arrive de n'avoir qu'une docilité médiocre pour ses ministres ou serviteurs ; ses inspirations sont leurs lois. Ils ont, comme ils disent, la liberté des enfants, et cette liberté va bien au-delà de celle des enfants d'adoption. C'est dans ce dernier travers que donna Simon Morin. A force de rêver que le saint ou l'homme anéanti en Dieu se déifie, ce pauvre fou se sentit de plus en plus transformé ; il s'aperçut que l'âme de Jésus était devenue la sienne. Il commença à croire qu'on avait assez pensé à la mort du Christ et à l'état de grâce où cette mort nous appelle, et que le nouveau Jésus pouvait faire un pas de plus et mettre ici-bas l'état de gloire, autrement dit le paradis. Il fut brûlé vif. Cela ne découragea pas les voyants et les sauveurs. Renouvelant le rêve de Montan, de Joachim de Flore et de bien d'autres, Antoinette Bourignon (1) croyait avoir reçu la mission d'établir une nouvelle forme du règne de Dieu sur la terre. Après le Verbe qui avait succédé aux prophètes devait venir le Saint-Esprit, pour compléter l'œuvre du Verbe et expliquer les vérités encore cachées aux hommes. C'était elle que Dieu avait choisie pour être l'organe de cette révélation nouvelle. Elle mêla à ses persuasions exaltées des ré-

(1) Comme Poiret dans ses Économies divines, Antoinette Bourignon a plus que personne de son temps le sentiment et l'estime de la libre volonté ; et par là elle se sépare non seulement des quiétistes, mais de tous les mystiques.

Digitized by Google

miniscences millenaires dont il est inutile de parler. Mais il ne faut pas oublier le profond esprit libéral qui l'anime, lequel va par delà la tolérance jusqu'à la charité universelle. Il n'y a d'autre paradis que l'union avec Dieu, d'autre enfer que l'éloignement de Dieu. Il n'y a point de damnation éternelle. Ajoutez le mépris de la dévotion vulgaire et des miracles, et vous entreverrez quelque chose des idées et des sentiments qui couvaient au sein des rêveries mystiques. Beaucoup d'âmes exaltées, parties de la foi chrétienne, s'élançaient au-delà du Christianisme, et auraient pu prendre pour devise le mot de Malaval : « Si Jésus-Christ est la voie, il faut passer par lui ; mais qui passe toujours n'arrive jamais. »

Malgré ses prophéties, ses miracles, ses effusions de grâce, ses communications en silence, son état apostolique, sa maternité spirituelle, l'autorité qu'elle prétendait avoir sur ses enfants, M^me^ Guyon était peut-être la moins téméraire de nos quiétistes. Ses chimères étaient plutôt à côté qu'au delà de l'Évangile, et je ne sais où Bossuet a pu trouver qu'elle niait l'incarnation du Verbe (1). Mais enfin, elle aussi, elle avait sa vocation ; elle se croyait appelée à établir le règne de l'oraison, ou de la passivité et de la céleste et sainte indifférence, sans s'apercevoir que son pur amour, qui implique le rejet des demandes, allait se heurter contre le fondement même du culte, qui est la prière (2). Voilà les nouveautés que le cardinal Carac-

(1) Voir les scènes étranges racontées par M^me^ Guyon dans sa vie, 3^e^ partie, ch. XVIII, et citées ou textuellement ou sous forme d'analyse dans *Guerrier*.

(2) Elle avait beau dire que le désir, la demande, la prière

Digitized by Google

cioli dénonça dans sa lettre au pape du 30 janvier 1682 (1), et qui devaient alarmer plus tard la religion de Bossuet, quand il les vit, dès 1693, dans les écrits de Mme Guyon.

d'une âme toute à Dieu, tout en Dieu, c'est son amour, elle n'en supprimait pas moins la raison d'être de la prière, laquelle est demande et action de grâce. Elle disait, non sans élévation, mais en laissant après tout cette terrible objection intacte : « Je crois que ce qui fait que l'âme ne peut plus rien désirer (et par conséquent rien demander) c'est que Dieu remplit sa capacité. On me dira qu'on dit la même chose du ciel. Il y a cette différence que dans le ciel non seulement la capacité de l'âme est remplie, mais que de plus cette capacité est fixée et ne peut plus s'accroître. Dans cette vie, au contraire, Dieu remplit la capacité de l'âme sainte et en même temps il la dilate pour la remplir de nouveau. » Où cette ignorante avait-elle pris ce langage? Avait-elle lu Grégoire de Nysse?

(1) Il y en a parmi eux (les Molinosistes), qui rejettent entièrement la prière vocale; et il est arrivé que certains, exercés de longtemps dans l'oraison de pure foi et de quiétude sous la conduite de ces nouveaux directeurs, étant depuis tombés en d'autres mains, n'ont pu se résoudre à dire le saint rosaire ni même à faire le signe de la croix, disant qu'ils ne peuvent ni ne le veulent faire, ni réciter aucune prière vocale, parce qu'ils sont morts en la présence de Dieu et que ces choses extérieures ne leur servent de rien... D'autres, encore, dans cette oraison de quiétude, quand il se présente à leur imagination des images même saintes et de Notre-Seigneur Jésus-Christ, s'efforçent de les chasser en secouant la tête, parce que, disent-ils, elles les éloignent de Dieu... Leur aveuglement est si grand que l'un d'eux s'avisa un jour de renverser de haut en bas un crucifix, parce que, dit-il, il l'empêchait de s'unir à Dieu, et lui faisait perdre sa présence (Actes de la condamnation des Quiétistes à la suite des *États d'oraison*).

Digitized by Google

2° Sans m'arrêter à cette considération que peut-être toute spiritualité quintessenciée aboutit par une pente naturelle et fatale au quiétisme, ou à l'espèce de demie émancipation dont je viens de parler, j'appelle l'attention sur l'étrange spectacle que la seconde moitié du XVII^e^ siècle nous présente de femmes dogmatisant, dirigeant, captivant des hommes de l'esprit le plus distingué, et sur l'état d'âme que ce phénomène suppose. C'est Antoinette Bourignon, à laquelle s'attache, comme à une envoyée du ciel, le pasteur Pierre Poiret, ex-cartésien et mystique non sans valeur. C'est M^lle^ Rose, béate à extases, à visions, à conduite assez extraordinaire, que son esprit intrigant fit enfin chasser de Paris, dont l'ingénieux Duguet fut, malgré tout son esprit et tout son jansénisme, le Fénelon. C'est enfin M^me^ Guyon dirigeant le P. Lacombe, bien plus qu'elle n'était dirigée par lui, avant de séduire l'imagination du pieux abbé qui devint précepteur des enfants de France et archevêque de Cambrai. Or, quand on voit les rôles ainsi renversés, quand l'homme se soumet à la direction spirituelle de la femme, quand le mysticisme pullule avec ses langueurs et sa *morbidesse* amoureuse, on peut être sûr que la société n'est pas saine et qu'elle est intérieurement travaillée de quelque grave maladie.

Lorsque la cabale des dévots et des dévotes eut poussé M^me^ de Maintenon dans le lit du grand roi, l'ennui, ce marasme de l'âme, commença à gagner la cour naguère si brillante de Louis XIV. Pour échapper à la réalité qui manquait d'air et qui était fermée à la liberté par le double despotisme politique et religieux,

Digitized by Google

s'appesantissant de plus en plus sur la France comme une chape de plomb, on se précipita avidement dans une mort anticipée, cette mort volontaire du mysticisme ; et comme c'était à la cour et autour du trône que l'ennui était le plus profond, ce fut dans les hautes classes que se manifesta le plus ce spleen moral de la spiritualité. Dans le vide de cette vie factice, monotone et absorbante, que La Bruyère nous laisse deviner et que Saint-Simon nous révèle, ne sachant plus que faire de leur âme, les hommes cherchèrent, comme ils disaient, à la perdre en Dieu.

C'est dans ces circonstances que parut M^me^ Guyon et qu'elle commença à faire une petite Église, formée des personnes les plus distinguées de la ville et de la cour. « Elle avait un charme extrême, dit Michelet. Pauvre souffre-douleur, moquée de sa famille, traitée comme une enfant, elle vivait, dit-elle, comme ne vivant pas et dans une sorte d'enfance qui lui resta toute sa vie. Elle en sortait par des réveils lucides ; elle montra une grande capacité d'affaires dans un moment où l'intérêt de son mari le demandait ; plus tard, elle déploya une vive éloquence, une vraie force théologique, lorsqu'elle eut à défendre sa foi ; avec cela, toujours enfant. Je ne sais quoi d'enfantin, de comique, d'amoureux aussi, faisait sourire, touchait, la rendait délicieuse. La douceur d'ange était sur son visage et le cœur fondait à la regarder. Le pieux M. de Chevreuse, un des membres du petit troupeau, disait d'elle naïvement à Bossuet : N'avez-vous pas senti qu'on ne peut être assis près d'elle sans éprouver d'étranges mouvements ? Délicate et souvent malade,

Digitized by Google

elle resta infiniment pure, éthérée d'imagination. Elle aima vraiment un esprit, n'eut besoin de donner nulle figure à celui quelle cherchait ; n'eut de l'amour que la souffrance, l'inspiration, le soupir ; puis une étonnante paix. »

Telle fut la femme qui captiva l'esprit de l'abbé Fénelon. « Il la vit, dit Saint-Simon. Leur esprit se plut l'un à l'autre ; leur sublime s'amalgama. Je ne sais s'ils s'entendirent bien clairement dans ce système et dans la langue nouvelle qu'on vit éclore dans la suite ; mais ils se le persuadèrent et la liaison se forma entre eux. » Choisi par Beauvilliers pour être précepteur du duc de Bourgogne, dont ce duc était gouverneur, Fénelon lui fit connaître Mme Guyon, ainsi qu'à son beau-frère, M. de Chevreuse, et par eux et leurs saintes femmes à Mme de Maintenon, très intimement liée alors avec ces deux ducs. C'est ainsi que Mme Guyon s'introduisit à Saint-Cyr et s'y fit des disciples. Elle semblait avoir amené la vie, la joie dans cette maison, un rayon dans la nuit. Godet Desmarets, évêque de Chartres, qui en était le principal directeur, s'aperçut de cet esprit nouveau et de l'influence de plus en plus déclarée de Fénelon et de Mme Guyon sur la fondatrice de Saint-Cyr. Il fit épier la Voyante par des dames qui se firent ses intimes pour mieux la trahir, et lorsqu'il eut en main des preuves suffisantes de la nouvelle doctrine, il déclara tout à coup à Mme de Maintenon qu'il y avait à Saint-Cyr une hérésie. Mme Guyon fut éconduite, reçut l'ordre de ne plus dogmatiser, puis de sortir de Paris. Surprise en cette ville et jetée à la Bastille elle demanda qu'on examinât sa foi et obtint pour juges Bossuet,

Digitized by Google

M. Tronson et de Noailles, lequel était évêque de Châlons et allait devenir archevêque de Paris. Il n'entre pas dans mon dessein de faire l'histoire de la vie tourmentée de Mme Guyon. Je n'en dirai que ce qui est strictement nécessaire pour expliquer la controverse des deux plus grands prélats de France. Tandis que Mme Guyon, sur sa demande, était transférée de la Bastille dans un couvent du diocèse de Meaux, sous la surveillance de Bossuet, ses trois juges se réunissaient à Issy dans des conférences où Fénelon fut admis, à la fin, quand il était déjà nommé à l'archevêché de Cambrai; et là ils dressèrent un formulaire de trente-quatre articles qui condamnaient le quiétisme, mais parmi lesquels Fénelon en avait fait introduire qui réservaient les droits du pur amour : de sorte que les deux futurs adversaires semblaient y trouver leur compte. Aussi, tandis que Bossuet faisait, pour expliquer la doctrine des trente-quatre articles, son ouvrage sur les *États d'oraison*, en insistant principalement contre tout ce qui paraissait aller au quiétisme, Fénelon composait son *Explication des Maximes des Saints*, qui donnaient un tout autre sens à la doctrine d'Issy, en appuyant principalement sur le pur amour; et comme tous les deux étaient de bonne foi dans leurs explications, il était difficile qu'ils ne s'y obstinassent point, et que, d'une entente apparente, ils ne tombassent point dans une guerre à outrance. Cela était d'autant plus inévitable que Fénelon fait archevêque de Cambrai dans l'intervalle, entre les conférences d'Issy et la rupture, et sacré par Bossuet lui-même, était devenu son égal en caractère et en

Digitized by Google

dignité ; c'est ce qui rendit plus sensible à Bossuet le refus de Fénelon de donner son approbation aux *États d'oraison*. *Inde iræ ;* et cette colère fut portée au comble par la publication des *Maximes des Saints*. On serait pourtant injuste envers Bossuet, si l'on réduisait à une question de procédé la querelle qu'il fit à son jeune confrère. Il était inquiet sur la foi de Fénelon. Peut-être avait-il déjà lu le livre de Burnet publié en 1688, où Fénelon est nommé comme un des chefs du quiétisme. Il avait certainement demandé à l'abbé des Mémoires sur la tradition mystique pour s'éclairer lui-même sur des questions qui l'avaient peu occupé, et ces Mémoires l'avaient effrayé. Quoi qu'il en soit, et Bossuet l'avoue lui-même, on rapporte qu'il alla se jeter aux pieds du roi et lui demanda pardon de n'avoir pas plus tôt dénoncé le fanatisme de son confrère.

Qu'était-ce donc que ce livre qui fit scandale, si nous en croyons Saint-Simon, et pour lequel le grave évêque de Meaux taxa de fanatisme un confrère, un ancien ami, celui qu'il avait voulu sacrer lui-même de ses mains ? Le but n'en est point contestable. Fénelon, qui n'avait pas voulu donner son approbation aux *États d'oraison,* parce qu'il ne voulait pas, disait-il, condamner et flétrir une personne qui avait été son amie, s'est bien certainement proposé dans les *Maximes* de défendre la doctrine de M^me^ Guyon, qu'il croyait celle des saints. Mais, avant d'analyser son livre, il faut dire en quoi consistent et la ressemblance et la différence de nos deux spirituels. Ce qui avait soulevé le clergé contre M^me^ Guyon partout où elle avait dog-

Digitized by Google

matisé, c'était bien moins le fond de ses idées, qui n'étaient point nouvelles, qu'une certaine indépendance qui lui faisait mépriser les directeurs et leur autorité. Elle voulait que l'âme fût libre dans son anéantissement et qu'elle ne reçût d'autre impression, d'autre direction que celle de Dieu même ou du Bien-Aimé. Or, Fénelon n'empruntait rien d'elle qu'en lui ôtant ce qui était tout en elle, la charmante liberté de l'âme solitaire et tout en Dieu. Lui, il subordonnait tout au directeur et y revenait sans cesse. Toujours le prêtre, partout le prêtre entre l'âme touchée de l'amour divin et l'objet de cet amour. C'est comme dans les lettres de Mme de Maintenon sur l'éducation : en toutes choses il faut consulter; on ne peut marcher sans lisières, sans béquilles. Mme Guyon a beau être absurde et puérile, elle a des ailes, un souffle ; même dans la peinture terrible de la mort mystique, on sent que la morte est vivante ; elle est en terre, mais à ciel découvert, tout au contraire de Molinos; chez lui, elle est scellée de la pierre funéraire, sous la pesante direction. C'est précisément ce que Fénelon rétablit. Ce côté étouffant et dangereux, qui avait éclaté par des scandales, c'est le côté cher aux prêtres, même étrangers au quiétisme. Les jésuites et le pape étaient peu inquiets du fond de la doctrine, pourvu que la confession fût souveraine et la direction absolue. Aussi, l'on ne comprend pas Bossuet et ceux qui le secondèrent, lorsqu'ils présentent le livre des *Maximes* des saints comme le renversement du christianisme ou plutôt du culte catholique. Certes le mysticisme pourrait être dangereux pour la religion, s'il courait en

Digitized by Google

toute liberté comme celui de Mme Guyon, qui ne voulait suivre que les inspirations de l'esprit. Quant à celui de sainte Thérèse, de sainte Catherine de Sienne, de Marie d'Agréda, il peut être énervant et pernicieux pour les âmes et tomber dans les hallucinations les plus étranges. Mais soumis à la vigilance jalouse du directeur, il est limité dans ses écarts et sans danger dans ses égarements pour le dogme et le culte établis. Par ce côté, je veux dire en ramenant la direction dans une doctrine qui semblait vouloir s'en passer et voler par dessus, Fénelon trahissait certainement, sans le vouloir et à son insu, ce qu'il y avait de plus intime dans la pensée de Mme Guyon ; mais aussi il innocentait son amie et la doctrine de son amie aux yeux des théologiens. Il était le premier à reconnaître le danger de livres comme le *Moyen court* et les *Torrents*, non pas pour la foi en général ni pour la société (car il est trop évident que la spiritualité réelle ou feinte ne peut être le partage que d'un petit nombre de personnes), mais pour les âmes naturellement tendres et pieuses, qui seraient mal éclairées.

« J'ai toujours cru, dit-il dans l'Avertissement qui précède son livre, qu'il fallait parler et écrire le plus sobrement qu'on pourrait sur les voies intérieures. Quoiqu'elles ne renferment rien qui ne soit manifestement conforme à la règle immuable de la foi et des mœurs évangéliques, il me paraît néanmoins que cette matière demande une espèce de secret. Le commun des lecteurs n'est pas préparé pour faire avec fruit de si fortes lectures. C'est exposer ce qu'il y a de plus pur et de plus sublime dans la religion à la dérision

Digitized by Google

des esprits profanes, aux yeux desquels Jésus-Christ crucifié est déjà un scandale et une folie .. D'un autre côté, c'est tendre à toutes les âmes crédules et indiscrètes un piège pour les faire tomber dans l'illusion ; car elles s'imaginent bientôt être dans tous les états qui sont représentés dans les livres ; par là, elles deviennent visionnaires et indociles... Voilà ce qui m'a persuadé qu'il fallait garder, autant qu'on le pourrait, le silence sur cette matière, de peur d'exciter trop la curiosité du public, qui n'a ni l'expérience, ni la lumière de grâce nécessaire pour examiner les ouvrages des saints... Mais, puisque cette curiosité est devenue universelle depuis quelque temps, je crois qu'il est aussi nécessaire de parler qu'il eût été à souhaiter de se taire. »

Peut-être n'était-il pas aussi nécessaire de parler qu'il le croit. Peut-être a-t-il été plus entraîné par son amitié pour M^me^ Guyon et aussi par l'ambition d'apprendre à des théologiens profonds comme Bossuet ce qu'ils avaient l'air d'ignorer ou de ne pas comprendre, qu'il n'a été obligé par un devoir indispensable à rompre le silence ? Peut-être enfin n'était-ce pas à un évêque, c'est-à-dire au pasteur commun des âmes, de prêcher si haut une doctrine particulière qui n'est point d'obligation pour le salut et pour les bonnes mœurs. La prudence (et par là je n'entends pas une prudence charnelle qui craint de choquer le monde ou de compromettre ses propres intérêts, mais une prudence toute pastorale, qui craint d'égarer ou de scandaliser les faibles) aurait dû, je crois, lui faire supprimer son livre. Mais du moment qu'il se décidait à le publier, il

Digitized by Google

ne pouvait le faire avec plus de circonspection et moins d'attraits de séduction et de danger pour ses lecteurs. C'est ce que, généralement, on ne reconnaît pas assez.

L'Église, surtout dans les quatre derniers siècles, avait laissé développer à côté de la théologie universelle une théologie plus raffinée à l'usage des religieux. Sainte Thérèse, Balthazar Alvarès, le bienheureux Jean de la Croix, saint François de Sales, M^me^ de Chantal, pour ne citer que les *Spirituels* les plus célèbres, avaient débité dans leurs écrits une dévotion quintes senciée et par-delà les nues, que non seulement on avait tolérée, mais qu'on semblait encore avoir canonisée en leurs personnes. Or, rien n'est plus glissant que cette spiritualité. Elle est trop voisine de l'hallucination pour ne pas y tomber souvent, et en admettant que les coryphées de la sainteté et de l'illuminisme aient su, par un privilège spécial de la grâce, se tenir dans les bornes de la vérité, la pente était bien dangereuse pour ceux qui voulaient les suivre. Il est constant que Molinos et bien d'autres, prenant leurs subtiles et folles imaginations pour des illuminations de l'Esprit, ont avancé bien des maximes contraires aux dogmes, contraires non seulement aux mœurs évangéliques, mais encore à toute morale. L'amour pur et la contemplation, selon eux, peuvent transporter l'âme si haut, qu'il n'y a plus besoin de médiateur entre elle et l'essence divine, qu'elle saute par dessus l'humanité de Jésus-Christ, que les mystères s'évanouissent, que la pénitence, la foi, l'espérance, deviennent inutiles, en un mot que

Digitized by Google

grâce à la perfection que l'âme chrétienne acquiert, elle n'a plus besoin du christianisme ou elle s'en taille un à sa fantaisie. De même pour les mœurs, l'esprit est logé si haut qu'il ne s'inquiète plus de ce que fait le corps, et il se meut dans une sphère si au-dessus des tentations, qu'il ne peut être atteint des souillures auxquelles elles pourraient entraîner l'homme animal. A force de se guinder, la spiritualité descend plus bas que la morale la plus vulgaire, et l'ange se vautre sans pudeur et en conscience dans les fanges de la bête.

Donc, s'il y a une spiritualité vraie, il y en a une fausse, et elles se touchent par tant de points qu'on ne saurait les distinguer trop nettement. C'est précisément ce que l'auteur des *Maximes des Saints* se propose de faire. Il prétend expliquer les expériences des saints, mettre en lumière le vrai sens de leurs expressions parfois non moins étranges qu'outrées, démontrer par là que les saints sont loin de blesser le dogme et la foi et de tomber dans l'illusion, faire voir enfin les bornes précises que les saints ont marquées, et au-delà desquelles il n'est point permis d'aller, sans tomber ou dans des opinions fantastiques ou dans des hypothèses, qui cachent sous des termes de perfection le mystère d'iniquité. Ceux qui se défient beaucoup de la spiritualité et qui sont tentés de n'y voir que les égarements et les hallucinations d'une piété surchauffée par la solitude, croiront facilement qu'un tel projet implique contradiction. C'est, à ce qu'il leur semble, essayer de ramener les ivresses du cœur et les saillies de l'imagination aux termes de la raison et de délirer avec méthode et avec mesure. Mais il faut se mettre

Digitized by Google

à la place de Fénelon. Il est habitué à révérer François de Sales, Thérèse et autres, comme des saints : il voit qu'ils ont été canonisés ou que leur mémoire est en bonne odeur dans l'Église ; que leurs écrits ont été solennellement approuvés après beaucoup de contradictions, et qu'enfin leur vie est donnée comme le modèle le plus accompli de la perfection ; il doit naturellement conclure qu'il est urgent de démêler les équivoques et de séparer le vrai du faux, et cela, d'autant plus qu'il est plus facile d'abuser de certaines expressions outrées ou peu exactes, et que l'illusion, comme il dit, suit de plus près les voies les plus parfaites. C'est donc à tort que Bossuet lui crie que : « dans un temps où les faux mystiques font tant de mal, il ne faut écrire que pour les condamner, et abandonner les vrais mystiques à Dieu ; que le vrai mystique est si rare et si peu nécessaire, le faux mystique si commun et si dangereux, qu'on ne saurait trop s'y opposer. » Car le moyen le plus simple et le plus efficace de conjurer le danger, ce serait de marquer, si c'est possible, la ligne qui sépare la vraie et la fausse spiritualité. Autrement il faudrait dire et que la spiritualité est la perfection de la vie chrétienne, et qu'on doit en parler le moins possible : ce qui ne serait pas à l'avantage et à l'honneur de cette perfection tant vantée.

La fin que se propose Fénelon, la seule qu'il pouvait se proposer, détermine sa méthode. Que voulait-il ? Rapporter ses propres expériences ou celles de M^me^ Guyon avec cette effusion et aussi avec cette veine quelque peu déréglée des mystiques, et les comparer

Digitized by Google

avec celles des saints autorisés ? Non. Il prétendait expliquer, préciser, définir le sens vrai et juste des saints, de telle sorte qu'on ne pût le confondre avec les égarements de leurs imitateurs. Il traite donc toute la matière de son ouvrage par articles, rangés, autant que faire se peut, suivant les divers degrés que les grands mystiques ont marqués dans la vie spirituelle. Chaque article est double en lui-même ou se compose de deux parties, l'une qui explique le vrai, l'autre qui exprime et flétrit le faux. Celle-là, qu'il approuve, renferme tout ce qui est autorisé par les expériences des saints et se réduit à la doctrine du pur amour, acceptée par toute l'Église. Celle-ci marque l'endroit précis où commence le danger de l'illusion. En rapportant, dans chaque article, ce qui lui paraît ou équivoque ou excessif, et partant dangereux, Fénelon le qualifie et le condamne dans toute la rigueur théologique. « Ainsi, dit-il, mes articles seront dans leur première partie un recueil de définitions exactes sur les expressions des saints, pour les réduire toutes à un sens incontestable qui ne puisse faire aucune équivoque ni alarmer les âmes les plus timorées. Ce sera une espèce de dictionnaire par définitions pour savoir la valeur précise de chaque terme..... D'un autre côté, la seconde partie de mes articles montrera toute la suite des faux principes qui peuvent former l'illusion la plus dangereuse contre la foi et contre les mœurs sous une apparence de perfection. En chaque article, je tâcherai de marquer où commence l'équivoque, et de censurer tout ce qui est mauvais, sans affaiblir jamais en rien tout ce que l'expérience des saints autorise ».

Digitized by Google

Qu'il ait ou non réussi, il me semble qu'il n'y avait rien de plus sensé et qu'il dût croire plus utile, dès lors qu'il n'avait aucun doute sur la solidité de la doctrine des saints.

D'ailleurs, il voyait bien les inconvénients de cette méthode, la sécheresse et la monotonie. Il n'y a rien de plus fatigant que cette division de chaque article en article vrai et en article faux, et que ces finales revenant à chaque article : « Parler ainsi, c'est parler pieusement, comme toute la tradition générale du christianisme..... Parler ainsi, c'est confondre toutes les idées de la raison humaine, c'est mettre une perfection chimérique dans une extinction absolue du christianisme et même de l'humanité..... On ne peut trouver des termes assez odieux pour qualifier une extravagance si monstrueuse..... » Outre que les matières étaient par elles-mêmes fort délicates et fort obscures, ce dictionnaire de définitions, les unes vraies, les autres fausses, avec des conclusions toujours les mêmes au moins dans le tour, donne au livre des *Maximes des Saints* un air pédantesque et repoussant, qui seul eût suffi pour pallier le venin de la doctrine, si venin il y avait. Je ne pense pas que jamais écrivain et bel esprit ait fait si bon marché du succès et de sa réputation que Fénelon dans cet ouvrage. Évidemment il l'a composé non pour le public, mais pour quelques âmes touchées des sentiments mystiques, qui auraient pu être trompées par le langage impropre et excessif de certains saints, et pour les directeurs qui avaient de telles âmes sous leur conduite. Le succès fut tel que l'auteur aurait pu le prévoir : ce fut un désappointement général.

Digitized by Google

Ceux qui connaissaient Fénelon et qui avaient éprouvé les grâces et les séductions infinies de son esprit, comme ceux qui ne le connaissaient que de réputation, purent croire qu'il ne donnait au public qu'un écrit fait à son image, c'est-à-dire plein de naturel, de finesse et d'onction. Aussi toutes les personnes de la cour s'empressèrent-elles de le lire avec avidité, et plus leur espoir fut trompé, plus elles exhalèrent leur mécompte et leur dégoût. Il faut entendre Saint-Simon à ce sujet : « Si on fut choqué de ne le voir (le livre) appuyé d'aucune approbation, on le fut bien davantage du style confus et embarrassé, d'une précision si gênée et si décidée, de la barbarie des termes qui faisaient comme une langue étrangère, enfin de l'élévation et de la recherche des pensées, qui faisaient perdre haleine, comme dans l'air trop subtil de la moyenne région. Presque personne qui n'était pas théologien ne put l'entendre, et de ceux-là encore après trois ou quatre lectures. Il eut donc le dégoût de ne recevoir de louanges de personne et de remerciement de fort peu, et de pur compliment ; et les connaisseurs crurent y trouver, sous ce langage barbare, un pur quiétisme, délié, affiné, épuré de toute ordure, séparé du grossier, mais qui sautait aux yeux, et avec cela des subtilités nouvelles et fort difficiles à se laisser entendre, et bien plus à pratiquer. Je rapporte non pas mon jugement, comme on peut croire, de ce qui me passe de si loin, mais ce que l'on dit alors partout, et on ne parlait d'autre chose jusque chez les dames ; à propos de quoi on renouvela ce mot échappé à M^me^ de Sévigné dans la chaleur des disputes sur la grâce :

Digitized by Google

— Épaississez-moi un peu la religion, de peur qu'elle ne s'évapore à force de subtilités. — Ce livre choqua fort tout le monde : les ignorants, parce qu'ils n'y entendaient rien ; les autres, par la difficulté à le comprendre, à le suivre, à se faire (à) un langage barbare et inconnu ; les prélats opposés à l'auteur, par le ton de maître sur le vrai et le faux des *Maximes*, et par ce qu'ils crurent apercevoir de vicieux dans celles qu'il donnait pour vraies. »

Ce déchaînement si subit fut moins spontané qu'il n'en a l'air. « Il fit soupçonner à bien des gens qu'il avait été préparé par les ennemis de l'auteur », dit l'abbé Legendre dans ses *Mémoires*. Le P. d'Avrigny, de son côté, croit que beaucoup de gens crièrent parce qu'on les fit crier, et il sait que ceux qui n'avaient pas lu le livre crièrent encore plus fort que les autres. Certainement il y avait des gens intéressés qui chauffaient le scandale. Mais s'ils s'attaquaient à Fénelon, c'était pour atteindre plus haut. En culbutant le précepteur, ils voulaient culbuter le gouverneur, les uns pour se partager ses honneurs et ses places, les autres pour mettre fin, s'il était possible, à ce règne des dévots rangés autour de lui. Cela dura depuis le moment qu'un cuistre présenta en Sorbonne cette thèse : « Si un prince pouvait garder auprès de ses enfants un précepteur soupçonné de quiétisme (1692) », jusqu'à la fin de 1698 où l'archevêque de Noailles sauva généreusement Beauvilliers, dont les honneurs et les places étaient destinés à son neveu. Mais le déchaînement contre les *Maximes des Saints* fut trop général pour n'être pas en grande partie spontané.

Digitized by Google

Que si l'on sépare les gens du monde des théologiens, on peut dire que le succès des *Maximes* fut un succès de désappointement, et que le livre n'en fit peut-être que plus de bruit dans le public, chacun s'étonnant d'un langage si sec, si insolite, et en apparence si barbare, parce qu'on ne comprenait pas les idées exprimées, ou plutôt parce qu'on ne les reconnaissait plus sous cette forme sévère sous laquelle les amateurs d'images et de mouvements mystiques n'étaient pas accoutumés à les voir. Les *Maximes des Saints* firent donc un étrange bruit, il faut le dire, peu favorable à l'auteur. Mais lorsque Bossuet parle du déchaînement général contre Fénelon, lorsqu'il écrit que le livre de M. de Cambrai continue à soulever tout le monde, docteurs et autres, la cour comme la ville, que ce soulèvement est au-delà de toute imagination et continue avec indignation et mépris, il faut bien entendre ce que cela signifie réellement. Bossuet était indigné, il méprisait un livre où il ne trouvait que sécheresse, que verbiage, qu'idées alambiquées, et qui semblait une justification de M^me^ Guyon ; et supposant que tout le monde sentait et pensait comme lui, il prenait pour un déchaînement des esprits contre la doctrine de son confrère ce qui n'était au fond qu'un désappointement littéraire, que le chagrin de l'attente et de la curiosité trompées. Si le livre de Fénelon fit scandale, ce fut seulement dans une partie du clergé et parmi les docteurs. Les autres, je le répète, ne furent choqués que de ne pas comprendre et que d'éprouver l'ennui et le dégoût là où ils cherchaient le plaisir.

Tout ce bruit pouvait tomber en un moment, comme

Digitized by Google

cela arrive toujours en France, où les nouveautés qui ont fait le plus de fracas sont le plus vite oubliées. Le plus sûr moyen d'enterrer le livre des *Maximes des Saints* était de n'en rien dire ou tout au plus de faire une courte protestation, afin de ne point paraître l'approuver. Car l'effet qu'il produisait, n'étant qu'un sentiment de désappointement, prouvait combien il était peu dangereux. Cette idée paraît avoir traversé un moment l'esprit de Bossuet. « On ne croit pas que ce livre lui fasse beaucoup d'honneur, écrit-il à son neveu, n'étant élevé qu'en paroles et en phrases, comme j'ai dit. Nous n'avons sur ce point qu'à ne dire mot. On ne parlera que trop pour nous » (1). Bossuet était trop mal disposé pour goûter cette sage et charitable politique. Il supportait aigrement que, par attachement pour M^me^ Guyon, Fénelon eût refusé de donner son approbation à l'*Instruction sur les États d'oraison*, et que celui qui avait voulu être sacré de ses mains et qui avait sans cesse protesté de sa déférence et de sa docilité, eût écrit un livre qui était contraire au sien et qui pouvait paraître un défi au vieil athlète tant de fois victorieux. Il exigea une sorte de rétractation et ne voulut pas se contenter des explications que l'archevêque de Paris et l'évêque de Chartres se montraient assez disposés à recevoir. De là une polémique ardente qui dura près de deux ans, et qui tint le public en suspens sur la question du quiétisme ou plutôt qui lui en apprit sur cette question plus que n'auraient jamais fait les *Maximes des Saints*. De là un véritable scan-

(1) Lettres CLIII.

Digitized by Google

dale qui amusa vivement les gens du monde, charmés de voir Bossuet et Fénelon aux prises et d'assister aux beaux coups qu'ils se portaient. Quel avantage y avait-il à faire passer un archevêque pour un nouveau Molinos, lorsqu'il détestait le molinosisme dans les termes les plus formels et les plus énergiques ? Bossuet ne considéra point tout cela et fut véritablement l'auteur du bruit et du scandale ; et lorsque Fénelon l'accusait de poursuivre un confrère avec un acharnement peu charitable, lorsqu'il le rendait responsable des mauvais effets d'une polémique dont riaient les impies et les libertins, en vérité Fénelon n'avait pas tort. Bossuet a beau s'en défendre, il a beau crier de sa voix la plus retentissante qu'il n'est pas l'ennemi ni l'accusateur de M. de Cambrai, qu'il n'a point soulevé la querelle et qu'il est étrange que Fénelon veuille faire retomber tout sur lui, comme si sa cause n'était pas celle de M. de Paris, de M. de Chartres, de tout l'épiscopat français et de toutes les Universités : il est certain que s'il se fût montré moins impérieux, on aurait pu s'accommoder, et que, s'il avait gardé le silence, nul ne l'eût rompu. Nous avons une lettre de lui, antérieure à la publication des *Maximes des Saints*, laquelle ne laisse aucun doute sur ses dispositions peu pacifiques, et, quoi qu'il en dise, peu bienveillantes à l'égard de Fénelon, dont les procédés au sujet de son livre *sur les États d'oraison* l'avaient choqué. « Je sais, d'une manière à n'en pouvoir douter, écrit-il à l'abbé de Maulevrier, que M. de Cambrai veut écrire sur la spiritualité... Je suis assuré que cet écrit *ne peut causer qu'un grand scandale :* 1° parce que d'après ce qu'il m'a fait

Digitized by Google

dire sur le refus d'approuver mon livre, il ne se résoudra jamais à condamner les livres de Mme Guyon; ce qui est introduire une nouvelle distinction du droit et du fait et faire voir que M. de Paris et moi, nous avons condamné cette dame sans entendre sa pensée. Cela est d'un si grand scandale que je ne puis, en conscience, le supporter et que Dieu m'oblige à faire voir qu'on veut soutenir des livres dont la doctrine *est le renversement de la piété;* 2° je vois par les lettres et les discours de M. de Cambrai, qu'il tendra à établir comme possible la perpétuelle passiveté : ce qui mène à des illusions insupportables. Car si cet état est possible — à moins de le restreindre, comme je le fais après le B. Jean de La Croix, à la sainte Vierge ou à quelque autre âme aussi extraordinaire, telle que celle de saint Jean Baptiste, — on donnera ouverture à conduire les âmes sur ce pied-là, ce qui serait renverser la bonne conduite des âmes et un des articles que M. de Cambrai a signés, qui est le XXIXe; 3° je suis assuré qu'il laissera dans le doute ou dans l'obscurité plusieurs articles, sur lesquels il me sera facile de faire voir qu'il fallait s'expliquer indispensablement dans la conjoncture présente. Et si cela est, comme il sera, qui peut me dispenser de faire voir à toute l'Église combien cette dissimulation est dangereuse?

« Tout cela démontre qu'à moins de concerter tous ensemble ce qu'il faut dire, c'est qu'on veut tromper, c'est qu'on veut montrer que M. de Paris et moi l'avons mal condamnée, ce que j'avouerais sans peine s'il était vrai. Mais, comme bien assurément cela n'est pas, la vouloir défendre, c'est vouloir rétablir et remettre sur

Digitized by Google

l'autel une idole brisée. *Voilà la vérité à laquelle il faut que je sacrifie ma vie.* Je le répète, on veut rendre la condamnation de Mme Guyon douteuse, par là la remettre en honneur ; et on ne m'évite en cette occasion, après m'avoir témoigné tant de soumission en paroles, que parce qu'on sent que Dieu, en qui je me fie, me donnera la force pour éventer la mine.

« Je me réduis à ce dilemme : Ou l'on veut écrire la même doctrine que moi ou non. Si c'est la même, l'unité de l'Église demande qu'on s'entende ; si c'en est une autre, me voilà réduit à écrire contre ou à renoncer à la vérité » (1).

Ce qui entretint cette disposition belliqueuse et ce qui la fit éclater, c'est qu'on était alors fort préoccupé des mystiques et que l'on était en train de juger en Sorbonne le livre d'une béate espagnole, Marie d'Agréda ; et surtout, c'est que Bossuet fut encouragé à combattre par l'homme qu'il vénérait le plus, Rancé, fondateur de la Trappe. Rancé lui écrivit au sujet des *Maximes des Saints* et de son *Instruction sur les états d'oraison,* deux lettres que Bossuet publia ou laissa publier, et qui furent comme le signal de la trompette avant la bataille. La seconde surtout était terrible. « Il est vrai, Monseigneur, y est-il dit, que rien n'a jamais été plus important pour l'honneur de l'Église, pour le salut des fidèles et pour la gloire de Jésus-Christ que la cause que vous soutenez ; car, en vérité, si les chimères de ces fanatiques avaient lieu, il faudrait fermer le livre des divines Écritures, laisser

(1) Lettre LXXXV.

Digitized by Google

l'Évangile, quelque saintes et quelque nécessaires qu'en soient les pratiques, comme si elles ne nous étaient d'aucune utilité ; il faudrait, dis-je, compter pour rien la vie et la conduite de Jésus-Christ, tout adorable qu'elle est, si les opinions de ces insensés trouvaient quelque créance dans les esprits et si l'autorité n'en était entièrement exterminée. Enfin c'est une impiété consommée, cachée sous des termes extraordinaires, des expressions affectées, sous des phrases nouvelles qui n'ont été imaginées que pour imposer aux âmes et pour les séduire.

« Nous ne manquerons pas de prier Dieu, Monseigneur, qu'il touche les cœurs, qu'il éclaire les esprits et qu'il s'en rende tellement le maître qu'ils profitent des instructions que vous leur donnez : les uns, en abjurant avec sincérité l'erreur qu'ils ont embrassée ; et les autres, en la regardant comme le renversement de toute la piété chrétienne (1). »

Fénelon n'était pas nommé, mais une telle lettre, tombant dans le public au moment où l'on ne parlait que des *États d'oraison* de Bossuet et que des *Maximes des Saints* de Fénelon, était l'accusation la plus terrible contre ce dernier. C'était le ranger, lui archevêque et pasteur des âmes, parmi les fanatiques. C'était lui dire hautement qu'il reniait l'Évangile et renonçait à la foi chrétienne. Sans *beaucoup politiquer* sur cette lettre, on peut se demander si Rancé aurait osé parler avec aussi peu de ménagement dans le cas où il se fût adressé au public et non confidentiellement à un ami. Ces indiscrétions dont Bossuet a fait trop

(1) Lettre CIX.

Digitized by Google

d'usage peuvent être de bonne guerre dans les polémiques mondaines : elles me paraissent déplacées dans une controverse philosophique ou religieuse. Dans tous les cas, il y avait une souveraine injustice, quand même les principes de Fénelon eussent conduit logiquement à des conséquences si odieuses, à les lui attribuer brutalement, puisqu'il les désavouait, puisqu'il les détestait et les réprouvait, comme des inspirations du démon. Ces accusations outrées étaient terribles et le paraissent encore plus par le poids qu'y ajoutaient et la haute réputation de l'accusateur, et sa vie sainte et révérée de tout le monde. Qui pouvait en apprendre, disait-on, sur la vie religieuse, à celui qui en était le plus parfait modèle depuis quarante ans, et qui avait ramené sur la terre la vie monastique dans toute sa splendeur ? Ce qu'il condamnait pouvait-il ne pas être condamnable ? Il faut bien pourtant que le réparateur de la Trappe ne fût pas infaillible, puisqu'on lui avait généralement donné tort dans sa querelle contre le bénédictin Mabillon, où il considérait les travaux de l'esprit comme des violations de la règle et comme des actes profanes. Et surtout il fallait bien qu'il pût y avoir plusieurs formes de la vie religieuse, puisqu'il n'y a rien, à beaucoup d'égards, plus opposé que Rancé et saint François de Sales. Rancé faisant consister la perfection de la vie religieuse dans les austérités de la pénitence et dans une sorte de tremblement et de gémissement continuels ; saint François, dans les douceurs ineffables de la contemplation et de l'amour ; l'un, dans un saint effort et dans une perpétuelle violence sur soi-même ; l'autre, dans un état stable de

Digitized by Google

repos et de quiétude. Pourquoi Fénelon, qui n'avait rien de sombre dans l'imagination, dont le cœur était naturellement tendre, et qui avait consumé son existence ecclésiastique à diriger des femmes, n'aurait-il pas eu plus de penchant pour l'aimable François que pour le sévère, pour le dur, pour le terrible Rancé? La réputation très méritée de Rancé ne prouve donc rien contre Fénelon. Toute la question est de savoir s'il entendait bien les auteurs dont il expliquait les maximes, en s'efforçant de les ramener, comme il prétendait, à ce qui est autorisé et à la tradition universelle.

Le seul homme qui soit entré charitablement dans la pensée de Fénelon, qui ait rendu justice à ses intentions, et qui aurait pu le faire revenir de ses erreurs, s'il y en avait de considérables dans son livre, ce n'est ni Rancé, ni Bossuet, ni Godet Desmarets, ni de Noailles, ni aucun de ceux qui écrivirent contre lui; c'est M. Tronson, directeur de Saint-Sulpice. Lui, du moins, s'il eût argumenté contre Fénelon, il n'aurait pas commencé par le heurter en lui imputant le contraire de ce qu'il s'était proposé sincèrement de faire. « Si j'ai eu, dans l'occasion dont vous me parlez, écrit-il à l'évêque de Chartres, trop de ménagement pour notre ami (Fénelon), comme on vous l'insinue (1), ce n'a été que pour n'avoir pas eu suffisamment de lumières; car, dans le fond, je vous avouerai franchement que j'ai cru, après plusieurs personnes de piété, qu'il était

(1 *On*, c'est Bossuet qui termine une lettre à Godet Desmarets par cette phrase : « On se pare fort de M. Tronson, et je ne sais si ce que vous appelez sagesse en lui, n'est pas un trop grand ménagement. » Lettre XC.

Digitized by Google

important que le monde fût instruit de ses sentiments. Or, il me semble qu'il s'en explique assez et qu'il les éclaircit d'une manière qui peut avoir de bons effets : le premier, de redresser ceux qui abusent des livres des bons mystiques et de leurs expressions, et qui, y donnant un sens opposé à la doctrine de l'Église et contraire à la foi et aux bonnes mœurs, tombent dans de très grands égarements. L'autre est de prévenir les soupçons qu'on pourrait former contre lui, en faisant connaître d'une manière claire et précise tout ce qu'il pense sur cette matière. Je ne sais d'ailleurs quel sort aura son ouvrage ; mais toujours, quoi qu'on en dise, il doit empêcher, à mon avis, qu'on ne soupçonne l'auteur d'avoir des erreurs qu'il condamne avec tant de force. Voilà mes vues que je vous expose simplement et que je soumets de tout mon cœur à ceux qui en ont de plus étendues » (1).

Or, quelque modestie qu'il y ait dans les premières et les dernières paroles de cette citation, Tronson était, du consentement général de ses contemporains, un excellent théologien. Je crois donc fermement que si l'on eût abordé la question avec les sentiments de paix, de conciliation et de justice de cet homme excellent, on aurait pu, par la douceur et en silence, arriver à un accommodement loyal, tandis que les exigences impérieuses et les violences de Bossuet ne firent qu'irriter Fénelon et l'enfoncer davantage dans ses opinions. Elles ont rendu inévitable ce duel théologique qui nous a valu tant d'écrits remarquables par leur éloquence, mais qui fut un scandale plus funeste que ne

(1) Lettre XCIII.

Digitized by Google

l'a cru Bossuet à la foi qu'il prétendait sauver. Il écrit quelque part que M. de Cambrai s'est noyé dans une goutte d'eau ; il se trompe ; ce n'est pas Fénelon, lequel sortit de sa défaite plus triomphant que le vainqueur, ce sont les restes de religion subsistant encore à la fin du XVII^e^ siècle qui furent noyés dans cette goutte d'eau, qu'on appelle la *querelle du Quiétisme*. J'espère que la suite de cette exposition rendra cette assertion évidente.

Selon Fénelon, qui prétend ne faire que suivre en cela la doctrine des bons mystiques ou des saints, toutes les voies intérieures aboutissent au pur amour ; et la contemplation n'est que l'exercice simple de cet amour, réduit à un seul motif, celui de la gloire de Dieu. Or, le fond de l'œuvre de la contemplation des parfaits consiste dans la passivité, dans l'absence de tout désir réfléchi et explicite, de tout mouvement volontaire, de tout acte délibéré, autrement dit dans une sainte indifférence. Nous verrons plus tard si c'est bien la doctrine des saints, mais à coup sûr, c'est bien celle de M^me^ Guyon dans son *Moyen court* et dans son *Explication du Cantique des Cantiques*, qui avaient été condamnés à Rome ; c'est bien celle de Malaval et de Molinos, dont les livres avaient été flétris par le même tribunal. C'est de plus la théorie de l'absorption en Dieu avec sa conséquence immédiate, le quiétisme.

A considérer le système simplement au point de vue humain, il semble qu'il proposait pour idéal de la perfection la plus impossible et la plus pernicieuse des chimères. Michelet, si sympathique à M^me^ Guyon, a jugé sévèrement sa spiritualité à outrance en l'oppo-

Digitized by Google

sant au scepticisme qui recommençait à poindre. « Les libertins, écrit-il, sont de jour en jour plus nombreux; tout à l'heure les philosophes supprimaient le christianisme; les quiétistes le rendaient inutile. Comment? En l'épuisant dans ce qu'il a de plus intime, l'absorption en Dieu! Ce qui est dur à dire et pourtant vrai, c'est que, dans la décadence et la prostration morale du temps, Mme Guyon, avec sa pureté angélique, était plus dangereuse que le libertinage des esprits forts. Pourquoi? Parce que ceux-ci, dans leur corruption, faisant appel à la raison, poussaient aux énergies nouvelles, à la résurrection de la pensée; elle, innocente et par une sorte d'enfance, elle enfonçait les âmes dans l'impuissance radicale, dans la mort définitive. Elle allait à l'aveugle, voyant sans voir. Chose bizarre! Elle avait très bien observé comment on abusait de la direction pour corrompre les *religieuses*, et elle ne voyait pas que sa spiritualité amoureuse pouvait devenir l'auxiliaire le plus puissant de cet abus. »

Mais ne parlons que de ce qui concernait la société réelle, sans nous arrêter à ces petites cabales de soi-disant élus qui se forment dans son sein et qui vivent sur elle, inutiles elles-mêmes et improductives. Fénelon en concentrant, comme son amie, toutes les facultés de l'âme en une espèce de point unique et indivisible, en énervait toutes les forces vives et en détruisait l'activité sans laquelle l'homme n'est rien. Qu'on appelle, tant qu'on le voudra, cette activité inquiétude, vain empressement il n'en est pas moins vrai que toute la perfection de l'homme est dans la vertu, et la vertu, dans l'effort réglé, constant, énergique de l'activité,

Digitized by Google

sanctifiée par l'idée toujours présente de Dieu, mais sans se borner à l'amour extatique et à l'inerte contemplation du bien absolu On a beau mépriser, en termes brillants et éloquents, la réflexion, le raisonnement, tous les actes discursifs de l'intelligence, la réflexion, quoiqu'elle ne soit qu'une perfection relative, reste la force de l'âme et la condition de tout développement en des êtres tels que l'homme, qui vivent dans le temps et non dans l'éternité, dans le mouvement et non dans l'immuable. Dieu seul est, selon l'expression d'Aristote, la pensée de la pensée, ou l'acte absolu, immanent, invariable de l'intelligence. Mais la contemplation indistincte, confuse, toute renfermée en soi, n'est qu'un engourdissement et une léthargie pour la raison humaine, qu'un sommeil traversé par des rêves et des fantômes. Voyons à l'œuvre cette prétendue perfection. Fénelon avait élevé le duc de Bourgogne et dirigeait une petite église de grands seigneurs dont les deux principaux étaient les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, ministres de Louis XIV. Quels furent les fruits de cette éducation et de cette direction? Il faut reconnaître que le maître avait inspiré à l'élève un amour profond du bien public ; mais sans parler de scrupules vains et bas qui, loin de convenir à l'héritier du trône, auraient semblé puérils dans un particulier honnête, n'avait-il pas, à force de mâter cette nature superbe et emportée, éteint en lui les énergies que Dieu nous donne pour agir ? J'ai honte de le dire, on vit dans la campagne de Flandre de 1708 un prince français qui n'était pas brave, qui perdait ses heures en oraisons, qui, plus saint que prince, se laissa traiter de lâche par Ven-

Digitized by Google

dôme et qui devint la dérision des soldats, de la France et de l'ennemi (1). Fénelon essaie par ses lettres de lui redonner du cœur et le ressort viril ; il était un peu tard : en faisant un saint, il avait oublié de faire un homme. De même Beauvilliers et Chevreuse. Ces gendres de Colbert sont des saints comme leurs femmes, comme leurs filles, mais que font-ils comme conseillers et ministres du roi, lorsqu'ils jouissent de la plus grande influence, au milieu des désastres et des misères les plus inouïes que jamais peuple ait eu à subir ? Ils remplissent ponctuellement et honnêtement leur charge; ils veulent le bien, mais dans leur sainte indifférence, ou ils ne le connaissent point, ou ils n'ont pas la force de le conseiller hardiment et de le poursuivre ; et lorsqu'il faudrait un suprême effort, ils ne pensent qu'à la résignation : ils veulent que le roi et la France s'humilient sous la main de Dieu, comme si la morale des hommes d'État et des peuples était la même que celle des religieux. Je ne crains pas de le dire, si jamais la doctrine morale du mysticisme devenait le sentiment général d'une nation, ce qui heureusement est presque impossible, ce serait une nation à enterrer, une nation momie comme les Indiens.

La métaphysique qui porte une pareille morale doit paraître *à priori* fort douteuse. Fénelon, je crois, perd souvent pied dans ces subtilités vaporeuses où il se complaît, et je craindrais de m'y abîmer avec lui, si je voulais y insister. Il faut pourtant que j'en dise quelque chose. L'objet de l'amour pur est le bien absolu, la

(1) Effet de la cabale de Vendôme, selon Saint-Simon.

Digitized by Google

perfection infinie, en tant qu'elle est aimée uniquement en elle-même et pour elle-même. Fénelon ne donne pas cela comme strictement nécessaire au salut. On peut être justifié et aimer Dieu avec une crainte ou une espérance intéressée, c'est-à-dire avec quelque retour à notre malheur ou à notre bonheur propre, pourvu que ces espérances et ces craintes soient subordonnées à la vue de la perfection de Dieu. Ce n'est pas là le *summum* ou la cime idéale de l'amour. Pour être pur et parfait, l'amour doit s'attacher exclusivement à Dieu en tant que Dieu. La crainte n'est plus alors qu'une délicatesse de l'amour, qu'une révérence filiale pleine de paix ; l'espérance, que l'attente de notre béatitude, parce qu'on sait que Dieu la veut et qu'il veut que nous la voulions nous-mêmes pour sa propre gloire. De là ce que Fénelon appelle sainte indifférence, laquelle ne consiste pas à ne rien désirer, mais à vouloir pour Dieu et non pour nous tout ce qu'il veut et à ne point vouloir ce qu'il ne veut pas. Elle implique le renoncement ou l'abandon total de soi-même, la désappropriation absolue au point de ne vouloir même pas les vertus comme perfections de son âme ou comme vertus, mais uniquement comme dons gratuits de Dieu et de son bon plaisir. L'empressement pour la vertu, l'impatience de nos propres défauts marquent encore une imperfection dans l'amour. Plus d'inquiétude de nulle espèce, plus d'effort, plus d'industrie propre, plus d'excitation : il faut être souple sous la main de Dieu comme l'argile sous la main du potier, qui lui donne la forme qu'il veut. L'âme se transforme ainsi et s'unit à Dieu sans milieu ni intermédiaire : 1° en ce

Digitized by Google

qu'elle aime Dieu pour lui seul ; 2° en ce qu'elle le contemple sans image sensible ni opération discursive ; 3° en ce qu'elle accomplit ses préceptes et ses conseils sans empressement et sans un certain arrangement de formules, pour s'en rendre à soi-même un témoignage intéressé.

Il y a dans tout cela d'étranges illusions. S'il est vrai que Dieu soit seul aimable par soi et que son amour éclipse tous les autres amours, il est vrai aussi que posséder Dieu par la contemplation et par l'amour est une immense joie, et qu'il est impossible de n'avoir pas le sentiment de cette joie et de ne point l'aimer. Que le sentiment et le désir de notre propre béatitude doive se subordonner au sentiment et à l'amour de la perfection suprême qui en est le principe et qui n'est point nous, je ne crois pas qu'un théologien le conteste. Mais l'amour de Dieu, comme parfait et comme béatifiant, n'est qu'un seul et même amour, dont les deux termes sont inséparables ou ne peuvent se séparer que par abstraction et non en réalité. Quant à la sainte indifférence, à l'abandon total, à l'absolue désappropriation, à la passivité ou à la *ligature de toutes nos puissances*, je crains que ce ne soient des hallucinations d'âmes absorbées et comme abêties dans une seule pensée : vraie catalepsie mentale analogue à celle que les fakirs éprouvent à force de regarder le bout de leur nez.

Cette prétendue perfection du christianisme n'en pourrait-elle pas devenir logiquement la destruction? On raconte que, lorsque la théorie de l'amour pur se produisit en Grèce pour la première fois, on vit à

Digitized by Google

Constantinople une femme fanatisée parcourir les rues, un seau et une torche à la main, criant qu'elle venait éteindre l'enfer et brûler le paradis, afin que l'on ne servît plus Dieu par crainte et par espérance, c'est-à-dire par intérêt, mais qu'on l'aimât pour lui seul et par lui. Cette folie, quoi qu'en dise Fénelon, est l'image de son pur amour. Je n'insiste pas sur ses suppositions impossibles, par exemple, d'un juste que Dieu damnerait et qui ne l'en aimerait pas moins, ou de saints indifférents aux félicités et aux misères éternelles, et cela en vertu même de l'amour de Dieu. Ce sont là des exagérations de pensée et de langage poussées parfois jusqu'aux dernières limites de l'absurdité : car il serait aussi facile à un homme de se dépouiller radicalement du désir de son propre bien que de se dépouiller de la nature humaine. Ces pieuses hyperboles, toutefois, paraîtraient aussi anodines que subtiles et raffinées, si la description et l'analyse que Fénelon fait de la contemplation et de l'amour pur, ne leur donnait un sens dangereux. Mais en subtilisant, en sublimant, en vaporisant les idées chrétiennes, on les réduit en fumée, toute religion positive impliquant la crainte et l'espérance. Conçoit-on, d'ailleurs, ce que notre mystique peut vouloir dire, lorsqu'il parle d'un état où l'âme contemple Jésus-Christ et ses mystères sans raisonnement et sans image? Et pour nous, qui avons des corps et ne pensons que par la raison, penser sans image (1) et

(1) Cette prétention est d'autant plus singulière dans les mystiques, comme le remarque plusieurs fois Bossuet dans ses *États d'oraison*, qu'ils sont les plus imaginatifs des hommes et que tout leur discours n'est qu'images.

Digitized by Google

sans réflexion, c'est-à-dire sans acte discursif, à Jésus-Christ et à Jésus-Christ crucifié, n'est-ce pas ne penser à rien du tout ?

Bossuet n'a pas de peine à renverser toute cette creuse métaphysique, et marque admirablement la source des illusions de son confrère : « Je le dis avec douleur, Dieu le sait ! écrit-il, vous avez voulu raffiner sur la piété. Vous n'avez trouvé digne de vous que Dieu beau en soi ; la bonté par laquelle il descend à nous, et nous fait remonter à lui, vous a paru un objet peu convenable aux parfaits » (1). Il signale avec autant de vérité que d'éloquence les conséquences de l'opinion de Fénelon, je pourrais dire de tous les mystiques. La contemplation et l'amour pur de nos spirituels est, quoiqu'ils fassent, l'ἕνωσις ou l'unification, l'ἁπλωσις ou la simplification des Alexandrins. Or dans la vue de l'être en soi ou de l'être abstrait, tous les principes de différence disparaissent et s'évanouissent ; et l'on ne s'en forme plus qu'une idée vide, que les derniers Alexandrins, à l'exemple de certains gnostiques, appelaient avec justesse Abîme et Silence. Comment cela peut-il s'accommoder avec les mystères de la foi chrétienne? Bossuet a donc raison de s'écrier : « Osez-vous nier que, pour exercer le pur amour dont vous vous vantez, il ne faille aimer comme si l'on était sans rédemption, sans Sauveur, sans Christ, et protester hautement que, quand tout cela ne serait pas et qu'on oublierait encore la Providence, la bonté et la miséricorde de Dieu, on ne l'aimerait ni plus ni moins » (2). Non, la religion ne

(1) Réponse à quatre lettres.
(2) Réponse à quatre lettres.

Digitized by Google

saurait consister en questions de métaphysique, raffinées même au-delà de toute métaphysique, ni dans une piété alambiquée, ni dans la recherche d'un beau en soi. Non, il n'est pas plus possible à la charité de n'avoir pas le désir de jouir de Dieu, qu'à la nature de ne vouloir pas être heureuse continuellement, en tout acte et sans interruption. Le seul tort de Bossuet dans son argumentation sur les dangers de ces subtiles questions pour la foi, c'est de paraître attribuer à Fénelon des conséquences que la logique peut-être lui impose, mais qu'il n'a jamais professées et qui lui font horreur. Cette injustice mise à part, sa réfutation me paraît accablante non contre la foi de Fénelon, qui admettait, et en toute sincérité, les mystères chrétiens tout autant que Bossuet, mais pour les principes mystiques qui venaient s'y superposer.

Mais au moins, si sa doctrine est insoutenable au point de vue de toute religion positive, comme à celui de l'intérêt social, l'auteur des *Maximes des Saints* a-t-il raison théologiquement, je veux dire selon la tradition ? Fénelon l'affirme avec force protestations : « Ma doctrine, écrit-il, ne doit pas être ma doctrine, mais celle de Jésus-Christ qui enseigne les pasteurs. » C'est précisément ce que Bossuet lui conteste, en soutenant qu'elle n'est que nouveauté et qu'elle ne s'appuie ni sur la tradition des Écritures, ni sur celle des Pères, ni sur celle des docteurs scolastiques, ni enfin sur celle des bons mystiques ou spirituels.

Fénelon a eu beau chercher, il n'a trouvé aucun texte des Écritures qui le favorisât et qui fut nettement conforme à ses vues. Car il n'y a rien de moins mys-

Digitized by Google

tique, dans le sens de l'auteur des *Maximes*, que l'Ancien-Testament et même que l'Évangile en général, qui, en prêchant l'amour de Dieu, ne séparent jamais la piété de la récompense, ni l'infidélité de la peine. Fénelon n'est guère plus heureux avec les Pères. A peine y a-t-il découvert quelques textes dont il pût se prévaloir ; rien de suivi, rien de clair et de précis. Ce n'est pas un mot jeté en passant par Clément d'Alexandrie, par Evagrius, par Cassien, par Jean Chrysostome, par Grégoire de Nazianze ou par Grégoire de Nysse, qui puisse s'appeler la tradition des Pères et établir que la tradition mystique est la tradition chrétienne. La manière même dont s'explique Fénelon ne montre pas à ce sujet une grande assurance. Aussi Bossuet qui a fait le *Schola in tuto* et le *Mystici in tuto* (l'École, les mystiques hors de cause), ne s'est nullement cru obligé d'écrire un *Patres in tuto*, tant le non-quiétisme des Pères lui paraissait hors de doute. Mais s'il était victorieux presque sans combat sur les Pères et sur les Écritures, il était vivement pressé par son adversaire dans ses apologies tant sur la tradition de l'École que sur celle des saints. Sachant que Bossuet, augustinien et thomiste, n'admettait pas la doctrine de la charité de Duns Scot, laquelle avait triomphé dans l'École depuis Suarez, Fénelon s'efforçait de montrer que ce grand partisan de la tradition, qui la faisait sonner si haut dans tous ses écrits de controverse, se séparait des docteurs sur ce point capital, tandis que son mysticisme à lui était parfaitement conforme aux principes de Duns Scot, de Suarez et des nouveaux scolastiques. Le coup était

Digitized by Google

adroitement porté. Si l'auteur des *Maximes* réussissait à mettre l'École pour lui et contre Bossuet, il mettait par là même de son côté toutes les Universités du monde catholique. Mais l'avantage qu'il espérait tirer de cette argumentation n'était pas aussi considérable qu'il le croyait. Outre que les Universités étaient partagées, les unes tenant pour Duns Scot, d'autres pour saint Thomas, et que la même division existait au sein de chaque faculté de théologie, l'opinion de Duns Scot n'était toujours qu'une opinion, quoiqu'elle fût devenue dominante, nulle autorité supérieure n'étant intervenue pour l'imposer et le nom de nouveaux scolastiques n'étant pas une note favorable aux yeux des théologiens rigides. Toutefois, précisément parce qu'elle n'était pas autorisée, sans être pourtant ni approuvée ni condamnée, c'est-à-dire puisqu'elle restait un objet de controverse, Fénelon y gagnait cet avantage que Bossuet n'avait pas le droit de l'accabler au nom de la tradition scolastique. Le *Schola in tuto* pouvait paraître sans objet. C'est là un avantage d'autant plus considérable pour Fénelon qu'entre ses trois adversaires il y en avait un, l'archevêque de Paris, qui ne s'expliquait pas très catégoriquement sur la charité absolument désintéressée ou sur le pur amour, et un autre, l'évêque de Chartres, qui était décidément pour lui sur ce point.

Mais là n'était pas le fort de la dispute sur la tradition. Toute la question était et devait être, si Fénelon avait bien ou mal expliqué la tradition des bons mystiques ou des saints. S'il l'avait mal expliquée, tout était dit ; les mystiques étaient hors de cause ; s'il

Digitized by Google

l'avait bien expliquée, condamner le livre des *Maximes*, ainsi que le demandait Bossuet, comme absolument insoutenable, et sans entendre les explications de l'auteur, ce n'était pas seulement condamner Fénelon, c'était condamner toute la tradition mystique avec lui. De là l'embarras évident et inévitable de Bossuet. Parmi les réguliers, il n'y en avait pas un qui eût souffert la moindre atteinte à la doctrine vénérée de sainte Thérèse, du bienheureux Jean de La Croix, ou de tout autre dont la sainteté et la vie merveilleuse avaient illustré leur ordre. C'est pour éluder cette difficulté périlleuse que Bossuet composa son traité *Mystici in tuto* (les mystiques hors de cause), où il prétend démontrer que c'est lui qui est le partisan et le défenseur des vrais mystiques ou spirituels, tandis que Fénelon leur fait un double outrage, d'abord en les attaquant ouvertement, ensuite en s'efforçant de les tirer à lui bon gré mal gré Quel que soit mon respect pour Bossuet, je ne puis prendre au sérieux ses deux thèses, avec quelque artifice qu'elles soient soutenues. Bossuet a beau s'en défendre, il est au fond aussi peu favorable aux mystiques qu'il est peu familier avec leurs livres, tandis que Fénelon ne les entend que trop bien. Toutes les fois qu'on voudra réduire en principes la pratique des spirituels et leurs effusions amoureuses, on trouvera au fond la passiveté, et l'auteur des *Maximes des Saints* a raison de dire que la passiveté est la perfection, du moins la perfection des mystiques, et qu'il va beaucoup moins loin sur ce point que sainte Thérèse, que Jean de la Croix, qu'Alvarès, comme il le démontre dans son écrit : *Principales propositions jus-*

Digitized by Google

tifiées par des expressions plus fortes des saints auteurs. Cela est incontestable, et Bossuet n'y répond que par des chicanes et des pointilles indignes de lui (1). Oui, Fénelon réduit l'exercice du pur amour à des termes plus simples et, dans leur exagération, plus près de la vérité et de la foi commune que saint François de Sales lui-même.

D'où vient donc dans l'écrivain du *Mystici in tuto*, tant de ménagement, de tolérance et de vénération affectée ou réelle pour les autres spirituels et tant d'acharnement contre l'auteur des *Maximes des Saints?* Dira-t-on que, dans la pensée de Bossuet, la charité dans ces personnages avait en quelque sorte consumé l'erreur, et que la foi et la simplicité de ces saintes âmes, fermement et sincèrement attachées à l'autorité de l'Église, les avaient retenues sur la pente des illusions superbes et des funestes singularités? Ce serait une mauvaise défaite. Car les ouvrages dont Fénelon avait extrait la substance de son livre avaient été approuvés, étaient en possession du respect des fidèles, et ils étaient

(1) Par exemple: « D'abord il est réfuté par le titre même de son livre : *Principales propositions justifiées par des expressions plus fortes des saints auteurs*. Je demande pourquoi plus fortes? Que ne sont-elles précises? (les *Passages éclaircis*, ch. II). Autre exemple : ...Il conclut que ses propositions, loin d'être aussi fortes que les passages auxquels il les compare, en sont des explications pour les tempérer... *Mais qui a donné la liberté à M. l'archevêque de Cambrai de diminuer la force des expressions des saints?* (ch. III) ». — Est-ce sérieux, malgré la gravité du langage? Ne pourrait-on pas faire la même objection à Bossuet de ses livres VIII, IX, X de l'*Instruction sur les états d'oraison?*

Digitized by Google

recommandés sinon à la piété de tous, du moins au zèle des religieux, comme contenant une doctrine transcendante et plus sublime que celle du commun. Que si, au contraire, ils étaient pleins d'illusions ou de causes d'erreurs, il fallait les poursuivre et les noter comme ils méritaient. En prenant cette position franche et loyale, on était obligé de refuser toute autorité doctrinale à ces livres ; on séparait l'auteur de ses écrits pour respecter la sainteté de l'un et pour condamner les subtilités et les exagérations des autres ; on restait dans le vrai et dans la charité ; mais on soulevait contre soi tous les ordres religieux, et Fénelon avait indubitablement cause gagnée. Pour ne point attirer sur soi la tempête des réguliers, pour ne point s'aliéner leurs esprits et pour gagner autant que possible leurs faveurs et leurs suffrages, il fallait les flatter dans leur chatouilleuse spiritualité, et renoncer ainsi à toute controverse sincère pour une comédie toute oratoire. Aussi tantôt nous voyons Bossuet appliquer toute espèce d'artifices, donner toute espèce de contorsions aux paroles des saints, pour les ramener à un sens exact, conforme tout ensemble au bon sens et à la théologie ; tantôt, par une volte-face qui étonne, nous apparaître plus mystique et plus quiétiste que Fénelon. Il accuse son confrère de fanatisme ; et tandis que Fénelon repousse les visions, les extases, les inspirations miraculeuses, non comme douteuses ou fausses, mais comme n'appartenant pas à la perfection intérieure ou à la pure spiritualité, c'est lui Bossuet qui maintient, de par saint Thomas, que rien n'est plus ordinaire aux spirituels que ces états surnaturels.

Digitized by Google

Ce serait toutefois faire injure à Bossuet de ne voir dans ces contradictions réelles ou apparentes qu'un artifice de composition ou un calcul oratoire. Dès sa première rencontre avec lui, Mme Guyon, chez laquelle M. de Chevreuse l'avait amené, fait cette remarque, qui explique en partie le mystère : « Ce prélat nous dit des choses si fortes sur les voies intérieures, que j'en fus surprise » (1). Ainsi, sans jamais s'être occupé des voies intérieures qu'en passant ou dans quelques discours de vêture ou dans quelque panégyrique, Bossuet en parlait avec une force qui étonnait une femme très versée dans ce genre de spéculations, et cela grâce au don ou à la faculté des orateurs de génie signalée par Cicéron, de traiter de toutes choses pourvu qu'ils en aient quelque ouverture, d'une manière plus plausible et plus éloquente que ceux mêmes qui les ont étudiées. C'est ce qu'on ne doit jamais oublier, quand on lit ses *États d'oraison* et beaucoup de passages de sa controverse sur le quiétisme. On peut y relever des contradictions et même des excès d'idées qui ne sont pas habituels à un écrivain si foncièrement orateur : sa sincérité n'en est pas moins entière. Mais

(1) *Autobiographie*, IIIe partie, p. 42. Même remarque 17 ou 18 mois plus tard : « Il fit au milieu de la messe (le jour de la Visitation) un sermon étonnant sur l'intérieur. Il assura des choses beaucoup plus fortes que celles que j'avais avancées. Il dit qu'il n'était pas maître de lui au milieu de ces redoutables mystères ; qu'il était obligé de dire la vérité et de ne la point dissimuler ; qu'il fallait que cet aveu de la vérité fût nécessaire, puisque Dieu le lui faisait faire comme malgré lui. » (*Autobiographie*, IIIe partie, ch. XIX.)

Digitized by Google

cela ne suffit pas pour nous faire comprendre ce qui nous étonne dans les *États d'oraison* et dans le traité des *Mystiques hors de cause*. Il faut pour s'en rendre compte se reporter à son point de départ et à son point d'arrivée. Novice dans la théologie mystique, pour ne pas dire étranger à ces « transcendances » outrées et subtiles, quand le duc de Chevreuse le pressa d'examiner les ouvrages de M^me^ Guyon, il fut tout d'abord surpris, même effrayé de cette spiritualité qu'il appelait nouvelle, parce qu'elle l'était en effet pour lui. Il se sentit surtout révolté par les suppositions impossibles. « On est glacé, écrit-il encore cinq ans plus tard, quand on lit les vœux de tant de pieux auteurs pour l'enfer, et les passages terribles où, à quelque prix que ce soit, ils veulent être damnés » (1). Mais lorsqu'il fut averti par Fénelon que ces souhaits étranges dataient au moins de Clément d'Alexandrie ; que celui de saint Paul : Que je sois anathème pour le salut de mes frères (de Juda), était admis, expliqué, admiré par Chrysostome et son école, et que celui de Moyse : « Ou efface-moi du livre de vie ou pardonne à ce peuple », était entendu dans le même sens et non moins exalté par d'autres interprètes; lorsqu'on lui eut montré ou qu'il se fût rappelé que ces suppositions impossibles étaient triviales dans l'école et que les spirituels les plus approuvés, François de Sales et Thérèse, en étaient pleins, il revint bravement sur ses pas et s'efforça d'admettre et d'expliquer dans les bons mystiques ce qu'il était tout prêt à fou-

(1) Les *Passages éclaircis*, ch. I.

Digitized by Google

droyer. Il est même allé si loin dans cette voie, qu'il écrit : « Il ne faut pas s'étonner de les trouver si souvent [ces suppositions] dans le saint évêque de Genève. Il en est venu à la pratique, et il paraît, par plusieurs endroits de ses lettres, qu'il porta longtemps une impression de réprobation, qui a donné lieu à ces désirs d'aimer Dieu pour sa bonté propre, quand par impossible il ne resterait à celui qui l'aime aucune espérance de le posséder. Ce mystère, qui ne paraît que confusément dans ses lettres, nous est développé dans sa vie, où dans les frayeurs de l'enfer dont il était saisi, une noire mélancolie et des convulsions qui lui faisaient perdre le sommeil et le manger, le poussèrent si près de la mort, qu'on ne voyait pas de remède à son mal ; et on voit qu'il fallut enfin, dans les dernières presses d'un si rude tourment, en venir à cette terrible résolution: que, puisqu'en l'autre vie il devait être privé pour jamais de voir et d'aimer un Dieu si digne d'être aimé, il voulait au moins pendant qu'il vivait sur la terre, faire tout son possible pour l'aimer de toutes ses forces et de toute l'étendue de ses affections. On voit qu'il portait dans son cœur comme une réponse de mort assurée et, ce qui était impossible, qu'après avoir aimé toute sa vie, il supposait qu'il n'aimerait plus dans l'éternité. Mais encore que la supposition en fût impossible, elle donna lieu à un acte où le saint trouva sa délivrance, puisque, comme le dit l'auteur de sa vie, le démon, vaincu par un acte d'amour si désintéressé, lui céda la victoire et lui quitta la place » (1).

(1) Maurepas, *Vie de Sales*.

Digitized by Google

Malgré la phrase restrictive qui suit immédiatement : « Il ne faut pas dire pour cela qu'il eût perdu l'espérance ou le désir », on ne voit pas ce que Fénelon a pu dire de plus dans l'article X des *Maximes des Saints* sur les dernières épreuves, et comment Bossuet peut revenir sans cesse sur cet article comme le comble de l'impiété. Mais laissons cela. Comment Bossuet, si prévenu contre l'abus des suppositions impossibles, a-t-il pu revenir si complètement (il le croyait du moins) de ses premières préventions? Par ce qui fait l'âme de tous ses écrits et pour ainsi dire la raison de son intelligence, je veux dire l'attachement inviolable à la tradition. Dès qu'il crut voir là une tradition qui remontait non seulement aux quatre ou cinq derniers siècles, mais encore à Jean Chrysostome et à Clément d'Alexandrie, non seulement aux Pères, mais à saint Paul et même à Moyse, il adopte résolument ce point qui répugnait à son esprit (1).

De même pour l'oraison passive et pour l'état passif ou la passiveté (2), à laquelle il n'avait peut-être jamais pensé dans sa carrière déjà longue de prédicateur et de controversiste. La tradition, il est vrai, n'en était

(1) Plusieurs savants hommes, qui voient ces suppositions impossibles si fréquentes parmi les saints du dernier âge, sont portés à les mépriser ou à les blâmer comme de pieuses extravagances, en tout cas comme de faibles dévotions où les modernes ont dégénéré de la gravité des premiers siècles. Mais la vérité ne me permet pas de consentir à leur discours. Dès l'origine du christianisme, nous trouvons saint Clément d'Alexandrie. ., etc. (*Sur les États d'oraison*, ch. IX).

(2) Bossuet et Fénelon écrivent toujours ainsi ce mot.

Digitized by Google

pas bien longue ; mais l'autorité de saint François et de sainte Thérèse, dont non seulement la vie sainte, mais la doctrine, était approuvée par l'Église, lui tient lieu de tradition. Je ne recherche pas si Bossuet, qui n'avait ni l'expérience ni la science invétérée de l'oraison passive et de la passiveté, n'en donne pas une fausse idée en la rapprochant d'états miraculeux comme le don des langues et la prophétie, si par suite de cette comparaison il n'outre pas l'inaction de l'âme dans ces impressions divines qui font tout en nous sans nous ; s'il ne confond pas l'oraison avec l'état passif, comme il s'obstine à confondre la résignation des mystiques avec leur indifférence, s'il entend bien la suspension ou la ligature des puissances (sens, imagination, mémoire, discours, ou plutôt opérations discursives, etc.). Qu'il me suffise de conclure des considérations précédentes que Bossuet n'avait peut-être pas la préparation suffisante pour porter une sentence froide, impartiale, décisive, sur les mystiques et leurs ouvrages. Ce serait certes une impertinence de dire qu'il ne les comprenait pas. Un tel génie, après dix-huit mois et plus d'étude, était à même de tout comprendre, mais ce n'est pas à plus de soixante ans qu'on refait ses idées et son tour d'esprit. Bossuet n'avait pas été nourri dans les imaginations mystiques ; il n'en avait pas été pénétré ; elles ne s'étaient pas en quelque sorte incorporées à sa substance intellectuelle ; elles ne tenaient que superficiellement à son esprit et à son cœur. Aussi les voyons-nous perpétuellement contredites et, à son insu, faussées par ses vieilles habitudes de théologien exact ou par ses souvenirs scolastiques.

Digitized by Google

Nous avons vu qu'il cite sans explication, sans correctif, la « résolution terrible » que prit François de Sales dans la noire maladie où il se croyait damné. Il put apprendre par Fénelon la résolution non moins tragique de frère Laurent, qui, non moins obsédé durant quatre ans de la pensée de son indignité et de la peur de l'enfer, que François de Sales, s'écria résolûment : « arrive que pourra », et qui depuis, dans tout le cours de sa vie religieuse, » s'est gouverné par amour, sans aucun autre intérêt, sans se soucier s'il serait damné ou s'il serait sauvé. » Mais cela n'empêche pas Bossuet de soutenir que les suppositions impossibles sont toujours conditionnelles, et que les résolutions qui parfois les suivent, sont non de vraies volontés; mais des velléités.

Bossuet repousse, et avec raison, la séparation de la partie supérieure et de la partie inférieure de l'âme, dont abusaient les mystiques mauvais ou bons dans l'explication des dernières épreuves, de sorte qu'à leurs yeux ; la vertu et une espérance inébranlable sont dans l'une, et le vice dans l'autre avec un désespoir invincible. Mais est-il si loin de dire la même chose dans son explication de la tentation de Job et de l'es-

(1) C'est une malice de Fénelon d'opposer à M. de Noailles ce livre de la vie du fr. Laurent, « fait par l'ordre de l'archevêque de Paris, sous ses yeux, dans sa maison, par son grand-vicaire », avec éloge et approbation. De même il oppose à Bossuet le catéchisme spirituel du P. Surin, approuvé par lui, dans lequel les suppositions impossibles étaient traitées théoriquement : elles étaient mises en pratique dans la *Vie* de fr. Laurent.

Digitized by Google

pèce de procès qu'il fait à Dieu? « Voilà, écrit-il, comme les actes les plus sublimes se conservent, je ne dirai pas dans les privations, mais dans une espèce de soulèvement contre Dieu. Bien plus (mystère admirable de la grâce), dans ces âmes poussées à bout par ces exercices, les actes de l'amour se cachent sous des reproches amers ; nous ferons voir en son temps (1) que tout ce qui *paraît* blasphème dans Job, *au fond* n'est autre chose qu'un amour outré pour le mépris *apparent* d'un amant qui semble nous délaisser. Cet amant n'est autre chose que Dieu même, de qui on croyait pouvoir tout attendre et dont on *croit* à la fin ne recevoir que dédain et qu'indignation. Voici donc comme parle cet amant (Job), outré et poussé à bout. « J'en suis, dit-il, au cordeau et au désespoir ; pardonnez-moi, car je ne suis rien »; et un peu après : « J'ai péché... Pourquoi m'avez-vous fait contraire à vous? que n'ôtez-vous mon péché ? Que n'effacez-vous mon iniquité ? *En apparence*, il s'en prend à Dieu ; mais ressentant *dans le fond* que Dieu seul consume le péché, loin de pouvoir en être l'auteur, il lui demande pardon, et l'amertume de ses reproches est un effet du regret qu'il porte en son sein de se voir, *comme il le pensait*, séparé de lui. Ce sentiment, qui fait enfermer un acte d'amour sous un dépit apparent, paraît encore et peut-être mieux dans cette parole : « Puisqu'il a commencé, qu'il m'écrase, qu'il laisse aller sa main. et qu'il me retranche, afin que j'aie la consolation que,

(1) Dans la suite des *États d'oraison* qui n'a jamais été écrite.

Digitized by Google

m'accablant de douleur, il me fasse mourir sans m'épargner, de peur que (par faiblesse ou par impatience) il ne m'arrive de contredire à la parole et à la volonté du saint... On voit donc comme les plaintes qu'il pousse si amèrement ont pour objet la connaissance de sa faiblesse et la crainte de succomber à la tentation d'impatience. Un acte d'un si parfait amour commence... par un transport où d'abord on ne remarquait qu'une espèce de dépit, et il en prend la teinture pour aboutir à la fin à mettre son secours en Dieu... Ne disons donc pas que les actes cessent dans les exercices divins, disons qu'ils se cachent, et *souvent sous leur contraire*, qu'ils s'y enveloppent, qu'ils s'y épurent, qu'ils s'y fortifient et qu'ils en sortent de temps en temps avec une nouvelle vigueur. Nous avons expliqué sur ce sujet la doctrine de saint François de Sales, qui enseigne que les actes de piété, chassés et comme repoussés de tout le sensible, *se retirent dans la haute pointe de l'esprit*, d'où se gouverne tout l'intérieur » (1).

Que l'on compare, en tenant compte des mots que j'ai soulignés, ce passage avec l'article X des *Maximes des Saints* et l'on sera étonné de la ressemblance, quant au fond des idées, sous l'extrême diversité de la forme. Et cependant, l'on peut dire que si cet article n'existait pas, il n'y aurait plus de controverse, tant les trois évêques, principalement celui de Meaux, reviennent incessamment sur *la persuasion invincible*, sur *l'acquiescement simple*, sur *le sacrifice absolu*.

(1) *États d'oraison*, l. X.

Digitized by Google

Dirons-nous que Bossuet ne s'entendait pas lui-même ? A Dieu ne plaise ! Mais il était tiraillé secrètement par deux tendances divergentes, son ancienne science théologique et sa science mystique nouvellement acquise. Son bon sens se rattachait fortement à la première ; son imagination favorisait la seconde. Quant il venait de lire saint François de Sales ou la vie de M^me^ de Chantal, ou qu'il en rapportait quelque proposition extraordinaire, fondée sur leurs expériences, il s'écriait : « Je m'arrête ici un moment pour conjurer les gens du monde de ne point traiter ces états de visions et de rêveries. Doutent-ils que Dieu, qui est admirable dans toutes ses œuvres et singulièrement admirable dans ses saints, n'ait des moyens particuliers, inconnus au monde, de se communiquer à des amis, de les tenir sous sa main et de leur faire sentir sa douce souveraineté ? Qu'ils craignent donc, en précipitant leur jugement, d'encourir le reproche que fait l'apôtre saint Jude à ceux qui blasphèment ce qu'ils ignorent » (1). Mais son bon sens reprenait le dessus et la patience lui échappait : *esprit exagératif, idées alambiquées et par dessus les nues, contorsions au bon sens, pieux excès et amoureuses extravagances, ineptiæ amantium, imo amentium*, telles étaient les qualifications qu'il ne pouvait retenir contre les mystiques et leurs imaginations ; la plus douce de toutes était celles *d'inutilités*. Pour bien saisir l'impression première, sincère et persistante de Bossuet sur les mystiques, il n'y a qu'à lire les trois ou quatre premières pages du livre I de ses *États d'oraison*.

(1) *États d'oraison*, l. VIII.

Digitized by Google

C'est là le côté faible de l'argumentation de Bossuet dans les *Mystiques hors de cause*. Il n'ose pas rejeter la tradition mystique dont il est, quoi qu'il fasse, médiocrement convaincu ; il n'ose pas dire, ni même peut-être penser, que ces merveilles, dont certaines gens font grand bruit, ne sont que des extravagances nées des ennuis de la solitude, et que le quiétisme est une maladie mentale, fruit de l'oisiveté et des rêves des couvents. Cette fausse position à l'égard de la tradition mystique lui impose bien des contradictions, assez étranges dans un dialecticien si loyal d'ordinaire et si exact. Mais la controverse du quiétisme ne fut pas perdue pour le public, qui apprit par les deux plus grands évêques et les deux plus grands écrivains de la France en ce temps-là, le fonds d'extravagances et de délires qui fermentaient dans la vie claustrale, surtout parmi les femmes.

Bossuet semble avoir pressenti quelles armes une telle dispute donnait aux incrédules, et, chose bizarre ! il annonce en même temps qu'il va fournir une plus ample matière à leurs dérisions. « Après cela, Monseigneur, écrit-il à Fénelon, je n'ai plus rien à vous dire... Pour des lettres, composez-en tant qu'il vous plaira ; divertissez la ville et la cour ; faites admirer votre esprit et votre éloquence, et ramenez les grâces des *Provinciales ;* je ne veux plus avoir part au spectacle que vous semblez vouloir donner au public » (1). Sans doute il y avait vraiment un spectacle pour le public ; mais on n'avait encore rien vu qui rappelât

(1) Réponse à quatre lettres.

Digitized by Google

dans cette controverse l'immortel pamphlet de Pascal. Au mois d'août 1697, jusqu'au 10 juin 1698, la controverse, malgré l'ardeur et la véhémence des adversaires, s'était tenue dans les bornes d'une dispute doctrinale, mais à partir de la *Relation* sur le quiétisme jusqu'au bref du pape Innocent XII, qui trancha la querelle, les discussions de fait et les accusations et récriminations personnelles vinrent se mêler à un combat si animé.

C'est Bossuet qui, de lui-même et sans avoir besoin, comme on le prétend, d'être poussé par les conseils violents de son neveu, commença cette polémique scandaleuse, car je ne compte pas *la lettre de M. de Paris en réponse aux quatre de l'archevêque de Cambrai;* elle voudrait être méchante sans y parvenir. La *Relation sur le Quiétisme* parut le 26 juin 1698; elle n'est que le développement d'un petit écrit du 4 novembre 1697, intitulé *De Quietismo in Galliis refutato*, fait sur la demande de l'abbé Bossuet (1), qui désirait

(1) L'abbé Bossuet n'a d'autre tort, si c'en est un, que d'avoir très nettement entrevu et tracé le plan que remplit l'auteur de la *Relation*. Voici ce plan : « Si l'on pouvait faire un petit détail de la liaison de M. de Cambrai avec Mme Guyon et de ce qui s'est passé dans cette affaire entre M. de Cambrai, M. de Châlons, vous, Madame de Maintenon et Mme Guyon, à l'occasion des trente-quatre articles, il faudrait y rapporter ce qui s'en est suivi : le refus qu'a fait M. de Cambrai d'approuver votre livre, l'invincible opposition qu'il a témoignée pour conférer avec vous, le scandale que son livre a donné et donne tous les jours, avec la manière d'agir et d'écrire de ce prélat. Une relation de tous ces faits, avec quelques réflexions, ferait bien voir l'intention de l'auteur..... » L'abbé Bossuet ajoute ces paroles remar-

Digitized by Google

un précis de l'affaire, afin de pouvoir éclairer les examinateurs sur la suite et le sens des faits. Cet opuscule qui fut tenu secret et qui fit peut-être plus de tort à Fénelon que la *Relation* elle-même, parce qu'il agissait sur l'esprit des juges et des personnages les plus influents de la cour romaine, sans que l'accusé s'en doutât et pût se défendre, contenait déjà en partie les folies de Mme Guyon les plus ridicules et les plus bizarres : gonflements de grâce, femme de l'Apocalypse, pierre angulaire, etc. Il n'y manquait guère que l'état apostolique, la petite Église et les deux lits. Ce n'était toutefois qu'un écrit qui devait rester et qui resta secret. La langue cependant démangeait à Bossuet. Il avait déjà dévoilé très complètement à Mme de Maintenon cette partie insensée de l'autobiographie de Mme Guyon, comme on peut s'en assurer par une lettre de Fénelon, datée du 6 mars 1696 (1). De plus (car Bossuet n'était

quables : « Ce qui porta un coup à Molinos et fit apercevoir le venin de son livre qui jusque-là passait pour bon, fut sa conduite qu'on découvrit et son intention dans tout ce qu'il faisait. Bien d'habiles gens prétendent qu'on aurait peine à trouver dans la *Guide* des propositions qu'on pût condamner indépendamment de ses autres écrits, de ses explications et de sa confession ».

(1) C'est-à-dire plus de 20 mois avant que l'abbé Bossuet eût le précis des affaires du quiétisme en France. On voit dans cette lettre : 1° une allusion aux révélations et prophéties de cette visionnaire ; 2° à la pierre angulaire ; 3° à la petite Église ; 4° à ce grand et à ce petit lit, l'un destiné à la dame, l'autre à la Vierge ; 5° aux choses avantageuses qu'elle disait d'elle, c'est-à-dire à son apostolat, à sa maternité spirituelle, etc. Fénelon s'étonne que Bossuet ait redit comme des impiétés

Digitized by Google

pas la discrétion même), quoique le manuscrit de l'autobiographie ne lui eût été remis que sous le sceau du plus inviolable secret (1), il en laissait transpirer bien des choses dans ses conversations avec ses familiers, qui se hâtaient de les transmettre à d'autres. Mais enfin le *De quietismo in Galliis refutato* n'était pas public, ni ces bavardages authentiquement divulgués. Qu'est-ce donc qui fit rompre le silence à Bossuet? Il nous l'apprend lui-même, pour peu qu'on veuille l'entendre. Est-ce par hasard qu'il veut donner satisfaction sur les procédés à M. de Cambrai qui l'en presse? Mais ce motif, sauf le respect qu'on doit à l'évêque de Meaux, n'est qu'une dérision. Qu'est-ce donc? Écoutons et comprenons ; après avoir rappelé la première impression si fâcheuse du livre des *Maximes des Saints* : « Les affaires, ajoute Bossuet, parurent ensuite se brouiller un peu ; c'est la conduite ordinaire de Dieu contre les erreurs. Il arrive à leur naissance, au premier abord, une éclatante déclaration de foi. C'est comme le premier coup de l'ancienne tradition qui repousse la nouveauté qu'on veut établir ; l'on voit suivre après comme un second temps que j'appelle de tentation : les cabales, les factions se remuent ; les passions, les intérêts partagent le monde ; de grands corps, de grandes puissances

à Mme de Maintenon les choses que Mme Guyon lui avait confiées sous le sceau de la confession, et de donner un songe pour une doctrine de cette mystique.

(1) Fénelon, Mme Guyon, ne veulent pas dire autre chose. *Sous le sceau de la confession*, signifie un secret inviolable comme celui de la confession. Le sens strict du mot serait une insigne calomnie.

Digitized by Google

s'émeuvent ; l'éloquence éblouit les simples ; la dialectique leur tend des lacets ; une métaphysique outrée jette les esprits en des chemins inconnus ; plusieurs ne savent plus ce qu'ils croient, et tenant tout dans l'indifférence, sans entendre, sans discerner, ils prennent parti par humeur. Voilà ces temps que j'appelle de tentation, si l'on veut, d'obscurcissement. On doit attendre le dernier temps où la vérité triomphe et prend manifestement le dessus. » Traduction libre, mais exacte : nous croyions la victoire facile, et après tant de dits et de contredits, rien n'est fait ; on est même moins avancé qu'au commencement.

Seul contre trois, Fénelon tient tête à tous, fait face à tout. Il répond bien ou mal, mais toujours par des raisons plausibles à la *Déclaration*, et au *Sommaire de la doctrine* dressés par Bossuet, *aux cinq écrits* du même et à sa préface, gros livre dirigé contre l'*Instruction pastorale* de Fénelon, enfin à l'*Instruction pastorale* et à la lettre de M. de Noailles ; il commençait à répondre à l'*Instruction pastorale* de M. de Chartres, lorsque la *Relation sur le Quiétisme* vint faire diversion. Mais ce dernier adversaire aura son tour, ainsi que les derniers écrits de Bossuet, les *Mystiques hors de cause*, l'*École hors de cause* et le *Quiétisme ressuscité* Bossuet se moque ou s'indigne des airs plaintifs de Fénelon ; mais c'est tellement peu le caractère de ses écrits sur le quiétisme, que l'on pourrait plutôt lui reprocher de se montrer trop ergoteur et trop scolastique. Ses trois adversaires se plaignent de son éloquence éblouissante ; ses lecteurs pourraient se plaindre avec plus de raison qu'elle a trop de sécheresse.

Digitized by Google

Quant à ses redites, je crois que les deux champions ne se doivent rien l'un à l'autre à cet égard : on pourrait plus justement blâmer en Fénelon un esprit trop inventif et trop fertile en raisons solides ou spécieuses. Littérairement (car nous ne pouvons guère apprécier ce duel théologique qu'à ce point de vue), Bossuet conserve pour nous l'avantage ; son grand style ferme, compact, impérieux, au besoin magnifique et sublime, nous fait une impression plus puissante que la phrase agile, preste, souple, mais grêle et un peu maigre de son jeune rival. Mais les contemporains ne mettaient pas un grand intervalle entre ces deux génies si différents ; ils étaient aussi frappés des qualités de l'un que de celles de l'autre. Peut-être même avaient-ils trop longtemps admiré l'éloquence de Bossuet pour que celle de Fénelon ne fût point pour eux une séduisante nouveauté. Le fait est que l'impression du public, si peu favorable lors de la publication des *Maximes des Saints*, s'effaça bientôt, et que le rare talent de l'auteur, la sympathie qui s'attache aux plus faibles et aux opprimés, venant en aide, lui ramena l'opinion publique, en dépit du génie de Bossuet, trop ouvertement appuyé par la partialité de M^me^ de Maintenon et du roi. Fénelon avait d'ailleurs un avantage incontestable sur Bossuet, celui du maintien, qui a tant de poids sur des esprits bien élevés et polis. Jamais chez lui de ces emportements, de ces vivacités, de ces rudesses, de ces éclats, de ces brutalités de parole qui ne sont pas rares dans son terrible adversaire. Un art singulier des bienséances sans affectation, une simplicité élégante, une douceur pleine d'une inflexible fermeté,

Digitized by Google

une grâce naturelle qui n'était pas sans force et sans aiguillon, donnaient à son éloquence je ne sais quoi de pénétrant qui éludait et déconcertait l'impétuosité de Bossuet. On éprouve encore l'impression que ressentaient les contemporains en lisant des pages comme celle-ci :

« Je ne puis finir sans vous représenter la vivacité de votre style en parlant de ma *Réponse* à votre *Sommaire*. Voici vos paroles sur votre confrère qui vous a toujours aimé et respecté singulièrement : — Ses amis répandent partout que c'est un livre victorieux et qu'il y remporte sur moi de grands avantages : *Nous verrons*. — Non, Monseigneur, je ne veux rien voir que votre triomphe et ma confusion, si Dieu en doit être glorifié. A Dieu ne plaise que je recherche jamais aucune victoire contre personne et encore moins contre vous : je vous cède tout pour la science, pour le génie, pour tout ce qui mérite l'estime. Je ne voudrais qu'être vaincu par vous, en cas que je me trompe, parce que votre victoire serait mon instruction. Je ne voudrais que finir le scandale, en vous montrant la pureté de ma foi, si je ne me trompe pas. Il n'est donc pas question de dire : *Nous verrons*. Pour moi, je ne veux voir que la vérité et la paix ; la vérité, qui doit éclairer les pasteurs, et la paix, qui doit les réunir. Vous vous écriez : — Un chrétien, un évêque, un homme a-t-il tant de peine à s'humilier ? — Le lecteur jugera de la véhémence de cette figure. Quoi ! Monseigneur, vous trouvez mauvais qu'un évêque ne veuille point avouer contre sa conscience qu'il a enseigné l'impiété, après avoir démontré par son livre qu'il ne pouvait

Digitized by Google

avoir enseigné ces blasphèmes, tant détestés dans son livre même, sans extravaguer d'un bout à l'autre ? Ne vaudrait-il pas mieux que vous reconnussiez enfin que votre zèle a été un peu précipité en attaquant ce livre? Souffrez que je vous dise à mon tour : Un chrétien, un évêque, un homme a-t-il tant de peine à avouer un zèle précipité, que l'histoire de l'Église nous montre en plusieurs grands saints et même dans des pères de l'Église ?

« Vous dites : la nouvelle spiritualité accable l'Église de lettres éblouissantes, d'instructions pastorales, de réponses pleines d'erreurs. De quel droit vous appelez-vous vous-même l'Église? Elle n'a point parlé jusqu'ici, et c'est vous qui voulez parler avant elle. »

L'opinion, d'abord si unanime contre Fénelon, était maintenant partagée. La condamnation que Bossuet avait représentée à Louis XIV, comme prompte et certaine, était douteuse. Rien n'avançait ni spéculativement, ni pratiquement. Spéculativement, après la *Déclaration* des trois prélats et le *Sommaire de la doctrine* de Bossuet, après les réponses de Fénelon à ces deux factums, la discussion se traînait dans d'éternelles redites : Fénelon maintenant que son pur amour n'était que la charité de l'École, Bossuet s'efforçant avec beaucoup d'art, mais péniblement, de prouver que son adversaire en imposait à l'École et que sa propre théorie de la béatitude complétait celle de la charité, à laquelle il savait bien que M. de Chartres n'aurait pas souffert qu'on portât atteinte. Le débat était encore plus vif et plus embrouillé sur les faux et les vrais mystiques, et n'était pas moins monotone. Sainte Thérèse, saint

Digitized by Google

François de Sales, Jean de La Croix, Alvarès, et je ne sais combien d'autres, venaient successivement, dans les deux adversaires, dire leur mot, et ce mot ne tranchait rien. Pratiquement, on envoyait courriers sur courriers pour hâter la sentence du pape, et cette sentence ne venait pas. Il y avait près de dix mois qu'on bataillait en France, qu'on inondait l'Église d'écrits, que l'on consultait à Rome, et l'affaire ne paraissait pas près de finir. Le roi, à qui l'on avait fait espérer une prompte solution, s'impatientait; Mme de Maintenon, qui s'était beaucoup trop ingérée dans cette affaire en se flattant de jouer le rôle d'une Mère de l'Église, commençait à être inquiète; M. de Chartres, qui avait ce qu'il voulait en faisant éloigner Fénelon, non seulement de Saint-Cyr, mais encore de la cour, se montrait fort tiède, et c'est à grand'peine que Bossuet lui arracha son *Instruction*, dont il fut même assez peu content; M. de Noailles mollissait souvent; il allait bien, mais il ne marchait que poussé; Bossuet seul était infatigable et implacable. Il sentit qu'il fallait frapper un coup retentissant. Mais il fallait préparer la chose auparavant.

On se proposa donc un double objet, persuader à la cour de Rome qu'il n'y avait plus de ménagement à attendre du roi pour Fénelon en le frappant dans ses collaborateurs et dans sa qualité de précepteur des princes, en second lieu le flétrir par Mme Guyon, et celle-ci par le P. Lacombe. On peut ne s'arrêter pour le but que nous nous proposons qu'à la seconde partie de ce projet. On fit, au commencement de 1698, une descente dans la prison du malheureux barnabite, détenu sans

Digitized by Google

jugement depuis 1687, et l'on se saisit de ses papiers ; l'enquête fut sans résultat. Mais voilà que tout à coup le P. Lacombe fit à l'évêque de Tarbes une déclaration où il s'accusait d'actes d'impureté dans sa direction. Vraie ou controuvée, cette pièce fut immédiatement envoyée à Rome. « On verra bientôt quelque chose de nouveau, écrit Bossuet à son neveu : c'est un mémoire du P. Lacombe, où il avoue ses illusions impures. On justifiera la liaison de Mme Guyon avec ce Père, qui était son directeur, et celle de l'archevêque de Cambrai avec le même P. Lacombe (1). » Mais cette pièce, au dire même de Bossuet, était fort embrouillée et d'ailleurs ne parlait pas de Mme Guyon. Il fallait un témoignage quand même contre elle. On transféra Lacombe du château de Lourdes à Vincennes, et là il écrivit ou on lui fit écrire, si on n'écrivit pas à sa place, une lettre dont voici le commencement :

« Au seul Dieu honneur et gloire.

C'est devant Dieu, madame, que je reconnais sincèrement qu'il y a eu de l'illusion, de l'erreur et du péché dans certaines choses qui sont arrivées avec trop de liberté entre nous. » Quand on lut cette lettre à Mme Guyon, sans la lui mettre sous les yeux, elle dit tranquillement qu'il fallait que le pauvre homme fût devenu fou. Au reçu de cette pièce, qui venait confirmer et préciser la déclaration à l'évêque de Tarbes, l'abbé Bossuet écrivit : « Ces deux pièces feront plus

(1) C'eût été difficile, le P. Lacombe ayant disparu de la société des hommes en 1687 et Fénelon n'ayant connu Mme Guyon qu'en 1689, comme Bossuet le savait bien.

Digitized by Google

d'impression que vingt démonstrations théologiques ». Mais on n'avait pas encore l'aveu de Mme Guyon. On la tira de la maison de Vaugirard où on l'avait cantonnée, pour la jeter à la Bastille comme une criminelle, et ce fut désormais le lieutenant de police qui l'interrogea avec deux filles qui l'avaient servie et le P. Lacombe. Mais elle était d'une imperturbabilité désespérante ; on ne put rien tirer d'elle ni de ses deux filles ; on fit dire au P. Lacombe tout ce qu'on voulut, par exemple qu'il « avait couché quinze nuits avec elle ». Seulement le malheureux était fou, comme l'avait dit Mme Guyon, et fou à la lettre. On n'en répandit par moins à Rome qu'elle avait fait des aveux.

Tout était prêt, la *Relation* pouvait paraître.

L'effet fut d'abord irrésistible, prodigieux. « Le livre de M. de Meaux fait grand fracas ; les faits y sont à la portée de tout le monde ; le livre est court, vif, bien fait ; on se le prête, on se l'arrache, on le dévore. » Les amis de Fénelon furent consternés à Rome comme en France. Ils sentaient le parti que la malice humaine pouvait tirer contre le pieux archevêque qui leur était cher, des prétendues révélations de Bossuet.

Voyons brièvement ce qu'est ce livre terrible. Il repose tout entier sur trois indiscrétions qu'un ecclésiastique peut se croire peut-être permises, mais qui répugnent aux habitudes des hommes d'honneur : 1° faits singuliers tirés d'un livre qui avait été confié à Bossuet par Mme Guyon et ses amis sous le sceau du secret; 2° publication de lettres confidentielles et intimes de Fénelon à l'évêque de Meaux; 3° celle d'un mémoire destiné à Mme de Maintenon seule et qu'il

Digitized by Google

lui arracha par la peur de la perte de son salut : c'est du moins le secrétaire de Bossuet qui nous le dit (1).

De ces trois indiscrétions, qui remplissent toute la seconde section du livre, la première était absolument inutile, à moins de vouloir réduire la controverse à une dispute d'avocats qui font arme de tout. Bossuet a beau crier de toute la force de sa voix : « On verra plus clair que le jour ce qu'on ne voit déjà que trop, Que *c'est, après tout, M^me^ Guyon qui fait tout le fond de cette affaire*, et que c'est la seule envie de la soutenir qui a séparé ce prélat d'avec ses confrères? » Qu'importe pour la vérité ou la fausseté des *Maximes des Saints* que M^me^ Guyon ait été remplie d'une plénitude de grâces jusqu'à en crever, si on ne la délaçait; qu'elle ait entendu une voix qui lui disait qu'elle était la femme mystérieuse de l'*Apocalypse;* qu'elle ait vu deux lits dans un songe, et Jésus-Christ qui lui disait que l'un était pour elle, son épouse, et l'autre pour sa mère, et autres balivernes? Est-ce que par hasard la doctrine de Fénelon repose sur ces visions et ces phénomènes saugrenus, et que les *Maximes des Saints* sont la même chose que le *Moyen court*, les *Torrents* et l'interprétation du *Cantique des Cantiques?* Les triumvirs ont toujours soutenu cette seconde proposi-

(1) Ce mémoire avait été communiqué par l'auteur à l'archevêque de Paris, à M. Tronson, et à l'évêque de Chartres. Celui-ci en parla à Bossuet qui lui répartit : « Vous êtes obligé en conscience de tout communiquer; vous serez damné, si vous ne le faites. » *Le Dieu*, t II, p. 31.

Digitized by Google

tion sans jamais la prouver, et Bossuet n'a jamais avancé la première qu'une fois en passant (1).

Oui, mais ces détails étrangers étaient propres à déconsidérer et flétrir Mme Guyon et par suite l'ami *spirituel* de cette folle impie. On pouvait craindre seulement qu'en ridiculisant un des premiers évêques de France, il ne retombât quelque chose de ce mépris et de cette dérision sur l'épiscopat même, et non seulement sur l'épiscopat, mais encore sur la vie religieuse. Bossuet ne faisait pas attention que les détails qu'il ramasse si curieusement sur ces surabondances et ces débordements de grâce, sur ces communications en silence, quelque extravagants qu'ils paraissent et qu'ils sont en effet, ne prouvent ni le charlatanisme ni la folie de Mme Guyon, qu'ils indiquent seulement qu'elle était malade d'hystérie ou de quelque autre affection pathologique, qui se mêlait étrangement à ses rêves mystiques, comme cela arrive fréquemment chez les spirituels. Il vante et glorifie sainte Thérèse comme sainte entre tous les saints et saintes du mysticisme. Eh bien ! ne lit-on pas dans sa *Vie* écrite par elle-même ce fait extraordinaire ? Elle vit lui apparaître un ange — c'était un séraphin qui « avait en main un dard qui était d'or, dont la pointe était fort large et qui me paraissait, dit-elle, avoir à l'extrémité un peu de feu; il me sembla qu'il l'enfonça plusieurs fois dans mon cœur et que toutes les fois qu'il l'en retirait, il m'arrachait les entrailles et me laissait toute brûlante

(1) Encore s'agit-il de l'oraison de Mme Guyon. Mais il prétend ailleurs que c'est celle de Fénelon.

Digitized by Google

d'un si grand amour de Dieu, que la violence de ce feu me faisait jeter des cris mêlés d'une si extrême joie, que je ne pouvais désirer d'être délivrée d'une douleur si délicieuse. » Demandez aux médecins d'aujourd'hui la raison de cette merveille. Bossuet donne à Louis Du Pont les titres de *Summus theologus* et de *vir spiritualis* (1); et voici ce qu'on peut voir dans Alemani, dans sa *Bibliothèque de la Société :* « Il était souvent rempli des rayons d'une divine illustration, et cela avec tant de rapidité qu'il paraissait en péril de perdre la vie par la véhémence de son feu. Pendant qu'il priait et demandait à Dieu des forces et de la lumière pour procurer efficacement par la conduite de Dieu le salut des hommes, la lumière divine se répandait en lui avec une telle abondance, qu'il était forcé de se lever de sa prière, hors de lui-même, et de se promener pour dissiper la force de cette lumière; et il criait avec des soupirs et des gémissements : Seigneur, pas davantage, pas davantage ! Seigneur, c'est assez et c'est trop de lumière. Et il lui semblait que toute la chambre était en feu et son âme se trouvait si remplie d'ardeur et de grâce, qu'il en serait mort, si Dieu n'avait modéré l'impétuosité de cette grâce » (2). Les *Vies* des mystiques sont pleines de phénomènes de ce genre qui ne le cèdent en rien pour l'étrangeté aux accidents physiologico-psychiques que M^me^ Guyon raconte dans son autobiographie. Ridiculiser ceux-ci, n'était-ce pas appeler sur ceux-là l'attention et l'œil malin de la cri-

(1) *Vie*, ch. XXIX.
(2) Bibliothèque de la Société, p. 13.

Digitized by Google

tique et des libertins? Mais Bossuet était trop animé pour faire cette réflexion.

Remarquons pourtant que s'il livre à la dérision publique les hallucinations de Mme Guyon, il n'ose attaquer ses mœurs ou il ne le fait qu'indirectement. Mais s'il a la pudeur de ne point dire en France, où l'on savait le succès des enquêtes les plus illégales et les plus odieuses, « qu'elle a commis le crime », il le donne suffisamment à entendre par ses prétéritions et ses réticences, dans lesquelles il entremêle perfidement Fénelon, mais sans le nommer. Je cite et sans commentaire : « le P. Lacombe était celui qui lui avait été donné d'une manière particulière et miraculeuse ; s'il était devenu son père spirituel, elle avait premièrement été sa mère. C'était le seul à qui elle communiquait *la grâce quoique de loin avec la tendresse* qu'elle représente dans la *Vie*, jusqu'à se sentir obligée, *pour la laisser évaporer*, de lui dire quelquefois : O mon fils, vous êtes mon fils bien-aimé dans lequel je me suis plu uniquement. Dieu lui avait pourtant donné, *dans sa prison et comme le fruit de ses travaux*, un autre homme encore *plus intime* que le P. Lacombe, et quelque grande que fût cette union avec ce Père, celle qu'elle devait avoir avec le dernier était encore toute autre chose. Sur cela, je ne veux rien deviner, et je rapporte ici seulement cet endroit de sa *Vie*, pour montrer que le faux mystère continue et que nous ne sommes pas à la fin des illusions que nous promet cette femme.

Cependant, ce Père Lacombe est l'auteur de l'*Analyse* condamnée à Rome et par plusieurs évêques. Les circonstances de sa liaison avec cette femme ont été

Digitized by Google

connues du défunt évêque de Genève de sainte mémoire, Jean d'Aranthon, et l'histoire en est devenue publique dans la *Vie* de ce saint évêque, que le docte et pieux général des Chartreux a mise au jour. Le temps est venu où Dieu veut que cette union soit entièrement découverte; je n'en dirai pas d'avantage... »(1). Autrement dit : je ne sais rien ; mais je désire que vous croyiez sur M^me^ Guyon et par contre-coup sur Fénelon tout ce qu'il y a de plus désavantageux et de plus affreux. Car ce Montan a trouvé sa Priscille, comme il le dit injurieusement, et, pour être plus clair, cet Abélard a trouvé son Héloïse, comme le dit le Père Larue avec l'approbation de Bossuet.

Mais l'insinuation la plus perfide, la plus venimeuse à cette époque, est une prétérition (Bossuet abuse de cette figure pour donner à entendre ce qu'il n'ose pas dire franchement) du n° 1 de la IX^e^ section de sa *Relation*. Je dois d'abord expliquer ce qui en fait le venin. Molinos méprisait singulièrement l'autorité des supérieurs ecclésiastiques et accordait au directeur un pouvoir absolu : il va jusqu'à dire (2) qu'il vaut mieux obéir à son directeur qu'à Dieu même et qu'on ne peut jamais se tromper en suivant le conseil de son directeur. Voilà ce qui rendait si dangereuses pour les mœurs certaines propositions en elles-mêmes fort anodines et qu'on trouve dans tous les mystiques, les bons comme les mauvais. On comprendra maintenant l'insinuation de Bossuet. « Nous y

(1) *Relation*, sect. v, n° 18 et 19.
(2) *Guide*, II, ch. IX.

Digitized by Google

avons tu (dans la *Déclaration*) ces tentations d'un genre particulier auxquelles il faut succomber..., nous y avons tu ces docilités des *âmes ingénues sur les choses humiliantes* indéfiniment, qu'on pourrait leur commander; ce dénûment non seulement *de toute consolation*, mais encore de *toute liberté* (1), ce détachement de tout, et *même de la voie qui leur apprend ce détachement, cette disposition* sans limites à toutes les pratiques qu'on *voudra leur imposer,* cet oubli universel de leurs expériences, de leurs *lectures, et des personnes qu'elles ont consultées autrefois avec confiance* (2); enfin, nous y avions tu les possessions, les obsessions et autres choses extraordinaires que l'auteur nous avait données *comme appartenant aux voies intérieures* (3). On sait à quoi les faux spirituels les font servir aussi bien que les autres choses qu'on vient d'entendre. M. de Cambrai l'insinue lui-même (4); et nous sommes peu consolés de lui entendre dire que *la voie de pur amour et de pure foi* qu'il enseigne, est celle où l'on en verra moins que dans les autres, comme s'il y allait du plus ou du moins et qu'il n'eût pas fallu s'expliquer plus clairement contre ces abominations. »

(1) Ce qu'il y a de curieux, c'est que Fénelon reproche la même chose à Bossuet, et tous les deux avec autant d'injustice, mais Fénelon avec plus d'apparence.

(2) Tous les mots soulignés par Bossuet même sont tirés du ch. vrai VIII. Les paroles, ce dénûment de toute liberté, sont une traduction inexacte de celles de Fénelon. « Il faut qu'elles (les âmes) *ne soient attachées* à aucune consolation, ni à *aucune liberté.* »

(3) Ces mots sont une addition de Bossuet.

(4) Où ?

Digitized by Google

Cette dernière phrase, et surtout le dernier mot, prouve bien que Bossuet attribue en fait ou en principe à Fénelon les grossièretés et les ordures de Molinos. Il n'oublie que deux choses, c'est que, quelque autorité qu'il laisse aux directeurs, Fénelon la subordonne à celle des pasteurs et des supérieurs, et surtout qu'aucune autorité ne saurait prévaloir contre la volonté signifiée de Dieu ou la Loi écrite. Quant aux possessions, obsessions et autres choses extraordinaires dont Molinos abusait en effet, Fénelon n'en dit en passant qu'un mot, c'est qu'il est inutile d'en parler, « étant étrangères à la voie de la pure foi, la seule dont il parle et qui n'admet rien de contraire à la nature ». S'il ne les rejette pas absolument, c'est que l'Écriture et l'Église les ont reconnues. Bossuet veut-il les effacer? Je le veux bien. Mais il ne l'oserait pas ; et Fénelon a raison d'affirmer très souvent que personne n'est plus ennemi que lui-même de toute voie extraordinaire. Si Bossuet avait lu l'écrit de son confrère avec moins de prévention inquisitoriale, il aurait vu qu'il a fait précisément ce qu'il lui demande, dans les articles faux VIII et XIV.

Le reste des charges de Bossuet contre Fénelon, tout entier fondé sur des lettres confidentielles de ce dernier à l'évêque de Meaux avant sa nomination à Cambrai, et sur un mémoire non moins confidentiel, où il explique à Mme de Maintenon ses raisons de ne point donner son approbation aux *États d'oraison*, n'a plus aujourd'hui, sauf le talent qu'y déploie l'auteur, qu'un médiocre intérêt. Qu'importe que l'abbé Fénelon ait paru soumis et humble jusqu'à l'excès, et que l'archevêque de Cambrai, une fois consacré,

Digitized by Google

ait repris son indépendance ? Que Fénelon ait désiré être sacré par Bossuet ou que Bossuet ait tenu à le consacrer ? Que Fénelon ait refusé de s'associer à l'animosité d'un évêque et de Mme de Maintenon contre une malheureuse femme, en approuvant un livre où cette femme était représentée comme chef du parti de Molinos et comme prêchant d'une manière suivie et systématique la doctrine d'un espagnol qui n'était guère connu en France que de nom ? (1). Que nous importe enfin que les *Maximes des Saints* aient devancé les *États d'oraison* à la grande fureur de Bossuet, que ce livre ait paru sans approbation d'évêques et de docteurs, et que Fénelon ait refusé de comparaître dans des conférences devant MM. de Paris, de Meaux et de Chartres, qui n'avaient aucune juridiction sur lui ? Tout cela, fort important peut-être pour les contemporains, est nul pour la postérité. Mais toute l'argumentation de Bossuet suppose que Fénelon n'est que le lieutenant de Mme Guyon, que tous ses écrits, depuis les mémoires qu'il adressait à la conférence d'Issy, jusqu'à ses défenses des *Maximes des Saints*, n'étaient que des apologies déguisées de ceux de cette dame : ce qui impliquait le fait qu'il était son disciple en matière de mysticisme. Or, le mot de Saint-Simon : « Ils se rencontrèrent ; leur sublime s'amalgama », semble indiquer que ce sublime était dans l'esprit de l'un et de

(1) Je n'ai pu trouver trace d'une traduction française de la *Guide* avant le tapage que firent les trois petits livres (*Torrents Moyen court* et *Cantique des cantiques*), de Mme Guyon. Bossue lui-même ne paraît connaître la *Guide* que de nom et par la Bulle d'Innocent XI.

Digitized by Google

l'autre avant leur rencontre ; et cette induction est confirmée par un mot de Bossuet dans ses *Remarques* sur la *Réponse :* « Les étrangers mêmes savaient que M. l'abbé de Fénelon n'était pas ennemi du quiétisme. » Or, ces étrangers se réduisent à Burnet qui écrivait en 1687 ou 1688, dans son *Voyage en Suisse et en Italie* : « Les quiétistes avaient en horreur les superstitions romaines, et ils voulaient les ensevelir dans l'oubli en ne les enseignant et en ne les pratiquant point, aussi bien que M. l'abbé de Fénelon » (1). Bossuet faisait donc Fénelon quiétiste quelque six ou sept mois avant qu'il eût jamais vu Mme Guyon. Seulement il est si peu exact dans la chronologie de sa *Relation*, plaçant les faits non à leur date, mais à l'endroit où ils peuvent faire le plus d'effet, que mon induction, si légitime en apparence, pourrait bien ne l'être pas. Mais que répondre à ce témoignage que j'emprunte au cardinal Beausset? A St-Sulpice « Fénelon *étudiait les mystiques* qui peuvent égarer, tandis que Godet Desmarais étudiait l'Écriture qui n'égare ja-

(1) Mme de Maintenon, *Correspondance générale*, p. 112, lettre du 29 août 1696, à l'archevêque de Paris. Fénelon n'a donc pas tort de dire que Bossuet abusait en toute occasion de ce passage pour le noircir. L'exemplaire de Burnet, à l'endroit *marqué*, que Mme de Maintenon envoyait à l'archevêque, lui avait été remis selon toute vraisemblance par Bossuet, qui y faisait dès lors le même contresens sur ce passage que dans ses *Remarques*. Pourquoi ne citait-il pas l'autre passage où Fénelon est nommé avec Le Camus, avec Fleury, avec lui-même entre autres ecclésiastiques français qui voulaient réformer le culte? (*Réponse aux Remarques*, p. 35).

Digitized by Google

mais. » On comprend alors que Fénelon fût si bien préparé en 1694, lors des conférences d'Issy. Quelque occupé qu'il fût de ses devoirs de précepteur, faisant pour les princes, ses élèves, *fables*, *dialogues*, écrits de toute espèce en attendant le *Télémaque*, il apportait à Bossuet mémoires sur mémoires, où il expliquait surtout Clément d'Alexandrie et Cassien, où il recueillait dans les Pères tout ce qui lui semblait favoriser le pur amour, où il recueillait enfin toute la doctrine des voies intérieures dans les mystiques qui avaient écrit depuis 400 ans, mais surtout dans saint François de Sales et dans sainte Thérèse, ainsi que dans leurs fils spirituels. Bossuet, qui veut tout incriminer, s'écrie au sujet de ces recueils : « Ce n'est pas lui qui était accusé, c'est M^me^ Guyon et ses livres. Pourquoi se mêlait-il si avant dans cette affaire? Qui l'y avait appelé? C'est lui-même qui m'y avait appelé, reprend Fénelon. Le lecteur ne doit pas être surpris que j'aie donné des mémoires à M. de Meaux sur les voies intérieures, puisque ce prélat me les demanda. Il doit se souvenir que, quand on le fit entrer dans cet examen, il n'avait jamais lu ni saint François de Sales, ni le bienheureux Jean de la Croix, ni ces autres livres mystiques, tels que Rusbrock, Harphius, Taulère, etc., dont il dit que, ne pouvant rien conclure de précis de leurs exagérations... on a mieux aimé les abandonner, et qu'ils demeurent inconnus dans des coins de bibliothèques. » Fénelon ne faisait ses recueils que *par obéissance*, comme le prouve une de ses lettres. Je laisse là les intentions que personne ne connaît; je ne retiens que ce fait, que les mémoires étaient si copieux, qu'ils ont fourni la ma-

Digitized by Google

tière, selon de Noailles, des *Maximes des Saints* et de toute la partie doctrinale de la controverse à laquelle ce livre a donné lieu. Cette érudition mystique ne lui vient pas certainement de Mme Guyon : elle vient des notes qu'il avait prises et qu'il ne cessait de prendre depuis longtemps.

Que s'il était établi non par des vraisemblances et des raisonnements, comme j'ai été obligé d'en user, mais par des faits précis et des dates certaines, que le mysticisme est bien antérieur, dans les études et l'esprit de Fénelon, à ses relations spirituelles avec l'auteur du *Moyen court*, tout l'échafaudage, si savamment construit par l'imagination échauffée et par la passion de Bossuet, serait renversé de fond en comble. Mais le doute suffit pour qu'il soit fortement ébranlé. Car on sent que pour peu que l'identification de la cause de Mme Guyon et de Fénelon soit incertaine et contestable, plus l'argumentation de Bossuet est serrée, plus elle est fausse, étant ruineuse dans son principe même.

L'effet de la *Relation* n'en fut pas moins terrible ; elle s'adressait à la curiosité et à l'esprit de malignité, deux passions avec lesquelles on ne manque jamais son coup, quand on les satisfait. Tous les amis de la victime étaient consternés. Comme la réponse n'arrivait pas, parce que Fénelon était résolu de se taire pour ne pas compromettre MM. de Beauvilliers et de Chevreuse (1), « il tomba dans le dernier mépris, écrit

(1) Ils venaient d'échapper à la disgrâce par la générosité de l'archevêque de Paris; toutes leurs places étaient déjà destinées, la plupart à la famille de Noailles. Consulté par Louis XIV,

Digitized by Google

l'abbé Bourdelot. Tant qu'il n'a été question que du dogme, il partageait les esprits, mais l'histoire et les faits l'ont accablé » (1). A Rome, la consternation de ses partisans et l'insolence de ses adversaires ne furent pas moins grandes. « (Ses partisans) devraient mourir de honte, dit l'abbé Bossuet; M. de Cambrai n'a plus, selon les gens désintéressés et de bon sens, d'autre parti à prendre que de baiser les verges et de se soumettre. » Pour comble de disgrâce, les imprimeurs de Fénelon avaient été découverts à Lyon, à Rouen, et injonction faite de ne laisser rien imprimer pour lui et de lui, et de saisir tous les imprimés. Mais dès que cet ordre eût été levé par le roi, qui sentit l'iniquité d'octroyer toute liberté aux accusateurs et de l'ôter à l'accusé, Fénelon, persuadé par l'abbé de Chanterac qu'il était encore plus dangereux pour ses amis de laisser la médisance courir et se changer en sales calomnies dans l'esprit des foules, fit parvenir à Rome et à Paris une réponse victorieuse. Elle ne fit peut-être pas un effet aussi bruyant que la *Relation*, mais elle en fit un aussi général et plus profond.

Dans un Avertissement qu'on peut considérer comme un exorde, il dit tranquillement, sans fracas, sans grandes paroles, de la voix la plus simple et la plus unie : « Avant d'éclaircir à fond l'histoire de M^me^ Guyon,

Monseigneur de Noailles parla fortement, et les deux beaux-frères furent sauvés. Je ne sais pourquoi l'éditeur de M^me^ de Maintenon met ce fait en doute. Il ne se trouve, dit-il, que dans Saint-Simon. C'est une erreur. On peut le lire dans d'Aguesseau, *Discours sur la vie de son père.*

(1) Lettre à l'évêque de Châlons, 7 juillet 1698.

Digitized by Google

dont on m'accuse sans fondement de ne pas condamner les livres, je ne demande au lecteur qu'un moment de patience pour lui faire remarquer quel était l'état de notre dispute, quand M. de Meaux a passé de la doctrine aux faits. J'ai prouvé à ce prélat dans ma *Réponse* à la *Déclaration* et dans mes dernières *Lettres* qu'il avait altéré mes derniers passages pour m'imputer des sentiments impies, et il n'a vérifié aucun de ces passages suivant ses citations. J'ai montré des paralogismes manifestes qu'il a employés pour me mettre des blasphèmes dans la bouche, et il n'y répond rien. Je l'ai pressé, mais inutilement, de répondre sur des questions essentielles sur la religion et décisives pour mon système. Il s'agit de savoir si Dieu, avant ses promesses gratuites, a été libre ou non de nous donner la béatitude surnaturelle. Cette béatitude est-elle une vraie grâce ou une dette sous le nom de grâce? Si Dieu ne l'eût point donnée, n'aurait-il pas été aimable pour sa créature?... Un don gratuit et accordé par surérogation peut-il être *la raison d'aimer* sans laquelle Dieu ne serait pas aimable? .. La réponse de ce prélat est que j'éblouis le lecteur par *une métaphysique outrée, qui le jette dans des pays inconnus....* Ce prélat veut que je lui réponde sur les moindres circonstances de la vie de M^me^ Guyon, comme un criminel sur la sellette répondrait à son juge. Mais quand je le presse de répondre sur des dogmes fondamentaux de la religion, il se plaint de mes questions et refuse de s'expliquer ....

L'embarras de M. de Meaux était encore redoublé par les réponses des deux prélats unis avec lui. Il

Digitized by Google

rejette l'amour naturel, délibéré, innocent et distingué des vertus surnaturelles sans être vicieux. Mais M. l'archevêque de Paris reconnaît que cet amour, sans être élevé à l'ordre surnaturel, peut-être quelquefois innocent. – M. de Meaux veut que l'amour indépendant du motif de la béatitude soit la source du quiétisme. Il dit que *c'est en cela qu'est mon erreur, que c'est le point décisif, le point qui renferme la décision du tout,* et que c'est par cette doctrine que *je me perds.* Mais M. l'évêque de Chartres, qui vient à son secours contre moi, se tourne en ce point pour moi contre lui et déclare que cette doctrine est celle qu'il a soutenue dans ses thèses.

Dans cet embarras, l'histoire de M^me^ Guyon paraît à M. de Meaux un spectacle propre à faire oublier tout à coup tant de mécomptes dans la doctrine. »

C'est de ce style aisé, familier, d'une netteté extrême, incisif sans chercher la moindre pointe, agile plutôt que rapide et entraînant, que Fénelon reprend un à un tous les griefs de la *Relation* et démonte pièce à pièce cette formidable machine de guerre sous laquelle on prétendait l'écraser. Je n'essaierai pas d'analyser une discussion si fine; je signalerai seulement le passage où Fénelon oppose les écrits de Bossuet à ses actes. En effet, sa conduite avec M^me^ Guyon et avec Fénelon est absolument incompréhensible, s'il avait dès l'abord sur leur doctrine l'opinion qu'il étale dans toute cette controverse (1).

(1) Voici ce que Bossuet écrit à M^me^ Guyon, dans une lettre du 4 mars 1694, avant les conférences d'Issy et après un long

Digitized by Google

Bossuet répondit d'une main évidemment fatiguée à l'œuvre de son adversaire, et dans ses Remarques sur la Réponse de M. de Cambrai, il se montra plus injurieux que jamais, malgré la recommandation que lui avait faite son neveu d'être modéré. La riposte ne se fit pas attendre, et la Réponse aux Remarques parut à Rome et à Paris presqu'en même temps que l'attaque. Bossuet avance que ses *Remarques* eurent un effet prodigieux; mais on en peut douter, tandis que le succès de la Réponse fut incontestable; et un contemporain ne craint pas de dire que si l'on avait consulté le public après les deux derniers ouvrages de Fénelon,

examen qu'il avait fait de ses livres publiés et de ses manuscrits Je ne sais pourquoi Fénelon n'use pas de cette lettre, lorsqu'il soutient, et avec raison, qu'il n'avait pas toujours pensé de lui, ni de Mme Guyon, ce qu'il en dit dans sa *Relation*. « Et si on me demande en quel rang je mets ceux qui douteraient de mon sentiment ou qui en auraient de contraires, je répondrai que je demeure non seulement en union, mais en union particulière avec eux, conformément à ce que dit saint Paul : Demeurons dans les choses auxquelles nous sommes parvenus ensemble, et s'il y a quelque vérité à laquelle vous ne soyez pas encore parvenus, Dieu vous la révèlera un jour. C'est, Madame, ce que je vous dis. Vous avez pris certaines idées de l'oraison; vous croiriez être propriétaire et intéressée en faisant de certains actes, quoique commandés de Dieu; vous croyez y suppléer par d'autres choses plus intimement commandées, soit faiblesse, soit habitude, ou ignorance, ou aheurtement d'esprit; je n'en demeure pas moins uni avec vous, espérant que Dieu vous révèlera ce qui reste... » Lettre conservée dans la *Relation* de Phelippeaux, très hostile à Fénelon et au quiétisme en général. Il tenait sans doute cette lettre de Ledieu, secrétaire de Bossuet.

Digitized by Google

M. de Meaux ne serait pas sorti du combat les palmes à la main (1). La rage des adversaires de Fénelon en dit bien plus long que toutes les louanges. « C'est une bête féroce, s'écrie l'abbé Bossuet, qu'il faut poursuivre pour l'honneur de l'épiscopat et de la vérité, jusqu'à ce qu'elle soit terrassée et réduite à ne plus pouvoir faire de mal. » Bossuet lui-même, malgré ses airs superbes de triomphateur, ne se possédait plus et sa colère s'exhale en barbarismes. « Vous ne sauriez trop répéter à leurs Éminences et au Pape que si l'on mollit le moins du monde, on aura au lieu d'un homme soumis, un *ostentateur*, un triomphateur, un *insultateur* » (2). La guerre reprit sur le terrain dogmatique, et l'on ne sait pas combien elle eût duré de redites en redites, si la sentence du pape n'était enfin intervenue, sur les injonctions menaçantes du grand roi.

Qui était vainqueur dans cette longue controverse de deux années? En apparence Bossuet, puisque l'autorité suprême lui donnait raison ; en réalité, l'incrédulité et le libertinage.

Ce n'est pas impunément qu'on en appelle à l'opinion publique. Aucun des traits qui flattent la malignité ne lui échappe. Par exemple, je connais peu de satires plus piquantes des fadeurs ou des exagérations du style ecclésiastique que certains passages de Bossuet et de Fénelon « Que sert de dire, écrit Bossuet : Oui je brûlerais mon amie de mes propres mains, je me brûlerais moi-même? Ceux qui brûlent tout de cette

(1) L'abbé Legendre. *Mémoires*, p. 240.
(2) CCCLXXVI Lettre du 1er décembre 1698.

Digitized by Google

sorte, le font pour ne rien brûler. Ce sont de ces zèles outrés où l'on va au-delà du but pour passer par dessus le point essentiel. Ne brûlez point de votre propre main Mme Guyon... Ne vous brûlez pas vous-même : sauvez les personnes, condamnez l'erreur. » (1) Fénelon ne relève pas avec moins de vivacité et de piquant les paroles doucereuses et en apparence charitables de Bossuet, « *ce cher ami, cet ami de toute la vie.* Je suis, lui dit-il, ce cher auteur que vous portez dans vos entrailles pour me précipiter avec Molinos dans l'abîme du quiétisme. Vous me pleurez partout et vous me déchirez en me pleurant. Que peut-on penser de ces larmes, qui ne servent qu'à donner plus d'autorité à vos accusations ? » (2)

Ce qui choque le plus dans cette controverse, ce qui est le plus propre à faire perdre à des évêques le respect dû à leur caractère, ce sont ces odieuses questions de faits où les contradictions paraissent des mensonges. Je sais bien que beaucoup de ces mensonges ne sont qu'apparents et que les deux contradicteurs disent de bonne foi ce qu'ils voient, parce qu'ils le croient voir, chacun portant naturellement son attention sur les circonstances en rapport avec ses pensées, ses préjugés, sa passion. Mais allez donc demander ce discernement au gros du public. Quand Fénelon affirme que c'est Bossuet qui se proposa pour le sacrer, tandis que Bossuet affirme non moins catégoriquement que Fénelon le lui demanda, il n'y a là qu'une contrariété facile à lever.

(1) *Relation* IV, n° 19.
(2) Lettre à M. de Meaux.

Digitized by Google

Comme ils désiraient l'un et l'autre la chose, il est probable qu'ils en parlèrent plus d'une fois et qu'ils ne se souvenaient pas lequel en avait parlé le premier; mais il y a affirmation absolue de l'un, dénégation non moins absolue de l'autre, sur la scène qui se passa entre eux deux jours avant le sacre, et malheureusement les contradictions de ce genre sont trop fréquentes dans nos deux prélats. D'Aguesseau a raison : « Si la controverse théologique était déjà scandaleuse par des vivacités et des amertumes qui la faisaient dégénérer en dispute, la scène devint plus scandaleuse et plus triste pour les gens de bien, quand ils s'entreprirent sur les faits et qu'on les vit se donner les démentis les plus formels. » Voilà donc ceux qui se vantent d'être les dépositaires de la vérité, paraissant ne point dire la vérité.

Il y a un autre endroit par lequel la scène devait paraître plus triste encore pour ceux qui étaient attachés à la religion et qui réfléchissaient. Certes, les faits concernant M^me^ Guyon « divertissaient », comme le dit M^me^ de Maintenon; mais c'était d'un divertissement assez profane. Comment les oreilles n'ont-elles pas tinté d'avance à Bossuet, en prévoyant l'usage que les libertins ou même simplement les gens légers allaient faire de sa *Relation?* L'indiscrétion une fois commise, il dut en apercevoir les inconvénients et froncer tristement le sourcil, si ces vers grossiers et peu révérencieux pour les choses saintes lui tombèrent sous les yeux :

> Un prélat certain jour, exhortant la Guyon,
> S'informait si des sens chaque tentation

Digitized by Google

Du pur amour divin ne l'avait pas tirée.
La dévote lui répondit,
Que comme un autre Saint-Esprit
Lacombe l'avait obombrée.

La pièce suivante l'aurait peut-être fait sourire, parce qu'il y eût reconnu les médisances de son livre :

Ce modèle parfait, ce Paraclet nouveau,
Donne du pur amour un spectacle assez beau,
Quand tout à coup sentant un gonflement de grâce
Elle crève en sa peau si l'on ne la délace.
La grâce du dedans, passant jusqu'au dehors,
Du bassin de l'esprit regorge dans le corps.
Elle en déchirerait jusqu'à son corps de jupe,
Si dans le même instant quelque dévote dupe
Ne faisait prendre l'air à cet amour sacré ;
Mais. du lacet enfin se voyant délivré,
Il se répand au cœur de toute l'assistance,
Et chacun le reçoit dans un profond silence.

Mais en y réfléchissant, lorsque l'ardeur et la fumée du combat furent dissipées, je ne doute pas qu'il n'ait reconnu le danger de cette ironie et de cette légèreté, apportées dans une querelle religieuse. Ce n'était rien encore ; les versificateurs et les vaudevillistes précédemment cités, se tenaient aux abords et dans les dehors du temple. En voici qui sautent par dessus toutes barrières, pénètrent dans le Saint des Saints, et profanent sans vergogne le *Pater* par une parodie plaisante et goguenarde, qui eût fait horreur au grand évêque :

Digitized by Google

Adveniat regnum tuum

Votre royaume a des appas
Pour des âmes intéressées.
Les nôtres d'un motif si bas
Se sont enfin débarrassées.
S'il vient, il nous fera plaisir,
Mais Dieu nous garde du désir.

Panem nostrum quotidianum da nobis hodie

Seigneur, notre pain quotidien
Ne peut-être que votre grâce.
Donnez-le moi, je le veux bien.
Ne le donnez pas, je m'en passe.
Que je l'aie ou ne l'aie pas :
Je suis content dans les deux cas.

Et ne nos inducas in tentationem.

Seigneur, si votre volonté,
Me met à ces grandes épreuves,
Qui désespèrent le tenté,
Mon cœur, pour vous donner des preuves
De mon humble soumission,
Consent à la tentation.

Si vous pardonnez mon péché,
Comme je pardonne à mon frère,
Tant mieux, je n'en suis pas fâché.
Mais si, pour moi plein de colère,
Vous me réprouvez à jamais,
Vous le voulez, je m'y soumets.

Voilà pour les quiétistes : voici pour les Moldistes :

Le péché ne m'est point fatal
Sans la peine qui m'en arrive ;
Si du bonheur il ne me prive,
C'est un bien et non pas un mal ;
Car le plaisir qu'il peut donner
Est l'unique raison d'aimer.

Digitized by Google

Certes, Bossuet eût senti tout son être frémir d'horreur, s'il avait lu ces gaudrioles impies ; mais quel droit eût-il eu de se plaindre ? C'était lui, le sublime prédicateur, le savant docteur, le grave et puissant controversiste, l'évêque des évêques de France par le génie, presque un père de l'Église, qui, en cette circonstance et sans nécessité, quoi qu'il en dise, avait le premier introduit dans la discussion l'esprit de malice et de dérision.

Poussé par l'emportement du combat et par la passion d'accabler enfin un ennemi insaisissable et qui échappait toujours à ses plus puissantes étreintes, harcelé d'un autre côté par son neveu qui lui criait sans cesse : *Des faits! Des faits!* qui ne cessait de lui répéter que les faits seuls pouvaient terminer les hésitations de Rome, et qu'il fallait, s'il était possible, écraser Fénelon sous l'infamie, comme on avait écrasé Molinos, Bossuet, que son irritation croissante aveuglait, ouvrit la porte aux personnalités et à la malignité du monde, les railleurs s'y précipitèrent à l'envi.

Les contemporains, Bossuet en tête, ne parlent que du succès prodigieux de la *Relation ;* et les prôneurs à outrance du grand écrivain vantent encore ce succès prodigieux. Mais ni les contemporains ni les modernes ne s'aperçoivent pas que ce fut un triomphe tout littéraire et tout mondain, et que plus il fut prodigieux, plus peut-être fut grand le contre-succès moral. Je ne perdrai pas mon temps à démontrer que Bossuet a été trompé, lorsqu'il affirme que M. de Cambrai est tombé dans un tel décri que tout le monde, ses amis, même les plus chers, l'abandonnent. La fidélité à toute

Digitized by Google

épreuve du petit troupeau et le retour si prompt du public pour le grand évêque ridiculisé, montrent suffisamment la vanité de cette assertion. Mais je dis que, vivant dans la grande prison de Versailles ou dans un cercle très restreint, ceux qui nous font ces récits triomphants du prodigieux succès de la *Relation*, ne savent point ce qui se disait ou dans les soupers de Vendôme et du duc d'Orléans, ou dans le salon de Ninon de Lenclos, ou dans la société de Fontenelle, ou dans les cafés de Paris. Ils nous crient que c'est un soulèvement général contre Fénelon, à la cour et à la ville, comme s'ils connaissaient la ville. Je crois bien qu'à la cour, comme l'écrit Bossuet, on y frémissait plus qu'ailleurs contre M. de Cambrai. C'était même une manière de faire sa cour au maître, qui dès le commencement s'était prononcé et qui même disait hautement que tout dans cet ouvrage était à sa connaissance et était vrai (1). Mais nos petites pièces de vers en disent plus que tous les beaux récits sur les sentiments et l'état d'esprit de la ville. On riait de M. de Cambrai, soit, mais on riait aussi de la religion, et l'on parodiait le *Pater*.

Ceux qui pourraient croire que j'exagère des faits insignifiants ou que j'attache trop d'importance à des vétilles, connaissent assez mal l'esprit public, surtout à Paris, dans les dernières années du XVII^e^ siècle. Le scepticisme érudit et railleur de Bayle, et l'incrédulité

(1) Témoignage, selon Bossuet, le plus authentique et le plus sûr. Quoi? Sur les folies de M^me^ Guyon? Sur les conférences d'Issy, etc. Ce témoignage, si authentique et si irréfutable, n'a rien de sérieux.

Digitized by Google

légère de Fontenelle y avaient fait des progrès que Bossuet ni Louis XIV ne soupçonnaient, et que ces disputes religieuses, mêlées de scandale et de ridicule, ne pouvaient que précipiter. On y était très attentif à tout ce qui venait de nos réfugiés, et je vois, par les lettres de Bossuet à son neveu, qu'il y parle souvent avec mépris et avec colère de ce qu'il appelle les lardons de Hollande. Or, non seulement les journalistes et les polygraphes français de ce pays avaient pris parti pour Fénelon contre Bossuet, mais ce qui est plus grave, ils signalaient avec une malice fort intelligente toutes les contradictions et toutes les petites misères de cette longue controverse, et principalement tout ce qui pouvait en rejaillir contre l'Église catholique. Il m'a passé entre les mains un livre anonyme (1) assez mal écrit, fort injurieux contre Bossuet, mais aussi fort habile à relever la fausse position du grand controversiste, admettant dans ses *États d'oraison* le quiétisme ou le mysticisme (c'est tout un), qu'il combat avec tant de violence dans la personne de Fénelon ; mais surtout ce livre signale les rapports intimes de cette doctrine quintessenciée et dangereuse dans ses conséquences avec la profession monastique en particulier et avec le catholicisme en général. C'est un traité historique du mysticisme où l'on prouve que le bref du pape, rendu contre Fénelon, condamne dans les *Maximes des Saints* et François de Sales, et sainte Thérèse, et M^me^ de Chantal, et Jean de la Croix, et Alvarès, et tous les auteurs de dévotion les plus autorisés. Or, à supposer que les liber

(1) C'est sans doute la *Théologie mystique* de Jurieu.

Digitized by Google

tins de Paris n'eussent point su tirer ces conséquences, ils les auraient apprises sans effort d'esprit dans les feuilles et les autres écrits venus de Hollande, qui étaient lus avec d'autant plus d'avidité, qu'on se les procurait plus difficilement. Voilà, selon moi, « toute la bénédiction que Dieu avait donnée », pour me servir des paroles mêmes de Bossuet, à sa « Relation sur le quiétisme » et à ses écrits sur le même sujet.

Digitized by Google

UN FRÈRE DE NICOLAS FOUCQUET

FRANÇOIS

Archevêque de Narbonne, exilé à Alençon.

Par M. Louis DUVAL,

Archiviste de l'Orne, Membre correspondant

L'histoire de la chute de Nicolas Foucquet n'est plus à faire, après le travail impartial et complet de M. Jules Lair. Mais le surintendant, coupable ou non, ne fut pas seul atteint, et la colère du roi n'épargna aucun des membres de sa famille, pas même sa mère, femme d'une foi antique, qui, apprenant son arrestation, ne laissa échapper que ces paroles : « C'est maintenant, ô mon Dieu, que j'espère du salut de mon fils ! » Madame Foucquet la mère fut, comme sa bru, comme tous ses fils, soumise au bannissement. Toute la famille fut dispersée. Le frère aîné du surintendant, l'archevêque de Narbonne, fut exilé à Alençon. Son séjour y fut marqué par des bienfaits ; il y a laissé des souvenirs que le temps n'a pas complètement effacés, et il s'y est acquis, en quelque sorte, des droits de cité.

François Foucquet avait été le premier fruit d'une

Digitized by Google

union qui devait produire douze enfants. Il naquit à Paris, rue de Jouy, le 26 juillet 1611.

Fidèle aux anciennes traditions de sa famille, et préoccupé d'assurer l'avenir de ses enfants, dont le dernier garçon, Gilles, né en 1635, se trouvait de vingt-quatre ans plus jeune que son aîné, Foucquet le père, après avoir rempli avec succès des missions administratives pleines de difficultés, s'était appliqué à des entreprises commerciales et maritimes qui faisaient le plus grand honneur à son esprit d'initiative et qui montrent en lui un précurseur de Colbert. La grande œuvre de sa vie fut « l'organisation de la marine marchande et la colonisation des Antilles. »

Dans l'acte de société du mois de mai 1635, on trouve des stipulations en faveur des sauvages convertis et des gentilshommes qui iront s'établir dans cette colonie, sans rien diminuer de leur noblesse Il s'employa également pour obtenir l'envoi de missionnaires à la Guadeloupe, à la Martinique, à la Guyane, au Canada. Il associait ses fils aînés à cette œuvre de colonisation. Nicolas Foucquet, son fils cadet, appelé à une fortune si brillante et si tragique, l'aidait pour la partie administrative et commerciale de ces grandes entreprises (1), François s'était réservé les missions, et nous en avons la preuve dans sa bibliothèque, qui renfermait un *Dictionnaire caraïbe*.

(1) Toute la famille s'intéressait aux questions coloniales. En 1656, Sanson, d'Abbeville, avait dédié son livre sur l'Afrique à Nicolas Foucquet. En 1657, le même géographe dédia l'*Amérique* à Gilles Foucquet, son plus jeune frère, chevalier des ordres de Sa Majesté.

Digitized by Google

« Un souffle religieux traversait la maison », dit M. Jules Lair (1). Trois des filles avaient renoncé aux joies de la famille pour entrer au couvent de la Visitation. « L'aîné, François Foucquet, devant qui s'ouvraient toutes les carrières mondaines, successivement conseiller au Grand-Conseil (1er septembre 1632), puis au Parlement de Paris, était entré dans les ordres. En 1637, à peine âgé de vingt-sept ans, il fut nommé par le roi évêque de Bayonne. Le jeune prêtre lui-même refusait cet honneur, et ne se laissa vaincre qu'à de vives sollicitations. Le 25 mars 1639, il fut sacré dans l'église du Grand-Jésus de la rue Saint-Antoine, par Claude de Rueil, évêque d'Angers, avec l'assistance d'un grand nombre de prélats, des archevêques de Tours et de Bourges, et du nonce du pape.

Ce fut le point culminant de la fortune de Foucquet le père, qui mourut l'année suivante. Dans son testament, il n'oublie pas de recommander à l'évêque de Bayonne, son fils aîné, « d'avoir soin que ses frères et sœurs vivent dans la crainte de Dieu et en union », et de prier Dieu pour lui toutes les fois qu'il célébrerait la sainte messe, ce qu'il espérait de sa piété. Cependant c'est à Nicolas Foucquet, son second fils, devenu en quelque sorte l'aîné de la famille, qu'il légua sa précieuse bibliothèque et ses collections artistiques, afin qu'elles ne fussent pas partagées (2).

(1) Jules Lair, *Nicolas Foucquet*, t. I, p. 72. — Du Tertre, t. I, p. 109.

(2) V. article du P. Chérot sur Foucquet, dans les *Études religieuses*, janvier 1891 (Le surintendant Foucquet ami des livres). — Bonaffé, *Les Amateurs de l'ancienne France*, Librairie de l'Art, 1892, in-4°.

Digitized by Google

François Foucquet, dit M. Lair, « s'était donné de tout cœur à son diocèse, où, grâce à son zèle, il avait obtenu de grandes améliorations (1). Appelée par lui, une de ses sœurs y fondait, avec son concours, un couvent de ces Visitandines, chères à la famille Foucquet. » Il y rappela aussi les religieuses de Sainte-Claire.

Comblé des faveurs de la fortune, sans les chercher, François Foucquet avait été pourvu, après la mort (21 juin 1641) d'Etienne de Virazel, évêque de Saint-Brieuc, de la commende de l'abbaye de Saint-Sever, près Vire, au diocèse de Coutances, qu'il posséda jusqu'en 1656, époque où il résigna en faveur de François de Rebé. Il avait également été nommé prieur commendataire de Chassignolles, au diocèse de Bourges.

Deux ans plus tard, au mois de juillet 1643, son frère Nicolas Foucquet, déjà tout puissant, obtint pour lui l'évêché d'Agde, siège suffragant de l'archevêché de Narbonne, valant 30,000 livres de revenu, avec vingt-deux paroisses seulement à desservir. Mais peu sensible à ces avantages, François Foucquet ne quitta pas sans regret son siège de Bayonne, pour être transféré à celui d'Agde, d'où son frère comptait sans doute avoir occasion de l'attirer souvent à la cour, quoique Retz, le coadjuteur de Paris, prétende que ce même siège lui avait été désigné à lui-même dans le but de

(1) Parmi les abus que l'évêque de Bayonne travailla à extirper, on cite l'usage qui s'était établi dans le pays d'autoriser la cohabitation des hommes et des femmes après la solennité des fiançailles (*Gallia Christiana*, t. X, col. 1322).

Digitized by Google

l'en éloigner. Il n'est pas douteux, en effet, que Nicolas Foucquet, dont l'ambition se haussait au niveau de la devise de sa famille : *Quo non ascendam?* comptait étayer l'édifice de sa propre fortune sur la grande situation qu'il préparait à son aîné. Nommé récemment intendant du Dauphiné, Nicolas Foucquet crut pouvoir assister à la cérémonie de l'entrée solennelle du nouvel évêque d'Agde. Ce jour-là, un grand concours de peuple anima cette noire ville d'Agde et sa sombre cathédrale. Mais ce jour de fête eut un triste lendemain.

En l'absence de l'intendant, une émeute éclata dans le Dauphiné, et quoiqu'il ait réussi par sa prudence et son esprit de justice à apaiser la sédition, il se vit en butte, pendant quelque temps, aux dénonciations perfides des jaloux, ce qui ne l'empêcha pas d'être nommé surintendant des finances en 1653.

En 1656, François Foucquet dut se prêter à une autre combinaison. Avec le consentement de Claude de Rebé, archevêque de Narbonne, il fut pourvu de la coadjutorerie de ce siège, estimée 30,000 livres de rente, et quitta celui d'Agde, qui fut donné à son jeune frère, Louis Foucquet, conseiller-clerc au Parlement.

En même temps, François Foucquet servait utilement les intérêts de Nicolas en portant la parole, au nom du gouvernement, dans l'Assemblée du clergé (mars 1656).

Quant à Louis, trop jeune encore pour être sacré (il était né en 1633 et avait par conséquent 23 ans en 1656), il continua à résider à Rome, où il remplissait

Digitized by Google

une mission confidentielle « occupant ses loisirs à visiter les ateliers des peintres et des sculpteurs, les collections qui constituaient les musées de ce temps, et s'il découvrait quelque pièce intéressante, il la signalait au surintendant. »

Le nouvel évêque ne fut même promu aux ordres que le 2 février 1659, par François de Harlay, archevêque de Rouen, depuis archevêque de Paris. Il reçut également de ses mains la consécration épiscopale, le 2 mars suivant, dans l'église Saint-Louis, à Paris, en présence du nonce, des évêques d'Evreux et de Césarée, du prince et de la princesse de Conti.

Cette cérémonie coïncida avec l'intronisation de François Foucquet, comme archevêque de Narbonne. Claude de Rebé étant mort précisément à cette époque, il prêta serment au roi le 26 mars et fit son entrée solennelle le 2 mai. On sait que ce siège était un des plus considérables de l'ancienne France. L'archevêque prenait les titres de primat des Gaules, duc de Narbonne et président-né des états de Languedoc. C'est en cette qualité qu'il accepta la dédicace de l'*Histoire des ducs de Narbonne* que lui offrit Guillaume Besse, en 1660. A la même époque, il tint le synode de son nouveau diocèse, qui fut alors visité deux fois par Louis XIV, le 8 et le 13 avril 1660, durant son voyage

(1) Cf. Privilèges accordés par les rois aux archevêques et à l'église de Narbonne, confirmés par Louis le Grand. Narbonne, Besse, in-4°, 84 p.

(2) Les présidents-nés des Etats de la province de Languedoc, par J.-B. l'Hermite de Soliers, dit Tristan. Arles, 1659, in-4°.

Digitized by Google

en Provence (1). Au mois d'août de l'année suivante, il présida l'Assemblée du Clergé et harangua le roi aux applaudissements de toute la cour.

Un avenir glorieux semblait donc s'ouvrir devant lui, lorsque survint le coup de théâtre du 6 septembre 1661, l'arrestation du surintendant dans la ville de Nantes. Se trouvant alors à Paris, il dut assister à l'apposition des scellés sur les papiers et les meubles de son frère. Mais comme on pouvait redouter son influence, on eut soin de l'éloigner avant même la fin de cette opération. Peut-être fut-il alors transféré dans le Bourbonnais, où Mme Foucquet la mère obtint la permission de se retirer avec une partie de sa famille. On possède une lettre de l'archevêque de Narbonne à Séguier, datée de Montluçon, le 17 décembre 1666, relative à un refus de communication d'un arrêt du Conseil le concernant. D'autre part, une lettre de l'évêque de Sées à Colbert, du 13 septembre de la même année, annonce l'arrivée de l'archevêque à Alençon. S'il n'y a pas erreur dans les dates, ces deux lettres présentent une contradiction qu'il est difficile d'expliquer.

Les motifs qui purent déterminer Colbert à imposer Alençon comme résidence à François Foucquet nous sont inconnus. Au commencement de 1666, un vieil intendant, Favier du Boulay, qui depuis 1643 administrait la généralité, avait été remplacé à Alençon par M. de Marle, homme très actif, qui a laissé dans ce

(1) *Mémoires de Montglat*, année 1661. — *Mémoires de Daniel Cosnac*, id

Digitized by Google

pays deux grands travaux : *la Recherche de la noblesse* et *la Réforme des eaux et forêts*. Il céda ce poste, à la fin de 1671, à Michel Colbert qui l'occupa pendant cinq ans, mais qui paraît avoir été d'un caractère infiniment plus rude que ses prédécesseurs. Élie Benoit, dans son *Histoire de l'édit de Nantes*, l'a peint des couleurs les plus odieuses. « Homme né pour mal faire à tout le monde et qui avait pour cela beaucoup de dons et de génie, mais qui en toute autre chose tenait plus de la bête brute que de l'animal raisonnable. » Quoique ce portrait soit évidemment outré, il est heureux pour François Foucquet de n'avoir connu ce rude et tout puissant fonctionnaire que dans les derniers temps de son séjour à Alençon.

A côté de l'intendant figurait le bailli, gouverneur de la ville et du château d'Alençon. Cette double charge judiciaire et militaire, réunie alors dans les mêmes mains, fut possédée successivement, de 1654 à 1678, par deux membres de la famille d'Argouges dont le second, Nicolas d'Argouges, marquis de Rânes, donna à l'archevêque des marques particulières de bienveillance. Au-dessous du bailli se plaçait le lieutenant général au bailliage et siège présidial d'Alençon, Jacques de Boullemer, sieur de Larré, dont la famille a occupé ce poste de 1637 à 1773, et que l'on peut compter également au nombre des amis de l'archevêque.

A la tête du diocèse de Sées, dont Alençon fait partie, était François Rouxel de Médavy de Grancey, brouillé à mort avec son ancien théologal, Jean Le Noir, à propos d'une autorisation donnée par l'évêque à des comédiens de dresser un théâtre en face de la cathé-

Digitized by Google

drale, et à la suite de l'enlèvement de M^lle^ Le Conte de Nonant par un Grancey, contre lequel le théologal avait cru devoir fulminer. Celui-ci, janséniste outré, va jusqu'à dire, dans les libelles diffamatoires qu'il fit pleuvoir contre M. de Médavy, que cet évêque ne savait même pas le catéchisme, ce qui ne l'empêcha pas d'être promu, en 1670, au siège de Langres, et peu après, en 1671, à l'archevêché de Rouen. Il faut ajouter qu'on lui doit la fondation d'un séminaire à Falaise pour les clercs du diocèse de Sées. Son successeur sur ce siège, Jean Forcoal, d'une famille originaire des Cévennes, qui avait abjuré le calvinisme, ne fut sacré que le 24 août 1672 et prit possession le 13 mars 1673. L'archevêque de Narbonne eut donc à peine le temps de le connaître.

L'arrivée de cet illustre exilé dans le diocèse de Sées paraît avoir été pour M de Médavy un véritable embarras. Le 13 septembre 1666, il en référa à Colbert pour savoir de lui la conduite qu'il avait à tenir vis-à-vis de l'archevêque. Voici cette lettre dont le ton fait vraiment peu d'honneur à la dignité épiscopale :

« Monsieur, je viens d'apprendre que l'équipage de l'archevêque de Narbonne est arrivé à Alençon, où il doit être dans peu de jours. Il y a quelques civilités à rendre par un diocésain à son caractère ; mais comme je sais que tout le monde est persuadé que le plus ou le moins de ce qui lui sera rendu de ma part sera mesuré sur ce que j'aurai cru devoir vous plaire, je vous supplie très humblement, Monsieur, de trouver bon que Madame de Colbert en dise un mot à la maréchale de

Digitized by Google

Grancey qui s'en retourne à Paris, s'il est à propos que j'en sois informé.

« Je ne doute pas, Monsieur, que vous ne soyez bien averti par M. de Marle de tout ce qui regarde sa conduite ; toujours, vous savez que votre bien, à vous, est la première condition que je demande pour lier amitié, et que c'est un effet légitime de tant d'obligations reçues de vous » (1).

Quant à la ville même d'Alençon, elle avait alors pour curé un personnage singulier, Julien Pasquier, deuxième du nom, surnommé la *Grande-Barbe*, dont la conduite était loin d'être édifiante. Vicaire de Saint-Léonard d'Alençon, il s'était fait déposer par l'évêque de Sées. Devenu curé de Notre-Dame, le scandale de ses mœurs ne fit qu'augmenter, et la France entière en retentit.

Vivement attaqué par le théologal Jean Le Noir, auquel la cure d'Alençon fut quelque temps dévolutée, il avait été mis en prison par sentence de l'official de Sées, le 6 août 1650 et n'en était sorti qu'en 1653. Malgré tout, ce curé était aimé, dit son successeur, l'abbé Belard, « parce qu'il était populaire, d'une humeur fort facétieuse, amateur de la compagnie, diseur de bons mots, qu'il portait jusqu'en la chaire de vérité. » Suivant Fléchier, il montait en chaire le jour de l'an pour publier le nombre des c. . de sa paroisse, et il ne manquait pas de noter si l'année avait été

(1) Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. III, p. 36.

Digitized by Google

bonne ou mauvaise. Lorsqu'il présidait aux processions, il faisait des cornes aux marguilliers, etc. Julien Pasquier mourut le 3 juillet 1671.

Julien Pasquier, troisième du nom, son neveu, qui lui succéda, était d'un caractère très différent. Voici le portrait qu'en fait l'abbé Belard, auteur de curieux mémoires sur Alençon, dont la *Société historique de l'Orne* a entrepris la publication : « Il avoit de beaux talents pour la chaire ; il avoit du monde et de la politesse, mais il étoit trop rempli de lui-même et de sa place, ce qui lui attira beaucoup d'affaires. Il se brouilla avec Monseigneur l'archevêque de Narbonne, dont il ne ménagea pas l'amitié et les aumônes, avec M^me^ de Guise et S. A. R. la grande duchesse, sa sœur, dont on dit qu'il blâma indiscrètement les habillements en chaire, avec l'évêque Forcoal (successeur de Rouxel de Médavy), par l'appel comme d'abus qu'il interjeta de ses mandements, avec les frères de la Charité, etc. » Il finit par se faire envoyer en exil et mourut à Gerseaux, près d'Orléans, en 1678.

M^me^ de Guise, dont il est ici question, est Isabelle, fille de Gaston, duc d'Orléans, et de Marguerite de Lorraine, qui, à la mort de sa mère, avait hérité du duché d'Alençon et en avait porté le nom jusqu'à l'époque de son mariage avec Louis-Joseph de Lorraine, duc de Guise, en 1667. Mais cette princesse n'étant venue habiter Alençon que plusieurs années après la mort de son mari, décédé le 30 juillet 1671, l'archevêque de Narbonne se trouvait alors le personnage le plus élevé en dignité de la ville d'Alençon. Sans compter sa fortune personnelle et ses autres bénéfices, il avait comme

Digitized by Google

archevêque de Narbonne, un revenu de 160,000 livres. Son séjour à Alençon se trouve donc lié à l'histoire de cette ville.

Nous pensons que c'est principalement dans le clergé régulier, alors brillamment représenté dans le diocèse de Sées, que l'archevêque exilé put rencontrer les sympathies et les consolations dont il avait besoin. Peut-être cependant ne lui fut-il pas permis de nouer des relations avec le vénérable et savant réformateur de la Trappe, l'abbé de Rancé, digne ami de Bossuet. Car nous voyons que, lorsqu'il désira aller aux eaux de Bourbon, afin de rétablir sa santé ébranlée, il dût solliciter une lettre de cachet du roi.

A son arrivée à Alençon, François Foucquet était du moins certain de trouver des amis chez les Jésuites, qui y possédaient un collège. Les Jésuites avaient été les protégés et les auxiliaires de son père dans les colonies, et lui-même, lorsqu'il s'occupait de l'œuvre des missions, il avait eu avec eux de fréquents rapports.

Le collège royal d'Alençon a eu, au XVII^e^ siècle, une véritable importance. Bourdaloue y a professé, et l'on conserve à la Bibliothèque d'Alençon un *Traité de rhétorique*, composé par lui. Plus tard, le père Charles de La Rue commença à s'y faire connaître (en 1667) par la publication d'un poème latin sur les conquêtes de Louis XIV, qui fut traduit par Pierre Corneille.

Parmi les recteurs, de 1661 à 1673, nous trouvons les PP. Jean Pomereul, Jean Ragaine, Jean Dudoy, Pierre Osenne et Pierre Caullier.

Parmi les laïques, on comptait aussi quelques let-

Digitized by Google

trés, par exemple Pierre La Hayer, sieur du Perron, d'une famille protestante, qui avait débuté en 1633 par une tragi-comédie en trois actes et en vers intitulée *Les Heureuses aventures*. Il avait fait imprimer, en 1635, les *Palmes du Juste,* poème qu'il avait présenté à Louis XIII, à l'occasion de son passage à Alençon. Il avait obtenu, en récompense, des lettres de réhabilitation de noblesse et une commission pour commander dans l'armée du roi et y conduire deux régiments. Il avait été fait chevalier de l'ordre de Saint-Michel en 1638. Il avait alors repris la toge à la place de l'épée et avait été nommé procureur du roi au bailliage, charge qu'il avait cédée à son fils Pierre en 1663. Quelque temps auparavant, Louis XIV lui avait accordé un brevet de conseiller d'État. Il faisait partie de l'Académie de Caen, depuis son origine. Moysant de Brieux, dans une lettre à Turgot, dit qu'il avait composé un poème en l'honneur du duc de Montausier. En 1660, il fit paraître des *Poésies morales et chrétiennes*, et un ouvrage de piété intitulé : *De la connaissance de la bonté et miséricorde de Dieu, de notre misère et de notre faiblesse*, traduit de Jean de Palafox, qu'il dédia à la reine et dont il donna une nouvelle édition en 1678.

Il publia, en 1663, une autre traduction de deux autres ouvrages espagnols, l'*Année spirituelle* et le *Manuel des États*, avec un poème sur la Naissance de l'homme. En 1673, l'année même de la mort de l'archevêque de Narbonne, parut sa traduction de l'*Histoire de Charles V*, d'Antoine de Vera, et, en 1678, son poème de la *Visitation d'Alençon*, adressé à toutes

Digitized by Google

les illustres filles qui sont consacrées à Dieu dans la sainte religion. Alençon, 1678, in-8°.

La littérature espagnole était alors à la mode. Un autre Alençonnais, Truel de Cohon, sieur de Beauvais, qui avait été employé comme ingénieur au service du Portugal, écrivit en langue castillane des remarques sur les additions à l'*Histoire d'Espagne*, de Mariana, et les publia ensuite en français en 1676 (1).

On peut placer encore au nombre des personnes avec lesquelles l'exilé de Narbonne put avoir des relations, Hervé Fierabras, sieur de Motté, qui publia en 1683 une *Méthode de Chirurgie*. Mais on ne peut ajouter à cette liste M^lle^ Desjardins de Villedieu, qui de bonne heure avait pris son envolée vers Paris et qui ne revint se fixer aux environs d'Alençon que vers la fin de sa vie.

Corneille Blessebois, à bien plus juste titre que M^lle^ Desjardins, était alors un autre sujet de scandale pour les moins scrupuleux. Au retour du premier des voyages lointains auxquels il fut obligé, pour se soustraire aux conséquences des méfaits de toute sorte, qui forment le tissu de sa vie privée, sans compter ses écrits, Blessebois composa, pour se mettre en crédit auprès des libertins de sa ville natale, *Les Aventures du parc d'Alençon*, recueil satirique, en prose et en vers, d'histoires scandaleuses qu'il prête aux dames

(1) Pierre Le Hayer, syndic des religieuses de Sainte-Claire d'Alençon et conservateur de leurs privilèges, fut inhumé dans leur couvent en 1687. Mais peut-être s'agit-il du fils de l'auteur des *Palmes du Juste*.

Digitized by Google

d'Alençon et aux personnes les plus respectables de cette ville. Cet ouvrage est resté manuscrit, mais nous devons à M. L. de La Sicotière, qui en possède une copie et qui a préparé une notice complète sur Blessebois, la communication d'un passage des *Aventures du parc d'Alençon*, dans lequel on a cru reconnaître l'archevêque de Narbonne :

Le patron des climats nobles d'antiquité,
Que Thétis baigne et que le soleil brûle,
Passe sur les genoux d'une fière beauté
Les ardeurs de la canicule;
Et, dans ce lieu de volupté,
Par de saintes leçons, avec moins de scrupule,
Il lui prêche la charité,
Pour attendre en repos l'arrêt des destinées
Sur les tristes succès qui, depuis tant d'années,
Accompagnent ses actions.
Il voit ses occupations ;
On lui fait, en d'autres journées,
De tendres exhortations ;
On punit son impatience
Par d'amoureuses pénitences.
Mais pour ne s'abandonner pas
Au malin soupçon du vulgaire,
Il fait souvent suivre leurs pas
Par une roulante bergère.

Ces vers amphigouriques ne valent évidemment pas la peine qu'on s'y arrête. Il est des imaginations perverties qui salissent naturellement tous les objets auxquels elles s'attachent. Cette peinture de convention

Digitized by Google

aurait pu, tout aussi bien, être adaptée par Blessebois à n'importe quel ecclésiastique, quel qu'il fût.

L'archevêque de Narbonne fut, toute sa vie, irréprochable dans ses mœurs ; il aurait été le modèle des prélats de son temps si sa carrière n'avait pas été brisée par la catastrophe de son frère. Ces traits grossiers s'adressant à un personnage élevé en dignité à un proscrit, pouvaient tout au plus égayer un instant quelques mauvais sujets de la société d'Alençon attachés, au moins en apparence, comme Blessebois lui-même, à la religion protestante. Les honnêtes gens qui purent avoir connaissance des *Aventures du parc d'Alençon*, qu'on colportait sous le manteau, ne purent y voir qu'une lâcheté et une infamie de plus.

Les protestants, qui jadis composaient près de la moitié de la population aisée d'Alençon, y étaient, dès lors, en minorité. Les querelles théologiques y avaient mis la division parmi eux, et le synode national, ouvert à Alençon le 27 mai 1637, par Louis Hérault, pasteur de cette église, en contient la preuve. Pierre Allix, autre ministre de l'église protestante d'Alençon, eut à ce sujet avec Hérault, des querelles fort vives qui obligèrent ce dernier à passer en Angleterre, où il fut placé à la tête de l'église Wallonne. Pierre Alix mourut à Alençon en 1665. Il avait publié, en 1658, un livre de controverse dédié à son troupeau.

Un autre pasteur d'Alençon, Mathieu Bochard, frère du savant hebraïsant Samuel Bochard, pasteur à Caen, s'était attiré une affaire désagréable par la publication d'un *Traité sur l'invocation des saints, le culte des images et des reliques*, et avait été condamné à une

Digitized by Google

amende de 50 livres qui fut confirmée par la Chambre de l'Édit, en 1667. En 1662, il fit paraître un projet de réunion des Calvinistes et des Luthériens qui n'eut pas de succès. Il mourut à Alençon, le 20 février de la même année.

L'année 1664 avait été marquée par la démolition de l'ancien temple d'Alençon, situé rue du Temple, au centre de la ville, et remplacé par un autre édifice destiné au culte, construit à l'extrémité du faubourg de Lancrel.

En 1665, Pierre Allix, le père, fut remplacé par Elie Benoist, alors ministre à Sainte-Escobille (Seine-et-Oise), qui céda ce poste à Pierre Allix, le fils, depuis ministre à Charenton. Elie Benoist resta à Alençon jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes, dont il a écrit l'histoire. On lui donna pour troisième collègue, en 1669, Pierre Mehérent de la Conseillère, gentilhomme de race normande, prédicateur tempétueux qui eut, comme lui, maille à partir avec le P. de La Rue.

A l'occasion de la présentation de ce ministre, on vit se produire un fait qui montre combien le zèle des protestants d'Alençon s'était refroidi. Cette église, au synode de Normandie, tenu au mois de mai de cette année, fut notée comme n'ayant pas acquitté sa contribution à la caisse synodale, et pour ce fait, la nomination définitive de la Conseillère au poste de troisième ministre à Alençon fut suspendue jusqu'à ce que la contribution en souffrance fût payée (1).

(1) Paul Pascal, *Elie Benoist et l'Eglise réformée d'Alençon, d'après des documents inédits, avec portrait, vues et autographes.* Paris, Fischbacher, 1892, in-8°, p. 40-41.

Digitized by Google

On ne doit pas s'étonner que, dans ces circonstances, le mouvement des abjurations soit devenu de plus en plus actif. Quelques-unes, plus ou moins intéressées, donnèrent même lieu, dès cette époque, à plus d'un abus. Il ne paraît pas que l'archevêque de Narbonne ait été mêlé à aucune affaire de ce genre et que, par là, il ait donné occasion aux attaques calomnieuses de Blessebois. Occupé des affaires de son frère, accablé par le coup de foudre qui avait atteint toute sa famille, il ne chercha pas des diversions à ses chagrins dans l'activité extérieure. Il se renferma dans l'accomplissement de ses devoirs d'archevêque, qu'il ne cessa pas de remplir avec le zèle le plus méritoire. Il fit promulguer, en 1671, les statuts du synode du diocèse de Narbonne qu'il avait présidé en 1661, et qui témoignent de sa sagesse.

Il fonda à Narbonne un hospice pour les incurables, une maison des sœurs de la Croix, pour l'instruction des jeunes filles, un séminaire pour les clercs et des missions pour l'instruction des fidèles.

Quoique menant une vie très retirée, il avait à Alençon un train de maison assez complet.

Il avait conservé leurs gages à ses officiers; il avait plusieurs aumôniers, et l'un d'eux, l'abbé Desvignes, pouvait célébrer la messe dans ses appartements. Son maître d'hôtel, Louis Leblanc, au moment où l'on fit l'inventaire, fit des réserves sur l'argenterie et sur les meubles précieux dont il avait la charge. Il avait deux valets de chambre, six harnois de carrosse et une selle, six chevaux noirs et un gris. Dans les remises et écuries, deux carrosses, dont un grand, à portière de

Digitized by Google

velours rouge, un petit, de velours gris plein et un charriot, une litière et deux harnois pour les mulets, sans compter une chaise à porteurs, peinte avec ses armes et son chiffre, et garnie de damas.

Il avait hérité de son père d'un certain goût pour les arts et les collections. Il avait dans ses appartements une cinquantaine de tableaux, dont trois portraits d'évêques inconnus, un de saint François de Salles et un du père Vincent, plusieurs tableaux en miniatures, la Vierge, une toile représentant Tobie avec quatre figures, un saint Jean prêchant au désert, un saint Pierre, le Ravissement de saint Paul, un paysage représentant une ville et plusieurs navires, probablement le port de Narbonne, plusieurs statuettes en argent doré, une tapisserie de la Savonnerie, contenant un paysage.

La bibliothèque était riche en Bibles, en ouvrages de piété et de théologie, mais renfermait aussi des livres sur la littérature, les voyages, notamment trente petits volumes contenant les Relations de la Chine, un Dictionnaire caraïbe, l'*Hydrographie* de Fournier, une carte du Canal des Deux-Mers, l'*Histoire des ducs de Narbonne*, trois exemplaires des ordonnances épiscopales de l'archevêché de Narbonne, les Défenses de Foucquet, une liasse de requêtes de Jean Le Noir, théologal de Sées, un volume sur l'abbaye de la Trappe, un recueil des pièces relatives à la canonisation de saint François de Sales, les bulles de l'évêque de Nîmes (1) qui lui avaient été adressées comme arche-

(1) Peut-être J.-J. Seguier de La Verrière, nommé au siège épiscopal de Nîmes en 1671.

Digitized by Google

vêque métropolitain, quatre liasses de lettres relatives à l'administration du diocèse de Narbonne, une autre concernant le collège de la même ville, une liasse d'acquêts faits par le sieur Ballot, ci-devant intendant de sa maison, quatre manuscrits reliés et plusieurs liasses de sermons, etc.

Les objets de luxe et d'agrément ne faisaient pas défaut. Dans le salon, un billard garni de drap vert avec un petit molet d'argent, une montre sonnante à miroir, enchâssée d'ébène, un petit miroir représentant les visages en plusieurs façons, un parasol de damas violet, à manche d'ébène, deux écrans de taffetas de la Chine, garnis de galons d'or et d'argent, etc.

L'acte le plus important qui ait marqué le séjour de l'archevêque de Narbonne à Alençon, est l'acquisition d'une maison destinée aux Jésuites et dans laquelle il passa les derniers temps de sa vie.

Les Jésuites s'étaient d'abord établis provisoirement rue des Étaux, en 1625. Ils n'avaient pas tardé à reconnaître la nécessité d'un autre emplacement pour donner à leur collège, de plus en plus prospère, les agrandissements qu'il réclamait. Dans ce but, ils avaient obtenu, en 1637, de la reine Marie de Médicis, la concession du Petit-Parc, comprenant tout le terrain qui s'étend entre la Briante et le faubourg de Lancrel.

François Foucquet leur vint en aide, en achetant pour eux, sous son nom, le 23 mai 1672, un vaste hôtel situé précisément derrière le Petit-Parc, adossé aux murs de la ville et ayant façade sur la rue

Digitized by Google

appelée alors la rue du Marché-aux-Porcs, tendant de la porte de Lancrel au château et à la rue de la Chaussée. Cette maison, possédée en 1613 par M. Nicolas Le Hayer, avait été vendue, en novembre 1631, par le sieur de Cerceaux, à Noël Ferault, sieur de Giberville, procureur du roi aux eaux et forêts du bailliage d'Alençon, et avait été adjugée par décret, après sa mort, à Isaac Génu, sieur de Livaye, qui l'avait revendue, le 4 juin 1670, à Nicolas Le Pelletier, sieur de Bellegarde, avocat. Ce dernier, depuis quelque temps en pourparlers avec l'archevêque de Narbonne au sujet de cette maison, à laquelle il lui avait même promis de faire pour 4,000 livres de réparations et augmentations, la lui vendit pour la somme de 14,340 livres et 700 livres de vin de marché, dont 7,000 comptées en acquit de pareille somme, que ledit sieur de Bellegarde lui devait, à savoir 3,000 livres pour le principal de 150 livres de rente, constituée le 9 octobre 1670, et 4,000 livres pour la promesse dont on vient de parler, et 7,000 livres payables en argent dans un an.

Par acte sous seing privé du même jour, les P.P. Jésuites du collège d'Alençon, représentés par Pierre Dozenne, recteur, et Jean Davy, procureur, déclarèrent que, quoique ce contrat de vente fût sous le nom de l'archevêque de Narbonne, néanmoins celui-ci n'avait fait que leur prêter son nom, à leur prière et requête; pourquoi ils s'obligeaient à acquitter en son lieu et place les 7,000 livres restant à payer. Cet acte fut ratifié par l'archevêque, par acte notarié du 20 août suivant, mais il fallut pour la purge des hypothèques

Digitized by Google

qui grevaient cet immeuble procéder à une nouvelle adjudication, qui eut lieu au prix de 15,000 livres, et qui fut confirmée par sentence rendue aux plaids de la vicomté d'Alençon, le 27 janvier 1673. Moyennant l'accomplissement de ces formalités, la possession en fut assurée aux Jésuites, qui en eurent la plus grande obligation à l'archevêque de Narbonne

Cette maison se composait d'un principal corps de logis, précédé d'une grande cour du côté de la rue, d'un jardin d'ornement de l'autre côté, et d'un autre bâtiment construit en appentis contre les murs de la ville et comprenant : salles, chambres et cabinets, remises et écuries. L'archevêque, lorsqu'il en fut devenu possesseur, ne tarda pas à y faire des embellissements. Il y fit établir notamment une volière et, avec la permission du gouverneur d'Alençon, Nicolas d'Argouges, fit percer plusieurs ouvertures dans la muraille pour avoir des vues sur le Petit-Parc.

D'autres communautés d'Alençon, sans doute, par exemple la Visitation, dont quatre de ses sœurs avaient embrassé la règle, éprouvèrent, ainsi que l'Hôtel-Dieu de cette ville les effets de sa charité. Mais les pauvres d'Alençon y eurent la plus large part, suivant le témoignage d'Odolant Desnos.

Peut-être sentait-il dès cette époque les premières atteintes de la maladie qui devait bientôt l'emporter. Ce qui est certain, c'est que dans le cours de l'été, il sollicita du roi une autorisation d'aller aux eaux de Bourbon. Cette autorisation, qui lui aurait permis en même temps d'embrasser une dernière fois sa vieille mère, retirée à Moulins, lui fut accordée par une lettre

Digitized by Google

de cachet datée du 23 août, signée Louis et plus bas Philippeaux, que l'on retrouva après sa mort dans un « écritoire de bois de Brésil. » Mais déjà la maladie était trop avancée, et il ne put en profiter. Il mourut le 19 octobre 1673, à minuit, après avoir pris, longtemps à l'avance, les précautions que la prudence recommandait pour assurer l'exécution de ses dernières volontés. Cinq à six mois avant sa mort, il avait déclaré publiquement, en présence de M. de Boullemer, lieutenant général au bailliage, « que son intention étoit de mettre des deniers entre les mains d'une personne pour exécuter sa dernière volonté, attendu que dans l'exécution des testaments, il se rencontroit des difficultés qui pouvoient en empescher l'exécution. » Au reste, sa vénérable mère, retirée à Moulins, avait reçu depuis longtemps la mission d'accomplir fidèlement, après sa mort, ses plus chères intentions, qu'il avait sans doute ses raisons pour tenir secrètes.

Il avait cependant disposé de son vivant de certains objets mobiliers en faveur de quelques amis et familiers. A M. de Saint Pater, il avait donné un cabinet d'Allemagne, de bois de poirier noirci; à René Le Pelletier, sieur de Bellegarde, avocat, il avait donné son billard, deux tables, trois guéridons; à M. Louis Le Blanc, son maître d'hôtel, un lit garni; à M^lle^ Farcy, un tableau de la Vierge avec le petit Jésus et saint Jean; à la demoiselle du Boulet, un bois de lit; à la demoiselle de Bellegarde, le mobilier d'une chambre, en récompense de quelques meubles qu'elle lui avait prêtés, et à la veuve du sieur Quillet, médecin, quelques ustensiles de cuisine.

Digitized by Google

Après sa mort, on ne trouva donc pas d'argent chez lui, sinon ce qui était strictement nécessaire pour la dépense courante. Mais son aumônier et son maître d'hôtel déclarèrent qu'il était à leur connaissance « que le dit seigneur archevesque s'estoit voulu, dès son vivant, dessaisir de la somme de dix-huit mille livres qui estoit dans le coffre par luy destiné pour ses domestiques, ayant souhaité faire exécuter ses intentions, de crainte qu'il ne se trouvast après sa mort des empeschemens capables d'en retarder l'exécution, lequel dessain il avoit desclaré publiquement et notamment à nous juge susdict, comme ils en ont cognoissance certaine. »

La mort, du reste, dans l'entourage de l'archevêque, était depuis quelque temps considérée comme imminente. C'est ainsi que le 11 octobre 1673, par devant les notaires de Moulins, Mme Foucquet, la mère, donna procuration à Gilles Foucquet, son fils, conseiller du roi, ci-devant écuyer de la grande écurie de Sa Majesté, « en cas qu'il plaise à Dieu de disposer de la personne de messire François Foucquet, aussy son fils, archevesque de Narbonne, duquel elle est seule et présomptive héritière et créancière de sommes considérables. »

Une amie de la famille, Mme Dancourt, s'était rendue à Alençon, pour procurer au malade les soins délicats qu'une femme seule peut donner, et elle assista à ses derniers moments, avec une religieuse tourière de Mamers, à laquelle fut faite donation d'un coffre de bois après la levée des scellés apposés sur les meubles.

Son aumônier avait fait dresser dans le salon un

Digitized by Google

autel portatif. Par ses soins, les ornements pontificaux, de couleur violette, avaient été également mis dans une corbeille, dans le salon, pour servir aux obsèques de l'archevêque. Gilles Foucquet, son frère, avait annoncé sa prochaine arrivée et put effectivement assister aux obsèques.

Le jeudi 19 octobre, à deux heures du matin, Pierre Le Hayer, le fils, procureur du roi au bailliage et siège présidial d'Alençon, se présenta en l'hôtel du lieutenant général au bailliage et lui remontra « qu'ayant eu avis que messire François Foucquet, conseiller du Roy en ses conseils, archevesque de Narbonne et primat des Gaules, estoit décédé en ceste ville sur l'heure de minuit », il était nécessaire « d'apposer le scellé pour la conservation des inthérests de qui il appartiendra, à cause de l'absence des parents et héritiers dudit seigneur archevesque. » Il n'est pas douteux que le zèle pour le service du roi n'ait déterminé ces officiers à choisir une heure aussi matinale pour l'accomplissement de cette formalité.

Le sceau de M. de Boullemer, lieutenant général (*d'or au chevron d'azur, accompagné de trois aiglettes de sable*, avec deux lions pour support et un casque pour cimier), et celui de Pierre Le Hayer, procureur du roi au bailliage (*d'or au chevron de gueules, chargé de trois croissants d'argent montants*, avec un casque pour cimier, furent apposés sur les meubles.

La levée des scellés en fut faite le lendemain, vendredi 20 octobre, en vertu d'une ordonnance rendue sur requête, présentée au nom de M^me^ Foucquet la mère. Cette opération, qui ne fut terminée que le

Digitized by Google

samedi 21 au soir, eut lieu en présence de Gilles Foucquet, auquel un des amis du défunt, Joseph de Marcilly, sieur de Lépinay, fit remise de la grosse d'une constitution d'une rente de 200 livres par lui souscrite au profit de l'archevêque, le 16 octobre 1670.

La Chronique du couvent de l'*Ave-Maria* d'Alençon, dans lequel l'archevêque de Narbonne fut inhumé, nous fournit une relation de ses obsèques. Il n'est pas inutile de noter, à cette occasion, que c'est dans l'église de ce monastère que les Jésuites célébrèrent leurs offices et firent leurs inhumations jusqu'à la construction de leur propre église :

« L'an 1673, le 19 octobre, Dieu appela de cette vie mortelle Monseigneur l'illustrissime et révérendissime François Foucquet, archevesque et primat de Narbonne. C'étoit un prélat accompli en vertus et mérites. Il ordonna sa sépulture dans l'église des pauvres religieuses de Sainte-Claire de la ville d'Alençon, où son corps repose proche le grand autel, du costé de l'évangile. L'inhumation s'en fist avec toute la pompe possible ; le convoy commença le 20 octobre, à trois heures après midi. M. Pasquier, curé d'Alençon, avec tout le clergé, fut lever le corps de Monseigneur à son hostel où il étoit décédé, pour le faire conduire par la rue du Palais, en l'église Notre-Dame d'Alençon, où il reposa quelque temps pendant les prières qui y furent faites, et ensuite on acheva le convoy par la rue aux Sieurs, en l'église des religieuses de Sainte-Claire, où l'office fut chanté par M. le curé et son clergé, assisté du révérend père François Colin, confesseur dudit monastère, et les autres religieux de Saint-François

Digitized by Google

du dit couvent. M. le curé et son clergé, après l'office chanté, laissa le corps en dépost auxdits religieux pendant la nuit, pour estre le lendemain, 21 du mesme mois, inhumé en la dite église, après la grande messe qui fut célébrée par le sieur curé, assisté de son clergé et des susdits religieux (1). »

L'église de l'*Ave-Maria* d'Alençon était une des plus richement décorées de la ville. On y voyait différents tombeaux de personnes de distinction qui avaient désiré être inhumées dans ce monastère. Celui de l'archevêque de Narbonne était le plus considérable. Il était en marbre noir et blanc, où on lisait cette épitaphe :

FRANCISCUS FOUCQUET,
ARCHIEPISCOPUS ET PRIMAS NARBONENSIS,
FRATRIS CASU AB ECCLESIA RELEGATUS,
APOSTOLO PROPIOR QUAM EXULI,
ABSENS SUIS,
SEMINARIUM CLERI, NOSOCOMIUM, MISSIONES QUE
FUNDAVIT LIBERALITER DE SUO,
EXTERIS PRÆSENS,
VIRTUTUM OMNIUM EXEMPLUM DE SE PRÆBUIT.
TANDEM LONGO GREGIS SUI DESIDERIO CONFECTUS
PASTOR OPTIMUS,
XII KAL. NOVEMB. AN. SAL. C I Ↄ I Ↄ CLXIII,
EXILII XII,
HIC SITUS EST.
VIXIT ANN. LXIII MENS. I DIES XXIII.

(1) Archives de l'Orne, série H. Fonds des religieuses de Sainte-Claire. Document donné par M. le docteur Chambay. — *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, t. II, p. 136.

Digitized by Google

Ce tombeau, ainsi que tous ceux que renfermait ce monastère, a été détruit pendant la Révolution. L'église elle-même a disparu, et l'on a bâti sur ce terrain la maison Masson. En 1825, on découvrit, sur l'emplacement du chœur, un cercueil en plomb et un anneau d'or émaillé en blanc, dont le chaton renfermait une émeraude. On crut que c'était le cercueil et l'anneau de l'archevêque de Narbonne (1).

Il existe, à ma connaissance, deux portraits de l'archevêque de Narbonne. Parmi les portraits des membres de cette illustre famille que possède le Département des Estampes, se trouve celui d'un prélat au camail de moire, à figure pleine, ronde, noble et bonne, que l'on croit être son image. L'épreuve de ce portrait, la seule que l'on connaisse, est avant toutes lettres et sans nom d'auteur.

Le P. Lelong, dans sa *Bibliothèque historique de la France* (t. IV, Portraits) cite un portrait du même, gravé par Grégoire Haret.

Les Jésuites d'Alençon, grâce à la libéralité de François Foucquet, ne tardèrent pas à s'établir dans l'hôtel qu'il avait habité. Ils y joignirent différents terrains voisins, au moyen de concessions ou d'acquisitions, et leur collège devint ainsi un des plus beaux et des mieux installés de la province.

Le 7 février 1674, Nicolas d'Argouges, marquis de

(1) L. de La Sicotière, note consignée dans les *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon et sur ses seigneurs*, par Odolant-Desnos, deuxième édition, p. 147.

Digitized by Google

Rasnes, leur donna, par brevet daté de Saint-Germain-en-Laye, « permission de conserver, en la maison de défunct Mgr l'archevesque de Narbonne, les mesmes ouvertures et les mesmes veues sur le fossé et d'en jouyr, ainsi que du jardin dressé par luy dans ledict fossé, en la manière qu'il en a jouy. »

Pour obtenir la confirmation de cette concession par l'intendant de la généralité d'Alençon, qui était alors Michel Colbert, les Jésuites présentèrent quelque temps après la requête suivante :

« Supplient humblement, etc., et vous remontrent que les habitans d'Alençon leur auroient cy devant accordé un établissement dans lad. ville d'Alençon et délivré une maison pour leur habitation, même quelques autres bâtimens de peu de valeur, pour servir aux trois ou quatre classes auxquelles les dits supplians s'estoient obligéz, par le traité fait entre eux et les dits habitans. Et parce que les dits bastimens n'étoient suffisans pour leur logement et les classes destinées pour les écoliers, ils avoient été obligés de traiter avec le sieur de Bellegarde d'une maison située dans la dite ville, joignante les murailles d'icelle et habitée pour lors par Monseigneur l'archevesque de Narbonne, le-

(1) Nicolas d'Argouges s'était démis dès 1673, suivant M. de Courcilloles (*Chronologie historique des grands baillis d'Alençon*, publiée dans la *Revue historique nobiliaire*, t. VIII, 1872), des fonctions de bailli et de gouverneur d'Alençon. Nommé lieutenant général le 25 février 1677, il fut tué à l'affaire de Seckensen, le 13 juillet 1678 (Comte Gérard de Contades, Rasnes, *Histoire d'un Château Normand*. Paris, H. Champion, 1824, in-8° carré.

Digitized by Google

quel avoit fait ouvrir la muraille en quelques endroits pour y pratiquer une porte pour avoir communication, par le moyen d'icelle, d'un herbage à eux appartenant, joignant les dites murailles. Il auroit aussi fait faire quelque ouverture pour pratiquer une croisée et, par le moyen d'icelle, une vue sur le dit herbage, ce qu'il auroit fait du consentement et par la permission qui lui avoit été accordée par Monsieur de Rasnes, cy devant gouverneur de la ville et chasteau dudit Alençon.

« A ces causes..., mon dit sieur, le public ne recevant aucune incommodité ni préjudice des dites ouvertures, il vous plaise autoriser les dits supplians d'en jouir à l'avenir. »

Restait à régler la question des 7,000 livres avancées par l'archevêque de Narbonne pour l'acquisition de cette maison. Il y fut pourvu par un acte fait devant les notaires de Moulins, en date du 29 octobre 1674, qui contient les stipulations suivantes :

« Dame Marie de Maupeou, veuve de messire François Foucquet, conseiller d'Etat ordinaire, héritière par bénéfice d'inventaire de deffunct messire François Foucquet, son fils, aussy conseiller d'Estat, archevesque et primat de Narbonne, demeurante au dit Moulins, paroisse d'Izeure, exécutant le dessein et la volonté que le dict sieur archevesque a tousjours eu et continué jusques au jour de son déceds, de son gré, a remis, quitté, cédé et transporté, dès maintenant et à tousjours, aux reverends Pères Jésuites du collège d'Alençon, province de Normandie, le révérend Père Claude de la Mèche, recteur du collège du dict Moulins, stipulant et acceptant, pour eux et leurs successeurs...

Digitized by Google

« Sçavoir la somme de sept mille livres deue au dict deffunct seigneur archevesque, par les dicts révérends Pères Jésuites du collège d'Alençon, suivant le soussigné faict entre luy et les révérends Pères Pierre d'Ozenne et Jean Davy, recteur et procureur du dict collège d'Alençon, sous la date du 23 may 1672.

« Cette remise et cession ainsy faite par la dite dame de Maupeou, gratuitement et sans aucune autre charge ni condition, sinon que l'église du dict collège sera consacrée à l'Immaculée-Conception de la sainte Vierge et qu'elle en portera le nom et le titre, par cy après. Comme aussy que le révérend père général des Jésuites sera prié d'ordonner qu'à l'offerte de la grande messe qui sera dite et célébrée en l'église des Révérendes mères religieuses de Sainte-Claire, annuellement, à chacun vingtième octobre dont il sera parlé cy après, il soit fait un sermon par un des pères de la Compagnie sur le sujet des peines du Purgatoire et sur l'obligation que les fidèles ont de prier Dieu pour le repos des défunts; et que tous les mois, il sera dit une messe dans ledit collège, par l'un des pères d'Alençon, pour le repos de l'âme dudit seigneur archevesque, et de faire en sorte qu'à l'exécution et entretenement de la dicte fondation, en la forme et manière que dessus ne soit jamais contrevenu, pour quelque cause que ce soit, et que le tout soit exécuté ponctuellement et de bonne foy.

« Voulant de plus la dite dame témoigner combien la mémoire et le repos dudit seigneur archevesque, son fils luy sont chers, elle a encore donné et donne, par les mesmes presentes, auxdits révérends Pères Jésuites

Digitized by Google

du collège d'Alençon, la somme de deux cent quarante livres, prise et retirée par le dit révérend Père de la Mèche, stipulant et acceptant pour eux et leurs successeurs, en vertu du mesme pouvoir, le fonds de laquelle somme de deux cent quarante livres leur demeure en propre pour en faire une rente annuelle et perpétuelle à raison de douze livres pour chacun an, laquelle sera par eux payée annuellement, aux dites religieuses, de Sainte-Claire ou autres ayant charge de faire la recepte de leurs biens et revenus, sous leurs quittances, pour par les dites religieuses faire dire et célébrer, par chacun an et à tousjours, dans leur église, le vingtième du mois d'octobre, auquel jour arriva le deceds dudit seigneur archevesque, un service des Morts, à son intention, consistant aux Vigiles qui seront dites la veille dudit jour et à une grande messe de Requiem, à diacre et sous-diacre, et en huit messes basses qui seront aussi dites, dans la mesme église, pendant les huit jours qui suivront ledit jour vingtième octobre de chacune année. Lequel service et les dites messes qui seront dites pendant la dite huitaine les dits révérends Pères Jésuites sont pareillement priéz de vouloir tenir la main qu'elles soient dites et célébrées exactement, et le tout exécuté suivant l'intention de la dite dame, se persuadant qu'aucun de ses enfans prétendans droit en la succession dudit feu seigneur archevesque n'apportera aucun empeschement à l'exécution de la présente disposition, pour n'avoir esté faite du chef de la dite dame, mais seulement pour exécuter la volonté du dit deffunt, qui a toujours esté telle, ainsi qu'il l'a dit et déclaré à plusieurs personnes. »

Digitized by Google

La condition imposée par la donatrice aux Jésuites de dédier leur nouvelle église à l'Immaculée Conception est remarquable. C'est en 1661 seulement, en effet, que le pape Alexandre VII, par sa bulle *Sollicitudo omnium ecclesiarum*, permit de rendre un culte public à l'Immaculée Conception. L'église du collège d'Alençon devait donc être, dans la pensée de la pieuse mère de l'archevêque de Narbonne, une des premières que la France eût consacrée à la glorification de ce dogme, autorisé, mais non encore proclamé solennellement par le chef de l'église universelle (1). Malheureusement cet édifice ne fut terminé que dans les premières années du XVIII[e] siècle, et Louis XIV, par un brevet du 14 mai 1700, ayant permis aux Pères de se servir des matériaux de l'ancienne chapelle de Saint-Joseph, bâtie dans le Parc, par la bienheureuse Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, et d'en réunir le titre à leur église, à la charge d'acquitter les fondations, ceux-ci durent se soumettre aux conditions nouvelles imposées par le monarque, et c'est ainsi que l'église de leur collège fut dédiée à saint Joseph.

(1) Cette consécration eût paru d'autant plus convenable pour l'église du collège d'Alençon, que depuis le XI[e] siècle la Conception de la Sainte Vierge (8 septembre), est la « Fête aux Normands ».

Digitized by Google

NOTICE

SUR

GUILLAUME MAHIEU DE MAYSERET

Médecin ordinaire du Roi

NÉ A SAINT-RÉMY-SUR-ORNE EN 1711

Par M. le Dr MAHEUT,

Membre honoraire.

En faisant, l'année dernière, des recherches dans des papiers de famille, au manoir de Caumont-sur-Orne, berceau de ma mère, née Françoise Grusse de La Rivière, j'ai été très surpris d'apprendre qu'un de mes grands-oncles, dont j'ignorais l'existence, avait été, au siècle dernier, médecin ordinaire du roi et membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris.

Cette découverte m'inspira un vif intérêt, et consultant les bibliographies, entre autres la *France littéraire* et la *Biographie normande*, je vis qu'il était ainsi désigné :

Guillaume Mahieu de Mayseret, né dans le diocèse

Digitized by Google

de Bayeux, médecin ordinaire du roi, médecin des armées en Italie, en Allemagne, à Minorque, membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris, auteur de plusieurs ouvrages.

Je continuai le dépouillement de nos archives; je pris connaissance des actes des registres du clergé de Clécy et de Saint-Rémy depuis 1550; je relevai les inscriptions de la Faculté de médecine de l'Université de Caen conservées aux Archives du Calvados. Le bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris a bien voulu me confier pour un mois les œuvres du docteur Mahieu de Mayseret; j'ai obtenu du Ministère de la guerre ses états de services militaires. J'ai donc réuni ainsi un ensemble de documents qui m'ont permis de tracer la biographie de mon grand-oncle.

Je me suis livré à ce travail d'autant plus volontiers que, nés également sur les bords de l'Orne, à trois kilomètres de distance, nous avons étudié la même science et pratiqué le même art.

Guillaume Mahieu est né le 11 août 1711, à Saint-Rémy-sur-Orne. Son père, mon trisaïeul (1), Jacques Mahieu, était notaire royal à la Carneille, pour les paroisses de Clécy, St-Lambert, la Villette, avec résidence à Saint-Rémy; il descendait d'une ancienne

(1) Une nièce de Guillaume Mahieu épousa, le 5 novembre 1770, Guillaume Grusse de La Rivière, grand-père maternel de l'auteur de cette notice. Malgré une certaine ressemblance dans les noms, les Maheut du Vey n'avaient rien de commun avec les Mahieu de Saint-Rémy.

Digitized by Google

famille de tabellions, qui se sont succédé au bailliage de Thury-Harcourt, pendant les XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

Guillaume Mahieu a commencé l'étude du latin au presbytère de Saint-Rémy ; il a continué ses études au collège du Bois de Caen et chez les moines augustins de l'abbaye du Val, avec lesquels il est resté en relations d'amitié, à tel point que lorsqu'il venait au pays, après la mort de ses frères, il descendait à l'abbaye du Val.

Il a pris sept inscriptions à la faculté de médecine de Caen, la première le 3 novembre 1730, la dernière en janvier 1733. Voici comment était formulée celle du 2 janvier 1733 :

« Guilhelmus Mahieu de Mayseret, Falesiensis manens in parochia sancti Joannis, pergo studere medicinam et excipio lectiones omnium dominorum professorum. »

Je tiens à faire observer que tout à côté se trouve inscrit Lepecq de la Clôture, de Saint-Pierre-Azif.

De Caen, Guillaume Mahieu alla à Montpellier, dont la faculté de médecine jouissait alors d'une grande réputation, ce que témoigne un passage de son *Traité des maladies de l'Armée*, où il dit, à la page 140 :

« M. Chicoineau, premier médecin du roi, qui avait
« été envoyé à Marseille pendant la peste, lequel j'avais
« connu à Montpellier pendant que j'y étudiais la mé-
« decine, m'a déclaré que ceux qui étaient saisis de
« crainte mouraient presque tous, ainsi que ceux qui
« faisaient des excès de nourriture et de boisson. »

Digitized by Google

Il reçut à cette école les leçons de Sauvages, dont il a suivi la classification nosologique dans son Traité des maladies de l'armée.

Il a dû faire un court séjour à Montpellier, car on le trouve à l'hôpital de la Charité de Paris en 1734; de là il fut expédié, à la fin de cette même année, à l'armée d'Italie.

Voici ses états de services militaires communiqués par le Ministère de la guerre :

Paris, le 29 avril 1893.

Ministère de la Guerre.
Service intérieur.
Archives administratives, no 603.

Envoi d'une note de service.

Mahieu dit de Mayseret (Guillaume), né le 11 août 1711, à Saint-Rémy-sur-Orne, médecin de l'armée d'Italie, en 1734; médecin de l'armée d'Italie, de 1744 à 1748; se distingua par la défense de Borgo le jour de la bataille de Coni, en 1744, et facilita l'évasion de nombreux prisonniers français détenus à Plaisance, en 1746.

Employé dans les hôpitaux de l'intérieur pendant la paix.

Employé en Provence le 29 juin 1756, puis de là à Cindadela (Minorque), où il demeura jusqu'en 1762.

Médecin de la garnison et de l'hôpital de Monaco, le 4 février 1769.

Digitized by Google

Retiré le 2 mars 1771, avec pension de 300 livres : se fixa à Saint-Germain-en-Laye; encore vivant en 1788. Sans renseignements ultérieurs (mort le 17 décembre 1788).

A publié en 1742 : *La méthode aisée et peu coûteuse de guérir diverses maladies épidémiques, putrides ou venimeuses, ou pourprées, ou malignes.*

En 1754 : *Médecine de l'armée*, en 3 volumes in-12.

Préparait une nouvelle édition en 1778.

A donné en 1751 un projet, approuvé par la Sorbonne, de séminaires royaux, d'aumôniers militaires.

J'ajouterai à ces renseignements officiels ceux plus détaillés que j'ai recueillis épars dans ses ouvrages, qui ont été imprimés chez la veuve Cavelier et fils, rue Saint-Jacques, au Lys-d'Or.

Il cite la longue liste des généraux sous lesquels il a servi :

Le prince de Conti, les maréchaux de Maillebois, de Coigny, de Noailles, de Broglie, de Belle-Isle, d'Harcourt; les généraux marquis de Montal, d'Hérouville, de Mailly, d'Argouges, de Mirepoix ; les intendants de Brou, de Mauroi, de Lannion, de Vontanieu, de La Porte.

Il signale la sollicitude que ses chefs ont toujours montrée pour le bien-être du soldat : ils lui demandaient sans cesse ce qui convenait le mieux pour leur guérison ; du reste, l'hygiène des gens de guerre est l'objet incessant des préoccupations du docteur de Mayseret. Je ferai remarquer un passage vraiment bien surprenant qui démontre son humanité et sa sagacité.

Digitized by Google

« Il raconte qu'en 1743, sur le Mein, le maréchal « de Noailles et le comte d'Estaing défendirent à « leur troupe d'approcher des hôpitaux des ennemis « de peur d'y porter l'alarme ; et à cette occasion, « il dit qu'il serait à désirer que l'on fit à l'égard « des blessés militaires, qu'on exécutât de bonne foi « une sorte de cartel par lequel « les blessés ne « seraient pas prisonniers de guerre ni prisonniers, « et qu'on regardât d'autre part les hôpitaux comme « des dépôts sacrés. »

Voilà, de la manière la plus évidente, la Convention de Genève, pressentie et déclarée urgente plus de cent-vingt ans avant sa réalisation.

Il est bien à regretter que les vœux du docteur de Mayseret n'aient pas été écoutés. Il est probable qu'ils ont été traités d'utopie irréalisable, ainsi que ceux d'un autre normand, l'abbé de Saint-Pierre, en faveur de la paix universelle, et cependant, la Convention de Genève existe aujourd'hui et elle a provoqué cet admirable Société des Dames de France pour les secours aux blessés.

Il constate les mauvais effets de l'eau provenant de la fonte des neiges que les soldats persistaient à boire, malgré ses conseils, lors du passage des Alpes, pour se rendre en Italie ; il fit placer sur leur coiffure des cuirs blancs pour prévenir l'insolation que produit très souvent l'action directe du soleil dans ces brûlants climats.

Il loue beaucoup le maréchal de Maillebois qui, dans la longue et pénible marche de l'armée de West-

Digitized by Google

phalie, en Bohème, où elle se rendait pour faire lever le siège de Prague, mit des chariots à la disposition des hommes malades ou très fatigués.

Du reste, le docteur de Mayseret ne s'occupa pas seulement de l'hygiène de l'armée ; sa sollicitude embrassa l'hygiène publique.

Il s'élève avec une grande énergie contre l'usage existant alors d'inhumer dans les églises les nobles et les bourgeois riches, qui payaient une redevance d'autant plus forte que la sépulture était plus près de l'autel ; il démontre le grand danger qui pouvait résulter d'un pareil état de choses en temps d'épidémie de maladies contagieuses.

Il entre dans d'assez longs détails sur la nature des aliments et des boissons, dont il veut qu'il soit fait un usage modéré : il insiste surtout sur la qualité des eaux, et il indique le procédé de filtrage au travers des sables et des tissus, dont on devrait se servir généralement.

Il flagelle d'importance tous les genres de charlatanisme. Les jugeurs d'urine et les vendeurs de remèdes secrets provoquent son indignation. Je reproduis textuellement ses paroles sur ce sujet :

« Un médecin éclairé peut souvent tirer avantage de « l'inspection des urines pour guérir les maladies ou « pour en prédire les suites, mais il est absolument « nécessaire que pour cela il voie les malades, sans « quoi il agira en ignorant ou en imposteur : il est « inutile et même impossible de rapporter ici toutes « les ruses et les supercheries que certains charlatans

Digitized by Google

« mettent en œuvre pour profiter de la prévention du « peuple en faveur de tout ce qui porte un air de « mystère, et pour lui vendre extrêmement cher de « prétendus remèdes dont la plus grande utilité qu'on « peut en retirer, c'est qu'ils ne fassent pas de mal. Je « me contenterai de dire que comme il est impossible « que parmi le grand nombre de prédictions astrolo- « giques, il ne s'en trouve quelqu'une de vraie, de « même il est impossible qu'un charlatan qui nomme « par l'inspection des urines la plus grande partie des « maladies et des principaux viscères, il ne se rencontre « quelque chose sur l'état de celui qui le consulte, et « qui d'ailleurs en a souvent fait part à quelques affi- « dés du médicastre, qui est ainsi renseigné d'avance « sur tout ce qui concerne le malade. Une preuve que « ces faux médecins sont des charlatans, c'est qu'on « les voit rarement se fixer dans un endroit, et qu'au « contraire ils sont presque tous errants, cherchant « des pays où leur mauvaise foi ne soit point connue. »

Il partage l'opinion commune régnante alors sur l'efficacité de la saignée dans les fièvres inflammatoires, dont il veut cependant restreindre l'usage au cas où elles sont nettement indiquées ; il cite comme exception l'exagération de la pratique de M. Boullac, médecin de la Dauphine, pratique qui, aujourd'hui, provoquerait une réprobation générale.

« Une épidémie de variole sévissait au couvent de « Saint-Cyr, sur les religieuses et les pensionnaires, « dont 140 furent atteintes. M. Boullac leur fit prati-

Digitized by Google

« quer 400 saignées du pied, sans perdre une seule « malade. »

Il faut croire que les microbes de ce temps-là avaient sans doute un autre tempérament que ceux d'aujourd'hui.

Il fut nommé membre correspondant de l'Académie des sciences le 1er novembre 1752 ; il était d'usage alors que chaque correspondant fût en rapport direct et spécial avec un membre titulaire ; le docteur de Mayseret avait choisi Malouin, médecin de la reine, professeur au collège royal, né à Caen en 1701, probablement en qualité de compatriote.

Dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, année 1761, se trouve une communication de M. de Mayseret sur un cas de monstruosité observé à Cindadela, alors qu'il tenait garnison à Minorque après l'expédition qui nous rendit maîtres de cette île, sous le maréchal de Richelieu, au commencement de la guerre de Sept-Ans. En 1748, l'Académie a approuvé son projet de pont suspendu sur des cordes, pour passer des torrents étroits et profonds.

Nous avons vu, dans la note du Ministère de la Guerre, qu'en 1742, G. Mahieu de Mayseret. habitant alors Étampes, avait publié la *Méthode aisée et peu coûteuse de guérir diverses maladies épidémiques, putrides, ou venimeuses, ou pourprées, ou malignes.* C'est dans cette publication que se trouve son mémoiresur la suette miliaire, que je transcris textuellement :

Digitized by Google

Suette miliaire

« Le grand nombre de personnes attaquées de cette « maladie que j'ai eu l'occasion de traiter, m'a mis à « portée, autant que qui que ce soit, de connaître la « nature des secours qui peuvent leur procurer le « plus prompt soulagement. Je crois devoir communi- « quer au public le fruit de mes observations.

« Au mois de juin de l'année 1742, M. Védie, lieu- « tenant général au bailliage royal de Dourdan, ins- « truit par M. Legrois, curé de Sermaise, que la pa- « roisse de Sermaise, terre appartenant à M. de La- « moignon de Baville, président du Parlement de « Paris, située dans l'élection de Dourdan, généralité « d'Orléans, était ravagée par une maladie qui empor- « tait trois ou quatre personnes par jour, me fit l'hon- « neur de m'engager à me transporter sur-le-champ « à Sermaise ; il m'offrit même de me donner une « brigade de maréchaussée, supposé que je jugeasse « convenable de faire ouvrir quelques corps et que je « trouvasse de l'opposition de la part des familles. La « terreur régnait dans le pays ; il faisait une grande « chaleur humide avec orages, ce qui favorisait le « développement de la maladie.

« Les malades étaient presque tous baignés de « sueurs abondantes : la fièvre n'était pas toujours « considérable ; mais ils se plaignaient de douleurs « dans la tête, et surtout d'un grand resserrement à la « poitrine, de maux d'estomac et de lassitude dans les

Digitized by Google

« membres, de picotements à la peau avant, pendant « et après la sortie des sueurs, de taches pourprées, « de boutons miliaires, de pustules; grande inquié- « tude des malades, des nausées, la langue peu char- « gée, peu de soif.

« Dès les premiers jours, il a paru sur la peau, par- « ticulièrement sur la poitrine, des taches pourprées, « des petits boutons qui variaient de couleur; mais « quelques-uns étaient blancs et ressemblaient à des « grains de milet, ce qui a fait donner à cette fièvre « le nom de miliaire.

« Cette maladie attaquait surtout des hommes jeunes « et robustes, dont quelques-uns périssaient en 15 ou « 18 heures, en proie à un grand délire : les cadavres « se putréfiaient vite.

« Telle est l'histoire de la maladie que j'avais à « traiter; mais les accidents m'ont causé moins d'em- « barras que les préjugés dont les malades étaient at- « taqués, préjugés bien plus difficiles à détruire dans « les campagnes où l'on a affaire à des personnes « ignorantes, ce qui, du reste, se rencontre aussi « dans les villes.

« L'usage de ces gens était de s'accabler sous le « nombre des couvertures : plus elles étaient pesantes « et plus ils étaient contents ; souvent ils y ajoutaient « des habits, des jupons, des lits de plume. Ils se « gardaient bien de tirer les bras hors du lit et de « changer de linges à mesure qu'ils étaient trempés « de sueur; la chambre était exactement fermée, sou- « vent avec du feu ; régime incendiaire, bouillon de « bœuf toutes les heures avec vin chaud et cordiaux de

Digitized by Google

« toute espèce. Il est aisé de concevoir combien un tel « régime devait être nuisible dans une fièvre inflam- « matoire.

« J'ai commencé par interdire l'usage des aliments, « j'ai fait éteindre le feu, ouvrir les portes et les fenê- « tres qui étaient bien orientées, j'ai fait enlever « l'excès de couvertures.

« J'ai permis de tirer les bras hors du lit, j'ai même « eu l'audace de permettre aux malades de se lever « quelques moments pour faire le lit, afin de tempérer « la grande chaleur dont ils se plaignaient. Je faisais « changer de chemises et de bonnets de nuit ; lors- « qu'on ne pouvait pas remplacer les draps, j'en fai- « sais glisser sous les malades et les faisais bien « essuyer avec des serviettes.

« Les boissons que je fis substituer au vin, aux cor- « diaux, étaient le petit lait, de l'eau panée, de la dé- « coction de racines de fraisier.

« Ce traitement était modifié quand l'éruption se « faisait mal ; alors on recourait à la méthode récon- « fortante et excitante, cas rare. Je finis par obtenir « de quelques malades de les faire saigner suivant la « méthode du docteur Quesnoy.

« Les personnes ainsi traitées ont presque toutes « guéri à Sermaise et ailleurs. »

Après cet exposé de l'épidémie de Sermaise, observée en 1742 par G. Mahieu de Mayseret, plus de trente ans par conséquent avant que Lepecq de la Clôture n'ait publié, en 1776, ses trois volumes sur la même maladie, on est étonné que ce dernier n'ait

Digitized by Google

point fait mention du travail de son devancier, travail qu'il n'a pu ignorer. En effet, ils étaient tous deux normands, condisciples à la Faculté de Médecine de Caen, sur les registres de laquelle leurs deux noms sont inscrits côte à côte, de 1730 à 1732. Guillaume Mahieu était médecin ordinaire du roi, médecin des armées, membre correspondant de l'Académie des Sciences de Paris, ce qui lui donnait une véritable notoriété ; son mémoire sur ce sujet a été envoyé par M. de Machaut, contrôleur général des finances, à tous les intendants de France.

J'ajouterai que mon grand-oncle était un des premiers qui eût compris la nature de la suette miliaire et substitué un traitement rationnel aux pratiques incendiaires qui régnaient alors et que Lepecq de la Clôture a également combattues surtout dans le Bessin et le Bocage, où cette terrible pyrexie a fait pendant plus de cent ans tant de victimes, à ce point qu'elle était redoutée de notre population à l'égal de la peste.

J'ai vu la dernière épidémie qui, en 1845 et 1846, fit périr plus de cent personnes dans la ville de Caen ; depuis lors, la suette miliaire a à peu près complètement disparu, à ce point que dans mes grands services de l'Hôtel-Dieu et du Bon-Sauveur, il ne me souvient pas d'en avoir vu un seul cas, en qualité de fièvre essentielle ; c'était dans le cours d'une maladie fébrile, surtout dans le rhumatisme articulaire aigu, que se montraient des éruptions symptomatiques.

Après l'étude que j'ai faite des œuvres de Guillaume Mahieu de Mayseret et la connaissance que j'ai eue de

Digitized by Google

sa longue carrière militaire, il est permis d'affirmer qu'il a été un serviteur dévoué de l'État, qu'il a pratiqué la médecine en homme instruit, judicieux, esclave du devoir.

Digitized by Google

UN LIBÉRAL DE GOUVERNEMENT

PRÉVOST PARADOL[1]

D'après le livre de M. Octave Gréard

Par M. E. GUERLIN DE GUER,

Membre titulaire.

« La liberté politique, écrivait, il y a quelque quarante ans, M. de Rémusat, n'a jamais été commune dans le monde et n'a prospéré ni sur toutes les terres, ni sous tous les cieux. Souvent, où elle a fleuri elle n'a pas tardé à se flétrir, et les nations qui l'avaient cherchée des yeux sont bientôt retombées, en gémissant de l'avoir aperçue. »

Faut-il croire que nous traversons, en France, une de ces périodes où le peuple, atteint de la nostalgie du despotisme, « jette, — selon le mot de M. Guizot, — ses libertés dans le gouffre de l'anarchie pour essayer de le combler ? »

(1) *Prévost Paradol. — Étude suivie d'un choix de lettres*, par Octave Gréard, de l'Académie Française, Paris. Hachette, 1894.

Digitized by Google

Ayons le courage de le reconnaître : nos mœurs ne sont pas à la hauteur de nos institutions, et la pratique du régime représentatif, qui semblerait au premier abord, de nature à hausser les cœurs et à stimuler l'activité des hommes, n'a pas eu pour résultat de développer chez nous, dans une mesure appréciable, le goût de l'initiative individuelle, et de l'effort personnel qui, seul, fait les peuples libres.

Ce mot symbolique de liberté semble lui-même avoir perdu son prestige. Les idées qu'il représente ont moins d'action sur les âmes. On doute de leur vertu, et les diverses écoles, ou plutôt les divers partis, se rencontrent, sur ce seul terrain, d'ailleurs, — et s'accordent pour faire appel à l'intervention de l'État, qui, de plus en plus, apparaît aux masses comme le souverain dispensateur, le tuteur, la sauvegarde, en un mot la providence universelle.

Cette éclipse, nous aimons à l'espérer, ne sera pas de longue durée : mais il importe que ceux qui ont gardé au fond du cœur « un peu de vieille foi » s'évertuent à dissiper les équivoques et à ranimer les courages, rappellent au devoir les esprits cultivés qui s'accommoderaient d'un « bon tyran » pourvu qu'il assurât leurs loisirs laborieux, et retiennent les foules qui, poussées par l'instinct, hélas ! et le besoin, se ruent à la servitude.

Aucun enseignement, toutefois, aucun apostolat ne saurait être plus fécond que l'exemple de ceux qui luttèrent naguère contre toute espérance, alors qu'aujourd'hui, pour jouir des fruits de la liberté il suffit de se dresser et de les cueillir.

Parmi ces précurseurs, il en est un, Prévost Paradol,

Digitized by Google

qui, par son incomparable talent de polémiste et d'écrivain, par sa sincérité et la loyauté de son caractère, exerça, de 1860 à 1870, une influence considérable sur la jeunesse libérale.

Notre éminent compatriote (1), M. Gréard, de l'Académie Française, qui fut son camarade à l'École Normale et demeura son confident et son ami, a jugé l'heure propice pour consacrer à l'illustre publiciste une étude, morceau achevé de morale et de philosophie politique, et pour publier un choix de lettres qui nous font pénétrer dans sa vie intime.

Ces deux nobles esprits étaient faits pour s'entendre et pour se prêter un mutuel secours, et l'on ne saurait s'étonner qu'il se soit, dès la première rencontre, établi entre eux des liens que la mort seule a pu rompre. Nous nous plaisons même à penser, et la correspondance des deux amis n'est pas de nature à affaiblir en nous cette impression, que la sagesse normande, si peu que M. Gréard doive au hasard qui l'a fait naître parmi nous, a eu sa part de collaboration dans ce que Prévost Paradol nous a laissé de meilleur. Un ami véritable n'est pas seulement « une douce chose »; il est parfois une conscience intellectuelle et morale, et l'auteur de la *France nouvelle* n'en pouvait pas trouver de plus délicate et de plus sûre.

« J'ai ici (à l'École Normale) un trésor dont j'abuse, écrit-il à Taine le 21 février 1852. C'est Gréard, mon refuge; je suis toujours pendu à son bras. Je l'étourdis de mes lamentations et de mes châteaux en Espagne, et je ne parviens pas encore à lasser sa patience et son

(1) M. Oct. Gréard est né à Vire, en 1828.

Digitized by Google

amitié. Nous passons en proverbe, à cause de notre sauvagerie croissante et de notre inaltérable intimité. Hors lui et, par intervalle, Levasseur, je ne vois ici personne; mais je n'ai pas avec Levasseur ce lien de l'affligé au consolateur, qui fait d'Octave et de moi une seule âme. »

Et 18 ans plus tard, quelques jours avant sa mort, le 12 juillet 1870, à New-York, c'est à M. Gréard qu'il pense encore, c'est à lui qu'il adresse une de ses dernières lettres : « Me voilà débarqué, lui dit-il, et tout enveloppé de tristesse. Que je voudrais t'avoir près de moi, avec ton bon sens pénétrant, délicat et ferme, pour me réconforter doucement, ainsi que tu l'as fait tant de fois ! »

I.

Nous n'avons pas l'ambition de faire connaître ici le livre de M. Gréard, qu'il faut lire et méditer à loisir pour en goûter tout le charme, et que nous nous reprocherions de déflorer. Il nous sera seulement permis d'attirer l'attention sur certains côtés du caractère de Prévost Paradol, que son sagace et pénétrant biographe laisse entrevoir, et sur un point de sa doctrine administrative et politique qui semble offrir un intérêt d'actualité et se rattache aux observations présentées plus haut.

Ce qui frappe tout d'abord chez Prévost Paradol, tel que nous le dépeint M. Gréard, c'est un fonds de mélancolie, ou plutôt, car le mot a vieilli et ne rendrait pas exactement notre pensée, de tristesse vague,

Digitized by Google

et de cette misanthropie propre, aux imprudents qui demandent à la vie plus de justice qu'elle n'en renferme et poursuivent un idéal qui toujours les fuit et leur échappe. Les hommes de sa génération qui eurent avec lui un commerce moins familier, certains de ses collaborateurs, même, comme M. Eugène Dufeuille, qui l'a connu plein de « gaieté », dit-il, et de « fougue », en éprouvent quelque étonnement. Pour nous, qui n'avons pu le juger que par ses œuvres et par sa vie publique, les révélations de M. Gréard nous causent moins de surprise. Oserons-nous dire que nous nous y attendions presque, et que nous avions l'impression d'une sorte d'inquiétude et de lassitude morale chez le brillant auteur des « Lettres au Rédacteur » du *Courrier du Dimanche*, dès le temps où, chaque quinzaine, nous nous mêlions à la foule qui, sous les classiques galeries du théâtre de l'Odéon, s'arrachait les feuilles du journal où il épanchait le trop-plein de sa verve contenue aux *Débats* par la sagesse de M. Sylvestre de Sacy.

Quoiqu'il en soit, les propres aveux de Prévost Paradol, ses lettres, les réflexions amères qui lui échappent au lendemain de ses plus éclatants succès, tout, comme on va le voir, confirme sur ce point le témoignage de son historien.

La vie s'était ouverte pour lui sous d'assez sombres auspices. Son père, ancien officier du génie maritime, était pauvre. Sa mère, sociétaire du Théâtre-Français, atteinte d'une maladie mortelle, se vit obligée de renoncer prématurément à sa profession, et il n'avait pas 15 ans lorsqu'elle mourut, léguant son fils à ses camarades de la Comédie.

Digitized by Google

Sa première jeunesse s'écoula « solitaire, languissante, presque douloureuse », dans une pension où il fut, nous dit-il, « abreuvé d'ennuis ».

« Écarté du travail régulier des classes par l'aridité « des matières et par de mauvaises méthodes, écrit-il « plus tard, dans son beau livre *Du rôle de l'éducation dans la famille,* j'étais en même temps éloigné « du commerce et des jeux de mes camarades par une « misanthropie naissante. Une idée exagérée de la liberté et du droit que mon isolement même m'avait « inspirée, me faisait considérer comme un crime l'empire de quelques écoliers sur les autres.....

« Aidé d'un ami qu'une situation semblable rapprochait de moi, je m'entourai d'une sorte de rempart. « .....Un livre où nos maîtres ne nous faisaient lire « que des mots m'enflamma par ses idées..... J'ai souvent relu depuis ce jour l'inoffensif recueil appelé : « *Selectæ e profanis scriptoribus historiæ*, sans pouvoir comprendre qu'il ait eu sur mon esprit une action dont je ne puis oublier ni la durée, ni la force. « Ces exemples héroïques de résistance à l'oppression, de mépris pour l'injustice, d'une fière indépendance de l'âme au milieu des misères du corps, me « parurent proposés à mon imitation et donnèrent à « ma conduite un nouveau caractère de persévérance « et de raideur... J'étais tout entier à mes pensées et à « mes passions... La pompe de mon stoïcisme, la disproportion qui existait entre mes invectives et leur « objet ne pouvait échapper au ridicule, qui a conservé « au collège cette puissance mortelle qu'il semble « avoir perdue dans le monde. J'endurai pourtant ce

Digitized by Google

« ridicule, je tirai vanité des surnoms mérités qui me « frappèrent, et mon isolement s'en accrut avec mon « orgueil. »

Ne dirait-on pas une page détachée des *Confessions* de Jean-Jacques ou de l'*Adolphe* de Benjamin Constant?

D'autres que lui ont été victimes de ces iniquités puériles, qui surent en prendre leur parti et qui, après avoir subi les exigences tyranniques de leurs aînés, s'en vengèrent, telle est la morale de l'enfance et aussi parfois de l'âge mûr, en opprimant à leur tour ceux chez qui ils reconnaissaient leurs propres ridicules ou leurs propres faiblesses. Cette conception de la justice distributive parut toutefois au farouche écolier peu compatible avec les préceptes qu'il avait puisés dans le petit manuel de stoïcisme du bon Heuzet. L'enfant généreux et l'âme fière qu'il était ne sut ni user de représailles ni recourir à la ruse. Il dévora ses affronts et se replia sur lui-même.

Rien, d'autre part, dans le travail régulier des classes, ne contribuait à le rasséréner. Au collège Bourbon, dont il suivait les cours jusqu'à plus de seize ans, il n'avait marqué que par son indifférence obstinée. Nous avons vu qu'il s'en prend à « l'aridité des matières » et aux « mauvaises méthodes ». « Son esprit, impatient du joug des mots, aurait voulu qu'on les négligeât pour poursuivre les idées. Le thème grec l'irrite ; il ne comprend pas qu'un peuple aussi spirituel se soit à plaisir créé tant de pièges. » Quant à la versification latine, il la définissait : « l'art puéril de chercher dans un dictionnaire les diverses manières de

Digitized by Google

ne pas appeler les choses par leur nom. » « Mon Dieu! disait l'auteur des *Provinciales*, délivrez-nous du malin et du langage figuré. » Le malin pour lui, c'était la périphrase. Étrange souci chez l'homme qui devait plus tard avec tant d'adresse manier les sous-entendus, multiplier les synonymes, jongler avec les mots et tout dire ou laisser tout deviner en ne disant rien.

« Un seul maître, nous dit M. Gréard, le professeur d'anglais, s'était emparé de son esprit. Sous la direction aussi éclairée qu'affectueuse de M. Flemming, il lut non seulement les chefs-d'œuvre de la langue anglaise, mais les maîtres de la littérature française : Pascal, Bossuet qui lui fit comprendre la Bible, et surtout Jean-Jacques Rousseau, qui donna à son talent le premier éveil. »

En rhétorique, il se révéla avec éclat. Il avait pris conscience de lui-même. « Je travaille, écrit-il à un compagnon d'études, et je réussis... J'ai su m'affranchir des lieux communs, et Jean-Jacques, lu et relu, m'a donné une phrase plus concise. »

Que le commerce de Jean-Jacques ait pu contribuer à former le style du jeune rhétoricien, nous n'y contredirons point ; mais on est en droit de douter qu'il doive à la lecture de la *Nouvelle Héloïse* de s'être affranchi des « lieux communs ».

Ses succès au concours général, où il remporta, en 1847, le prix de discours français, et l'année suivante le prix d'honneur de philosophie, lui ouvrirent les portes de l'École Normale.

Classé le premier hors ligne en français, il occupait

Digitized by Google

toutefois en grec et en latin l'extrémité opposée, et il ne dut son admission qu'aux instances de M. Jules Simon et de M. Vacherot, alors « Directeur des Études Littéraires ».

« A l'École, on s'empressa tout d'abord autour de lui ; mais la réserve inquiète de son caractère tenait à distance ceux-là mêmes que son talent eût attirés.

« On eut toujours de la peine à l'entraîner dans les communes réunions où, après souper, anciens et nouveaux, scientifiques et littéraires, devisaient des hommes et des choses à toute volée. Même avec notre promotion où il se sentait chez lui, écrit M. Gréard, il se gardait comme autrefois. Quand, dans une salle d'étude ou de conférence, il était maître de choisir sa place, il la prenait à l'extrémité d'une table, près du mur, afin de n'avoir qu'un voisin. Il adorait la lecture, la controverse à deux, mais seulement à deux. Que de fois je lui ai entendu répéter le *paucis humanum vivit genus*, en l'interprétant selon le sens de son humeur solitaire ! Et un jour, à la suite d'une causerie où pour la centième fois nous avions passé en revue ses rêves d'avenir, comme je lui faisais remarquer qu'on n'agit sur les hommes qu'en se mêlant à eux : « Ah ! me répondit-il, avec un éclair dans les yeux, je ne gouvernerai jamais que par la parole, mais je gouvernerai de haut. »

Si nous cherchons quels étaient à ce moment ses auteurs de prédilection, nous voyons bien que les déclamations de Rousseau n'ont pas cessé de bercer sa rêverie, mais ce sont les Annales de Tacite qui remplacent à son chevet le *Selectæ e profanis*. « Tacite,

Digitized by Google

écrivait-il à Ludovic Halévy, le roman le plus beau, le plus effrayant de tous, le livre le plus propre à élever l'âme et surtout à l'affermir contre les hasards, à apprendre à rester libre au milieu des esclaves, à défier la toute-puissance, à être le maître de sa vie et à en faire moins de cas que de sa dignité. »

Il se complaît dans l'ironie impitoyable et dans les sarcasmes de Swift, dont la vie et les œuvres lui ont fourni depuis un sujet de thèse.

Les penseurs moroses ont ses préférences, et ce penchant se manifeste et s'accentue encore dans le volume où il réunit plus tard ses leçons sur les « Moralistes français », professées à la Faculté d'Aix. C'est, à ce moment, le spectacle des déceptions de Vauvenargues, obsédé, comme lui, par « la fièvre de l'action » ; c'est le scepticisme de Montaigne, le paradoxe amer de La Rochefoucauld ; c'est la satire de La Bruyère, ce sont les affres de Pascal qui l'attirent et le séduisent, et le livre s'achève par trois méditations, trois « sermons », disait-il, sur « l'ambition », sur « la tristesse », un dernier enfin qui clôt l'ouvrage sur « la maladie et la mort ».

« Les illusions, écrit-il dans le chapitre de « la Tristesse », s'en vont une à une, et nous avons beau restreindre de plus en plus nos espérances comme pour tenter par notre modération la générosité du sort, comme pour faire au-devant de lui la moitié du chemin, il nous trompe toujours et nous demande incessamment un sacrifice après un sacrifice » ; — et plus loin : « Nos tristesses sont du même ordre que nos désirs, parce que nos désirs déçus les composent, et nos désirs, c'est nous-mêmes. »

Digitized by Google

A cette prédisposition naturelle que nous croyons avoir suffisamment mise en lumière, à ces tendances viennent s'ajouter les circonstances extérieures : le coup d'État de 1851, qui provoqua chez lui l'indignation la plus véhémente, sans qu'il se crût tenu toutefois, ce sont ses expressions, « de paraître jouer à l'héroïsme », les épreuves de sa jeunesse, enfin la gêne matérielle. Le jour où son éloge de Bernardin de Saint-Pierre est couronné, il écrit à son ami Gréard, en lui annonçant son succès : « Es-tu en mesure de me faire dîner au Palais-Royal ? J'ai douze sous à moi. »

Sourd aux objurgations de Taine qui le pressait de « rentrer au couvent », à savoir de se consacrer sans réserve aux lettres et à la philosophie, il voulut, c'est encore lui qui parle, « tenter la grande aventure de la vie », et dès le début, sa nature délicate, sa timidité ombrageuse et fière, disons le mot, son orgueil, connut les déceptions et les mécomptes. A quels obstacles, en effet, ne devait pas se heurter, que d'amertumes et de déboires ne se ménageait pas celui qui a pu dire : « J'ai mille raisons d'être ambitieux et amoureux de la vie ! Je voudrais être puissant, je voudrais être riche, je voudrais être aimé », et à qui échappe, en même temps, cet aveu : « Je n'ai jamais eu la force de me gêner ; je ne l'aurai jamais. »

Ni les temps ni les dieux n'étaient propices, et l'Université traversait à ce moment une crise dont elle n'a pas perdu le souvenir.

« Les générations qui appartiennent à ces promotions de l'École Normale ont été parfois blâmées d'avoir déserté l'enseignement. Il faut reconnaître, dit

Digitized by Google

M. Gréard, qu'on ne cherchait pas à les retenir » — et il nous montre Taine après un échec à l'agrégation de philosophie qui avait fait scandale, tant l'injustice était révoltante, passant en moins d'un an par quatre collèges, et descendant de philosophie en rhétorique puis en sixième pour avoir, ici fait l'éloge des Provinciales, là dénigré Tibère ; Sarcey condamné à traverser la France entière, de Chaumont à Lesneven, pour s'être un moment défendu de faire couper sa barbe ; Lamm, relégué, comme lui, en Bretagne, simplement parce qu'il était né israélite ; Weiss en butte à des persécutions du même genre.

L'agrégation de philosophie à laquelle se destinait Paradol venait d'être supprimée, et, d'ailleurs, l'enseignement philosophique était devenu un péril.

« Hypocrisie ou destitution, destitution surtout, écrivait-il en 1850, voilà ce qu'avec mes opinions la philosophie me promet ; cela est plus clair pour moi que le soleil. » Trois ans durant, il demeura à Paris écrivant, tantôt à la *Liberté de penser*, tantôt à la *Revue de l'Instruction publique*, consacrant à préparer son éloge de Bernardin de Saint-Pierre les heures que lui laissaient les leçons particulières où il s'épuisait, et ce *Tableau de l'histoire universelle,* qu'il avait accepté de dresser pour la maison Hachette, moyennant deux cents francs par mois ; jusqu'au jour où le ministre, M. Fortoul, à qui d'ailleurs il en a toujours su gré, lui confia la suppléance de la chaire de littérature française à la Faculté d'Aix, dans laquelle il fut remplacé plus tard, si nous ne nous trompons, par notre regretté confrère, M. Joly.

Digitized by Google

Il y réussit avec éclat ; mais l'enseignement des facultés ne répondait pas à ses ardeurs ni à son besoin de vie, d'activité et de mouvement, et bien que, la seconde année, il eût pris la parole devant un auditoire de « cent soixante dix-huit Aixois, dont vingt-trois Aixoises », le dégoût déjà le prenait. La chaire n'est pas une tribune, et c'est du haut d'une tribune qu'il rêvait de parler aux foules.

Travaillé du tourment de l'action comme d'autres l'ont été du tourment de l'infini, il éprouvait « d'insupportables langueurs suivies de sourdes colères. »

La politique l'attirait invinciblement. La tribune, il est vrai, était muette ; mais le journalisme pouvait, pensait-il, en tenir lieu.

« Il ne concevait pas de fortune plus souhaitable que celle de Saint-Marc Girardin, professeur et journaliste. » Encore, ce qu'il lui enviait était-ce moins cette chaire devant laquelle se pressait une jeunesse ardente prête à saisir les allusions, les pressentant et les créant au besoin ; ce qu'il ambitionnait, c'était moins l'amphithéâtre de la Sorbonne qu'un « bout de table » dans la salle de rédaction du *Journal des Débats*.

On juge de sa joie lorsque, le 7 décembre 1856, Hippolyte Rigault vint lui offrir de la part de M. de Sacy, une place devenue libre dans « l'antique et sévère maison de la rue des-Prêtres-Saint-Germain l'Auxerrois », devenue le dernier asile de la pensée libre.

Le voilà lancé dans le tourbillon. Y va-t-il trouver non le repos, — ce n'est pas le repos qu'il poursuit, — mais les satisfactions auxquelles il aspire ? Les grandes œuvres, sinon « les grands sujets », lui étaient interdites

Digitized by Google

comme à tous, il se voyait « contraint dans la satire » ou du moins dans la critique au jour le jour. Combien de temps allait-il s'y complaire ?

C'était à cette époque une tâche ardue et une carrière périlleuse que celle du journaliste. Obligé de mesurer son langage et de peser ses termes, de retenir sa plume et, pour ainsi dire, de s'écouter penser, il lui fallait, pour arriver à se faire entendre, user de détours et de circonlocutions, procéder par insinuations et par apologues, et ne jamais appeler « un chat un chat ou Rollet un fripon », sous peine, non pas seulement d'amende ou de prison, mais de suspension, et après récidive, de suppression définitive.

Mais quelle heureuse discipline ces entraves mêmes imposaient à l'écrivain, et quelle force la moindre réticence donnait au mot, qu'il n'écrivait pas mais qu'il laissait deviner. L'allusion à peine indiquée, mais aussitôt saisie, se glissait entre les lignes, sans que les censeurs, par respect pour ceux qu'elle visait, osassent la signaler ou seulement la reconnaître.

La presse, aujourd'hui, a le droit de tout dire ; elle ne s'en fait pas faute, et nous ne songeons point à lui contester ses franchises. Mais on ne nous en voudra pas de dire que nous donnerions toute la collection de l'*Intransigeant* pour un vieux numéro du *Journal des Débats*, voire de la *Gazette de France*.

Prévost Paradol fut un journaliste incomparable. Nous dirions volontiers qu'eu égard au temps où il écrivait, il fut le journaliste par excellence.

« Personne, écrit très justement M. Gréard, n'a porté plus loin l'habileté à se rendre invulnérable en bravant

Digitized by Google

les coups, à faire entendre ce qu'on ne peut pas dire, à tout dire en se défendant de parler. »

Nul n'a plus finement usé du persiflage et de l'ironie, « l'ironie, dit-il, ce dernier asile, cette dernière dignité du faible et de l'opprimé, l'indomptable et insaisissable ironie qui dissout peu à peu les dominations les plus superbes ».

« Quelle volupté, avait-il écrit quelque temps avant d'être admis aux « Débats », de compter et de peser ses mots, d'enfoncer délicatement l'aiguille, d'ajuster à coups posés. Vive l'oppression pour donner toutes ses ressources et tout son prix à la pensée, pour nous instruire à la force contenue, aux nuances savantes, au mépris laconique et acéré ! Que ce silence général est favorable ! Les braillards se taisent ; il faut une voix métallique, dure, vibrante, pleine d'intonations fines et mordantes. Plus de chanteurs des rues, place aux artistes ! Que je voudrais en être, pour mon plaisir encore plus que pour l'honneur ! La main me démange et l'épée danse au fourreau. »

Il « en fut » pendant près de quinze ans, et il y déploya toutes les ressources du talent le plus alerte et le plus affiné, tantôt polémiste redoutable chez qui se retrouve avec « la fantaisie ailée d'Aristophane, dit M. Gréard, le sarcasme rieur de Lucien et l'âpre raillerie de Swift », le sourire étincelant d'un Voltaire, d'un Chamfort ou d'un Paul-Louis Courier ; tantôt administrateur et homme d'État aux visées lointaines, esquissant avec l'intuition d'un esprit clairvoyant et patriote, tout un programme de réformes intérieures dont je vais aborder l'examen, et qui aurait dû être

Digitized by Google

l'objet unique de cette notice, si la sympathie qu'inspire la figure du brillant écrivain et le charme qui se dégage du livre de M. Gréard ne m'avaient retenu plus longtemps qu'il ne convenait à mes forces et à la patience de ceux qui m'écoutent.

Cependant, le nom de Paradol était sur toutes les lèvres. De toutes parts on l'encensait. Chacun de ses articles des *Débats* ou du *Courrier du Dimanche* était une fête pour le public lettré. Les salons où il avouait, « à ses débuts », s'être trouvé plutôt « emprunté et maladroit » se le disputaient, surtout les salons politiques.

« Il était traité, écrit M. Gréard, en prince de la jeunesse. Chez ses maîtres, chez M. de Broglie, comme chez M. Thiers, on fêtait son talent, on faisait fond sur la fermeté de ses convictions parlementaires, on était touché de la gravité aisée avec laquelle il en soutenait le poids. « C'est un croyant », — disait en souriant Sainte-Beuve, qui trouvait cette religion trop forte pour lui. Mais ses amis savaient gré précisément au jeune et vaillant doctrinaire de leur avoir fourni, dans son manifeste sur les anciens partis, un commun terrain de défense, un drapeau. »

L'Académie Française, en l'appelant à remplacer Ampère, lui avait ménagé un nouveau triomphe, et, aux Tuileries, en le recevant, suivant l'usage traditionnel, le souverain lui-même pouvait lui dire : « Je regrette qu'un écrivain si distingué ne soit pas de nos amis » ; — à quoi Prévost Paradol répondait avec une certaine audace : « Je le regrette aussi ».

C'était la renommée, presque la gloire, et pourtant

Digitized by Google

son esprit inquiet n'y trouvait pas une satisfaction complète : « Il s'indignait des rigueurs d'une législation qui aurait étouffé la voix d'un Pascal, d'un Swift ou d'un Junius, ou empêché leur talent de prendre tout son essor. Pour un peu de souplesse qu'on y pouvait gagner peut-être, que de force et de sincérité on s'accoutumait à perdre ! »

« Oui, disait-il, je le connais cet art misérable, et j'en use quand il le faut en pleine conscience; mais j'en sens tout le poids, et ceux qui me louent parfois de l'avoir pratiqué avec quelque succès ne sauront jamais combien je le dédaigne, combien j'aurais voulu naître dans un temps qui m'eût permis de l'ignorer. »

Rien ne pouvait donc remplir le vide de cette âme tourmentée, et chaque satisfaction nouvelle, comme il l'avait dit lui-même à propos de son premier succès à l'Académie, « allait rejoindre dans le néant tout ce qui l'avait occupé jusque-là. »

Une anecdote rapportée par M. Maxime du Camp montre à quel point de lassitude irritée, à quelle impatience d'agir il en était arrivé : « Nous revenions ensemble, raconte M. du Camp, d'une séance de la « Commission de décentralisation » ; nous étions dans la grande allée centrale des Tuileries, d'où l'on découvre le Palais, et je lui dis : « Quel est votre rêve? » Il s'arrêta, et, me montrant le Pavillon de l'Horloge, il répliqua avec une sorte d'exaltation que je ne lui connaissais pas : « Le Maître de la France est là; eh bien ! je voudrais être le maître de ce maître ! »

Le métier de politique consultant ne lui apportait plus que des dégoûts. Comme autrefois son cours à Aix, et

Digitized by Google

plus lourdement encore, sa plume lui pesait. « Quand je la prends, disait-il, je ressens littéralement des nausées. »

En 1869, il tenta la fortune d'une élection partielle à Nantes, où il n'obtint que 1,959 voix contre plus de 24,000 données à ses deux compétiteurs. Si le talent, en effet, ne perd jamais ses droits sur les esprits d'élite, il faut autre chose pour entraîner les masses et frayer avec le suffrage universel. « Il ne savait pas hausser la voix, ni enfler les promesses; il s'en tenait à ce qu'il avait à dire : il ne disait que ce qu'il se sentait assuré de faire ». C'était, d'ailleurs, le moment où Xavier Doudan était autorisé à écrire : « Les dieux ne sont pas, ou ne paraissent pas justes; voici que la « Lanterne » de Rochefort jette plus d'éclat que le livre de Prévost Paradol. »

Il touchait cependant au but de ses désirs et de son ambition.

Le ministère que présidait M. Émile Ollivier lui ayant offert le poste d'ambassadeur aux États-Unis, il accepta, et l'empereur Napoléon III, en le recevant en audience de départ, l'avait laissé sur cette dernière parole : « Terminez l'affaire des tarifs et revenez prendre votre place dans le gouvernement. »

Quelques jours plus tard, une semaine après son débarquement à New-York, il se donnait la mort à la nouvelle de la déclaration de guerre.

Faut-il croire que l'exercice du pouvoir aurait amorti ses ardeurs et calmé cette fièvre dont sa vie fut dévorée? Nous ne saurions nous prononcer sur ce point; mais tout n'indique-t-il pas que la fortune ne lui aurait

Digitized by Google

pas épargné plus qu'à d'autres les amertumes qu'elle réserve à tous ceux qui participent au gouvernement des peuples.

II.

Après avoir raconté la vie de Prévost Paradol, M. Gréard expose et développe son programme politique et sa doctrine.

C'est ici que l'on se rend compte, ainsi qu'il a été dit plus haut, à quel point ces deux intelligences étaient étroitement unies et se pénétraient l'une l'autre, et quel accord intime s'était établi entre ces deux âmes.

Confident de toute sa vie, M. Gréard se fait l'interprète de la pensée de Prévost Paradol; il la commente, l'éclaire, puis insensiblement la poursuit et l'achève. Non pas que ces beaux chapitres, où sont agités tous les problèmes qui nous travaillent, puissent laisser place à un soupçon d'anachronisme; mais, à 30 ans de distance, on sent que l'auteur de *La France nouvelle* revit en son ami, et que Prévost Paradol aurait pensé ce qu'écrit aujourd'hui M. Gréard.

« Prévost Paradol, nous dit son éminent historien, avait trop le sentiment de l'opportunité, l'intelligence des besoins contingents, l'esprit politique en un mot, pour ne pas tenir compte des circonstances et fléchir au temps. Aucun nuage toutefois n'a jamais plané sur le fond de ses idées, et il est aisé de reconstituer sa doctrine de Gouvernement. »

A ses yeux comme aux yeux de Tocqueville, dont, à l'École Normale, et plus tard encore, en 1862,

Digitized by Google

M. Gréard et lui s'étaient complu à étudier ensemble les œuvres magistrales, « la démocratie était l'état inévitable et légitime du monde moderne, vers lequel marchent tous les peuples et auquel, tôt ou tard, ils aboutiront. »

Mais, si contraire qu'il fût à la reconstitution de privilèges « que la Révolution a relégués dans l'histoire », il entendait que la formule égalitaire « à chacun selon son mérite » s'imposât à tous. Il condamnait justement « cet esprit de nivellement qui, s'insinuant peu à peu dans les idées et dans les lois, prépare à coup sûr l'anarchie ou la servitude, les criminels désordres de la foule ou l'avilissant despotisme d'un maître. »

« Un peuple, dit avec un grand bonheur d'expression M. Gréard, ne vaut que par ses élites. Le propre d'une démocratie est de faire incessamment sortir ces élites de son propre sein : c'est son honneur et son salut. »

Je ne m'arrêterai pas, si intéressant, si piquant parfois qu'en soit le développement sous la plume de son fidèle et ingénieux ami, aux vues de Prévost Paradol sur la séparation des Églises et de l'État, sur la réforme de l'armée et de la magistrature.

Il y a là tout un programme de rénovation sociale, devant l'application duquel la hardiesse réfléchie des libéraux de 1860 ne reculait pas et que la démocratie reprendra tôt ou tard, mais dont l'esprit de parti a dénaturé le caractère au point que telle ou telle conception inspirée par les sentiments les plus hauts eût, à certaines heures, risqué de devenir un instrument d'oppression ou de révolution.

Digitized by Google

L'action individuelle et collective, tel était le principe de toutes les réformes qu'il réclamait, et notamment d'une réorganisation administrative qui devait transformer le régime inauguré par la Constitution de l'an VIII, et aurait eu pour effet de rapprocher les classes, de les animer à la recherche du bien général en faisant pénétrer partout les pratiques du *Self Government*.

Le courant pouvait sembler difficile à remonter. Il était de mode, depuis plus de 60 ans, de vanter les bienfaits d'une centralisation « que l'Europe », assurait-on, « nous enviait », et « l'effet inévitable d'un « pouvoir qui - dès ce temps -- s'étendait à tous et à « tout », avait été, disait-il excellemment, de « désintéresser les citoyens de la chose publique, de les habituer à confondre la modération avec l'indifférence et à regarder le plus docile comme le plus sage. »

Issu, d'ailleurs, d'un plébiscite triomphal, l'Empire semblait reposer sur des bases indestructibles. Ses pouvoirs étaient en quelque sorte illimités, la nation s'étant à deux reprises délibérément remise à sa discrétion. De la force, de cette force brutale qui dompte les masses et, faut-il en convenir? qui leur impose et les séduit, il avait toutes les apparences; de la légitimité et du droit tous les signes extérieurs. L'Europe l'avait accepté, reconnu; le monde lui rendait hommage. Ses armes avaient été, jusque-là, presque partout victorieuses, et ses rares adversaires, les fidèles attristés des vieilles franchises, sans écho dans la foule, sans prise sur l'âme du pays, réduits à l'impuissance, en étaient à se demander si vraiment il n'avait pas fixé la fortune.

Digitized by Google

L'adhésion était si générale, si absolue, le silence si complet, que le souverain lui-même, l'élu de 8 millions d'hommes, entrevoyant peut-être les responsabilités qu'il encourait, tout au moins devant l'histoire, se plaignait de sa puissance et laissait échapper cette parole où se décèle une vague inquiétude : « mon gouvernement manque de contrôle. »

La réflexion était des plus judicieuses, à coup sûr; mais l'empereur Napoléon III perdait de vue que tout contrôle est incompatible avec le gouvernement personnel, et qu'un souverain absolu qui semble douter de son infaillibilité, se subordonne et par là même abdique. Il est rivé aux responsabilités qu'il a assumées.

A vingt ans, Prévost Paradol avait prêté contre le gouvernement absolu le serment d'Annibal; il en avait la haine; elle lui était « entrée dans le cœur et dans le sang ».

Ce serait, toutefois, une erreur de croire qu'il méconnût les nécessités gouvernementales. Il avait, au contraire, le sentiment profond des dangers que présente un état de choses, où à l'inertie des individus et des collectivités vient s'ajouter le discrédit du Pouvoir Central. Il voyait clairement, ce qui échappe à un trop grand nombre : la relation qui existe entre ces deux facteurs de l'ordre social, l'autorité et la liberté, le lien qui les unit, comment elles dérivent l'une de l'autre, se prêtent un mutuel appui, et ne sauraient longtemps subsister l'une sans l'autre.

Mais se poser, dans les circonstances que nous venons de rappeler, en champion du principe d'autorité,

Digitized by Google

c'eût été paraître vouloir rivaliser avec le héros de Cervantès, provoquer la compassion dédaigneuse des défenseurs attitrés du régime, et par contre, se rendre suspect à ceux chez qui la haine de l'oppression étouffait tout autre sentiment.

Il eût trouvé de nos jours la tâche plus aisée. On se rend mieux compte, en effet, à l'heure actuelle, que s'il y a, comme le disait Édouard Laboulaye, « une vie sociale et individuelle qui n'est pas du ressort de l'État, partout du moins où l'État doit agir, il faut qu'il ait le dernier mot » (1).

Abstraction faite des formes diverses que peut revêtir la puissance publique, c'est, en effet, avant tout, l'indépendance de l'autorité centrale qu'il convient de sauvegarder; c'est l'État qu'il est indispensable de munir d'une triple cuirasse, parce qu'il est l'âme commune et parce qu'il incarne en lui la justice sociale, de quelque façon que les hommes la conçoivent.

Mais cette maîtrise incontestée, l'État ne la peut exercer que s'il se maintient dans sa sphère, et ses ennemis les plus cruels, qu'ils en aient ou non conscience, ce sont les adeptes aussi bien de l'école absolutiste que de l'école jacobine.

Les uns et les autres : conventionnels, partisans de la dictature ou socialistes, tous ne songent qu'à multiplier ses attributions, sans se rendre compte qu'ils accroissent ainsi ses charges et font peser sur ses épaules une responsabilité d'autant plus lourde qu'il apparaît aux yeux des masses plus compétent et plus fort.

(1) *L'État et ses limites*, par Ed. Laboulaye.

Digitized by Google

S'il doit pourvoir, en effet, à tout, comment s'étonner qu'on lui demande compte de tout ; que, guide et tuteur des collectivités locales, du département, de la commune, on s'en prenne à lui des erreurs ou des fautes de ses pupilles; que, gardien de l'ordre, protecteur du commerce, de l'industrie, aussi bien que des arts, de la morale et de la religion, chacun sollicite pour soi son intervention toute-puissante, lui impute les souffrances qu'il endure, les abus et les prévarications dont il est le témoin ou la victime? C'est ainsi que les innombrables obligations qu'il assume, les prérogatives dont on le surcharge, font du Pouvoir Central le bouc émissaire des iniquités sociales, et attirent sur lui les malédictions des mécontents et des déshérités : « Le difficile, disait déjà, il y a un siècle, Mirabeau, dans son fameux *Discours sur l'éducation publique*, est de ne promulguer que des lois nécessaires, et de se mettre en garde contre la fureur de « gouverner », la plus funeste maladie des « gouvernements » modernes. »

Les gouvernements qui se succèdent semblent, au contraire, s'évertuer à aggraver leur tâche et se suscitent comme à plaisir des obstacles et des embarras. La tutelle du pouvoir s'impose de plus en plus à toutes les manifestations de l'activité humaine, et veut avoir tout prévu. Elle prend en charge l'hygiène, la santé, la bienfaisance publique, pénètre dans les moindres ateliers, assigne à l'ouvrier sa dose de travail et de sommeil, en attendant qu'elle garantisse à tous une retraite pour leurs vieux jours. La nation — particuliers, communes et collectivités — tend enfin à se transformer en une hiérarchie de clients et de patrons, dont chacun,

Digitized by Google

sous forme soit de subventions ou d'indemnités, soit d'emplois, de fonctions ou de charges, attend de l'État sa sportule.

Qu'arrive-t-il alors ? le Pouvoir excédé, assailli de toutes parts, s'en prend à la liberté dont il lui semble naturellement que doit venir tout le mal. Le contrôle incessant de la presse n'est à ses yeux que l'insurrection en permanence; le parlement, toujours en éveil, l'assourdit et l'énerve ; les groupes, les sous-groupes et la foule des solliciteurs impérieux, députés, sénateurs, pour ne nommer que ceux-là, apostés dans les couloirs des hôtels ministériels, lui rappellent ces *outlaws* qui, l'escopette au poing, embusqués au détour des routes, arrêtaient les diligences et détroussaient les voyageurs. Et quand on songe à quelles futilités, s'il veut vivre et durer, il lui faut, bon gré mal gré, prêter son attention, contre quels grains de sable nous l'avons vu plus d'une fois trébucher et choir, on ne saurait s'étonner qu'il réclame à grands cris le retour aux vieux errements et le rétablissement des antiques barrières.

Le remède n'est, cependant, pas là où on le cherche d'ordinaire ; mais plutôt dans un partage rationnel des attributions, et dans une meilleure division du travail, ayant pour effet d'intéresser les citoyens aux affaires publiques, de les y associer davantage et de plus près, de laisser à chacun, particuliers, associations et communautés, une part plus grande de responsabilité, non point platonique et purement morale, mais immédiate, qui les affecte et qui les touche directement, qui les atteigne dans leur fortune, leurs goûts, leurs croyances, leur repos, et les tienne ainsi en éveil.

Digitized by Google

N'étant plus autorisés à compter en toute matière sur la protection et la vigilance de l'État, ils se préoccuperaient davantage des dangers que peut faire courir à chacun l'imprudence de novateurs que rien n'effraye, parce qu'ils n'ont rien à perdre.

Dégagé des soucis secondaires, l'État, d'autre part, recouvrerait cette indépendance, cette souplesse, cette énergie, qui lui sont indispensables pour faire face aux intérêts supérieurs de la grande collectivité nationale.

C'est ainsi, par la liberté, grâce à la coopération des intéressés, c'est-à-dire des particuliers, que Prévost Paradol entendait reconstituer la force sociale et rétablir l'autorité sur ses bases véritables.

« Quelle que fût la forme du gouvernement, république ou monarchie, il était persuadé que rien ne peut tenir lieu à un peuple de virilité, c'est-à-dire de sagesse et de vaillance. »

Il croyait avec raison que la liberté politique est incompatible avec la centralisation administrative. Il se rendait compte que, si les citoyens ne savent pas toujours leur métier, c'est simplement parce qu'ils ne l'ont pas appris. Sans doute, on pouvait craindre qu'habitués à la tutelle, conscients de notre impuissance, le jour où les lisières administratives viendraient à nous manquer, nos membres atrophiés ne pussent tout d'abord nous soutenir; mais il avait confiance dans la vertu particulière de la liberté et se disait qu'après tout, dût-il en pâtir, pour que l'enfant s'accoutume à marcher, il faut qu'on l'abandonne à lui-même.

« Administrés par un peuple de fonctionnaires,

Digitized by Google

n'ayant aucune occasion de se réunir, de se connaître, de traiter des intérêts communs, les diverses classes, dit M. Gréard, restent étrangères les unes aux autres ; ou, ce qui vaut moins encore, elles ne se rencontrent plus que pour débattre des sujets qui les divisent. » — C'était encore dans un intérêt de concorde et d'apaisement que « Prévost Paradol les voulait convier à collaborer activement à la chose publique dans tous les conseils où elle se délibère : conseils communaux, conseils cantonaux remplaçant les conseils d'arrondissement, dont le cadre factice ne répond à aucune circonscription politique, conseils départementaux, conseils régionaux communs à plusieurs départements : tous librement élus, librement dirigés et gérant librement les affaires dont ils sont les représentants naturels, fortifiés en outre — au moins les conseils départementaux — par l'autorité permanente d'une commission choisie dans le conseil et par le conseil, pour assurer dans l'intervalle des sessions l'exécution des résolutions prises. C'est, selon lui, dans cet ensemble d'institutions que devait se faire, au jour le jour, l'éducation du peuple, de façon à lui rendre l'habitude en même temps que le besoin de se conduire. »

Ces tendances ne lui étaient pas particulières ; on en retrouverait la trace dans les procès-verbaux de cette grande Commission de Décentralisation instituée en 1849 par l'Assemblée législative, dans les « Études Administratives » de Vivien, dans Alexis de Tocqueville, qui, nous l'avons déjà dit, n'eut pas de plus fervent admirateur que Prévost Paradol. Le duc de Broglie n'avait pas encore mis la dernière main à ses « Vues

Digitized by Google

sur le gouvernement de la France », qui ne furent publiées qu'après nos désastres, et qui eurent à cette époque un si grand retentissement. Mais une brochure d'Odilon Barrot, « La Centralisation et ses effets », avait déjà éveillé l'attention publique, et dans un article de la *Revue Nationale*, « L'État et ses limites », Édouard Laboulaye faisait toucher du doigt la plaie qui nous ronge.

« Que peut faire l'administration, disait l'auteur de *Paris en Amérique*, sinon d'établir par des règlements je ne sais quelle uniformité mécanique, calculée sur la moyenne la plus basse ? Mais agir ainsi, n'est-ce pas affaiblir l'énergie individuelle, endormir la pensée, énerver le caractère, supprimer la responsabilité ?... Quand on a mutilé la société sur ce lit de Procuste, qu'y gagne-t-on, sinon de charger l'État d'un fardeau qui l'écrase? Mêler le gouvernement à toutes choses, le rendre à la fois despotique et taquin, est-ce donc le fortifier ? »

J'ai découvert, ou, si l'on veut, retrouvé dans les arrière-rayons d'une bibliothèque publique, où elle croyait bien dormir son dernier sommeil, certaine brochure éditée dans un coin de province, à Nancy, aux environs de 1865, et dont l'auteur ou les auteurs avaient, sous ce titre modeste : « Un projet de décentralisation », précisément formulé, et pour ainsi dire codifié, en quelques pages, les aspirations qui commençaient à se faire jour.

Cet opuscule voué à l'oubli, que nos contemporains n'auraient sans doute pas le loisir de feuilleter, occupés qu'ils sont à remanier la société et la famille,

Digitized by Google

voire à réhabiliter l'adultère, était l'œuvre d'un comité, d'un comité, dis-je, de 19 membres ; un chiffre supérieur aurait, en effet, nécessité une autorisation que nos législateurs sans mandat se seraient vu refuser péremptoirement. Comme, en outre, il n'atteignait pas 300 pages, il avait dû, conformément aux dispositions des décrets-lois en vigueur, se plier à la formalité du timbre impérial, dont le stigmate onéreux figure au début de chaque feuille d'impression et marque sa date.

Le Comité de Nancy ne comptait dans ses rangs aucune illustration de la politique ou des lettres ; l'Institut n'y était pas représenté : tout au plus y trouvons-nous un membre de « l'Académie de Stanislas ». Ce sont, pour la plupart, des propriétaires, d'anciens fonctionnaires, magistrats ou agents de l'administration, le maire d'une commune rurale dont je me suis interdit de chercher l'emplacement sur la carte, de peur de la trouver, hélas ! là-bas, bien loin, de l'autre côté de la frontière.

Ces quelques citoyens appartenant, ils tiennent à le marquer, à des opinions diverses, mais placés en dehors de tout esprit de parti et sans autre préoccupation que celle des intérêts locaux et des droits de la liberté compatibles avec le maintien de l'ordre, s'étaient donc donné rendez-vous chez l'un d'entre eux. et avaient, avec une compétence rare, et une sûreté de vues que leur envierait à bon droit plus d'un homme d'État, esquissé un plan de réforme administrative qui n'avait, certes, rien de subversif, mais contenait en germe toute une révolution morale et sociale.

Les auteurs ne se l'étaient pas dissimulé. Aussi,

Digitized by Google

avant d'affronter la publicité, jugèrent-ils prudent de se donner des garants autorisés, et communiquèrent-ils leur travail aux notabilités politiques les plus en vue. Presque tous ceux à qui ils s'étaient adressés leur donnèrent une adhésion à peu près sans réserve, et leurs lettres figurent, à titre d'appendice, à la fin du livre.

Peut-être me fais-je illusion, mais il m'a semblé que ces lettres, au nombre de 58, étant donnés la haute situation, le renom dès lors acquis, ou la notoriété plus récente des signataires, offriraient encore aujourd'hui, après 30 ans écoulés, un certain intérêt, qu'elles pouvaient même donner lieu à des réflexions, à des retours et à des rapprochements de nature à me faire pardonner cette digression archéologique.

J'irais jusqu'à souhaiter, sans oser l'espérer, que les extraits qu'on va lire pussent inspirer à quelqu'un l'idée de les rééditer.

Le plan du comité de Nancy différait peu, d'ailleurs, du programme de Prévost Paradol, tel que M. Gréard en a tracé les grandes lignes.

En voici, d'après les auteurs, la quintessence et la synthèse :

Pour décentraliser dans la pratique, il faut se mettre en mesure de remplir les quatre conditions suivantes :

1° Fortifier la commune, qui chez nous existe à peine ;

2° Créer le canton, qui n'existe pas ;

3° Supprimer l'arrondissement, qui ne répond à rien ;

4° Émanciper le département.

Tout cela se tient, et, pour atteindre le but, rien de tout cela n'est indifférent.

Digitized by Google

L'arrondissement écarté, non pas précisément en tant que division administrative facile à maintenir si l'on y tient, mais en tant que personne morale, on ne parviendra à faire agir la commune, le canton, le département, qu'en leur donnant la vie. Et on ne leur donnera la vie qu'en leur donnant des droits, particulièrement le droit de nommer — ou tout le moins celui de désigner leurs agents, et, par eux, de faire exécuter leurs décisions.

De mineure qu'elle est aujourd'hui, nous ne demandons pas — ce serait trop prompt — que la commune soit majeure demain. En attendant que le jour vienne où, sans danger pour elle-même, on pourra l'émanciper tout à fait, nous demandons simplement qu'elle change de tuteur. Son tuteur naturel, ce n'est point le préfet ; ce doit être tantôt le canton, tantôt le département.

Le canton, non plus, ne sera pas toujours affranchi de contrôle. Il aura, dans certains cas, besoin de l'autorisation ou de l'intervention du Conseil départemental.

Le département, seul, s'administrera lui-même. Au préfet, la politique, c'est-à-dire tout ce qui tient aux rapports avec le gouvernement. Mais, aux conseils généraux, par la création d'une commission exécutive permanente, la pleine et libre gestion des intérêts départementaux. C'est à dessein que nous nous sommes arrêtés là.

Parmi les hommes politiques qui furent appelés à donner leur avis sur le projet de Nancy, nous citerons au hasard, outre Prévost Paradol :

Odilon Barrot, Berryer, Bersot, le duc de Broglie, le prince de Broglie, H. Carnot, le comte Daru, Dufaure, Duvergier de Hauranne, le comte de Falloux, Jules Favre, Jules Ferry, Guizot, Hérold, Laboulaye, Lanfrey, le comte Lanjuinais, Léonce de Lavergne, M.

Digitized by Google

Magnin, Paul Andral, le comte de Montalembert, Eugène Pelletan, Casimir Périer, M. Antonin Proust, Raudot, Scherer, M. Jules Simon, M. Vacherot.

La caution, on le voit, était bourgeoise et l'on s'était concilié des patrons de conséquence.

Prévost Paradol, qui venait d'entrer à l'Académie, adressa en ces termes son adhésion au comité :

« Sans un libre développement de la vie locale et des « associations où les citoyens viennent naturellement « mettre en commun leurs sentiments et leurs forces, « la liberté générale non plus que l'ordre ne sauraient « se fonder en France. »

Il n'y a d'appui solide, disait Paul Andral, que là où il y a de l'indépendance, et les institutions qui sont l'utile contrepoids du gouvernement dans les temps calmes deviennent pour lui, au jour de la lutte, autant de remparts. Sous un système qui met tout dans la main du pouvoir, le pouvoir est responsable de tout, responsable de l'ornière qui se creuse dans le moindre chemin rural, responsable de la saison qui sèche ou qui noie les récoltes ; les mécontentements s'accumulent et multiplient les ennemis ; si une émeute se lève à Paris, la nation, désintéressée du gouvernement qui l'a tenue à l'écart, et, d'ailleurs, dépourvue de toute force et de toute cohésion, laisse faire.

Odilon Barrot examine et discute point par point le projet, auquel d'ailleurs il donne son entière approbation.

Dans les efforts que j'ai faits en faveur de la décentralisation aux diverses époques de ma vie politique, j'ai toujours trouvé, dit-il, deux espèces d'adversaires : les hommes

Digitized by Google

qui se disent gouvernementaux et les démagogues... La démagogie a toujours quelque chose à détruire, et elle sent que la centralisation est son levier obligé.

Dans une lettre éloquente, Berryer s'exprime comme suit :

Il faut reconstituer dans leur légitime autorité et dans leur nécessaire indépendance les établissements générateurs de toute société durable : la famille, la commune, les agrégations de municipalités dans les grandes divisions territoriales dont le faisceau est l'unité même de l'État. Unir à tous ces degrés les citoyens dans l'étude et le gouvernement des intérêts locaux, c'est les former à la connaissance et les disposer au service des intérêts généraux de la nation.

Écoutons le prince Albert de Broglie :

L'opinion publique est enfin avertie par tant de révolutions successives, des dangers que fait courir non moins à l'ordre qu'à la liberté l'extrême centralisation de notre régime administratif.

Ces préoccupations, d'ailleurs de tout point fondées, ne laissent pas que de surprendre sous la plume du futur ministre du vingt-quatre mai, puis du seize mai, dont le premier soin fut, en 1873, de restituer au Pouvoir Central la nomination des maires.

En Angleterre, écrit Duvergier de Hauranne, loin que les mœurs, les lois, les institutions secondaires entravent ou contrarient le pouvoir parlementaire, ce pouvoir y

Digitized by Google

trouve son appui le plus solide, y puise les forces les plus vives... Notre gouvernement se compose d'un corps et d'une tête qui n'ont point été créés l'un pour l'autre... Les événements auxquels j'ai assisté n'ont pu que me faire mieux comprendre le danger de concentrer sur un seul point toute la vie politique d'un pays, et de placer, comme Tocqueville le disait si bien, « une tête libre sur un corps servile ». Quand le corps est servile, la tête cesse bientôt d'être libre, et c'est au profit du despotisme que se rétablit l'unité d'organisation.

L'historien de l'Empire, P. Lanfrey, mort sénateur il y a peu d'années, s'exprime en ces termes :

La décentralisation, c'est la vie sociale elle-même avec tous ses organes et toutes ses formes. A ces organes nécessaires, la centralisation substitue un mécanisme artificiel qui, sous prétexte d'épargner à une nation les dangers du mouvement, la déshabitue peu à peu de penser et d'agir ; mais elle est bientôt punie, car les facultés qu'on n'exerce pas périssent. La centralisation est une sorte d'orthopédie appliquée à un peuple : invalide, elle le soutient ; convalescent, elle le paralyse ; bien portant, elle l'étouffe !...

L'image est saisissante et merveilleusement adaptée.

Moins le gouvernement se mêlera des affaires locales, dit M. Mortimer-Ternaux, moins il soulèvera contre lui d'animosités ; moins il aura de places à donner, de faveurs à distribuer, plus il gagnera en considération et en stabilité.

M. Casimir Périer, le père du Président de la Répu-

Digitized by Google

blique, qui fut plus tard ministre de M. Thiers, n'est pas moins catégorique :

Lorsque du suffrage universel dépendent nos destinées, il faut, écrit-il, que là où est le nombre, là aussi soient l'intelligence et l'indépendance. S'il en est autrement, nous ne verrons notre pays échapper à l'anarchie que pour tomber sous le despotisme, sans jamais clore l'ère des révolutions.

L'opinion de M. E. Vacherot est intéressante à relever :

La plus grande décentralisation possible est, en France, comme ailleurs, dit-il, la condition de toute liberté solide et durable... Parmi les attributions de l'État, après la justice, la police, la défense nationale et les finances, je ne vois guère que l'instruction primaire qu'on ne puisse abandonner sans danger à l'initiative des individus ou des sociétés particulières.

M. Vacherot était à ce moment l'auteur de *la Démocratie* condamné par les tribunaux, l'ancien « Directeur des études littéraires » à l'École Normale, révoqué pour avoir, en 1851, refusé de prêter serment au régime nouveau.

Eugène Pelletan, l'ardent pamphlétaire, le collaborateur de Prévost Paradol au *Courrier du dimanche*, exprimait très justement le regret que « la Constituante eût trop passé la charrue sur le sol français :

Elle en a ainsi, disait-il dans son style imagé, effacé l'empreinte historique et ce que j'appellerai le *genius loci*.

Digitized by Google

Tout cela, dans sa mesure et à sa place, est une force de plus pour un peuple, puisque c'est une diversité. Or, la science en politique consiste, non à supprimer les forces, mais à les combiner dans un système d'harmonie.

Tous s'accordaient à louer l'initiative prise par le comité de Nancy : un très petit nombre faisait quelques réserves portant sur des points de détail :

Il me semble nécessaire, écrivait Dufaure, pour assurer le succès de vos idées, que l'un de vous recherche avec soin et marque d'une main ferme la nature et l'étendue des sacrifices que le droit individuel, communal, cantonal, départemental doit faire à l'autorité centrale pour la mettre en mesure d'accomplir sa noble et périlleuse mission.

M. de Lavergne voulait « détacher du budget de l'État la plus grande partie des dépenses de l'instruction publique, de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, pour les attribuer aux conseils locaux avec les recettes correspondantes, augmentant ainsi d'un coup leur budget de cent millions au moins. »

M. Magnin, alors député de la Côte-d'Or, aujourd'hui gouverneur de la Banque de France, se déclarait décentralisateur « pour unir, disait-il, à la chose publique plus intimement les citoyens, et leur faire perdre cette fâcheuse habitude de toujours compter sur le pouvoir central, dont ils n'ont nul besoin et qu'ils remplaceront avec avantage, lorsqu'ils pourront régir et administrer leurs intérêts de localité, en dehors de tout secours et de la tutelle gênante d'un pouvoir plus jaloux de tout absorber que d'agir. »

Digitized by Google

Apprenez-nous à tous pendant qu'il en est encore temps, disait le comte de Montalembert, à sortir de l'apathie corruptrice, de la frivolité stérile où le pays est tombé, et à nous guérir de ce bonheur dépravé qu'éprouvent tant de Français à se mettre en tutelle ou à y mettre les autres.

Aux yeux d'Hippolyte Carnot « une décentralisation intelligente, loin d'aboutir au fractionnement et à l'isolement, ne pouvait avoir pour effet que d'augmenter la cohésion nationale, en la rendant plus spontanée. »

Il ne s'agissait point pour Ernest Desmarets, « de détruire l'unité, ou la liberté, mais de trouver un lien hiérarchique pouvant les unir entre elles et les harmoniser. »

M. Paul Bethmont, alors député de la Charente, rappelait que « la liberté politique avec la centralisation ramène en peu de temps à l'arbitraire par les révolutions. »

Enfin, M. Émile Labiche exprimait cette pensée si juste, qui se retrouve sous la plume, comme elle était dans l'esprit de tous ces libéraux sincères, de ces libéraux de gouvernement, pour employer un terme actuellement en faveur :

Un gouvernement régulier reposant réellement sur la volonté nationale aurait tout à gagner à limiter son action à ce qui concerne les intérêts généraux ; en dégageant sa responsabilité, il cesserait d'être solidaire de toutes les erreurs, responsable de toutes les fautes.

J'ai réservé pour la fin l'opinion d'un des hommes publics qui, dans ces derniers temps, a témoigné du souci le plus vif de restaurer l'autorité de l'État :

Digitized by Google

Si vous voulez être un peuple laborieux, pacifique et libre, écrivait M. Jules Ferry, vous n'avez que faire d'un *pouvoir fort*. Fractionnez-le donc, pour l'affaiblir. Cela semble si banal qu'on ose à peine l'écrire, et pourtant nous avons vu, nous voyons encore des esprits distingués qui s'acharnent à la poursuite de cet insoluble problème de donner pour base aux institutions constitutionnelles et aux garanties parlementaires le régime administratif du premier Empire, revu et non amélioré par le second ! La raison qu'ils en donnent, c'est que la France, habituée à sentir une main qui la gouverne, ne peut se passer d'un pouvoir fort. Restons chez nous alors : la France est servie à souhait ! Ou, si nous rêvons pour notre patrie des destinées plus hautes, souscrivons tous à cette formule qui n'a du paradoxe que l'apparence : *la France a besoin d'un gouvernement faible.*

On ne saurait admettre, en dépit des apparences, que la plume de M. Jules Ferry ait trahi sa pensée. Mais, d'autre part, les événements auxquels l'illustre homme d'État a été mêlé, les preuves de décision et de vigueur qu'il multiplia pendant son passage aux affaires, nous autorisent à interpréter ses paroles en ce sens que selon lui, et en retournant sa maxime, la France a besoin d'un gouvernement qui se maintienne dans sa sphère, tandis que le gouvernement lui-même a besoin d'un pays « laborieux, pacifique et libre » en mesure de veiller par lui-même aux intérêts dont la nature des choses réserve le soin aux particuliers.

Le passage suivant explique d'ailleurs et précise celui qu'on vient de lire et suffit à démontrer que le paradoxe n'était que dans les mots :

Digitized by Google

En résumé, poursuivait M. Jules Ferry, il faut faire une bonne classification des objets qui sont d'intérêt communal, d'intérêt provincial, d'intérêt national, mettre ici ou là les matières mixtes, réduire même, s'il le faut, la sphère des attributions communales, mais, si étroite qu'on la fasse, instituer un *self-government* et ne pas faire comme la loi française, qui semble n'avoir multiplié les attributions de la commune que pour accumuler les titres de sa servitude.

Telle est la véritable doctrine qui consiste, en effet, à restreindre les attributions des assemblées communales, à les délimiter nettement ; mais à leur laisser, comme aux individus et aux autres corps élus, la gestion de leur fortune et la responsabilité de leurs actes.

Là, sans doute, était le salut. Mais l'appareil gouvernemental, la pompe et la majesté du décor, les vastes proportions de l'ensemble donnaient, il y a vingt-cinq ans, comme ils donnent encore aujourd'hui, la sensation ou pour mieux dire l'illusion de la force, au point que les nouveaux détenteurs du pouvoir, sans se soucier outre mesure de leurs anciens programmes, et ajournant la réalisation des rêves d'antan, ont laissé subsister l'organisme qu'ils poursuivaient naguère de critiques si fondées. Les quelques réformes opérées sans conviction dans notre système administratif, parce qu'elles furent incomplètes, n'ont guère eu pour effet que de favoriser les empiètements des corps élus et de porter atteinte au prestige de l'autorité centrale, sans contribuer efficacement à l'éducation du pays, sans créer ces mœurs publiques qui ne se peuvent développer que dans les cadres légaux.

Confiants dans leur propre sagesse, et se croyant

Digitized by Google

assurés du lendemain, les plus modérés et les plus clairvoyants des hommes qui occupent à tour de rôle les premières magistratures, dédaignent, sans doute, d'envisager l'éventualité redoutable où d'une heure à l'autre, régulièrement et pacifiquement, par le jeu même des institutions, l'État deviendrait non plus autocratique ou simplement oppresseur, comme on l'a pu voir, mais subversif et délétère.

Déjà, cependant, le socialisme n'en est plus à compter ses recrues : il a des apôtres ou des adeptes dans les salons aristocratiques aussi bien que sur les trônes et au pied des autels — chacun, d'ailleurs, l'entendant à son gré et à la faveur d'une sentimentalité aussi généreuse qu'elle est décevante, il s'infiltre peu à peu dans la législation.

Ce n'est plus de révolution qu'il s'agit, du complot qui s'ourdit dans l'ombre ou de l'émeute qui gronde ; Catilina a cessé d'être un factieux, et il dépend d'un remous du suffrage qu'il siège dans les assemblées, les domine et leur dicte la volonté des masses.

Le jour approche où nous ne savons quelle « combinaison de tutelle ou de dictature interviendra pour assurer la prospérité collective au moyen d'un amoindrissement des droits et d'un assujétissement des facultés de l'individu, où l'homme ne sera plus libre de disposer du fruit de son travail, de régler l'emploi de son temps, de ses bras, de son intelligence, où l'État s'emparera de sa personne, de ses biens, des produits qu'il crée, et mesurera ensuite la part qui lui en revient » (1).

(1) *Le Socialisme*, par Louis Reybaud.

Digitized by Google

Si nos institutions locales s'étaient développées conformément aux aspirations de Prévost Paradol et de ses amis, peut-être le Pouvoir Central, soustrait aux préoccupations d'ordre inférieur qui le sollicitent et l'absorbent, plus souple, par suite, et plus dispos, soutenu par un corps électoral plus conscient, « par des hommes et non de la poussière humaine », serait-il en mesure d'opposer sinon une digue infranchissable, au moins une résistance momentanée à la marée qui monte. Soucieux, d'autre part, de leurs devoirs, émancipés et responsables, les citoyens accoutumés à se garder eux-mêmes et à ne plus compter sur les secours d'en haut, initiés aux grandes questions par le maniement des petites affaires, respectueux de leurs droits réciproques, seraient moins accessibles aux suggestions des empiriques, pour qui l'homme et la société ne sont que des sujets de laboratoire; et nous aurions le droit de nous inscrire en faux contre cet arrêt d'un moraliste de la fin du XVIII[e] siècle : « La Révolution française a donné au peuple des institutions plus fortes que lui... Pareils à ces oiseaux qui ne peuvent respirer à une certaine hauteur, l'esclave meurt dans l'atmosphère de la liberté » (1).

(1) Chamfort : *Maximes et pensées.*

Digitized by Google

INAUGURATION

DU

BUSTE D'ISIDORE PIERRE

Discours de M. le Cte de SAINT-QUENTIN,

Président de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen
et membre titulaire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres

L'inauguration du buste érigé par la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen à la mémoire d'Isidore Pierre a eu lieu, le samedi 2 juin, à l'Hôtel-de-Ville, dans la première salle du Musée (1), en présence de M. Viger, ministre de l'Agriculture.

Accompagné de M. Vatin, préfet du Calvados, de M. Lebret, député, maire de Caen, de M. Zevort, recteur de l'Académie, et de M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur, M. le Ministre de l'Agriculture a été reçu à l'entrée de la salle par le Président de la Société d'Agriculture et de Commerce, M. le comte de Saint-Quentin, entouré des membres du comité :

MM. de Formigny de La Londe, vice-président de

(1) Le buste d'Isidore Pierre est, en réalité, destiné à la grande salle de la Bibliothèque de l'Hôtel-de-Ville, où il est aujourd'hui placé.

Digitized by Google

la Société ; David Beaujour, président de la Chambre de commerce de Caen et président honoraire de la Société ; de Saint-Germain, doyen de la Faculté des Sciences de Caen ; Armand Gasté, professeur à la Faculté des Lettres, secrétaire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres ; Jules Carlez, président de la Société des Beaux-Arts de Caen ; E. de Beaurepaire, directeur de l'Association normande ; Gossart, maître de conférences à la Faculté des Sciences, ancien président de la Société Linnéenne de Normandie ; Letellier, professeur au lycée de Caen, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen ; Paul Drouet, secrétaire de la Société d'Agriculture, et Alfred Gallier, secrétaire adjoint.

Dans l'assistance on remarquait : M. Neyreneuf, professeur de physique à la Faculté des Sciences, gendre d'Isidore Pierre, M^me^ Neyreneuf, et plusieurs membres de leur famille ; M. le général Arvers, commandant la subdivision militaire ; MM. Daléchamps, Quéruelle et Détolle, adjoints au maire de Caen ; MM. le comte de Colbert-Laplace, de Witt et Paulmier, députés du Calvados ; de nombreux représentants de l'enseignement, et la plupart des délégués des Universités françaises et étrangères venus à Caen pour assister à l'inauguration du Palais de l'Université, fixée au lendemain (1).

(1) Dix universités étrangères étaient représentées à nos fêtes universitaires par quinze délégués, dont les noms suivent :

Angleterre. — M. Oscar Browning, professeur d'histoire moderne, officier d'Académie, délégué de l'Université de Cambridge ;

Digitized by Google

Le voile qui couvrait le buste ayant été enlevé, M. de Saint-Quentin a pris la parole en ces termes au

M. Geddes, vice-chancelier principal de l'Université d'Aberdeen ;

M. Harrower, professeur de littérature grecque à l'Université d'Aberdeen.

Belgique. — M. de Brabandère, doyen de la Faculté de droit de Gand ;

M. Hubin, professeur à la Faculté de philosophie et lettres ;

M. Galopin, recteur de l'Université de Liège, professeur à la Faculté de droit ;

M. Delbœuf, professeur à la Faculté de philosophie et lettres ;

M. Lequarré, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

Italie. — M. A. Gaudenzi, officier d'Académie, chevalier de la Légion d'honneur, professeur d'histoire du droit à l'Université de Bologne.

Pays-Bas. — M. Fockema Andreas, recteur de l'Université de Leyde, professeur à la Faculté de droit ;

M. Van der Lith, professeur à la Faculté de droit de Leyde, secrétaire du sénat de l'Université.

Suède. — M. Johan Hagstromer, professeur à la Faculté de droit d'Upsal, officier de l'instruction publique, président du comité de l'*Alliance française* d'Upsal.

Suisse. — M. Virgile Rossel, professeur de droit civil, recteur de l'Université de Berne ;

M. Duparc, professeur à l'Université de Genève ;

M. Georges Favey, professeur de droit pénal, recteur de l'Université de Lausanne.

Quatorze Universités françaises s'étaient fait représenter par vingt-deux délégués :

Paris. — MM. Darboux, doyen de la Faculté des sciences, et

Digitized by Google

nom du Comité d'organisation et de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen :

« MONSIEUR LE MINISTRE,

« En vous rendant à notre invitation, vous donnez à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen,

Bufnoir, professeur à la Faculté de droit, membre du conseil supérieur de l'instruction publique.

Aix. — M. Joret, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres.

Besançon. — M. Sayous, professeur d'histoire à la Faculté des lettres.

Bordeaux. — M. Duguit, professeur à la Faculté de droit.

Clermont. — MM. Desdevises du Désert, professeur d'histoire, et Ehrhard, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres.

Dijon. — MM. Bonneville, professeur à la Faculté de droit ; Dorison, professeur à la Faculté des lettres, et Dr Deroye, professeur à l'École de médecine.

Grenoble. — MM. Beaudouin, professeur à la Faculté de droit, et Dr Bordier, professeur à l'École de médecine.

Lille. — MM. Bayet, recteur de l'Académie, correspondant de l'Institut, et Moy, doyen de la Faculté des lettres.

Lyon. — MM. Caillemer, doyen de la Faculté de droit, correspondant de l'Institut, et Coville, professeur à la Faculté des lettres.

Montpellier. — M. Dautheville, professeur à la Faculté des sciences.

Nancy. — M. Blondel, professeur à la Faculté de droit.

Poitiers. — M. Le Courtois, doyen de la Faculté de droit.

Rennes. — MM. Lechartier, doyen de la Faculté des sciences, et Châtel, professeur à la Faculté de droit.

Toulouse. — M. Hallberg, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres.

Digitized by Google

aux sociétés savantes de notre ville, à notre Université enfin, dont Isidore Pierre fut une des personnalités les plus éminentes, un témoignage de considération et d'estime qui nous est précieux. Les agriculteurs de notre pays ont appris depuis longtemps à apprécier le devoûment que vous apportez à la défense de leurs intérêts : vous leur en avez fourni des preuves multiples, à la commission des douanes et pendant votre séjour au ministère. Je suis heureux de l'occasion qui s'offre à moi de vous en exprimer publiquement notre sincère gratitude. »

« MESSIEURS,

« Le jour où la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen a pris l'initiative d'élever un buste à Isidore Pierre, elle n'a fait qu'acquitter une dette de reconnaissance depuis longtemps contractée. Isidore Pierre lui a appartenu pendant trente-trois années : tour à tour secrétaire et président, il a été l'inspirateur et le directeur de ses travaux ; il lui a communiqué la plupart de ses recherches ; il l'a fait bénéficier de l'éclat de son nom ; il a rendu à l'agriculture de notre pays d'inoubliables services.

« Isidore Pierre était originaire de la Beauce. Il naquit, le 14 novembre 1812, à Buno-Bonnevaux, petit village proche d'Étampes, dans la ferme de Mézières, que ses grands-parents avaient cultivée pendant plus d'un demi-siècle, et que ses parents devaient bientôt acquérir. Son père et sa mère appartenaient l'un et

Digitized by Google

l'autre à de vieilles familles rurales, où le noble métier d'agriculteur était et est demeuré héréditaire. Destiné de bonne heure aux travaux des champs, il ne reçut, dans son enfance, d'autre instruction que celle de l'école de son village. Il avait même quitté celle-ci depuis plusieurs années, lorsque son père décida, un peu contre le gré de sa mère et beaucoup contre le sien, de le faire entrer au collège. Le succès justifia cette résolution. A quinze ans, Isidore Pierre tenait encore les mancherons de la charrue ; à dix-neuf, il remportait, en philosophie, le premier prix de mathématiques au concours général de Paris.

« Sa carrière ne fut pas aussi rapide que permettait de l'espérer un tel début. Trop âgé de quelques mois pour se présenter à l'école Polytechnique, il dirigea ses efforts vers l'école Normale. Je dois à la vérité de dire qu'il échoua. Il avait eu la mauvaise fortune de n'être point compris de l'un de ses examinateurs ; non content de lui avoir donné une mauvaise note pour sa composition écrite de physique, celui-ci l'avait refusé définitivement à l'examen oral. Quel ne fut pas l'étonnement du candidat malheureux de retrouver, quelques mois après, son épreuve écrite insérée, mot pour mot, dans une nouvelle édition du traité de physique de son examinateur ! Quant aux théories, cause de l'échec définitif, elles firent, dix ans plus tard, l'objet de sa thèse de doctorat et lui valurent le plus éclatant succès : l'élève avait devancé le maître. Isidore Pierre se plaisait à conter sa mésaventure, et la sincérité qu'il apportait en toutes choses ne nous permet pas de douter de son authenticité.

Digitized by Google

« Sans perdre de temps à maudire ses juges, il se remit à l'étude avec une énergie peu commune, suivant les cours de la Sorbonne, et, en qualité d'élève externe, ceux de l'école Polytechnique, cumulant, pour accroître ses modestes ressources, les fonctions de préparateur au lycée Henri IV avec celles de répétiteur, préludant aux recherches qui devaient illustrer son nom par des expériences de moindre importance, publiant des mémoires, travaillant nuit et jour, et, en fin de compte, compromettant gravement sa santé. Des savants illustres le remarquèrent et lui vouèrent dès lors une amitié durable ; du nombre étaient Thénard, comme lui fils de simple cultivateur ; Dumas, Arago et notre compatriote Elie de Beaumont. Regnault, qui débutait au Collège de France, le prit comme préparateur, et, deux ans après, le fit entrer, comme aide de laboratoire, à l'école des Mines. De cette époque datent ses *Recherches sur la thermométrie et la dilatation des liquides*, qui, au dire des physiciens, constituent l'un de ses principaux titres scientifiques.

« Ce fut à l'école des Mines que le ministre de l'instruction publique vint le chercher, en 1846, pour l'envoyer d'abord à Bordeaux, en qualité de suppléant du professeur de chimie, puis à Caen, l'année suivante, en qualité de chargé du cours de chimie. Il ne devait plus quitter notre ville. Plus tard on lui offrira, coup sur coup, la chaire de chimie à l'Institut agronomique de Versailles, puis la succession de M. Pasteur au poste de doyen de la Faculté des sciences de Lille ; il refusera l'une et l'autre. Notre pays l'avait séduit : nos plaines

Digitized by Google

lui rappelaient celles où s'étaient écoulées ses premières années. Leurs cultures variées offraient à son esprit investigateur un champ d'expériences inépuisable. Sa passion pour l'agriculture s'était réveillée.

« Dès le début, il eut une perception nette des services qu'il pouvait rendre. L'enseignement agricole n'existait pas alors en France. Sitôt assuré de l'avenir par sa nomination de professeur titulaire, survenue en 1849, il organisa, l'un des premiers sinon le premier, spontanément et en dehors de son enseignement règlementaire, un cours de chimie agricole, et installa à ses frais un laboratoire agronomique. La consécration officielle et avec elle les subventions ne vinrent que trois ans après.

« Ses leçons se faisaient remarquer par leur simplicité et leur clarté : les termes trop techniques en étaient soigneusement bannis ; l'attention des auditeurs était sollicitée par l'explication scientifique des phénomènes dont ils étaient journellement témoins. Réunies en volumes sous le titre de *Chimie agricole,* elles obtinrent un succès légitime, attesté par six éditions consécutives. Je viens de les relire : elles n'ont rien perdu de leur intérêt, et je doute que les cultivateurs puissent trouver ailleurs un guide plus sûr.

« La tâche qu'il avait entreprise n'allait pas cependant sans de sérieuses difficultés. Les agriculteurs — et les nôtres plus que d'autres peut-être — tiennent à leurs vieilles méthodes culturales, se méfient des novateurs, croient plus aisément à la pratique qu'à la théorie. Nul mieux qu'Isidore Pierre n'était capable de les convaincre de l'utilité de la science, parce que la

Digitized by Google

science qu'il enseignait était tout expérimentale. Ancien agriculteur, il comprenait leurs sentiments, et savait faire à la pratique la large part qui doit lui revenir. Il convenait volontiers qu' « on ne voit pas tout dans un laboratoire », qu' « on ne voit pas tout, quand on en sort, même après les essais les mieux dirigés » ; et, reprenant pour son compte le mot de Boussingault, son émule, il ajoutait, en souriant : « Il faut encore consulter le goût des plantes. » Du reste, il aimait peu les hypothèses : on le lui a reproché ; j'estime pour ma part qu'on a eu tort, car, en agriculture, les hypothèses courent grand risque de conduire à des réalités coûteuses.

« Le caractère pratique de son enseignement se retrouvait dans la direction donnée à ses recherches. Ce qu'il ambitionnait, c'était bien moins de formuler des lois générales que de découvrir dans la nature de nouvelles sources de richesses qui permissent aux agriculteurs de développer et d'accroitre leurs moyens d'action. Il multipliait les analyses, les expériences, constatait les résultats et laissait volontiers à d'autres le soin de conclure, estimant d'ailleurs que le moment de le faire n'était pas venu. « Il est à désirer, lisons-nous dans l'un de ses ouvrages, que les chimistes se consacrent encore longtemps à cette œuvre de patience, afin qu'il devienne possible d'en tirer de nouvelles conséquences dont l'agronomie puisse faire son profit. »

« Patient, il l'était au delà de ce qu'on peut croire ! Ses *Recherches expérimentales sur le développement du blé et sur la répartition dans les différentes parties des éléments qui le constituent à diverses*

Digitized by Google

époques de sa végétation — c'est le titre qu'il leur donna — exigèrent des milliers d'analyses, et lui coûtèrent quinze années de travail. Vous n'en serez pas surpris, Messieurs, lorsque je vous aurai dit que, dans chaque tige de blé, Isidore Pierre ne distingue pas moins de dix-sept parties ; que, dans chaque partie, il dose l'azote, l'acide phosphorique, la silice, la chaux, la magnésie, la potasse, la soude, et qu'il renouvelle ces analyses à quatre époques différentes de la végétation. C'est ainsi qu'ayant suivi, d'une façon ininterrompue, la migration de substance qui s'opère de la tige vers l'épi, il détermina, avec une netteté jusque-là inconnue, les phénomènes de la maturation des plantes.

« Ce qu'il avait fait pour le blé, il le fit également pour le colza.

« Tout lui était sujet d'analyse. Le temps me manque, Messieurs, et plus encore la compétence voulue, pour apprécier devant vous, comme il conviendrait de le faire, ses recherches sur les eaux pluviales, les tangues, les vases, les tourteaux, le sel, les sulfates, le phosphate ammoniaco-magnésien, l'ammoniaque de l'atmosphère, les pailles, les différents fourrages de notre pays, les feuilles des arbres, les alcools du commerce et de l'industrie — ces dernières poursuivies pendant huit années, de 1868 à 1876, avec l'aide d'un de ses amis, préparateur habile, M. Puchot — et enfin ses recherches de chimie pure, qui amenèrent la découverte de plusieurs composés nouveaux, tels que le bromure de méthyle, la liqueur des Hollandais trichlorée et un hydrate de l'acide chlorhydrique, pour ne citer que les principaux.

Digitized by Google

« Par le peu que je vous ai dit de ses travaux sur le blé, vous pouvez juger du labeur qu'il s'imposa. Jamais, du reste, observateur ne fut plus consciencieux, plus dénué de préventions systématiques, plus soucieux de la vérité ! Jamais expérimentateur plus habile et plus précis ! La science, qui ne s'arrête pas, a sans doute étendu depuis son domaine, mis en lumière des points qu'il avait laissés dans l'ombre ; mais les résultats qu'il a constatés sont demeurés acquis et ont servi de base aux découvertes de ses successeurs. Ainsi a-t-il marqué sa place au premier rang parmi les savants éminents qui, de Boussingault aux Déhérain, ont guidé notre agriculture dans son évolution nécessaire.

« Chez Isidore Pierre, l'homme ne le cédait pas au savant ; sa bonté était proverbiale, sa loyauté à toute épreuve. On le vit bien, lorsque, vers 1854, un inspecteur général, aussi peu accommodant qu'illustre, Leverrier, voulut, je ne sais à quel propos, exiger, dans la huitaine, d'Eudes-Deslongchamps sa démission de doyen de la Faculté des sciences. Isidore Pierre, qui devait recueillir la succession, fit de telles représentations, opposa une si vive résistance, que l'affaire en resta là et que la Faculté des sciences conserva à sa tête, pendant dix ans encore, un savant que l'Université de Caen s'honore à juste titre d'avoir compté parmi ses membres.

« De ses premières années, Isidore Pierre garda toujours une grande simplicité. Le succès ne l'avait pas ébloui ; et cependant il eût eu le droit d'être fier du chemin parcouru depuis le jour où, enfant, il avait quitté la ferme de Mézières : l'Institut l'avait de bonne

Digitized by Google

heure choisi à l'unanimité pour l'un de ses correspondants ; nos sociétés savantes avaient brigué tour à tour l'honneur de l'avoir pour président. Doyen de la Faculté des sciences, officier de la Légion d'honneur, il n'eût tenu qu'à lui de monter plus haut encore, s'il eût consenti à quitter notre ville.

« Une existence si utilement et si noblement remplie, tout entière consacrée au culte désintéressé de la science, méritait bien, à coup sûr, les honneurs que nous décernons aujourd'hui à Isidore Pierre.

« Nous en avons eu la preuve dans l'accueil empressé fait à notre projet. L'État, le département, la ville, les sociétés savantes, de nombreux souscripteurs nous ont prêté leur généreux concours : je manquerais à mon devoir si je ne les en remerciais.

« Je tiens également à adresser nos sincères félicitations à l'artiste de talent, notre compatriote, M. de Basly, qui, avec un rare bonheur, a fait revivre dans le marbre les traits de notre ancien et vénéré président.

« Monsieur le Maire,

« J'ai l'honneur de vous remettre, au nom de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, le buste d'Isidore Pierre. Notre ville est également fière d'être une ville de science et un centre agricole. A ce double point de vue, le buste de celui qui fut l'un des premiers promoteurs de l'union nécessaire et féconde de la science et de l'agriculture, avait sa place marquée dans la maison commune de notre vieille cité. Il est

Digitized by Google

peu d'hommes qui aient fait plus d'honneur à notre pays et l'aient mieux servi. »

M. Lebret, maire de Caen, a répondu à M. de Saint-Quentin. Après avoir remercié la Société d'Agriculture et de Commerce du don qu'elle faisait à la ville de Caen, il a insisté avec beaucoup d'à-propos sur le caractère synthétique des fêtes de Caen, où les souvenirs universitaires et les solennités classiques se trouvent étroitement et si justement mêlés au concours agricole.

M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur, a ensuite pris la parole, et, en quelques mots empreints d'une véritable éloquence, il a montré dans Isidore Pierre, avec l'autorité qui lui appartient, la tendance nouvelle de la science à devenir chaque jour plus pratique, plus locale, à descendre des hauteurs sereines, à sortir « des tours d'ivoire » pour tout animer de son souffle fécond.

Après avoir cordialement remercié M. de Saint-Quentin des paroles de bienvenue qu'il lui avait adressées, M. Viger, Ministre de l'Agriculture, a prononcé, en dernier lieu, un remarquable discours, nourri de faits, dans lequel, avec une grande compétence, il a mis en relief quelques-uns des services rendus à l'agriculture par Isidore Pierre.

Le buste d'Isidore Pierre a valu à son auteur, notre compatriote, M. E. de Basly, les félicitations les plus unanimes et les mieux justifiées : c'est une œuvre aussi remarquable par l'exactitude du modelé que par le souci scrupuleux du détail.

Digitized by Google

CATEL

Étude Biographique et Critique

Par M. Jules CARLEZ,
Vice-Secrétaire de l'Académie.

Dans le cours de l'année 1817, l'Institut de France ouvrit ses portes à deux musiciens d'origine normande : l'un, Catel, y vint remplacer Monsigny ; l'autre, Boieldieu, prit possession du fauteuil que venait de quitter Méhul. La renommée de l'auteur de la *Dame Blanche* dure encore et brave même les dédains des jeunes savants de la nouvelle école : combien peu de musiciens connaissent aujourd'hui le nom de l'auteur du premier traité d'harmonie qui fut enseigné au Conservatoire !...

On n'a presque rien écrit sur Catel et sur ses travaux. Un article de peu d'étendue dans le *Dictionnaire* de Choron et Fayolle ; une notice plus développée, dans la *Biographie universelle des Musiciens*, de Fétis ; une autre, de moindre importance, dans chacune des Biographies générales, et c'est à peu près tout. A côté

Digitized by Google

de ces écrits, il peut facilement y avoir place pour un travail plus complet, travail qui contribuera peut-être à dissiper les ombres qui obscurcissent à présent, dans sa province natale tout autant qu'ailleurs, cette intéressante personnalité artistique.

I.

Charles-Simon Catel naquit à Laigle, le 10 juin 1773, ainsi qu'il résulte de l'acte de baptême dont voici la teneur :

« Le jeudi dix juin 1773, par moi vicaire de cette paroisse, soussigné, a été baptisé Charles-Simon, né cejourd'hui en légitime mariage de Jean-Jacques Castel et de Marie-Victoire Renault, son épouse. Le parrain a été maître Simon-Pierre-Antoine Terrède, docteur en médecine. La marraine, noble dame Charlotte-Ursule Esmangart-Darioché, représentée et stipulée par noble demoiselle Marie-Françoise Leconte, tous de cette paroisse, qui ont signé.

« *Signé :* LECONTE. TERRÈDE.
D'ASPRES. »

Ce document (1) est muet, comme on le voit, sur la profession ou qualité du père du nouveau-né. La personnalité des parrain et marraine semble indiquer qu'il appartenait à la bourgeoisie aisée. Remarquons, d'autre part, que le nom de famille, tel qu'il

(1) J'en dois la communication à l'obligeance de M. G. Jeanne, secrétaire de la mairie de Laigle.

Digitized by Google

est orthographié dans l'acte précité, diffère un peu de celui sous lequel est connu notre musicien Ces divergences orthographiques, on le sait, n'avaient pas, au temps jadis, l'importance qu'elle auraient aujourd'hui ; et, du reste, au point de vue de la prononciation, *Castel* et *Catel* ne faisaient bien qu'un seul et même nom.

Si l'on en croit Fétis, Catel quitta de très bonne heure sa ville natale ; son éducation littéraire et scientifique se fit à Paris ; là aussi, ses dispositions naturelles pour la musique allaient rencontrer les moyens de développement les plus favorables. Il eut la bonne fortune de recevoir les encouragements d'un maître déjà célèbre : Sacchini, qui, depuis l'année 1782, habitait Paris, où l'on venait de jouer deux de ses opéras, *Renaud* et *Chimène*. La protection de Sacchini facilita au jeune Catel son admission à l'École royale de chant et de déclamation créée par un arrêté du Conseil d'État du Roi, en date du 3 janvier 1784.

Il y eut pour maître de clavecin un musicien du nom de Gobert, aux leçons duquel il ne tarda pas à faire honneur. Gossec, qui dirigeait l'École, le prit alors dans sa classe d'harmonie, dont il devint bientôt le meilleur élève. Il suivit ensuite, avec non moins de fruit, le cours de composition professé par ce maître. C'est ce que constate Gossec, dans une lettre adressée en 1786 à l'intendant des Menus-Plaisirs, Papillon de La Ferté (1) : « ..... Les sieurs Carbonel, Guénin fils et

(1) Cette lettre, sorte de plaidoyer en faveur de l'école que dirigeait Gossec, a été imprimée dans l'*Histoire du Conservatoire de Musique*, de Lassabathie.

Digitized by Google

Catel, quoique très jeunes, douze, quatorze et quinze ans, devenus fort bons musiciens et jolis clavecinistes, font maintenant un concours de composition, et vont incessamment faire entendre de leurs productions. »

Dès l'année suivante, Catel fut nommé accompagnateur et professeur-adjoint dans cette école, dont le but principal était de former des sujets pour l'Opéra.

Il n'est resté rien, que je sache, de ses compositions, pendant cette période d'adolescence. Les premières productions qui attirèrent sur lui l'attention publique n'allaient naître qu'à la faveur des événements qui s'accomplirent dans les premières années de la Révolution.

II.

En mai 1790, la municipalité de Paris donna la consécration officielle et une organisation définitive au corps de musique de la garde nationale, formé par les soins du capitaine d'état-major Bernard Sarrette. La direction en fut donnée à Gossec. Le nombre des musiciens ayant été porté à soixante-dix, la nomination d'un chef de musique adjoint devenait nécessaire. Gossec, qui, mieux que personne, était en mesure d'apprécier la valeur musicale de Catel, son élève, et de savoir quelle somme d'activité et d'expérience précoce il pouvait apporter dans l'exercice de ces fonctions, s'entendit avec Sarrette pour les lui confier. Catel fut donc nommé. Déjà il venait d'être appelé par l'administration de l'Opéra au poste d'accompagnateur. L'avenir s'ouvrait pour lui sous les couleurs les plus riantes.

Digitized by Google

Il y avait lieu, tout d'abord, de constituer le répertoire du nouveau corps de musique. Les deux chefs composèrent, chacun de leur côté, des marches, des pas redoublés, ou pas de manœuvres, des ouvertures, de petites symphonies. Ces morceaux furent joués d'abord par la musique de la garde nationale, et passèrent ensuite au répertoire des musiques des demi-brigades, dont les exécutants furent recrutés en grande partie dans l' « École gratuite de musique de la garde nationale parisienne », créée en 1792.

Ces compositions étaient d'une brève étendue et d'une contexture fort simple. Telle marche militaire de Catel, formée de deux reprises, compte en tout 34 mesures. Il lui suffit de 16 mesures pour avoir écrit un pas de manœuvre, à deux reprises également.

L'instrumentation se trouve disposée, le plus généralement, de cette manière : 2 parties de clarinette, 2 petites flûtes, 1er hautbois ou 1ere flûte, 2e hautbois ou 2e flûte ; 2 cors, 2 trompettes, 1 serpent, 2 bassons, timbales. (1) Certains morceaux reçoivent l'addition d'un trombone basse, de la grosse caisse et des cymbales. Dans quelques autres on voit apparaître les trois parties de trombone.

En 1792, Catel fit exécuter, au service funèbre du major-général Gouvion, un *De profundis*, pour chœurs et orchestre, composé expressément pour cette circonstance. C'est le seul ouvrage de musique religieuse que l'on connaisse de lui.

(1) Dans les morceaux destinés à être joués en marchant, le tambour devait évidemment prendre la place des timbales.

Digitized by Google

On sait quel rôle important la musique eut à remplir dans les fêtes nationales décrétées par les lois constitutionnelles de 1791 et 1793. Catel fut un des musiciens dont le talent fut mis le plus souvent à contribution, pour la composition des chants, ou des morceaux de musique instrumentale, destinés à renforcer l'éclat de ces fêtes. Son premier ouvrage en ce genre fut une « Ouverture pour instruments à vent », composée d'un *larghetto* en *ut mineur* et d'un *allegro vivace* en *ut majeur*, remarquable de chaleur et de verve. Cette ouverture fut exécutée dans un concert patriotique donné au théâtre Feydeau, le 20 novembre 1793, et entendue de nouveau au temple de la Raison, le 10 décembre suivant.

Sur des stances de Fabien Pillet, intitulées : *Aux despotes*, Catel écrivit un chant martial, auquel la fête des Élèves pour la fabrication des canons, poudre et salpêtre, fournit l'occasion d'une première audition.

La bataille de Fleurus, dont le succès assurait à la République française la possession de la Belgique, fut célébrée une première fois, par le poète Le Brun et par Catel, dans un hymne patriotique (1) que l'on entendit au Concert du Peuple, le 16 messidor an II (4 juillet 1793). C'est un chant d'une large envergure, où l'on retrouve cette virilité d'accents qui caractérise l'hymne immortel de Rouget de Lisle.

Ce morceau n'était, en quelque sorte, que le prélude d'une composition plus vaste que la victoire de Jourdan sur les Autrichiens inspira aux mêmes auteurs.

(1) *Hymne à la Victoire sur la bataille de Fleurus.*

Digitized by Google

L'ode de Le Brun, *la Bataille de Fleurus*, fut mise en musique par Catel, sous la forme d'un chœur à grands développements, traité tantôt en harmonie compacte, à rythmes larges, et tantôt dans le style d'imitation. Sous le chant, il plaça un accompagnement d'orchestre militaire, qui en doublait les parties, tout en les brodant parfois de quelques traits. Ici, Catel avait fait œuvre d'inventeur ; ce morceau, en effet, est le premier dans lequel on ait fait usage de la musique militaire pour accompagner les voix. Exécuté dans le jardin des Tuileries, le 14 juillet 1794, par les professeurs et les élèves de l' « Institut national de musique », il produisit un effet magistral.

Cet Institut national de musique, dont la formation fut ordonnée par un décret de la Convention, daté du 18 brumaire an II (8 novembre 1793), avait pour double objet la célébration des fêtes nationales et l'enseignement gratuit des diverses branches de l'art musical. L'organisation en fut réglée par une nouvelle loi, rendue le 16 thermidor an III (3 août 1795). L'institution reçut en même temps la dénomination de « Conservatoire de musique ».

Sarrette fut mis à la tête de la nouvelle école, avec le titre de commissaire, qu'il devait échanger bientôt contre celui de directeur. Il eut sous ses ordres cinq inspecteurs et cent quinze professeurs. Catel fut chargé d'une des chaires d'harmonie, avec le titre de professeur de 1re classe ; il n'avait encore que vingt-deux ans !...

Quelques jours après sa nomination, il faisait entendre, dans une séance de la Convention, son *Hymne*

Digitized by Google

du 10 août, composé sur des vers de Marie-Joseph Chénier. C'était aussi en collaboration avec ce poète qu'il avait écrit précédemment l'*Hymne à l'Égalité.* Pour rendre aussi complète que possible l'énumération des chants patriotiques de Catel, il faut citer encore : un chœur composé pour la fête de Barra et Viala ; un autre chœur, le *Chant du banquet républicain pour la fête de la Victoire* (1) ; le *Chant du départ*, hymne de guerre, qu'a laissé dans l'ombre l'hymne fameux de Méhul ; l'*Hymne pour la fête de la Souveraineté du Peuple,* paroles de Boisjolin ; l'*Hymne de la Naissance*, paroles de Mahéraut ; les *Stances pour l'anniversaire du 9 thermidor*, le *Chant pour l'anniversaire de la fondation de la République française*, etc.

De toute cette musique rien ne devait survivre aux circonstances qui l'avaient fait naître ; la notoriété déjà acquise par le compositeur allait s'étendre bien davantage avec une œuvre d'un tout autre caractère.

III

Fondé, comme je l'ai dit tout à l'heure, le 3 août 1795, le Conservatoire de Musique ne s'ouvrit définitivement que le 22 octobre 1797 (I^er^ brumaire an V). Les professeurs utilisèrent d'abord, pour leurs leçons, les méthodes alors en usage, et dont ils avaient coutume de se servir. Mais ici, la nécessité d'une réforme complète ne tarda pas à se faire sentir. Le caractère suranné de la plupart de ces méthodes s'accusait dans toute son

(1) Paroles de Le Brun.

Digitized by Google

évidence ; trop souvent aussi il y avait divergence de principes entre celles qui concouraient au même but ; il devenait donc indispensable de créer un corps d'ouvrages destinés à assurer l'unité de l'enseignement et le mettre en rapport avec l'art contemporain.

Le règlement de germinal an VIII (mars 1800) contenait à cet égard un titre spécial ; l'article 1er portait que « pour établir l'unité d'enseignement dans toutes les parties de l'art musical », il était imposé aux membres du Conservatoire « l'obligation de s'occuper de la formation des ouvrages élémentaires nécessaires à l'enseignement. » D'après l'article II, ces ouvrages devaient être « préparés et arrêtés par des commissions spéciales, formées des professeurs des parties relatives, de compositeurs, et présidées par le directeur du Conservatoire. »

Telle était la commission qui se réunit, en conformité de ces dispositions, le 2 nivôse an IX, pour procéder au choix d'une méthode d'harmonie. Là surtout, il y avait lieu de sortir des anciens errements et d'adopter un corps de doctrines un et précis. La théorie de la basse fondamentale, imaginée par Rameau, avait fait son temps et ne répondait plus aux progrès accomplis dans la pratique de l'art ; plusieurs systèmes, différents dans leur essence, s'offraient à l'examen de la commission ; le choix à faire allait nécessairement entraîner de longues et savantes discussions.

Catel était le plus jeune des membres de cette commission, où il siégeait à côté de Berton, Cherubini, Gossec, Lesueur, Martini, Méhul, c'est-à-dire l'élite des compositeurs de l'époque, et où il rencontrait aussi,

Digitized by Google

indépendamment de ses collègues du Conservatoire‘ Eler, Langlé, Rey et Rodolphe, des savants, des érudits, tels que Prony, Framery et Lacépède.

La discussion fut d'autant plus vive et la solution d'autant plus retardée qu'ici les opinions les plus divergentes sur la matière se trouvaient représentées. Gossec, Berton, Lesueur, Rey et Lacépède y défendaient le système de la basse fondamentale, dont Framery avait signalé naguère les imperfections ; Cherubini, Langlé et Rodolphe tenaient pour la méthode italienne, qui les avait formés eux-mêmes ; tandis que Méhul, rallié aux principes d'enseignement de l'école allemande, s'accordait avec Eler et Martini pour en faire valoir les avantages.

Catel, lui aussi, avait été nourri des théories de Rameau, l'harmonie lui ayant été enseignée suivant les procédés adoptés en France depuis 1739 ; mais ces connaissances une fois acquises, il n'avait eu garde de s'en tenir là. Les ouvrages des principaux théoriciens italiens et allemands lui étaient connus, et l'étude comparée à laquelle il s'était longuement livré, jointe à ses méditations personnelles, l'avait conduit à la conception d'un système d'harmonie, sinon irréprochable par la base, remarquable du moins par l'enchaînement logique et la coordination des faits exposés.

Assidu aux réunions de la commission, Catel suivait avec attention le débat, lequel menaçait de s'éterniser, chacun demeurant attaché à ses doctrines particulières. Il parlait moins qu'il n'écoutait, recueillant avec soin les opinions émises, et prenant des notes. Le 10 ventôse, il prit la parole à son tour et fit l'exposé

Digitized by Google

de son système. Le caractère éclectique et rationnel de cette conception théorique lui concilia la grande majorité des suffrages, et, malgré l'opposition de Rey, le plus acharné des partisans de Rameau, l'auteur fut invité à rédiger un traité d'harmonie, suivant les bases du système qu'il venait de présenter.

Catel se mit immédiatement à l'œuvre. Le 11 floréal, il soumettait son travail à la commission, qui l'examina, en prononça l'adoption, et chargea Méhul d'en faire le rapport à l'assemblée générale des professeurs du Conservatoire.

Cette assemblée eut lieu quelques jours après (1). Méhul rendit compte des travaux de la commission et s'exprima ainsi au sujet du traité de Catel :

« Dans cette lutte d'opinions contraires, soutenue par les partisans ou les antagonistes du système de la *basse fondamentale*, la commission, ne pouvant distinguer la vérité toute entière, suspendait son jugement, quand l'ouvrage soumis à votre sanction vint terminer toutes les discussions, en offrant un système complet, simple dans ses principes et clair dans ses développements. »

Catel vint ensuite développer son système, et l'assemblée, ratifiant les décisions de la commission, l'adopta à l'unanimité. En conséquence de ce vote, le directeur du Conservatoire, Sarrette, rendit, le 16 floréal, un arrêté prescrivant que le traité de Catel servirait désormais de base à l'enseignement de l'harmonie dans les classes de cet établissement.

(1) Le 15 floréal.

Digitized by Google

L'ouvrage fut livré à l'imprimerie du Conservatoire et parut l'année suivante, c'est-à-dire dans les premiers mois de 1802 (1). Cherubini en rendit compte dans le *Moniteur universel* du 16 pluviôse an X : « Ce traité, disait-il, est de tous ceux qui ont paru jusqu'à présent le plus clair, le mieux conçu et le plus propre à se rendre raison de tout et à remplir le but pour lequel il est fait... »

Et plus loin :

« Cet ouvrage a le double mérite de réunir, quant au fond, les systèmes différents pratiqués par les écoles française, allemande et italienne, attaqués et défendus tour à tour dans la commission. Ce traité les concilie tellement, que son utilité et son mérite ne peuvent être contestés que par la morgue du préjugé, par la jalousie ou la mauvaise foi.

« Le citoyen Catel a prouvé que la jeunesse n'est point un obstacle qui puisse empêcher de produire des choses qui semblent surpasser ses forces ; l'expérience, la méditation et le talent naturel perfectionné par l'étude, ont mûri son âge avant le temps ; et quiconque juge d'une manière impartiale les hommes et les choses, verra dans le citoyen Catel un artiste qui fera honneur à son pays, et dans son traité un ouvrage qui finira par être tôt ou tard généralement adopté. »

Ces témoignages d'approbation que le jeune théoricien recevait de ses éminents collègues durent lui être particulièrement sensibles ; il y trouvait le complément

(1) In-4°. Il a été fait, de nos jours, de nouvelles éditions de ce traité, par les maisons Leduc, Heugel, etc.

Digitized by Google

de la satisfaction que lui avait légitimement procurée l'adoption de son travail.

La prédiction de Cherubini se réalisa d'ailleurs ; le *Traité d'Harmonie* de Catel fit promptement délaisser, même en dehors du Conservatoire, les ouvrages dont on s'était servi jusque-là. L'emploi s'en généralisa jusqu'au jour où la pratique ayant fait de nouveaux pas en avant, il fallut bien recourir à de nouveaux livres d'enseignement, rédigés en conséquence.

L'apparition du *Traité d'Harmonie* de Catel est, quoi qu'il en soit, un fait d'une certaine importance dans l'histoire de la musique française, en ce que par lui se trouva définitivement ruiné le système de la basse fondamentale, que depuis Rameau on n'avait pas cessé d'enseigner dans notre pays. La théorie de Catel prend son point de départ dans la proposition suivante : « Il n'existe en harmonie qu'un seul accord, qui contient tous les autres. Cet accord est formé des premiers produits du corps sonore ou des premières divisions du monocorde. » Opérant alors les différentes divisions de la corde tendue, suivant la progression arithmétique, et faisant un choix parmi les sons obtenus de cette manière, l'auteur arrive à constituer neuf accords différents, lesquels, ainsi que leurs renversements, sont les seuls, dit-il, qu'on puisse faire sans aucune préparation. Ces accords forment ce qu'il appelle l'*harmonie simple*, ou *naturelle*. « Les autres accords introduits dans l'harmonie, continue Catel, se forment par la prolongation d'une ou plusieurs notes d'un accord sur l'accord suivant. Ils formeront l'*harmonie composée*. »

Digitized by Google

Rameau, après avoir trouvé la production de l'accord parfait majeur dans la résonnance du corps sonore, et celle de l'accord parfait mineur par un procédé plus arbitraire, avait fondé sur cette base son édifice harmonique, en construisant les accords dissonants au moyen d'aggrégations de tierces, ce qui avait pour résultat fâcheux d'écarter toute considération de succession tonale. C'était pour remédier à cet inconvénient, et pour mettre d'accord la théorie et la pratique, qu'il avait imaginé son système de la basse fondamentale, simple moyen de contrôle pour l'harmoniste. Le système de Catel satisfait davantage aux lois de la tonalité ; sans doute, ainsi que l'a fait remarquer Fétis (1), il a procédé assez arbitrairement dans sa division du monocorde, puisqu'elle représente, non la justesse absolue des intervalles, mais bien une justesse approximative ; en revanche, que d'aperçus nouveaux et judicieux dans ce livre, notamment en ce qui concerne les différents accords de septième et de neuvième, dont l'auteur démontre l'affinité avec l'accord de septième dominante !

Considéré, non plus au point de vue systématique, mais cette fois comme méthode d'enseignement, le traité de Catel offrait une supériorité marquante sur les ouvrages similaires qui l'avaient précédé. L'auteur, en effet, ne s'était pas borné, comme la plupart de ses devanciers, à disserter sur l'origine et la nature des accords ; il démontrait de plus leur mode de succession,

(1) *Traité complet de la théorie et de la pratique de l'harmonie*, p. 244.

Digitized by Google

c'est-à-dire leur emploi dans la composition harmonique ; en un mot, il avait fait de son travail un livre pratique, conçu et rédigé de façon à servir de préparation à l'étude du contrepoint.

On pourrait s'étonner de la forme concise de ce traité, de son manque de développement ; mais il faut savoir que Catel ne le considérait que comme une sorte de manuel, comme un abrégé contenant les enseignements nécessaires, que chaque professeur était libre de développer par de nouveaux sujets d'exercices. Lui-même, il l'avait complété à l'intention de ses élèves par de nouveaux développements théoriques, accompagnés de nombreux exemples. Ce travail additionnel n'a pas été publié (1).

Catel prit part, avec Cherubini, Gossec, Méhul, Langlé et autres, à la rédaction des *Solfèges du Conservatoire*, publiés de 1800 à 1802. Dans les leçons par lui écrites, le style classique le plus pur s'allie aux agréments de la mélodie. Il fit paraître plus tard, en 1815, une nouvelle édition de ces solfèges, augmentée d'un « Exposé méthodique des principes de la musique » (2).

Pour compléter ce qui concerne son œuvre didactique, il faut signaler encore sa collaboration à la

(1) Le manuscrit autographe de Catel, après avoir appartenu successivement à Perne et à Fétis, doit se trouver aujourd'hui à la bibliothèque du Conservatoire de Bruxelles.

(2) Les Solfèges du Conservatoire ont été réédités, ainsi que les Principes de la Musique, de Catel, en 1864, par la maison Heugel.

Digitized by Google

Méthode de Violoncelle adoptée par le Conservatoire et publiée à Paris en 1803.

IV.

Catel approchait de la trentaine; sa réputation, commencée avec la situation qui lui avait été faite dans la musique de la garde nationale parisienne, grandie par l'exécution de ses hymnes patriotiques aux fêtes nationales, s'était entièrement consolidée depuis que, titulaire d'une des principales chaires du Conservatoire, il avait pu obtenir pour ses doctrines scolastiques la consécration officielle. Cette réputation était surtout celle d'un savant musicien, d'un docte professeur, genre de réputation qui, pour un artiste, s'établit plus souvent au déclin de sa carrière que dans ses jeunes années.

Son œuvre, comme compositeur, commençait cependant à prendre de l'importance; j'ai déjà parlé de ses compositions pour musique militaire et pour les fêtes nationales; il avait écrit en outre quelques œuvres de musique de chambre, livrées au public dans les dernières années du dix-huitième siècle : trois quatuors pour flûte, clarinette, cor et basson, publiés en 1796; six quintettes pour deux violons, deux altos et basse, formant deux numéros d'œuvre, parus l'un et l'autre en 1797; enfin, six sonates faciles pour le piano, en 1799.

Absorbé ensuite par ses travaux d'enseignement, il avait quelque peu négligé la composition; il semblait surtout peu pressé d'écrire pour le théâtre, point de

Digitized by Google

mire des jeunes compositeurs, le théâtre, où ses collègues du Conservatoire, Berton, Boieldieu et Kreutzer, avaient obtenu déjà plus d'un succès. Le moment allait venir où il se déciderait à prendre pied, lui aussi, sur la scène lyrique, si brillamment occupée, en ce temps-là, par Méhul, Lesueur et Cherubini.

La voie nouvelle dans laquelle il s'engageait se montra pour lui, dès le début, rocailleuse et obstruée de ronces. Sa situation au Conservatoire, sa qualité de musicien érudit, le succès de sa méthode d'harmonie, tout ce qui semblait devoir aplanir sous ses pas le chemin à parcourir, lui devint nuisible au contraire. Il y eut des gens qui s'ingénièrent à voir là de véritables titres d'incapacité en matière de composition dramatique, et qui s'efforcèrent surtout de le démontrer aux autres.

« Dès l'époque de son établissement, écrit Fétis, le Conservatoire de musique devint le centre d'un parti dans l'art ou, si l'on veut, d'une coterie, parce qu'il fut obligé de se défendre des attaques dont il était l'objet. Il fondait un nouvel ordre d'idées, substituait un enseignement normal aux routines vicieuses qui régnaient auparavant en France, créait de nouvelles existences, et portait préjudice à d'autres plus anciennes. Ce fut encore pis quand, se séparant des éléments hétérogènes qu'il avait admis dans son sein, il fit des réformes parmi les professeurs dont les habitudes ne coïncidaient pas avec ses nouvelles doctrines. De là des haines, des pamphlets et des attaques au dehors, qui consolaient les adversaires de la nouvelle école de ses succès naissants. Plus qu'un autre, Catel devait être

Digitized by Google

l'objet de ces attaques, car on connaissait ses étroites liaisons avec le directeur du Conservatoire, et l'on n'ignorait pas qu'il exerçait une active influence sur les résolutions de celui-ci. C'est peut-être à ces causes qu'il faut attribuer les difficultés qui entourèrent Catel à son début comme compositeur dramatique, et la disproportion de l'éclat de sa renommée avec la réalité de son talent, car s'il avait des amis dévoués parmi les artistes du théâtre et de l'orchestre, ses ennemis étaient en foule au parterre » (1).

Ce n'était pourtant pas au devant d'un échec véritable que courait Catel, lorsqu'il entreprit de mettre en musique la *Sémiramis* de Desriaux, imitée de la tragédie de Voltaire. Le sujet, déjà traité par un grand nombre de compositeurs étrangers, n'avait encore inspiré qu'un seul musicien français, Destouches, dont la tragédie lyrique *Sémiramis* remontait à 1718, et était oubliée depuis longtemps. Le public parisien ne connaissait ni la *Sémiramis* de Jomelli, ni celle de Hasse, ni aucune des autres ; il ne pouvait donc se livrer à aucune comparaison désobligeante pour le compositeur français.

L'administration du théâtre de la République et des Arts (nom que portait alors l'Opéra) monta l'ouvrage avec le plus grand soin ; l'élite du personnel chantant fut mise à contribution : on donna le rôle de la reine de Babylone à M^lle^ Maillard, et celui d'Azéma à M^me^ Branchu. Chéron fut chargé du personnage d'Assur, Adrien dut jouer Oroès, et Bertin l'Ombre de Ninus. Le jeune

(1) *Biographie universelle des Musiciens.*

Digitized by Google

ténor Roland, nouvellement sorti du Conservatoire, allait débuter dans le rôle d'Arsace.

La première représentation eut lieu le 4 mai 1802; plusieurs morceaux furent très applaudis, et ce qui prouve, en somme, que l'impression générale avait été satisfaisante, c'est que Catel dut recevoir en personne, sur la scène, les applaudissements du public. Les mêmes honneurs furent décernés au débutant, ainsi qu'à l'auteur des ballets, Pierre Gardel.

Mais le succès s'arrêta là, et, chose plus significative, ce ne fut qu'à grand'peine que *Sémiramis* put être représentée vingt fois dans l'espace de deux années. Les menées signalées par Fétis devaient amener ce résultat. L'ouvrage était venu à la scène peu de temps après l'apparition d'un mémoire dans lequel Sarrette faisait justice, en termes très sages, des attaques dirigées contre le Conservatoire, et s'attachait à mettre en relief les résultats obtenus dans l'établissement depuis sa fondation. Quelques mois plus tard, une réduction notable du crédit alloué au Conservatoire entraînait la mise à la réforme d'une grande partie du corps enseignant; trois inspecteurs sur six cessèrent leurs fonctions ; le nombre des professeurs fut diminué de plus de moitié. On devine ce que cette mesure put susciter de colères et de rancunes à l'adresse de ceux qu'à tort ou à raison l'on accusait d'avoir contribué à dresser la liste des fonctionnaires sacrifiés.

Cette circonstance valut à Catel quelques ennemis de plus, et non des moins acharnés à lui nuire : Martini, entre autres, qui attribuait à son influence, jointe à celle de Méhul, la perte de sa place d'inspec-

Digitized by Google

teur ; puis encore, Jean-Baptiste Rey, dont l'exclusion fut la conséquence de l'opposition ardente qu'il avait faite naguère aux théories harmoniques de Catel.

Sémiramis ne pouvait que pâtir de l'animosité soulevée contre le compositeur. Sans doute, les gens impartiaux, ceux que laissait indifférents la réforme opérée au Conservatoire, jugèrent l'œuvre nouvelle en dehors de toute influence, et l'accueillirent suivant leur goût personnel ; les ennemis de Catel n'éprouvèrent pas plus de difficulté pour cela à grouper autour d'eux un nombre de voix suffisant pour jeter le discrédit sur cet opéra et en entraver le succès.

Le procédé était discourtois et, dans l'espèce, souverainement injuste. On a pu, avec raison, reprocher à la musique de *Sémiramis* une certaine monotonie et l'absence d'originalité ; on peut y constater surtout une inégalité marquée dans la valeur des inspirations, et par suite, dans les effets obtenus. Ces réserves faites, il faut admettre que la partition est écrite avec le plus grand soin et renferme un grand nombre de morceaux remarquables.

L'ouverture, dans le style symphonique, a pour caractères généraux la sévérité et la grandeur. La page la plus saillante, au 1er acte, est l'air de Sémiramis, dans le goût de Gluck, et offrant une grande intensité d'expression. Les chœurs qui suivent méritent également d'être signalés. Deux airs remarquables au 2e acte, celui d'Arsace, qui rappelle d'une manière assez sensible le faire de Méhul, puis l'air d'Azéma, largement développé et d'une certaine distinction de ton. L'*Hymne à l'Hymen*, chanté en trio, avec cor

Digitized by Google

solo et harpe, est d'un effet gracieux. Le grand ensemble qui termine l'acte présente une belle progression d'effets ; il y a de la vigueur et du caractère dans cette musique, d'ailleurs simple de contexture. Le 3e acte, moins bien venu, renferme deux duos d'une excellente facture, mais où la passion fait défaut.

En résumé, le début que venait d'effectuer Catel, comme compositeur dramatique, était des plus honorables et pouvait lui présager des succès plus certains pour le jour où la cabale dont il avait eu à souffrir serait rentrée dans l'ombre.

Plusieurs années se passèrent cependant sans que l'on vît reparaître son nom sur une affiche de théâtre. Le « musicien savant » — ainsi l'appelait-on ironiquement dans un certain milieu — s'était-il donc reconnu incapable d'écrire autre chose que de la musique dite savante? Pensée saugrenue, mais qui dut éclore en plus d'une cervelle. Sans s'émouvoir des commentaires que son silence faisait naître, Catel avait mis successivement sur le chantier deux nouvelles partitions, d'un genre différent de la première. Elles allaient paraître l'une et l'autre à l'Opéra-Comique, et dans la même année : en 1807.

Alexandre Duval lui avait fourni le livret des *Artistes par occasion;* la pièce était médiocre, elle fut jugée ainsi dès la première représentation, qui eut lieu le 22 janvier, et la musique de Catel en souffrit. On fit grand accueil, cependant, à un excellent trio pour voix d'hommes : « Allons, monsieur, jouons la comédie », le seul morceau qui ait pu sauver d'un oubli complet cette partition. On le chantait, le 22 février suivant,

Digitized by Google

au 3e exercice des élèves du Conservatoire, et bien souvent depuis il figura sur les programmes des concerts.

Le 23 avril, parut à son tour l'*Auberge de Bagnères*, opéra-comique. Jalabert en avait écrit le poème, avec la collaboration du ténor Elleviou. Mme Rolandeau fit sa rentrée dans le rôle principal de cet ouvrage ; les autres rôles étaient tenus par Mmes Gonthier, Gavaudan, Desbrosses, Moreau, et par les chanteurs Solié, Huet, Martin, Elleviou, Lesage et Saint-Aubin.

« Cette partition, dit Fétis, était trop forte, trop pleine de musique, pour les habitants de ce théâtre, à l'époque où elle parut. Les mélodies y sont charmantes, les intentions comiques bien saisies, la facture excellente ; mais il s'y trouvait des morceaux d'un grand style, dont les combinaisons étaient trop fortes pour un auditoire français de 1807. Le succès fut d'abord incertain, et le mérite du bel ouvrage de Catel ne fut compris que longtemps après, et sa reprise fut en quelque sorte une résurrection. »

Comme on le voit, il y eut quelque indécision dans le premier accueil fait à l'*Auberge de Bagnères*, et ce ne fut qu'à la longue que le public sut apprécier comme elle le méritait cette musique gaie, gracieuse, élégante, et d'un style élevé. Ah ! sans doute, il y avait là, plus d'une fois encore, de quoi provoquer les clameurs des ennemis de la « musique savante » ; l'harmoniste émérite, le musicien correct et disert, avait largement donné sa mesure. Mais il leur était impossible de nier l'abondance et la souplesse mélodiques dont il avait également fait preuve, passant tour à tour du gracieux *cantabile* au vulgaire pont-neuf.

Digitized by Google

Les amis de la musique facile, aisée à retenir, durent goûter sans détours les couplets : « J'avais mis mon petit chapeau », remarquablement accompagnés d'ailleurs, et ceux du 3e acte : « Nous jouons ici-bas une grande partie » ; la *Clé du Caveau* allait bientôt se charger d'en populariser les motifs.

Mais il y avait beaucoup mieux que cela dans la partition : au 1er acte, un quatuor, riche d'effets de contraste ; un duo, scénique, chantant, et orchestré d'une façon intéressante ; puis un final parfaitement dessiné. Le 2e acte contient deux morceaux de maître : d'abord l'air d'Edmont : « Je ne puis voir sans rire », formé d'un *cantabile* plein de charme et d'un bel allegro, où la voix de Martin faisait merveille ; ensuite le célèbre trio : « Ah ! monsieur est docteur ? », un excellent modèle de style vocal concertant, très intéressant aussi au point de vue harmonique et symphonique. Au 3e acte, il suffira de citer le duo : « Fils de l'exil et du malheur », dans lequel le dialogue, toujours bien mélodique, est soutenu par une orchestration tout à la fois sobre et colorée.

Lors de la translation de l'épée de Frédéric le Grand aux Invalides, cérémonie qui eut lieu le 18 mai 1807, un *Chant triomphal* de Catel fut exécuté dans l'église de cet établissement. L'année suivante, Catel écrivit la musique d'un ballet en deux actes, dont le scenario avait été tracé par Pierre Gardel. *Alexandre chez Apelles*, qui fut représenté avec succès, à l'Opéra, le 20 décembre 1808, marque tout spécialement dans l'histoire de la musique française, à cause du solo de cor anglais que Vogt y fit entendre.

Digitized by Google

C'était la première fois que cet instrument paraissait à l'orchestre de l'Opéra ; l'innovation ayant été goûtée, Catel s'empressa de faire un nouvel usage du cor anglais dans *les Bayadères*, ouvrage en 3 actes, dont la 1re représentation à l'Opéra eut lieu le 8 août 1810. Étienne de Jouy, était l'auteur du poème ; Nourrit, Dérivis, Laforêt, Bertin, Eloy, Duparc et Mme Branchu tinrent les principaux rôles. Le succès fut complet ; il n'en faut pas moins reconnaître que, malgré son caractère constamment mélodique, malgré les séductions de son coloris et son parfum de poésie, cette musique demeure inférieure à celle de *Sémiramis*. *Les Bayadères* parvinrent à leur 100e représentation le 13 novembre 1818. L'ouverture a survécu à l'ensemble de la partition.

Se fondant sur le succès que venait d'obtenir cet ouvrage, l'administration de l'Académie impériale de musique essaya de remettre *Sémiramis* à la scène. Cette honorable tentative échoua complètement ; l'opéra de début de Catel n'alla pas, cette fois, au delà de deux représentations ; il était dès lors condamné sans rémission.

Ce nouvel échec d'une œuvre non dépourvue de valeur put causer quelque surprise, après l'accueil favorable que cette même œuvre avait rencontré de la part du jury chargé de décerner les prix décennaux, institués en 1809 par l'empereur Napoléon Ier. Ayant à désigner, parmi les ouvrages pouvant mériter ces hautes récompenses, les meilleurs opéras parus depuis dix ans, le jury, après avoir attribué un grand prix de 1re classe à *la Vestale* de Spontini, avait décerné une mention

Digitized by Google

très distinguée à la musique de *Sémiramis*. Le rapport, publié en 1810, déterminait d'une façon précise et judicieuse les mérites et les défauts de la partition, qu'il regrettait de voir associée à un poème faible et imparfait.

Ce même jury, ayant à faire l'attribution d'un grand prix de 2e classe à l'auteur du meilleur opéra-comique éclos dans cette période décennale, fixa son choix sur Méhul, pour son admirable partition de *Joseph*. Mais il décerna de plus quatre mentions très honorables, l'une desquelles vint récompenser l'*Auberge de Bagnères*, de Catel, « ouvrage, disait le rapport, remarquable par l'élégance du style et une originalité piquante, modérée par le goût » (1).

On sait que ces propositions de la commission des prix décennaux ne furent pas suivies d'effet. Les vives réclamations que suscitèrent, à certains égards, les décisions du jury, et les attaques dirigées dans la presse contre les membres de l'Institut qui le composaient, eurent pour résultat de faire ajourner indéfiniment la remise des prix annoncés. Titulaire de deux mentions très-honorables, Catel perdit moins, à cet ajournement, que Spontini ou Méhul, qui devaient toucher, l'un, 10,000 fr., et l'autre, 5,000 fr., et qui ne reçurent jamais le montant du prix par eux obtenu.

Je ne suis pas en mesure de dire si l'auteur de *Sémiramis* et de l'*Auberge de Bagnères* se trouvait

(1) Les autres mentions furent obtenues par Cherubini, pour *les Deux Journées*; par Berton, pour *Montano et Stéphanie*; et enfin, par Méhul, déjà nommé, pour *Ariodant*

Digitized by Google

visé dans les critiques acerbes que provoquèrent les jugements de la commission ; mais je ne serais pas éloigné de voir une certaine corrélation entre l'attitude d'une partie de la presse et du monde littéraire ou artistique, en cette circonstance, et l'insuccès de la reprise du premier de ces deux opéras.

V.

Le 17 juin 1812, Catel fit représenter *les Aubergistes de qualité*, opéra-comique en trois actes (1) « composition un peu froide, dit Fétis, mais dont les mélodies sont d'un goût exquis ».

Ce Normand qui, sans doute, n'avait conservé que peu de relations avec sa province natale, par lui quittée de très bonne heure, fut appelé, en 1813, à apporter sa collaboration à une œuvre toute normande. En vue de la réception que la ville de Caen préparait à l'impératrice Marie-Louise, lors de son voyage en Normandie, une scène allégorique avait été composée par un poète anonyme. Le poème, dont l'idée principale était : « la Basse-Normandie faisant l'offrande des produits de son sol », affectait la forme d'une cantate, mêlée de vers déclamés, et terminée par une ronde normande. Sur l'invitation qui lui en fut faite, Catel écrivit la musique des récits, couplets et chœurs, traités généralement en patois normand ; une introduction orchestrale, dans laquelle les harpes, les flûtes, les cors et bassons, jouaient un rôle important ;

(1) Paroles d'E. de Jouy.

Digitized by Google

et plus loin un autre morceau, d'allure guerrière, complétaient cette petite partition.

La représentation de cette scène allégorique eut lieu le 24 août, à l'hôtel de la Préfecture. Les exécutants de l'un et l'autre sexe appartenaient à la haute société caennaise ; la figuration était nombreuse, et l'orchestre composé avec soin. Il ne reste de cette œuvre de circonstance que le scenario, lequel a été imprimé (1). Quant à la musique de Catel, elle demeura inédite, et il serait difficile, je crois, d'en retrouver des traces.

A l'heure où la France, longtemps victorieuse, dut se défendre à son tour contre l'ennemi envahisseur ; alors que le gouvernement impérial usait de tous les moyens dont il pouvait disposer, du théâtre notamment pour enflammer les esprits et faire naître l'ardeur patriotique, Catel dut prendre part à la composition d'une nouvelle œuvre de circonstance, née celle-ci d'un ordre émanant du pouvoir. Le livret de *Bayard à Mézières* était dû à Chazet et Dupaty ; il ne comportait qu'un seul acte. La musique en fut écrite par Boieldieu, Catel, Cherubini et Nicolo. Cet ouvrage fut représenté pour la première fois à l'Opéra-Comique, le 12 février 1814 ; il obtint un vif succès.

Dans cette même année 1814, Catel fit encore jouer à l'Opéra-Comique, *le Premier en date,* production

(1) En voici le titre : « Bouquet offert à l'impératrice reine et régente par le département du Calvados, le 24 août 1813, veille de la fête de S. M., et jour de son passage à Caen, en allant à Cherbourg : musique de Catel. » Caen, G. Le Roy, 1813, in-4°.

Digitized by Google

peu remarquable, associée à un acte de Désaugiers et Pessey. Le moment était peu propice, d'ailleurs, à la mise en lumière des œuvres d'art; les événements militaires, rapides, décisifs, et les bouleversements politiques qui en étaient les conséquences, tout cela préoccupait bien autrement les esprits.

Je ferai remarquer, à ce propos, qu'une des dernières mesures prises par Napoléon Ier, avant sa première abdication, eut, entre autres résultats, celui de remettre Catel en possession des fonctions quasi militaires qu'il avait occupées au début de la République. Il fut un des quatre lieutenants du corps de musique de la garde nationale de Paris, rétablie au commencement de 1814; les autres étaient Méhul, Chérubini et Paër. Les cent-vingt musiciens appartenaient tous au Conservatoire, en qualité de professeurs ou d'anciens élèves; le commandement de la compagnie avait été confié au directeur, Bernard Sarrette.

L'attitude patriotique du Conservatoire n'allait pas tarder à le rendre suspect au gouvernement de la Restauration, et entraîner la disgrâce de son chef. Révoqué une première fois, le 28 décembre 1814, Sarrette reprit ses fonctions en mars 1815; mais il ne put les conserver longtemps après la chute définitive de l'Empire; une nouvelle révocation l'atteignit le 17 novembre.

Catel qui, depuis l'année 1810, exerçait au Conservatoire, outre ses fonctions de professeur d'harmonie, celles d'inspecteur-suppléant, ne voulut pas abandonner dans sa disgrâce l'homme qui avait favorisé les débuts de sa carrière, et auquel l'unissaient les liens de l'amitié et de la reconnaissance. Il donna sa démis-

Digitized by Google

sion, entendant protester ainsi contre l'injuste mesure qui atteignait le créateur de l'enseignement officiel de la musique en France, l'administrateur habile qui avait fait du Conservatoire une institution utile et florissante. A partir de 1816, il cessa lui-même d'appartenir au personnel de cette école, où ses services avaient toujours été hautement appréciés.

Au sacrifice volontaire qu'il venait de faire de sa situation officielle, Catel allait bientôt trouver une compensation, plutôt honorifique, il est vrai, que pécuniaire. La mort de Monsigny, survenue le 14 janvier 1817, ouvrait une vacance à l'Académie des Beaux-Arts; Catel posa sa candidature. L'élection eut lieu le 3 mars; la lutte fut très chaude. Huit concurrents avaient été agréés, tant par la section musicale que par l'Académie tout entière; il fallut dix tours de scrutin pour obtenir un premier résultat éliminatoire, qui laissa en présence Nicolo, Boieldieu et Catel. Ces deux derniers avaient obtenu chacun dix-sept voix, contre deux seulement accordées à l'auteur de *Joconde*. Ce ne fut qu'au douzième tour que Catel put réunir les dix huit voix qui lui donnaient la majorité relative; il ne l'emporta donc que d'une voix sur Boieldieu, lequel, d'ailleurs, allait être mis, quelques mois plus tard, en possession d'un autre fauteuil.

L'élection de Catel à l'Institut fut approuvée par le roi Louis XVIII, le 14 mars suivant; il suivait alors avec ardeur, à l'Opéra-Comique, les répétitions de l'ouvrage dans lequel il a dépensé le plus largement ses qualités de compositeur dramatique. Sur un sujet emprunté à l'histoire de l'Écosse au XIII[e] siècle, Fon-

Digitized by Google

tanes, dit de Saint-Marcellin, avait écrit une pièce du genre sérieux, un drame lyrique, répondant au goût romantique de l'époque, et offrant en même temps une certaine analogie avec les livrets de quelques opéras célèbres de Méhul, Berton ou Cherubini, donnés jadis au même théâtre.

La première représentation de *Wallace, ou le Ménestrel écossais*, eut lieu le 24 mars 1817. Ce fut cette fois, pour le musicien, un succès franc et décisif. L'ouverture, soigneusement écrite, et empreinte d'une certaine couleur chevaleresque; le charmant duetto qui ouvre le 1er acte; les couplets originaux d'Athol, la romance de Wallace, sa ballade, dont l'accompagnement se transforme si ingénieusement selon le sens des paroles; le chœur des bardes, les couplets: « Chantons amis », pleins de joyeuse humeur; le bel air de Bruce, que chantait si admirablement Ponchard; enfin, le grand duo: « Prince, la voix de la patrie », où domine le sentiment héroïque, où le compositeur a su déployer du feu, de la puissance, tout en conservant à sa musique une certaine simplicité de formes; ces pages saillantes de la partition, et d'autres encore, reçurent un accueil aussi chaleureux que mérité.

On regretta néanmoins l'absence, dans cet ouvrage, d'un rôle féminin important; en éliminant du canevas de son drame le sentiment de l'amour, le librettiste avait limité le champ d'expressions offert à son collaborateur, et privé celui-ci du moteur le plus puissant de l'éloquence musicale. Malgré cette lacune, *Wallace* fut reconnu, et doit l'être encore aujourd'hui, comme un ouvrage aussi remarquable par la grandeur des

Digitized by Google

pensées, par la vérité d'expression, que par la beauté du coloris et la variété des effets. C'est en écrivant cette partition, laquelle confine aux deux genres de l'opéra-comique et du grand opéra, que Catel s'est trouvé le plus généreusement inspiré et qu'il a le mieux su allier des idées neuves aux qualités de style et d'orchestration qui lui sont habituelles. Disons enfin que par la tournure de ces idées et par le ton général de la musique, *Wallace* peint admirablement l'époque qui le vit naître, époque toute pleine encore des souvenirs de l'Empire.

Joué en premier lieu par Ponchard, Huet, Darancourt, Moreau, Aller, Mme Duret, Mlles More et Palar, *Wallace* fut repris à l'Opéra-Comique le 4 décembre 1844; l'orchestration de l'ouvrage avait été remaniée pour cette circonstance par M. Ernest Boulanger. De même, la pièce avait été refaite par de Saint-Georges.

Les dernières productions de Catel, très inférieures aux précédentes, n'ont guère fait que passer à la scène. *Zirphile et Fleur de Myrthe*, opéra-féerie en 2 actes, représenté pour la première fois à l'Académie royale de Musique, le 9 juin 1818, atteignit avec peine le chiffre de douze représentations. Étienne de Jouy et Noël Lefebvre avaient écrit la pièce; les ballets avaient été réglés par Gardel, et Cicéri avait peint les décors. Quant aux rôles principaux, ils étaient échus à Lecomte et Derivis, à Mmes Branchu et Albert.

L'Officier enlevé, composé sur un poème médiocre, d'Alexandre Duval, ne manquait point de valeur mélodique. Donné à l'Opéra-Comique le 4 mai 1819, cet ouvrage termina sans éclat la carrière de Catel, en

Digitized by Google

tant que compositeur dramatique. Il avait été mis par De Jouy et Roger en possession d'un autre livret d'opéra-comique, successivement offert à Nicolo et à Boieldieu. Toute réflexion faite, il s'abstint d'en écrire la musique; *L'Amant et le Mari* échut définitivement à Fétis.

VI.

Le théâtre n'avait, en somme, réalisé qu'imparfaitement les rêves de gloire que Catel avait pu caresser, alors qu'il mettait sur le chantier sa première partition; ce fut là une des raisons qui le déterminèrent à cesser d'écrire pour la scène. D'autre part, sa sortie volontaire du Conservatoire lui ayant créé des loisirs, il se condamna à la retraite, alors qu'il était encore dans toute la force de l'âge, et que la plupart de ses contemporains et émules continuaient de mener la vie de l'artiste militant.

Sans abandonner absolument Paris, où il séjournait surtout pendant l'hiver, il alla habiter une maison de campagne qu'il possédait aux environs; il y chercha, dans de paisibles travaux d'horticulture, le repos de l'esprit et l'oubli des luttes de naguère. Parfois cependant, le musicien érudit, le professeur bienveillant et dévoué se réveillaient en lui; c'est qu'alors il s'agissait pour Catel d'aider de ses conseils et des lumières de son expérience quelque jeune débutant. Pour une semblable tâche, il était toujours dispos.

Il assistait régulièrement aux séances de l'Institut, où il retrouvait plusieurs musiciens, ses confrères, avec

Digitized by Google

lesquels il n'avait cessé d'entretenir des relations amicales.

C'est grâce à l'amitié qui l'unissait à Boieldieu qu'il reçut, en 1824, la croix de la Légion d'honneur. Ses travaux, ses longs services dans le professorat, lui méritaient bien cette distinction, qui lui fût parvenue plus tôt, sans les circonstances politiques qui avaient déterminé sa retraite.

Dans la notice sur Boieldieu qui forme le premier chapitre des *Souvenirs d'un Musicien* (1), Adolphe Adam raconte, à propos de cette décoration de Catel, une jolie anecdote que je crois devoir reproduire ici. Elle rend hommage, en effet, aux sentiments de courtoisie et de justice de l'auteur de *la Dame Blanche;* et d'un autre côté, elle fait voir combien était grande, chez l'auteur de *Wallace*, la modestie du caractère.

« M. Boieldieu, écrit Adam, rendait justice à tous ses confrères, et paraissait souffrir quand on n'agissait pas comme lui. Quand il reçut la décoration de la Légion d'honneur, il parut vivement contrarié que M. Catel ne l'eût pas obtenue en même temps que lui ; il se mit alors à faire pour son confrère toutes les démarches qu'il n'avait pas voulu faire pour lui-même, et il vint à bout de réussir. Ce fut une véritable satisfaction pour lui. Catel n'était point ambitieux de cette distinction, et ne s'en montra pas fort reconnaissant.

« — C'est un mauvais service que vous m'avez rendu, dit-il à M. Boieldieu ; on ne saura plus comment me distinguer à l'Institut : j'étais le seul qui ne

(1) Paris, Michel Lévy, 1857, in-18.

Digitized by Google

l'eût pas, et quand on voulait me désigner à quelqu'un qui ne me connaissait pas, on lui disait : « Tenez, M. Catel, c'est ce monsieur là-bas, celui qui n'a pas la croix d'honneur. » Maintenant, je serai perdu dans la foule.

« — Eh bien ! lui répondit Boieldieu, portez-la par amitié pour moi. Je n'osais plus sortir avec vous : j'étais trop humilié lorsqu'on nous rencontrait ensemble, et qu'on voyait que l'homme de mérite ne portait pas la croix que j'avais. »

Malgré le repos auquel il s'était livré, et bien qu'éloigné des agitations de la vie artistique, Catel devait disparaître de ce monde avant d'avoir franchi les portes de la vieillesse. Atteint d'une maladie inflammatoire dans le courant de novembre 1830, il mourut dans son domicile de la rue du Faubourg-Poissonnière (1), le 29 du même mois, à l'âge de cinquante-sept ans.

Il eut de brillantes obsèques ; l'élite des musiciens et des gens de lettres figurait dans l'assistance, fort nombreuse. Au service funèbre, qui fut célébré dans l'église Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, des artistes appartenant à l'ancienne chapelle royale, à l'Opéra et au Conservatoire firent entendre le *Dies iræ* et le *De profundis* en faux-bourdon, un *Pie Jesu* de Panseron, et des fragments d'une messe de *Requiem*, de Plantade.

L'inhumation eut lieu au cimetière du Père-Lachaise. Quatre discours y furent prononcés, par Berton, Che-

(1) Il habitait le n° 7 de cette rue.

Digitized by Google

rubini, De Jouy et Fétis. Chacun de ces orateurs fit valoir les titres du défunt aux regrets du monde musical, et célébra, comme elles le méritaient, sa science et sa valeur artistique ; mais tous, ils insistèrent particulièrement sur les qualités de son cœur, sur la noblesse et la simplicité de son caractère, sur sa bonté et sa droiture.

VII.

Résumons aussi brièvement que possible l'appréciation générale qui me semble devoir être portée sur l'œuvre dramatique de Catel.

Ce qui frappe tout d'abord dans sa musique, c'est la simplicité de la facture et l'unité d'ensemble. Bien qu'il accorde partout une place importante au chant, suivant l'acception complète de ce mot, on ne saurait le considérer pourtant comme un pur mélodiste ; chez lui, en effet, l'idée mélodique est rarement de premier jet ; le plus souvent, elle accuse l'effort et les retouches.

L'Auberge de Bagnères, et surtout *Wallace*, sont, parmi ses opéras, ceux où l'inspiration se montre la mieux venue, et revêt une forme plus personnelle. Ailleurs, il semble s'être inspiré surtout de Méhul, s'il s'agit du genre sérieux, tandis que dans l'opéra-comique, il descendra parfois au terre-à-terre du vaudeville.

Comme harmoniste, il intéresse davantage. On trouve dans ses procédés de facture la correction qui signale le professeur, mais cela sans aucun pédantisme ; quelques effets nouveaux, hardis et souvent heureux,

Digitized by Google

se rencontrent çà et là ; je signalerai notamment la modulation en *si bémol* dans l'air d'Azéma, au 2e acte de *Sémiramis*, et dans le n° 5 de l'*Auberge de Bagnères*, la transition enharmonique de *fa* en *mi*, opérée par la transformation de l'accord de septième dominante en sixte augmentée, procédé dont on a usé et abusé par la suite.

L'orchestration des opéras de Catel, plutôt sobre que surchargée, est traitée avec une rare entente des effets à produire ; le rôle des instruments à vent est important et présente assez souvent des combinaisons nouvelles ; toujours expressif et coloré, l'orchestre marche de pair avec l'action scénique, avec les sentiments exprimés par les personnages. Point n'est besoin de dire qu'à cet égard, il demeure bien en deçà des visées prétentieuses de l'orchestre d'aujourd'hui.

Ce soin à rencontrer la fidélité d'expression, à obtenir la couleur particulière au sujet traité, se fait remarquer d'ailleurs dans tous les détails de la composition, et cela principalement dans les ouvrages d'un caractère plus élevé, tels que *Sémiramis* ou *Wallace*. Il eût fallu à la musique de Catel, pour compléter ces diverses qualités, plus d'élan, plus de mouvements passionnés, et des contours mélodiques plus purs ; il eût fallu au compositeur lui-même des poèmes mieux faits et plus intéressants ; nul doute que dans ces conditions il eût conquis, auprès du public, ces faveurs constantes sur lesquelles se fondent les longues renommées.

Cette illustration, que ses ouvrages dramatiques n'auraient qu'incomplètement attachée à son nom,

Digitized by Google

Catel la tient pleinement du *Traité d'harmonie*, dont j'ai donné plus haut l'analyse. De longues années de vogue ont récompensé ce travail ; et si les conquêtes ultérieurement réalisées dans la pratique ont amené, comme cela arrive toujours en pareil cas, l'abandon de la méthode, au moins faut-il reconnaître que celle-ci figure avec honneur parmi les ouvrages relégués désormais dans le domaine de l'histoire.

Les noms de Méhul, de Lesueur, de Spontini, prononcés devant un musicien, — j'entends un de ceux qui ne se sont pas confinés exclusivement dans la pratique de l'art, — lui rappelleront tout aussitôt *Joseph*, *les Bardes, la Vestale*. Parlez-lui de Catel, et voyez quelle sera l'œuvre évoquée en son esprit : ni *Sémiramis*, à coup sûr, ni *l'Auberge de Bagnères*, ni même *Wallace*. Ou bien ce musicien aurait tous les droits au titre d'érudit, ou il se bornera à vous citer le *Traité d'harmonie*.

On peut dire, à propos de Catel, que le théoricien a sauvé de l'oubli le compositeur, l'artiste de grand mérite, qui fut aussi un homme de bien.

Digitized by Google

Digitized by Google

POÉSIES

Digitized by Google

Digitized by Google

LA SAINT-JEAN D'ÉTÉ

Par M. Gustave LE VAVASSEUR,

Membre correspondant.

Voici la Saint-Jean d'été.

Tout est lumière et beauté ;
Adieu la saison jolie
De printemps et de folie,
Place à la virilité.

Voici la Saint-Jean d'été.

L'herbe est à maturité,
Faulx et fourches étincellent,
Tout le jour les fronts ruissellent.
— A boire par charité.

Voici la Saint-Jean d'été.

De l'épi, déjà monté,
Sort un parfum de farine
Qui chatouille la narine,
Dieu nous serve à grand planté !

Voici la Saint-Jean d'été.

Digitized by Google

Les fleurs perdent leur fierté ;
En attendant qu'on le cueille,
Par la sève sous la feuille
Le fruit vert est tourmenté ;

Voici la Saint-Jean d'été.

Un fruit !... un autre à côté...
J'en vois cent. Pommier modèle,
Dieu sauve l'âme fidèle
De l'aïeul qui t'a planté !

Voici la Saint-Jean d'été.

Au fond du nid respecté,
En recevant la béchée,
La gazouillante nichée
Aspire à la liberté.

Voici la Saint-Jean d'été.

Le soir n'est plus attristé,
Les hiboux, galants funèbres,
Roucoulent dans les ténèbres,
Les hiboux sont en gaieté.

Voici la Saint-Jean d'été.

Le long du sentier hanté,
La luciole amoureuse
Dans la mousse vigoureuse

Digitized by Google

Pique sa tendre clarté.

Voici la Saint-Jean d'été.

A l'aube, un coq est monté
Sur le mur du cimetière;
La nature tout entière
Chante sa fécondité.

Voici la Saint-Jean d'été.

—

Voici la Saint-Jean d'été,
Au fond du bois redouté
Allons par la nuit clémente
Pour cueillir l'herbe où fermente
La malice ou la santé.

Voici la Saint-Jean d'été.

Allons, le temps est compté,
Prenons l'heure que Dieu donne,
Et prions qu'il nous pardonne
Notre curiosité.

Voici la Saint-Jean d'été.

Sans trop de sévérité,
Qu'il dirige et qu'il écoute
Ceux qui flânent sur la route

Digitized by Google

Qui mène à la vérité.

Voici la Saint-Jean d'été.

Gloire à la paternité,
Et si le fils et la fille
Gardent l'honneur de famille,
Joie à la postérité !

Voici la Saint-Jean d'été.

Grâce pour l'enfant gâté,
Orgueil et souci des mères ;
Dieu, pardonnez leurs chimères,
Paix à la maternité.

Voici la Saint-Jean d'été.

Grand Dieu, que votre bonté
Avec votre amour conspire,
Car vous ne pouvez plus dire
A la vieille humanité :

Voici la Saint-Jean d'été.

Elle est vieille en vérité
Et si faible que l'aïeule
Ne peut, hélas ! toute seule,
Vaincre son infirmité.

Adieu, la Saint-Jean d'été.

Digitized by Google

Sans l'avoir trop mérité,
Il faut que Dieu la conduise
Par la main et qu'il lui dise
Au seuil de l'éternité :

Voici la Saint-Jean d'été.

Juin 1894.

Digitized by Google

A UN AMI VIEILLISSANT

Par M. Paul BLIER,

Membre correspondant.

Un jour et puis un jour... C'est la fuite des heures, —
Des heures qui s'en vont, ou pires ou meilleures,
D'un cours incoërcible et d'un lent glissement,
L'une rêvant d'amour, l'autre pleurant son rêve ;
Et — comme flot à flot la mer quitte la grève —
Toutes en nous laissant, pour une douceur brève,
Un long écœurement.

... Des heures qui t'ont fui d'une fuite insensible
Et qui, toujours glissant d'un cours incoërcible,
T'ont caressé parfois et plus souvent heurté, —
En est-il une, même entre les moins amères,
Qu'il te plût d'évoquer, ô pasteur de chimères,
Pour en goûter encor les bonheurs éphémères,
Au prix qu'ils t'ont coûté ?

Et tes vœux cependant les suivent, les rappellent...
Tes yeux dans le passé, noir palimpseste, épellent

Digitized by Google

Des noms, des souvenirs que l'oubli raturait...
A quoi bon ? Sois un homme. Apprends à vieillir. Songe
Que le passé n'est plus qu'un spectre et qu'un mensonge ;
Et — soit que ton destin s'abrège ou se prolonge —
Vis sans peur ni regret !

Ne te demande pas, quelque ennui qui te pèse,
Si la vie est en soi chose bonne ou mauvaise...
Trame nue où le fil de tes jours est mêlé,
C'est à toi, sans espoir d'honneur ni de salaire,
D'y broder de toi-même une image exemplaire !
Si la vie est un mal, — quand le devoir l'éclaire,
C'est un mal consolé.

Pour l'adoucir encor ce mal de vivre, — laisse
De ton cœur pitoyable à l'humaine faiblesse
La bonté s'épancher en dons jamais lassés.
Sur tout ce qui pâtit, soit du corps, soit de l'âme,
Que ta bonté ruisselle ainsi qu'un pur dictame !
Si tu n'es pas trop bon (tant pis pour qui t'en blâme !)
Tu ne l'es pas assez.

Oui, sois bon ! sois trop bon ! l'excès n'est pas à craindre.
La misère est multiple et tout homme est à plaindre.
Être juste, c'est bien ; mais être bon, c'est mieux.
Au banquet fraternel, où nul ne les convie,

Digitized by Google

Faisons place entre nous aux vaincus de la vie ;
Et — la loi de bonté proclamée et servie —
Laissons le reste aux dieux.

Vois-tu ! les jours s'en vont, nous traînant d'heure en heure
Vers le seuil sans retour de l'ultime demeure :
Or, quand nous y serons à ce seuil redouté,
Rien ne consolera notre âme fugitive, —
Sinon d'avoir, un jour de tendresse expansive,
Osé quelque action généreuse et naïve,
Absurde de bonté.

Digitized by Google

LE PAYS-FANTOME

Par le Même.

Dans l'alanguissement des êtres et des choses,
Tout se taisait : les nids, les ruisseaux et les vents ;
Et sur la vaste mer, moirée à plis mouvants,
Le couchant effeuillait les lilas et les roses.

Puis toutes ces lueurs qui fluaient sur les flots
Pâlirent peu à peu sous l'ombre qui les voile ;
Et dans le ciel nocturne une première étoile
S'ouvrit, lys blanc et pur mystiquement éclos.

Puis l'azur fourmillant s'emplit d'astres sans nombre ;
Une blancheur lactée au fond des cieux dormants
S'allongea, comme un pont pavé de diamants, —
Et la nuit nous couvrit resplendissante et sombre.

—

« En mer ! amis. En mer ! la voile claque au mât ;
« La barque flotte au flux qui chante et la soulève :
« Fuyons la terre ingrate et cette morne grève,
« Et cherchons pour nos cœurs un plus clément climat !

Digitized by Google

« Par le peu que je vous ai dit de ses travaux sur le blé, vous pouvez juger du labeur qu'il s'imposa. Jamais, du reste, observateur ne fut plus consciencieux, plus dénué de préventions systématiques, plus soucieux de la vérité ! Jamais expérimentateur plus habile et plus précis ! La science, qui ne s'arrête pas, a sans doute étendu depuis son domaine, mis en lumière des points qu'il avait laissés dans l'ombre ; mais les résultats qu'il a constatés sont demeurés acquis et ont servi de base aux découvertes de ses successeurs. Ainsi a-t-il marqué sa place au premier rang parmi les savants éminents qui, de Boussingault aux Déhérain, ont guidé notre agriculture dans son évolution nécessaire.

« Chez Isidore Pierre, l'homme ne le cédait pas au savant ; sa bonté était proverbiale, sa loyauté à toute épreuve. On le vit bien, lorsque, vers 1854, un inspecteur général, aussi peu accommodant qu'illustre, Leverrier, voulut, je ne sais à quel propos, exiger, dans la huitaine, d'Eudes-Deslongchamps sa démission de doyen de la Faculté des sciences. Isidore Pierre, qui devait recueillir la succession, fit de telles représentations, opposa une si vive résistance, que l'affaire en resta là et que la Faculté des sciences conserva à sa tête, pendant dix ans encore, un savant que l'Université de Caen s'honore à juste titre d'avoir compté parmi ses membres.

« De ses premières années, Isidore Pierre garda toujours une grande simplicité. Le succès ne l'avait pas ébloui ; et cependant il eût eu le droit d'être fier du chemin parcouru depuis le jour où, enfant, il avait quitté la ferme de Mézières : l'Institut l'avait de bonne

Digitized by Google

heure choisi à l'unanimité pour l'un de ses correspondants ; nos sociétés savantes avaient brigué tour à tour l'honneur de l'avoir pour président. Doyen de la Faculté des sciences, officier de la Légion d'honneur, il n'eût tenu qu'à lui de monter plus haut encore, s'il eût consenti à quitter notre ville.

« Une existence si utilement et si noblement remplie, tout entière consacrée au culte désintéressé de la science, méritait bien, à coup sûr, les honneurs que nous décernons aujourd'hui à Isidore Pierre.

« Nous en avons eu la preuve dans l'accueil empressé fait à notre projet. L'État, le département, la ville, les sociétés savantes, de nombreux souscripteurs nous ont prêté leur généreux concours : je manquerais à mon devoir si je ne les en remerciais.

« Je tiens également à adresser nos sincères félicitations à l'artiste de talent, notre compatriote, M. de Basly, qui, avec un rare bonheur, a fait revivre dans le marbre les traits de notre ancien et vénéré président.

« Monsieur le Maire,

« J'ai l'honneur de vous remettre, au nom de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, le buste d'Isidore Pierre. Notre ville est également fière d'être une ville de science et un centre agricole. A ce double point de vue, le buste de celui qui fut l'un des premiers promoteurs de l'union nécessaire et féconde de la science et de l'agriculture, avait sa place marquée dans la maison commune de notre vieille cité. Il est

Digitized by Google

peu d'hommes qui aient fait plus d'honneur à notre pays et l'aient mieux servi. »

M. Lebret, maire de Caen, a répondu à M. de Saint-Quentin. Après avoir remercié la Société d'Agriculture et de Commerce du don qu'elle faisait à la ville de Caen, il a insisté avec beaucoup d'à-propos sur le caractère synthétique des fêtes de Caen, où les souvenirs universitaires et les solennités classiques se trouvent étroitement et si justement mêlés au concours agricole.

M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur, a ensuite pris la parole, et, en quelques mots empreints d'une véritable éloquence, il a montré dans Isidore Pierre, avec l'autorité qui lui appartient, la tendance nouvelle de la science à devenir chaque jour plus pratique, plus locale, à descendre des hauteurs sereines, à sortir « des tours d'ivoire » pour tout animer de son souffle fécond.

Après avoir cordialement remercié M. de Saint-Quentin des paroles de bienvenue qu'il lui avait adressées, M. Viger, Ministre de l'Agriculture, a prononcé, en dernier lieu, un remarquable discours, nourri de faits, dans lequel, avec une grande compétence, il a mis en relief quelques-uns des services rendus à l'agriculture par Isidore Pierre.

Le buste d'Isidore Pierre a valu à son auteur, notre compatriote, M. E. de Basly, les félicitations les plus unanimes et les mieux justifiées : c'est une œuvre aussi remarquable par l'exactitude du modelé que par le souci scrupuleux du détail.

Digitized by Google

CATEL

Étude Biographique et Critique

Par M. Jules CARLEZ,
Vice-Secrétaire de l'Académie.

Dans le cours de l'année 1817, l'Institut de France ouvrit ses portes à deux musiciens d'origine normande : l'un, Catel, y vint remplacer Monsigny; l'autre, Boieldieu, prit possession du fauteuil que venait de quitter Méhul. La renommée de l'auteur de la *Dame Blanche* dure encore et brave même les dédains des jeunes savants de la nouvelle école : combien peu de musiciens connaissent aujourd'hui le nom de l'auteur du premier traité d'harmonie qui fut enseigné au Conservatoire !...

On n'a presque rien écrit sur Catel et sur ses travaux. Un article de peu d'étendue dans le *Dictionnaire* de Choron et Fayolle; une notice plus développée, dans la *Biographie universelle des Musiciens*, de Fétis; une autre, de moindre importance, dans chacune des Biographies générales, et c'est à peu près tout. A côté

Digitized by Google

de ces écrits, il peut facilement y avoir place pour un travail plus complet, travail qui contribuera peut-être à dissiper les ombres qui obscurcissent à présent, dans sa province natale tout autant qu'ailleurs, cette intéressante personnalité artistique.

I.

Charles-Simon Catel naquit à Laigle, le 10 juin 1773, ainsi qu'il résulte de l'acte de baptême dont voici la teneur :

« Le jeudi dix juin 1773, par moi vicaire de cette paroisse, soussigné, a été baptisé Charles-Simon, né cejourd'hui en légitime mariage de Jean-Jacques Castel et de Marie-Victoire Renault, son épouse. Le parrain a été maître Simon-Pierre-Antoine Terrède, docteur en médecine. La marraine, noble dame Charlotte-Ursule Esmangart-Darioché, représentée et stipulée par noble demoiselle Marie-Françoise Leconte, tous de cette paroisse, qui ont signé.

« *Signé :* LECONTE. TERRÈDE.
D'ASPRES. »

Ce document (1) est muet, comme on le voit, sur la profession ou qualité du père du nouveau-né. La personnalité des parrain et marraine semble indiquer qu'il appartenait à la bourgeoisie aisée. Remarquons, d'autre part, que le nom de famille, tel qu'il

(1) J'en dois la communication à l'obligeance de M. G. Jeanne, secrétaire de la mairie de Laigle.

Digitized by Google

est orthographié dans l'acte précité, diffère un peu de celui sous lequel est connu notre musicien Ces divergences orthographiques, on le sait, n'avaient pas, au temps jadis, l'importance qu'elle auraient aujourd'hui ; et, du reste, au point de vue de la prononciation, *Castel* et *Catel* ne faisaient bien qu'un seul et même nom.

Si l'on en croit Fétis, Catel quitta de très bonne heure sa ville natale ; son éducation littéraire et scientifique se fit à Paris ; là aussi, ses dispositions naturelles pour la musique allaient rencontrer les moyens de développement les plus favorables. Il eut la bonne fortune de recevoir les encouragements d'un maître déjà célèbre : Sacchini, qui, depuis l'année 1782, habitait Paris, où l'on venait de jouer deux de ses opéras, *Renaud* et *Chimène*. La protection de Sacchini facilita au jeune Catel son admission à l'École royale de chant et de déclamation créée par un arrêté du Conseil d'État du Roi, en date du 3 janvier 1784.

Il y eut pour maître de clavecin un musicien du nom de Gobert, aux leçons duquel il ne tarda pas à faire honneur. Gossec, qui dirigeait l'École, le prit alors dans sa classe d'harmonie, dont il devint bientôt le meilleur élève. Il suivit ensuite, avec non moins de fruit, le cours de composition professé par ce maître. C'est ce que constate Gossec, dans une lettre adressée en 1786 à l'intendant des Menus-Plaisirs, Papillon de La Ferté (1) : « ..... Les sieurs Carbonel, Guénin fils et

(1) Cette lettre, sorte de plaidoyer en faveur de l'école que dirigeait Gossec, a été imprimée dans l'*Histoire du Conservatoire de Musique*, de Lassabathie.

Digitized by Google

Catel, quoique très jeunes, douze, quatorze et quinze ans, devenus fort bons musiciens et jolis clavecinistes, font maintenant un concours de composition, et vont incessamment faire entendre de leurs productions. »

Dès l'année suivante, Catel fut nommé accompagnateur et professeur-adjoint dans cette école, dont le but principal était de former des sujets pour l'Opéra.

Il n'est resté rien, que je sache, de ses compositions, pendant cette période d'adolescence. Les premières productions qui attirèrent sur lui l'attention publique n'allaient naître qu'à la faveur des événements qui s'accomplirent dans les premières années de la Révolution.

II.

En mai 1790, la municipalité de Paris donna la consécration officielle et une organisation définitive au corps de musique de la garde nationale, formé par les soins du capitaine d'état-major Bernard Sarrette. La direction en fut donnée à Gossec. Le nombre des musiciens ayant été porté à soixante-dix, la nomination d'un chef de musique adjoint devenait nécessaire. Gossec, qui, mieux que personne, était en mesure d'apprécier la valeur musicale de Catel, son élève, et de savoir quelle somme d'activité et d'expérience précoce il pouvait apporter dans l'exercice de ces fonctions, s'entendit avec Sarrette pour les lui confier. Catel fut donc nommé. Déjà il venait d'être appelé par l'administration de l'Opéra au poste d'accompagnateur. L'avenir s'ouvrait pour lui sous les couleurs les plus riantes.

Digitized by Google

Il y avait lieu, tout d'abord, de constituer le répertoire du nouveau corps de musique. Les deux chefs composèrent, chacun de leur côté, des marches, des pas redoublés, ou pas de manœuvres, des ouvertures, de petites symphonies. Ces morceaux furent joués d'abord par la musique de la garde nationale, et passèrent ensuite au répertoire des musiques des demi-brigades, dont les exécutants furent recrutés en grande partie dans l' « École gratuite de musique de la garde nationale parisienne », créée en 1792.

Ces compositions étaient d'une brève étendue et d'une contexture fort simple. Telle marche militaire de Catel, formée de deux reprises, compte en tout 34 mesures. Il lui suffit de 16 mesures pour avoir écrit un pas de manœuvre, à deux reprises également.

L'instrumentation se trouve disposée, le plus généralement, de cette manière : 2 parties de clarinette, 2 petites flûtes, 1er hautbois ou 1ere flûte, 2e hautbois ou 2e flûte ; 2 cors, 2 trompettes, 1 serpent, 2 bassons, timbales. (1) Certains morceaux reçoivent l'addition d'un trombone basse, de la grosse caisse et des cymbales. Dans quelques autres on voit apparaître les trois parties de trombone.

En 1792, Catel fit exécuter, au service funèbre du major-général Gouvion, un *De profundis*, pour chœurs et orchestre, composé expressément pour cette circonstance. C'est le seul ouvrage de musique religieuse que l'on connaisse de lui.

(1) Dans les morceaux destinés à être joués en marchant, le tambour devait évidemment prendre la place des timbales.

Digitized by Google

On sait quel rôle important la musique eut à remplir dans les fêtes nationales décrétées par les lois constitutionnelles de 1791 et 1793. Catel fut un des musiciens dont le talent fut mis le plus souvent à contribution, pour la composition des chants, ou des morceaux de musique instrumentale, destinés à renforcer l'éclat de ces fêtes. Son premier ouvrage en ce genre fut une « Ouverture pour instruments à vent », composée d'un *larghetto* en *ut mineur* et d'un *allegro vivace* en *ut majeur*, remarquable de chaleur et de verve. Cette ouverture fut exécutée dans un concert patriotique donné au théâtre Feydeau, le 20 novembre 1793, et entendue de nouveau au temple de la Raison, le 10 décembre suivant.

Sur des stances de Fabien Pillet, intitulées : *Aux despotes*, Catel écrivit un chant martial, auquel la fête des Élèves pour la fabrication des canons, poudre et salpêtre, fournit l'occasion d'une première audition.

La bataille de Fleurus, dont le succès assurait à la République française la possession de la Belgique, fut célébrée une première fois, par le poète Le Brun et par Catel, dans un hymne patriotique (1) que l'on entendit au Concert du Peuple, le 16 messidor an II (4 juillet 1793). C'est un chant d'une large envergure, où l'on retrouve cette virilité d'accents qui caractérise l'hymne immortel de Rouget de Lisle.

Ce morceau n'était, en quelque sorte, que le prélude d'une composition plus vaste que la victoire de Jourdan sur les Autrichiens inspira aux mêmes auteurs.

(1) *Hymne à la Victoire sur la bataille de Fleurus.*

Digitized by Google

L'ode de Le Brun, *la Bataille de Fleurus*, fut mise en musique par Catel, sous la forme d'un chœur à grands développements, traité tantôt en harmonie compacte, à rythmes larges, et tantôt dans le style d'imitation. Sous le chant, il plaça un accompagnement d'orchestre militaire, qui en doublait les parties, tout en les brodant parfois de quelques traits. Ici, Catel avait fait œuvre d'inventeur ; ce morceau, en effet, est le premier dans lequel on ait fait usage de la musique militaire pour accompagner les voix. Exécuté dans le jardin des Tuileries, le 14 juillet 1794, par les professeurs et les élèves de l' « Institut national de musique », il produisit un effet magistral.

Cet Institut national de musique, dont la formation fut ordonnée par un décret de la Convention, daté du 18 brumaire an II (8 novembre 1793), avait pour double objet la célébration des fêtes nationales et l'enseignement gratuit des diverses branches de l'art musical. L'organisation en fut réglée par une nouvelle loi, rendue le 16 thermidor an III (3 août 1795). L'institution reçut en même temps la dénomination de « Conservatoire de musique ».

Sarrette fut mis à la tête de la nouvelle école, avec le titre de commissaire, qu'il devait échanger bientôt contre celui de directeur. Il eut sous ses ordres cinq inspecteurs et cent quinze professeurs. Catel fut chargé d'une des chaires d'harmonie, avec le titre de professeur de 1re classe ; il n'avait encore que vingt-deux ans !...

Quelques jours après sa nomination, il faisait entendre, dans une séance de la Convention, son *Hymne*

Digitized by Google

du 10 août, composé sur des vers de Marie-Joseph Chénier. C'était aussi en collaboration avec ce poète qu'il avait écrit précédemment l'*Hymne à l'Égalité*. Pour rendre aussi complète que possible l'énumération des chants patriotiques de Catel, il faut citer encore : un chœur composé pour la fête de Barra et Viala ; un autre chœur, le *Chant du banquet républicain pour la fête de la Victoire* (1) ; le *Chant du départ*, hymne de guerre, qu'a laissé dans l'ombre l'hymne fameux de Méhul ; l'*Hymne pour la fête de la Souveraineté du Peuple*, paroles de Boisjolin ; l'*Hymne de la Naissance*, paroles de Mahéraut ; les *Stances pour l'anniversaire du 9 thermidor*, le *Chant pour l'anniversaire de la fondation de la République française*, etc.

De toute cette musique rien ne devait survivre aux circonstances qui l'avaient fait naître ; la notoriété déjà acquise par le compositeur allait s'étendre bien davantage avec une œuvre d'un tout autre caractère.

III

Fondé, comme je l'ai dit tout à l'heure, le 3 août 1795, le Conservatoire de Musique ne s'ouvrit définitivement que le 22 octobre 1797 (1er brumaire an V). Les professeurs utilisèrent d'abord, pour leurs leçons, les méthodes alors en usage, et dont ils avaient coutume de se servir. Mais ici, la nécessité d'une réforme complète ne tarda pas à se faire sentir. Le caractère suranné de la plupart de ces méthodes s'accusait dans toute son

(1) Paroles de Le Brun.

Digitized by Google

évidence ; trop souvent aussi il y avait divergence de principes entre celles qui concouraient au même but ; il devenait donc indispensable de créer un corps d'ouvrages destinés à assurer l'unité de l'enseignement et le mettre en rapport avec l'art contemporain.

Le règlement de germinal an VIII (mars 1800) contenait à cet égard un titre spécial ; l'article 1er portait que « pour établir l'unité d'enseignement dans toutes les parties de l'art musical », il était imposé aux membres du Conservatoire « l'obligation de s'occuper de la formation des ouvrages élémentaires nécessaires à l'enseignement. » D'après l'article II, ces ouvrages devaient être « préparés et arrêtés par des commissions spéciales, formées des professeurs des parties relatives, de compositeurs, et présidées par le directeur du Conservatoire. »

Telle était la commission qui se réunit, en conformité de ces dispositions, le 2 nivôse an IX, pour procéder au choix d'une méthode d'harmonie. Là surtout, il y avait lieu de sortir des anciens errements et d'adopter un corps de doctrines un et précis. La théorie de la basse fondamentale, imaginée par Rameau, avait fait son temps et ne répondait plus aux progrès accomplis dans la pratique de l'art ; plusieurs systèmes, différents dans leur essence, s'offraient à l'examen de la commission ; le choix à faire allait nécessairement entraîner de longues et savantes discussions.

Catel était le plus jeune des membres de cette commission, où il siégeait à côté de Berton, Cherubini, Gossec, Lesueur, Martini, Méhul, c'est-à-dire l'élite des compositeurs de l'époque, et où il rencontrait aussi,

Digitized by Google

indépendamment de ses collègues du Conservatoire Eler, Langlé, Rey et Rodolphe, des savants, des érudits, tels que Prony, Framery et Lacépède.

La discussion fut d'autant plus vive et la solution d'autant plus retardée qu'ici les opinions les plus divergentes sur la matière se trouvaient représentées. Gossec, Berton, Lesueur, Rey et Lacépède y défendaient le système de la basse fondamentale, dont Framery avait signalé naguère les imperfections ; Cherubini, Langlé et Rodolphe tenaient pour la méthode italienne, qui les avait formés eux-mêmes ; tandis que Méhul, rallié aux principes d'enseignement de l'école allemande, s'accordait avec Eler et Martini pour en faire valoir les avantages.

Catel, lui aussi, avait été nourri des théories de Rameau, l'harmonie lui ayant été enseignée suivant les procédés adoptés en France depuis 1739 ; mais ces connaissances une fois acquises, il n'avait eu garde de s'en tenir là. Les ouvrages des principaux théoriciens italiens et allemands lui étaient connus, et l'étude comparée à laquelle il s'était longuement livré, jointe à ses méditations personnelles, l'avait conduit à la conception d'un système d'harmonie, sinon irréprochable par la base, remarquable du moins par l'enchaînement logique et la coordination des faits exposés.

Assidu aux réunions de la commission, Catel suivait avec attention le débat, lequel menaçait de s'éterniser, chacun demeurant attaché à ses doctrines particulières. Il parlait moins qu'il n'écoutait, recueillant avec soin les opinions émises, et prenant des notes. Le 10 ventôse, il prit la parole à son tour et fit l'exposé

Digitized by Google

de son système. Le caractère éclectique et rationnel de cette conception théorique lui concilia la grande majorité des suffrages, et, malgré l'opposition de Rey, le plus acharné des partisans de Rameau, l'auteur fut invité à rédiger un traité d'harmonie, suivant les bases du système qu'il venait de présenter.

Catel se mit immédiatement à l'œuvre. Le 11 floréal, il soumettait son travail à la commission, qui l'examina, en prononça l'adoption, et chargea Méhul d'en faire le rapport à l'assemblée générale des professeurs du Conservatoire.

Cette assemblée eut lieu quelques jours après (1). Méhul rendit compte des travaux de la commission et s'exprima ainsi au sujet du traité de Catel :

« Dans cette lutte d'opinions contraires, soutenue par les partisans ou les antagonistes du système de la *basse fondamentale*, la commission, ne pouvant distinguer la vérité toute entière, suspendait son jugement, quand l'ouvrage soumis à votre sanction vint terminer toutes les discussions, en offrant un système complet, simple dans ses principes et clair dans ses développements. »

Catel vint ensuite développer son système, et l'assemblée, ratifiant les décisions de la commission, l'adopta à l'unanimité. En conséquence de ce vote, le directeur du Conservatoire, Sarrette, rendit, le 16 floréal, un arrêté prescrivant que le traité de Catel servirait désormais de base à l'enseignement de l'harmonie dans les classes de cet établissement.

(1) Le 15 floréal.

Digitized by Google

L'ouvrage fut livré à l'imprimerie du Conservatoire et parut l'année suivante, c'est-à-dire dans les premiers mois de 1802 (1). Cherubini en rendit compte dans le *Moniteur universel* du 16 pluviôse an X : « Ce traité, disait-il, est de tous ceux qui ont paru jusqu'à présent le plus clair, le mieux conçu et le plus propre à se rendre raison de tout et à remplir le but pour lequel il est fait... »

Et plus loin :

« Cet ouvrage a le double mérite de réunir, quant au fond, les systèmes différents pratiqués par les écoles française, allemande et italienne, attaqués et défendus tour à tour dans la commission. Ce traité les concilie tellement, que son utilité et son mérite ne peuvent être contestés que par la morgue du préjugé, par la jalousie ou la mauvaise foi.

« Le citoyen Catel a prouvé que la jeunesse n'est point un obstacle qui puisse empêcher de produire des choses qui semblent surpasser ses forces ; l'expérience, la méditation et le talent naturel perfectionné par l'étude, ont mûri son âge avant le temps ; et quiconque juge d'une manière impartiale les hommes et les choses, verra dans le citoyen Catel un artiste qui fera honneur à son pays, et dans son traité un ouvrage qui finira par être tôt ou tard généralement adopté. »

Ces témoignages d'approbation que le jeune théoricien recevait de ses éminents collègues durent lui être particulièrement sensibles ; il y trouvait le complément

(1) In-4°. Il a été fait, de nos jours, de nouvelles éditions de ce traité, par les maisons Leduc, Heugel, etc.

Digitized by Google

de la satisfaction que lui avait légitimement procurée l'adoption de son travail.

La prédiction de Cherubini se réalisa d'ailleurs ; le *Traité d'Harmonie* de Catel fit promptement délaisser, même en dehors du Conservatoire, les ouvrages dont on s'était servi jusque-là. L'emploi s'en généralisa jusqu'au jour où la pratique ayant fait de nouveaux pas en avant, il fallut bien recourir à de nouveaux livres d'enseignement, rédigés en conséquence.

L'apparition du *Traité d'Harmonie* de Catel est, quoi qu'il en soit, un fait d'une certaine importance dans l'histoire de la musique française, en ce que par lui se trouva définitivement ruiné le système de la basse fondamentale, que depuis Rameau on n'avait pas cessé d'enseigner dans notre pays. La théorie de Catel prend son point de départ dans la proposition suivante : « Il n'existe en harmonie qu'un seul accord, qui contient tous les autres. Cet accord est formé des premiers produits du corps sonore ou des premières divisions du monocorde. » Opérant alors les différentes divisions de la corde tendue, suivant la progression arithmétique, et faisant un choix parmi les sons obtenus de cette manière, l'auteur arrive à constituer neuf accords différents, lesquels, ainsi que leurs renversements, sont les seuls, dit-il, qu'on puisse faire sans aucune préparation. Ces accords forment ce qu'il appelle l'*harmonie simple*, ou *naturelle*. « Les autres accords introduits dans l'harmonie, continue Catel, se forment par la prolongation d'une ou plusieurs notes d'un accord sur l'accord suivant. Ils formeront l'*harmonie composée*. »

Digitized by Google

Rameau, après avoir trouvé la production de l'accord parfait majeur dans la résonnance du corps sonore, et celle de l'accord parfait mineur par un procédé plus arbitraire, avait fondé sur cette base son édifice harmonique, en construisant les accords dissonants au moyen d'aggrégations de tierces, ce qui avait pour résultat fâcheux d'écarter toute considération de succession tonale. C'était pour remédier à cet inconvénient, et pour mettre d'accord la théorie et la pratique, qu'il avait imaginé son système de la basse fondamentale, simple moyen de contrôle pour l'harmoniste. Le système de Catel satisfait davantage aux lois de la tonalité ; sans doute, ainsi que l'a fait remarquer Fétis (1), il a procédé assez arbitrairement dans sa division du monocorde, puisqu'elle représente, non la justesse absolue des intervalles, mais bien une justesse approximative ; en revanche, que d'aperçus nouveaux et judicieux dans ce livre, notamment en ce qui concerne les différents accords de septième et de neuvième, dont l'auteur démontre l'affinité avec l'accord de septième dominante !

Considéré, non plus au point de vue systématique, mais cette fois comme méthode d'enseignement, le traité de Catel offrait une supériorité marquante sur les ouvrages similaires qui l'avaient précédé. L'auteur, en effet, ne s'était pas borné, comme la plupart de ses devanciers, à disserter sur l'origine et la nature des accords ; il démontrait de plus leur mode de succession,

(1) *Traité complet de la théorie et de la pratique de l'harmonie*, p. 244.

Digitized by Google

c'est-à-dire leur emploi dans la composition harmonique ; en un mot, il avait fait de son travail un livre pratique, conçu et rédigé de façon à servir de préparation à l'étude du contrepoint.

On pourrait s'étonner de la forme concise de ce traité, de son manque de développement ; mais il faut savoir que Catel ne le considérait que comme une sorte de manuel, comme un abrégé contenant les enseignements nécessaires, que chaque professeur était libre de développer par de nouveaux sujets d'exercices. Lui-même, il l'avait complété à l'intention de ses élèves par de nouveaux développements théoriques, accompagnés de nombreux exemples. Ce travail additionnel n'a pas été publié (1).

Catel prit part, avec Cherubini, Gossec, Méhul, Langlé et autres, à la rédaction des *Solfèges du Conservatoire*, publiés de 1800 à 1802. Dans les leçons par lui écrites, le style classique le plus pur s'allie aux agréments de la mélodie. Il fit paraître plus tard, en 1815, une nouvelle édition de ces solfèges, augmentée d'un « Exposé méthodique des principes de la musique » (2).

Pour compléter ce qui concerne son œuvre didactique, il faut signaler encore sa collaboration à la

(1) Le manuscrit autographe de Catel, après avoir appartenu successivement à Perne et à Fétis, doit se trouver aujourd'hui à la bibliothèque du Conservatoire de Bruxelles.

(2) Les Solfèges du Conservatoire ont été réédités, ainsi que les Principes de la Musique, de Catel, en 1864, par la maison Heugel.

Digitized by Google

Méthode de Violoncelle adoptée par le Conservatoire et publiée à Paris en 1803.

IV.

Catel approchait de la trentaine; sa réputation, commencée avec la situation qui lui avait été faite dans la musique de la garde nationale parisienne, grandie par l'exécution de ses hymnes patriotiques aux fêtes nationales, s'était entièrement consolidée depuis que, titulaire d'une des principales chaires du Conservatoire, il avait pu obtenir pour ses doctrines scolastiques la consécration officielle. Cette réputation était surtout celle d'un savant musicien, d'un docte professeur, genre de réputation qui, pour un artiste, s'établit plus souvent au déclin de sa carrière que dans ses jeunes années.

Son œuvre, comme compositeur, commençait cependant à prendre de l'importance; j'ai déjà parlé de ses compositions pour musique militaire et pour les fêtes nationales; il avait écrit en outre quelques œuvres de musique de chambre, livrées au public dans les dernières années du dix-huitième siècle : trois quatuors pour flûte, clarinette, cor et basson, publiés en 1796; six quintettes pour deux violons, deux altos et basse, formant deux numéros d'œuvre, parus l'un et l'autre en 1797; enfin, six sonates faciles pour le piano, en 1799.

Absorbé ensuite par ses travaux d'enseignement, il avait quelque peu négligé la composition; il semblait surtout peu pressé d'écrire pour le théâtre, point de

Digitized by Google

mire des jeunes compositeurs, le théâtre, où ses collègues du Conservatoire, Berton, Boieldieu et Kreutzer, avaient obtenu déjà plus d'un succès. Le moment allait venir où il se déciderait à prendre pied, lui aussi, sur la scène lyrique, si brillamment occupée, en ce temps-là, par Méhul, Lesueur et Cherubini.

La voie nouvelle dans laquelle il s'engageait se montra pour lui, dès le début, rocailleuse et obstruée de ronces. Sa situation au Conservatoire, sa qualité de musicien érudit, le succès de sa méthode d'harmonie, tout ce qui semblait devoir aplanir sous ses pas le chemin à parcourir, lui devint nuisible au contraire. Il y eut des gens qui s'ingénièrent à voir là de véritables titres d'incapacité en matière de composition dramatique, et qui s'efforcèrent surtout de le démontrer aux autres.

« Dès l'époque de son établissement, écrit Fétis, le Conservatoire de musique devint le centre d'un parti dans l'art ou, si l'on veut, d'une coterie, parce qu'il fut obligé de se défendre des attaques dont il était l'objet. Il fondait un nouvel ordre d'idées, substituait un enseignement normal aux routines vicieuses qui régnaient auparavant en France, créait de nouvelles existences, et portait préjudice à d'autres plus anciennes. Ce fut encore pis quand, se séparant des éléments hétérogènes qu'il avait admis dans son sein, il fit des réformes parmi les professeurs dont les habitudes ne coïncidaient pas avec ses nouvelles doctrines. De là des haines, des pamphlets et des attaques au dehors, qui consolaient les adversaires de la nouvelle école de ses succès naissants. Plus qu'un autre, Catel devait être

Digitized by Google

l'objet de ces attaques, car on connaissait ses étroites liaisons avec le directeur du Conservatoire, et l'on n'ignorait pas qu'il exerçait une active influence sur les résolutions de celui-ci. C'est peut-être à ces causes qu'il faut attribuer les difficultés qui entourèrent Catel à son début comme compositeur dramatique, et la disproportion de l'éclat de sa renommée avec la réalité de son talent, car s'il avait des amis dévoués parmi les artistes du théâtre et de l'orchestre, ses ennemis étaient en foule au parterre » (1).

Ce n'était pourtant pas au devant d'un échec véritable que courait Catel, lorsqu'il entreprit de mettre en musique la *Sémiramis* de Desriaux, imitée de la tragédie de Voltaire. Le sujet, déjà traité par un grand nombre de compositeurs étrangers, n'avait encore inspiré qu'un seul musicien français, Destouches, dont la tragédie lyrique *Sémiramis* remontait à 1718, et était oubliée depuis longtemps. Le public parisien ne connaissait ni la *Sémiramis* de Jomelli, ni celle de Hasse, ni aucune des autres ; il ne pouvait donc se livrer à aucune comparaison désobligeante pour le compositeur français.

L'administration du théâtre de la République et des Arts (nom que portait alors l'Opéra) monta l'ouvrage avec le plus grand soin; l'élite du personnel chantant fut mise à contribution : on donna le rôle de la reine de Babylone à M^lle^ Maillard, et celui d'Azéma à M^me^ Branchu. Chéron fut chargé du personnage d'Assur, Adrien dut jouer Oroès, et Bertin l'Ombre de Ninus. Le jeune

(1) *Biographie universelle des Musiciens.*

Digitized by Google

ténor Roland, nouvellement sorti du Conservatoire, allait débuter dans le rôle d'Arsace.

La première représentation eut lieu le 4 mai 1802; plusieurs morceaux furent très applaudis, et ce qui prouve, en somme, que l'impression générale avait été satisfaisante, c'est que Catel dut recevoir en personne, sur la scène, les applaudissements du public. Les mêmes honneurs furent décernés au débutant, ainsi qu'à l'auteur des ballets, Pierre Gardel.

Mais le succès s'arrêta là, et, chose plus significative, ce ne fut qu'à grand'peine que *Sémiramis* put être représentée vingt fois dans l'espace de deux années. Les menées signalées par Fétis devaient amener ce résultat. L'ouvrage était venu à la scène peu de temps après l'apparition d'un mémoire dans lequel Sarrette faisait justice, en termes très sages, des attaques dirigées contre le Conservatoire, et s'attachait à mettre en relief les résultats obtenus dans l'établissement depuis sa fondation. Quelques mois plus tard, une réduction notable du crédit alloué au Conservatoire entraînait la mise à la réforme d'une grande partie du corps enseignant; trois inspecteurs sur six cessèrent leurs fonctions ; le nombre des professeurs fut diminué de plus de moitié. On devine ce que cette mesure put susciter de colères et de rancunes à l'adresse de ceux qu'à tort ou à raison l'on accusait d'avoir contribué à dresser la liste des fonctionnaires sacrifiés.

Cette circonstance valut à Catel quelques ennemis de plus, et non des moins acharnés à lui nuire : Martini, entre autres, qui attribuait à son influence, jointe à celle de Méhul, la perte de sa place d'inspec-

Digitized by Google

teur ; puis encore, Jean-Baptiste Rey, dont l'exclusion fut la conséquence de l'opposition ardente qu'il avait faite naguère aux théories harmoniques de Catel.

Sémiramis ne pouvait que pâtir de l'animosité soulevée contre le compositeur. Sans doute, les gens impartiaux, ceux que laissait indifférents la réforme opérée au Conservatoire, jugèrent l'œuvre nouvelle en dehors de toute influence, et l'accueillirent suivant leur goût personnel ; les ennemis de Catel n'éprouvèrent pas plus de difficulté pour cela à grouper autour d'eux un nombre de voix suffisant pour jeter le discrédit sur cet opéra et en entraver le succès.

Le procédé était discourtois et, dans l'espèce, souverainement injuste. On a pu, avec raison, reprocher à la musique de *Sémiramis* une certaine monotonie et l'absence d'originalité ; on peut y constater surtout une inégalité marquée dans la valeur des inspirations, et par suite, dans les effets obtenus. Ces réserves faites, il faut admettre que la partition est écrite avec le plus grand soin et renferme un grand nombre de morceaux remarquables.

L'ouverture, dans le style symphonique, a pour caractères généraux la sévérité et la grandeur. La page la plus saillante, au 1^er^ acte, est l'air de Sémiramis, dans le goût de Gluck, et offrant une grande intensité d'expression. Les chœurs qui suivent méritent également d'être signalés. Deux airs remarquables au 2^e^ acte, celui d'Arsace, qui rappelle d'une manière assez sensible le faire de Méhul, puis l'air d'Azéma, largement développé et d'une certaine distinction de ton. L'*Hymne à l'Hymen*, chanté en trio, avec cor

Digitized by Google

solo et harpe, est d'un effet gracieux. Le grand ensemble qui termine l'acte présente une belle progression d'effets ; il y a de la vigueur et du caractère dans cette musique, d'ailleurs simple de contexture. Le 3e acte, moins bien venu, renferme deux duos d'une excellente facture, mais où la passion fait défaut.

En résumé, le début que venait d'effectuer Catel, comme compositeur dramatique, était des plus honorables et pouvait lui présager des succès plus certains pour le jour où la cabale dont il avait eu à souffrir serait rentrée dans l'ombre.

Plusieurs années se passèrent cependant sans que l'on vît reparaître son nom sur une affiche de théâtre. Le « musicien savant » — ainsi l'appelait-on ironiquement dans un certain milieu — s'était-il donc reconnu incapable d'écrire autre chose que de la musique dite savante ? Pensée saugrenue, mais qui dut éclore en plus d'une cervelle. Sans s'émouvoir des commentaires que son silence faisait naître, Catel avait mis successivement sur le chantier deux nouvelles partitions, d'un genre différent de la première. Elles allaient paraître l'une et l'autre à l'Opéra-Comique, et dans la même année : en 1807.

Alexandre Duval lui avait fourni le livret des *Artistes par occasion;* la pièce était médiocre, elle fut jugée ainsi dès la première représentation, qui eut lieu le 22 janvier, et la musique de Catel en souffrit. On fit grand accueil, cependant, à un excellent trio pour voix d'hommes : « Allons, monsieur, jouons la comédie », le seul morceau qui ait pu sauver d'un oubli complet cette partition. On le chantait, le 22 février suivant,

Digitized by Google

au 3e exercice des élèves du Conservatoire, et bien souvent depuis il figura sur les programmes des concerts.

Le 23 avril, parut à son tour l'*Auberge de Bagnères*, opéra-comique. Jalabert en avait écrit le poème, avec la collaboration du ténor Elleviou. Mme Rolandeau fit sa rentrée dans le rôle principal de cet ouvrage ; les autres rôles étaient tenus par Mmes Gonthier, Gavaudan, Desbrosses, Moreau, et par les chanteurs Solié, Huet, Martin, Elleviou, Lesage et Saint-Aubin.

« Cette partition, dit Fétis, était trop forte, trop pleine de musique, pour les habitants de ce théâtre, à l'époque où elle parut. Les mélodies y sont charmantes, les intentions comiques bien saisies, la facture excellente ; mais il s'y trouvait des morceaux d'un grand style, dont les combinaisons étaient trop fortes pour un auditoire français de 1807. Le succès fut d'abord incertain, et le mérite du bel ouvrage de Catel ne fut compris que longtemps après, et sa reprise fut en quelque sorte une résurrection. »

Comme on le voit, il y eut quelque indécision dans le premier accueil fait à l'*Auberge de Bagnères*, et ce ne fut qu'à la longue que le public sut apprécier comme elle le méritait cette musique gaie, gracieuse, élégante, et d'un style élevé. Ah ! sans doute, il y avait là, plus d'une fois encore, de quoi provoquer les clameurs des ennemis de la « musique savante » ; l'harmoniste émérite, le musicien correct et disert, avait largement donné sa mesure. Mais il leur était impossible de nier l'abondance et la souplesse mélodiques dont il avait également fait preuve, passant tour à tour du gracieux *cantabile* au vulgaire pont-neuf.

Digitized by Google

Les amis de la musique facile, aisée à retenir, durent goûter sans détours les couplets : « J'avais mis mon petit chapeau », remarquablement accompagnés d'ailleurs, et ceux du 3e acte : « Nous jouons ici-bas une grande partie » ; la *Clé du Caveau* allait bientôt se charger d'en populariser les motifs.

Mais il y avait beaucoup mieux que cela dans la partition : au 1er acte, un quatuor, riche d'effets de contraste ; un duo, scénique, chantant, et orchestré d'une façon intéressante ; puis un final parfaitement dessiné. Le 2e acte contient deux morceaux de maître : d'abord l'air d'Edmont : « Je ne puis voir sans rire », formé d'un *cantabile* plein de charme et d'un bel allegro, où la voix de Martin faisait merveille ; ensuite le célèbre trio : « Ah ! monsieur est docteur ? », un excellent modèle de style vocal concertant, très intéressant aussi au point de vue harmonique et symphonique. Au 3e acte, il suffira de citer le duo : « Fils de l'exil et du malheur », dans lequel le dialogue, toujours bien mélodique, est soutenu par une orchestration tout à la fois sobre et colorée.

Lors de la translation de l'épée de Frédéric le Grand aux Invalides, cérémonie qui eut lieu le 18 mai 1807, un *Chant triomphal* de Catel fut exécuté dans l'église de cet établissement. L'année suivante, Catel écrivit la musique d'un ballet en deux actes, dont le scenario avait été tracé par Pierre Gardel. *Alexandre chez Apelles*, qui fut représenté avec succès, à l'Opéra, le 20 décembre 1808, marque tout spécialement dans l'histoire de la musique française, à cause du solo de cor anglais que Vogt y fit entendre.

Digitized by Google

C'était la première fois que cet instrument paraissait à l'orchestre de l'Opéra ; l'innovation ayant été goûtée, Catel s'empressa de faire un nouvel usage du cor anglais dans *les Bayadères*, ouvrage en 3 actes, dont la 1re représentation à l'Opéra eut lieu le 8 août 1810. Étienne de Jouy, était l'auteur du poème ; Nourrit, Dérivis, Laforêt, Bertin, Eloy, Duparc et Mme Branchu tinrent les principaux rôles. Le succès fut complet ; il n'en faut pas moins reconnaître que, malgré son caractère constamment mélodique, malgré les séductions de son coloris et son parfum de poésie, cette musique demeure inférieure à celle de *Sémiramis*. *Les Bayadères* parvinrent à leur 100e représentation le 13 novembre 1818. L'ouverture a survécu à l'ensemble de la partition.

Se fondant sur le succès que venait d'obtenir cet ouvrage, l'administration de l'Académie impériale de musique essaya de remettre *Sémiramis* à la scène. Cette honorable tentative échoua complètement ; l'opéra de début de Catel n'alla pas, cette fois, au delà de deux représentations ; il était dès lors condamné sans rémission.

Ce nouvel échec d'une œuvre non dépourvue de valeur put causer quelque surprise, après l'accueil favorable que cette même œuvre avait rencontré de la part du jury chargé de décerner les prix décennaux, institués en 1809 par l'empereur Napoléon Ier. Ayant à désigner, parmi les ouvrages pouvant mériter ces hautes récompenses, les meilleurs opéras parus depuis dix ans, le jury, après avoir attribué un grand prix de 1re classe à *la Vestale* de Spontini, avait décerné une mention

Digitized by Google

très distinguée à la musique de *Sémiramis*. Le rapport, publié en 1810, déterminait d'une façon précise et judicieuse les mérites et les défauts de la partition, qu'il regrettait de voir associée à un poème faible et imparfait.

Ce même jury, ayant à faire l'attribution d'un grand prix de 2e classe à l'auteur du meilleur opéra-comique éclos dans cette période décennale, fixa son choix sur Méhul, pour son admirable partition de *Joseph*. Mais il décerna de plus quatre mentions très honorables, l'une desquelles vint récompenser l'*Auberge de Bagnères*, de Catel, « ouvrage, disait le rapport, remarquable par l'élégance du style et une originalité piquante, modérée par le goût » (1).

On sait que ces propositions de la commission des prix décennaux ne furent pas suivies d'effet. Les vives réclamations que suscitèrent, à certains égards, les décisions du jury, et les attaques dirigées dans la presse contre les membres de l'Institut qui le composaient, eurent pour résultat de faire ajourner indéfiniment la remise des prix annoncés. Titulaire de deux mentions très-honorables, Catel perdit moins, à cet ajournement, que Spontini ou Méhul, qui devaient toucher, l'un, 10,000 fr., et l'autre, 5,000 fr., et qui ne reçurent jamais le montant du prix par eux obtenu.

Je ne suis pas en mesure de dire si l'auteur de *Sémiramis* et de l'*Auberge de Bagnères* se trouvait

(1) Les autres mentions furent obtenues par Cherubini, pour *les Deux Journées*; par Berton, pour *Montano et Stéphanie*; et enfin, par Méhul, déjà nommé, pour *Ariodant*

Digitized by Google

visé dans les critiques acerbes que provoquèrent les jugements de la commission ; mais je ne serais pas éloigné de voir une certaine corrélation entre l'attitude d'une partie de la presse et du monde littéraire ou artistique, en cette circonstance, et l'insuccès de la reprise du premier de ces deux opéras.

V.

Le 17 juin 1812, Catel fit représenter *les Aubergistes de qualité*, opéra-comique en trois actes (1) « composition un peu froide, dit Fétis, mais dont les mélodies sont d'un goût exquis ».

Ce Normand qui, sans doute, n'avait conservé que peu de relations avec sa province natale, par lui quittée de très bonne heure, fut appelé, en 1813, à apporter sa collaboration à une œuvre toute normande. En vue de la réception que la ville de Caen préparait à l'impératrice Marie-Louise, lors de son voyage en Normandie, une scène allégorique avait été composée par un poète anonyme. Le poème, dont l'idée principale était : « la Basse-Normandie faisant l'offrande des produits de son sol », affectait la forme d'une cantate, mêlée de vers déclamés, et terminée par une ronde normande. Sur l'invitation qui lui en fut faite, Catel écrivit la musique des récits, couplets et chœurs, traités généralement en patois normand ; une introduction orchestrale, dans laquelle les harpes, les flûtes, les cors et bassons, jouaient un rôle important ;

(1) Paroles d'E. de Jouy.

Digitized by Google

et plus loin un autre morceau, d'allure guerrière, complétaient cette petite partition.

La représentation de cette scène allégorique eut lieu le 24 août, à l'hôtel de la Préfecture. Les exécutants de l'un et l'autre sexe appartenaient à la haute société caennaise ; la figuration était nombreuse, et l'orchestre composé avec soin. Il ne reste de cette œuvre de circonstance que le scenario, lequel a été imprimé (1). Quant à la musique de Catel, elle demeura inédite, et il serait difficile, je crois, d'en retrouver des traces.

A l'heure où la France, longtemps victorieuse, dut se défendre à son tour contre l'ennemi envahisseur ; alors que le gouvernement impérial usait de tous les moyens dont il pouvait disposer, du théâtre notamment pour enflammer les esprits et faire naître l'ardeur patriotique, Catel dut prendre part à la composition d'une nouvelle œuvre de circonstance, née celle-ci d'un ordre émanant du pouvoir. Le livret de *Bayard à Mézières* était dû à Chazet et Dupaty; il ne comportait qu'un seul acte. La musique en fut écrite par Boieldieu, Catel, Cherubini et Nicolo. Cet ouvrage fut représenté pour la première fois à l'Opéra-Comique, le 12 février 1814 ; il obtint un vif succès.

Dans cette même année 1814, Catel fit encore jouer à l'Opéra-Comique, *le Premier en date,* production

(1) En voici le titre : « Bouquet offert à l'impératrice reine et régente par le département du Calvados, le 24 août 1813, veille de la fête de S. M., et jour de son passage à Caen, en allant à Cherbourg : musique de Catel. » Caen, G. Le Roy, 1813, in-4°.

Digitized by Google

peu remarquable, associée à un acte de Désaugiers et Pessey. Le moment était peu propice, d'ailleurs, à la mise en lumière des œuvres d'art; les événements militaires, rapides, décisifs, et les bouleversements politiques qui en étaient les conséquences, tout cela préoccupait bien autrement les esprits.

Je ferai remarquer, à ce propos, qu'une des dernières mesures prises par Napoléon Ier, avant sa première abdication, eut, entre autres résultats, celui de remettre Catel en possession des fonctions quasi militaires qu'il avait occupées au début de la République. Il fut un des quatre lieutenants du corps de musique de la garde nationale de Paris, rétablie au commencement de 1814; les autres étaient Méhul, Chérubini et Paër. Les cent-vingt musiciens appartenaient tous au Conservatoire, en qualité de professeurs ou d'anciens élèves; le commandement de la compagnie avait été confié au directeur, Bernard Sarrette.

L'attitude patriotique du Conservatoire n'allait pas tarder à le rendre suspect au gouvernement de la Restauration, et entraîner la disgrâce de son chef. Révoqué une première fois, le 28 décembre 1814, Sarrette reprit ses fonctions en mars 1815; mais il ne put les conserver longtemps après la chute définitive de l'Empire; une nouvelle révocation l'atteignit le 17 novembre.

Catel qui, depuis l'année 1810, exerçait au Conservatoire, outre ses fonctions de professeur d'harmonie, celles d'inspecteur-suppléant, ne voulut pas abandonner dans sa disgrâce l'homme qui avait favorisé les débuts de sa carrière, et auquel l'unissaient les liens de l'amitié et de la reconnaissance. Il donna sa démis-

Digitized by Google

sion, entendant protester ainsi contre l'injuste mesure qui atteignait le créateur de l'enseignement officiel de la musique en France, l'administrateur habile qui avait fait du Conservatoire une institution utile et florissante. A partir de 1816, il cessa lui-même d'appartenir au personnel de cette école, où ses services avaient toujours été hautement appréciés.

Au sacrifice volontaire qu'il venait de faire de sa situation officielle, Catel allait bientôt trouver une compensation, plutôt honorifique, il est vrai, que pécuniaire. La mort de Monsigny, survenue le 14 janvier 1817, ouvrait une vacance à l'Académie des Beaux-Arts; Catel posa sa candidature. L'élection eut lieu le 3 mars; la lutte fut très chaude. Huit concurrents avaient été agréés, tant par la section musicale que par l'Académie tout entière; il fallut dix tours de scrutin pour obtenir un premier résultat éliminatoire, qui laissa en présence Nicolo, Boieldieu et Catel. Ces deux derniers avaient obtenu chacun dix-sept voix, contre deux seulement accordées à l'auteur de *Joconde*. Ce ne fut qu'au douzième tour que Catel put réunir les dix huit voix qui lui donnaient la majorité relative; il ne l'emporta donc que d'une voix sur Boieldieu, lequel, d'ailleurs, allait être mis, quelques mois plus tard, en possession d'un autre fauteuil.

L'élection de Catel à l'Institut fut approuvée par le roi Louis XVIII, le 14 mars suivant; il suivait alors avec ardeur, à l'Opéra-Comique, les répétitions de l'ouvrage dans lequel il a dépensé le plus largement ses qualités de compositeur dramatique. Sur un sujet emprunté à l'histoire de l'Écosse au XIII[e] siècle, Fon-

Digitized by Google

tanes, dit de Saint-Marcellin, avait écrit une pièce du genre sérieux, un drame lyrique, répondant au goût romantique de l'époque, et offrant en même temps une certaine analogie avec les livrets de quelques opéras célèbres de Méhul, Berton ou Cherubini, donnés jadis au même théâtre.

La première représentation de *Wallace, ou le Ménestrel écossais*, eut lieu le 24 mars 1817. Ce fut cette fois, pour le musicien, un succès franc et décisif. L'ouverture, soigneusement écrite, et empreinte d'une certaine couleur chevaleresque; le charmant duetto qui ouvre le 1er acte; les couplets originaux d'Athol, la romance de Wallace, sa ballade, dont l'accompagnement se transforme si ingénieusement selon le sens des paroles; le chœur des bardes, les couplets: « Chantons amis », pleins de joyeuse humeur; le bel air de Bruce, que chantait si admirablement Ponchard; enfin, le grand duo: « Prince, la voix de la patrie », où domine le sentiment héroïque, où le compositeur a su déployer du feu, de la puissance, tout en conservant à sa musique une certaine simplicité de formes; ces pages saillantes de la partition, et d'autres encore, reçurent un accueil aussi chaleureux que mérité.

On regretta néanmoins l'absence, dans cet ouvrage, d'un rôle féminin important; en éliminant du canevas de son drame le sentiment de l'amour, le librettiste avait limité le champ d'expressions offert à son collaborateur, et privé celui-ci du moteur le plus puissant de l'éloquence musicale. Malgré cette lacune, *Wallace* fut reconnu, et doit l'être encore aujourd'hui, comme un ouvrage aussi remarquable par la grandeur des

Digitized by Google

pensées, par la vérité d'expression, que par la beauté du coloris et la variété des effets. C'est en écrivant cette partition, laquelle confine aux deux genres de l'opéra-comique et du grand opéra, que Catel s'est trouvé le plus généreusement inspiré et qu'il a le mieux su allier des idées neuves aux qualités de style et d'orchestration qui lui sont habituelles. Disons enfin que par la tournure de ces idées et par le ton général de la musique, *Wallace* peint admirablement l'époque qui le vit naître, époque toute pleine encore des souvenirs de l'Empire.

Joué en premier lieu par Ponchard, Huet, Darancourt, Moreau, Aller, Mme Duret, Mlles More et Palar, *Wallace* fut repris à l'Opéra-Comique le 4 décembre 1844; l'orchestration de l'ouvrage avait été remaniée pour cette circonstance par M. Ernest Boulanger. De même, la pièce avait été refaite par de Saint-Georges.

Les dernières productions de Catel, très inférieures aux précédentes, n'ont guère fait que passer à la scène. *Zirphile et Fleur de Myrthe*, opéra-féerie en 2 actes, représenté pour la première fois à l'Académie royale de Musique, le 9 juin 1818, atteignit avec peine le chiffre de douze représentations. Étienne de Jouy et Noël Lefebvre avaient écrit la pièce; les ballets avaient été réglés par Gardel, et Cicéri avait peint les décors. Quant aux rôles principaux, ils étaient échus à Lecomte et Derivis, à Mmes Branchu et Albert.

L'Officier enlevé, composé sur un poème médiocre, d'Alexandre Duval, ne manquait point de valeur mélodique. Donné à l'Opéra-Comique le 4 mai 1819, cet ouvrage termina sans éclat la carrière de Catel, en

Digitized by Google

tant que compositeur dramatique. Il avait été mis par De Jouy et Roger en possession d'un autre livret d'opéra-comique, successivement offert à Nicolo et à Boieldieu. Toute réflexion faite, il s'abstint d'en écrire la musique; *L'Amant et le Mari* échut définitivement à Fétis.

VI.

Le théâtre n'avait, en somme, réalisé qu'imparfaitement les rêves de gloire que Catel avait pu caresser, alors qu'il mettait sur le chantier sa première partition; ce fut là une des raisons qui le déterminèrent à cesser d'écrire pour la scène. D'autre part, sa sortie volontaire du Conservatoire lui ayant créé des loisirs, il se condamna à la retraite, alors qu'il était encore dans toute la force de l'âge, et que la plupart de ses contemporains et émules continuaient de mener la vie de l'artiste militant.

Sans abandonner absolument Paris, où il séjournait surtout pendant l'hiver, il alla habiter une maison de campagne qu'il possédait aux environs; il y chercha, dans de paisibles travaux d'horticulture, le repos de l'esprit et l'oubli des luttes de naguère. Parfois cependant, le musicien érudit, le professeur bienveillant et dévoué se réveillaient en lui; c'est qu'alors il s'agissait pour Catel d'aider de ses conseils et des lumières de son expérience quelque jeune débutant. Pour une semblable tâche, il était toujours dispos.

Il assistait régulièrement aux séances de l'Institut, où il retrouvait plusieurs musiciens, ses confrères, avec

Digitized by Google

lesquels il n'avait cessé d'entretenir des relations amicales.

C'est grâce à l'amitié qui l'unissait à Boieldieu qu'il reçut, en 1824, la croix de la Légion d'honneur. Ses travaux, ses longs services dans le professorat, lui méritaient bien cette distinction, qui lui fût parvenue plus tôt, sans les circonstances politiques qui avaient déterminé sa retraite.

Dans la notice sur Boieldieu qui forme le premier chapitre des *Souvenirs d'un Musicien* (1), Adolphe Adam raconte, à propos de cette décoration de Catel, une jolie anecdote que je crois devoir reproduire ici. Elle rend hommage, en effet, aux sentiments de courtoisie et de justice de l'auteur de *la Dame Blanche ;* et d'un autre côté, elle fait voir combien était grande, chez l'auteur de *Wallace*, la modestie du caractère.

« M. Boieldieu, écrit Adam, rendait justice à tous ses confrères, et paraissait souffrir quand on n'agissait pas comme lui. Quand il reçut la décoration de la Légion d'honneur, il parut vivement contrarié que M. Catel ne l'eût pas obtenue en même temps que lui ; il se mit alors à faire pour son confrère toutes les démarches qu'il n'avait pas voulu faire pour lui-même, et il vint à bout de réussir. Ce fut une véritable satisfaction pour lui. Catel n'était point ambitieux de cette distinction, et ne s'en montra pas fort reconnaissant.

« — C'est un mauvais service que vous m'avez rendu, dit-il à M. Boieldieu ; on ne saura plus comment me distinguer à l'Institut : j'étais le seul qui ne

(1) Paris, Michel Lévy, 1857, in-18.

Digitized by Google

l'eût pas, et quand on voulait me désigner à quelqu'un qui ne me connaissait pas, on lui disait : « Tenez, M. Catel, c'est ce monsieur là-bas, celui qui n'a pas la croix d'honneur. » Maintenant, je serai perdu dans la foule.

« — Eh bien ! lui répondit Boieldieu, portez-la par amitié pour moi. Je n'osais plus sortir avec vous : j'étais trop humilié lorsqu'on nous rencontrait ensemble, et qu'on voyait que l'homme de mérite ne portait pas la croix que j'avais. »

Malgré le repos auquel il s'était livré, et bien qu'éloigné des agitations de la vie artistique, Catel devait disparaître de ce monde avant d'avoir franchi les portes de la vieillesse. Atteint d'une maladie inflammatoire dans le courant de novembre 1830, il mourut dans son domicile de la rue du Faubourg-Poissonnière (1), le 29 du même mois, à l'âge de cinquante-sept ans.

Il eut de brillantes obsèques ; l'élite des musiciens et des gens de lettres figurait dans l'assistance, fort nombreuse. Au service funèbre, qui fut célébré dans l'église Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, des artistes appartenant à l'ancienne chapelle royale, à l'Opéra et au Conservatoire firent entendre le *Dies iræ* et le *De profundis* en faux-bourdon, un *Pie Jesu* de Panseron, et des fragments d'une messe de *Requiem*, de Plantade.

L'inhumation eut lieu au cimetière du Père-Lachaise. Quatre discours y furent prononcés, par Berton, Che-

(1) Il habitait le n° 7 de cette rue.

Digitized by Google

rubini, De Jouy et Fétis. Chacun de ces orateurs fit valoir les titres du défunt aux regrets du monde musical, et célébra, comme elles le méritaient, sa science et sa valeur artistique ; mais tous, ils insistèrent particulièrement sur les qualités de son cœur, sur la noblesse et la simplicité de son caractère, sur sa bonté et sa droiture.

VII.

Résumons aussi brièvement que possible l'appréciation générale qui me semble devoir être portée sur l'œuvre dramatique de Catel.

Ce qui frappe tout d'abord dans sa musique, c'est la simplicité de la facture et l'unité d'ensemble. Bien qu'il accorde partout une place importante au chant, suivant l'acception complète de ce mot, on ne saurait le considérer pourtant comme un pur mélodiste ; chez lui, en effet, l'idée mélodique est rarement de premier jet ; le plus souvent, elle accuse l'effort et les retouches.

L'Auberge de Bagnères, et surtout *Wallace*, sont, parmi ses opéras, ceux où l'inspiration se montre la mieux venue, et revêt une forme plus personnelle. Ailleurs, il semble s'être inspiré surtout de Méhul, s'il s'agit du genre sérieux, tandis que dans l'opéra-comique, il descendra parfois au terre-à-terre du vaudeville.

Comme harmoniste, il intéresse davantage. On trouve dans ses procédés de facture la correction qui signale le professeur, mais cela sans aucun pédantisme ; quelques effets nouveaux, hardis et souvent heureux,

Digitized by Google

se rencontrent çà et là ; je signalerai notamment la modulation en *si bémol* dans l'air d'Azéma, au 2e acte de *Sémiramis*, et dans le n° 5 de l'*Auberge de Bagnères*, la transition enharmonique de *fa* en *mi*, opérée par la transformation de l'accord de septième dominante en sixte augmentée, procédé dont on a usé et abusé par la suite.

L'orchestration des opéras de Catel, plutôt sobre que surchargée, est traitée avec une rare entente des effets à produire ; le rôle des instruments à vent est important et présente assez souvent des combinaisons nouvelles ; toujours expressif et coloré, l'orchestre marche de pair avec l'action scénique, avec les sentiments exprimés par les personnages. Point n'est besoin de dire qu'à cet égard, il demeure bien en deçà des visées prétentieuses de l'orchestre d'aujourd'hui.

Ce soin à rencontrer la fidélité d'expression, à obtenir la couleur particulière au sujet traité, se fait remarquer d'ailleurs dans tous les détails de la composition, et cela principalement dans les ouvrages d'un caractère plus élevé, tels que *Sémiramis* ou *Wallace*. Il eût fallu à la musique de Catel, pour compléter ces diverses qualités, plus d'élan, plus de mouvements passionnés, et des contours mélodiques plus purs ; il eût fallu au compositeur lui-même des poèmes mieux faits et plus intéressants ; nul doute que dans ces conditions il eût conquis, auprès du public, ces faveurs constantes sur lesquelles se fondent les longues renommées.

Cette illustration, que ses ouvrages dramatiques n'auraient qu'incomplètement attachée à son nom,

Digitized by Google

Catel la tient pleinement du *Traité d'harmonie*, dont j'ai donné plus haut l'analyse. De longues années de vogue ont récompensé ce travail ; et si les conquêtes ultérieurement réalisées dans la pratique ont amené, comme cela arrive toujours en pareil cas, l'abandon de la méthode, au moins faut-il reconnaître que celle-ci figure avec honneur parmi les ouvrages relégués désormais dans le domaine de l'histoire.

Les noms de Méhul, de Lesueur, de Spontini, prononcés devant un musicien, — j'entends un de ceux qui ne se sont pas confinés exclusivement dans la pratique de l'art, — lui rappelleront tout aussitôt *Joseph*, *les Bardes*, *la Vestale*. Parlez-lui de Catel, et voyez quelle sera l'œuvre évoquée en son esprit : ni *Sémiramis*, à coup sûr, ni *l'Auberge de Bagnères*, ni même *Wallace*. Ou bien ce musicien aurait tous les droits au titre d'érudit, ou il se bornera à vous citer le *Traité d'harmonie*.

On peut dire, à propos de Catel, que le théoricien a sauvé de l'oubli le compositeur, l'artiste de grand mérite, qui fut aussi un homme de bien.

Digitized by Google

Digitized by Google

POÉSIES

Digitized by Google

Digitized by Google

LA SAINT-JEAN D'ÉTÉ

Par M. Gustave LE VAVASSEUR,

Membre correspondant.

Voici la Saint-Jean d'été.

Tout est lumière et beauté ;
Adieu la saison jolie
De printemps et de folie,
Place à la virilité.

Voici la Saint-Jean d'été.

L'herbe est à maturité,
Faulx et fourches étincellent,
Tout le jour les fronts ruissellent.
— A boire par charité.

Voici la Saint-Jean d'été.

De l'épi, déjà monté,
Sort un parfum de farine
Qui chatouille la narine,
Dieu nous serve à grand planté !

Voici la Saint-Jean d'été.

Digitized by Google

Les fleurs perdent leur fierté ;
En attendant qu'on le cueille,
Par la sève sous la feuille
Le fruit vert est tourmenté ;

Voici la Saint-Jean d'été.

Un fruit !... un autre à côté...
J'en vois cent. Pommier modèle,
Dieu sauve l'âme fidèle
De l'aïeul qui t'a planté !

Voici la Saint-Jean d'été.

Au fond du nid respecté,
En recevant la béchée,
La gazouillante nichée
Aspire à la liberté.

Voici la Saint-Jean d'été.

Le soir n'est plus attristé,
Les hiboux, galants funèbres,
Roucoulent dans les ténèbres,
Les hiboux sont en gaieté.

Voici la Saint-Jean d'été.

Le long du sentier hanté,
La luciole amoureuse
Dans la mousse vigoureuse

Digitized by Google

Pique sa tendre clarté.

Voici la Saint-Jean d'été.

A l'aube, un coq est monté
Sur le mur du cimetière;
La nature tout entière
Chante sa fécondité.

Voici la Saint-Jean d'été.

—

Voici la Saint-Jean d'été,
Au fond du bois redouté
Allons par la nuit clémente
Pour cueillir l'herbe où fermente
La malice ou la santé.

Voici la Saint-Jean d'été.

Allons, le temps est compté,
Prenons l'heure que Dieu donne,
Et prions qu'il nous pardonne
Notre curiosité.

Voici la Saint-Jean d'été.

Sans trop de sévérité,
Qu'il dirige et qu'il écoute
Ceux qui flânent sur la route

Digitized by Google

Qui mène à la vérité.

Voici la Saint-Jean d'été.

Gloire à la paternité,
Et si le fils et la fille
Gardent l'honneur de famille,
Joie à la postérité !

Voici la Saint-Jean d'été.

Grâce pour l'enfant gâté,
Orgueil et souci des mères ;
Dieu, pardonnez leurs chimères,
Paix à la maternité.

Voici la Saint-Jean d'été.

Grand Dieu, que votre bonté
Avec votre amour conspire,
Car vous ne pouvez plus dire
A la vieille humanité :

Voici la Saint-Jean d'été.

Elle est vieille en vérité
Et si faible que l'aïeule
Ne peut, hélas ! toute seule,
Vaincre son infirmité.

Adieu, la Saint-Jean d'été.

Digitized by Google

Sans l'avoir trop mérité,
Il faut que Dieu la conduise
Par la main et qu'il lui dise
Au seuil de l'éternité :

Voici la Saint-Jean d'été.

Juin 1894.

Digitized by Google

A UN AMI VIEILLISSANT

Par M. Paul BLIER,

Membre correspondant.

Un jour et puis un jour... C'est la fuite des heures, —
Des heures qui s'en vont, ou pires ou meilleures,
D'un cours incoërcible et d'un lent glissement,
L'une rêvant d'amour, l'autre pleurant son rêve ;
Et — comme flot à flot la mer quitte la grève —
Toutes en nous laissant, pour une douceur brève,
Un long écœurement.

... Des heures qui t'ont fui d'une fuite insensible
Et qui, toujours glissant d'un cours incoërcible,
T'ont caressé parfois et plus souvent heurté, —
En est-il une, même entre les moins amères,
Qu'il te plût d'évoquer, ô pasteur de chimères,
Pour en goûter encor les bonheurs éphémères,
Au prix qu'ils t'ont coûté ?

Et tes vœux cependant les suivent, les rappellent...
Tes yeux dans le passé, noir palimpseste, épellent

Digitized by Google

Des noms, des souvenirs que l'oubli raturait...
A quoi bon ? Sois un homme. Apprends à vieillir. Songe
Que le passé n'est plus qu'un spectre et qu'un mensonge ;
Et — soit que ton destin s'abrège ou se prolonge —
Vis sans peur ni regret !

Ne te demande pas, quelque ennui qui te pèse,
Si la vie est en soi chose bonne ou mauvaise...
Trame nue où le fil de tes jours est mêlé,
C'est à toi, sans espoir d'honneur ni de salaire,
D'y broder de toi-même une image exemplaire !
Si la vie est un mal, — quand le devoir l'éclaire,
C'est un mal consolé.

Pour l'adoucir encor ce mal de vivre, — laisse
De ton cœur pitoyable à l'humaine faiblesse
La bonté s'épancher en dons jamais lassés.
Sur tout ce qui pâtit, soit du corps, soit de l'âme,
Que ta bonté ruisselle ainsi qu'un pur dictame !
Si tu n'es pas trop bon (tant pis pour qui t'en blâme !)
Tu ne l'es pas assez.

Oui, sois bon ! sois trop bon ! l'excès n'est pas à craindre.
La misère est multiple et tout homme est à plaindre.
Être juste, c'est bien ; mais être bon, c'est mieux.
Au banquet fraternel, où nul ne les convie,

Digitized by Google

Faisons place entre nous aux vaincus de la vie ;
Et — la loi de bonté proclamée et servie —
Laissons le reste aux dieux.

Vois-tu ! les jours s'en vont, nous traînant d'heure en heure
Vers le seuil sans retour de l'ultime demeure :
Or, quand nous y serons à ce seuil redouté,
Rien ne consolera notre âme fugitive, —
Sinon d'avoir, un jour de tendresse expansive,
Osé quelque action généreuse et naïve,
Absurde de bonté.

Digitized by Google

LE PAYS-FANTOME

Par le Même.

Dans l'alanguissement des êtres et des choses,
Tout se taisait : les nids, les ruisseaux et les vents ;
Et sur la vaste mer, moirée à plis mouvants,
Le couchant effeuillait les lilas et les roses.

Puis toutes ces lueurs qui fluaient sur les flots
Pâlirent peu à peu sous l'ombre qui les voile ;
Et dans le ciel nocturne une première étoile
S'ouvrit, lys blanc et pur mystiquement éclos.

Puis l'azur fourmillant s'emplit d'astres sans nombre ;
Une blancheur lactée au fond des cieux dormants
S'allongea, comme un pont pavé de diamants, —
Et la nuit nous couvrit resplendissante et sombre.

—

« En mer ! amis. En mer ! la voile claque au mât ;
« La barque flotte au flux qui chante et la soulève :
« Fuyons la terre ingrate et cette morne grève,
« Et cherchons pour nos cœurs un plus clément climat !

Digitized by Google

« C'est trop d'ennuis, c'est trop de lutte et de souffrance.
« En mer ! la barque flotte : il est temps de partir.
« Sans regret du passé, sans lâche repentir,
« Voguons vers l'Inconnu, guidés par l'Espérance ! »

La mer battait son plein, la voile au vent s'enflait.
Sur notre frêle esquif que la lame soulève,
Nous partîmes joyeux pour le pays du Rêve —
Car c'est de ce côté que la brise soufflait.

Pour le pays du Rêve où, sur les hautes cimes,
Peuvent germer, éclore et fleurir au grand jour
La Fraternité sainte et l'éternel Amour,
Guidés par l'Espérance, en chantant nous partîmes...

Nous partîmes — et bien des jours et bien des mois
Ont fui, sans nous montrer la rive souhaitée...
Mais, à bord, avec nous, l'Espérance est restée,
Et notre élan brisé se ranime à sa voix.

Le doigt tendu, debout sur le pont, elle crie :
« Elle est là, dans sa jeune et riche floraison !
« Elle est là ; je la vois, derrière l'horizon,
« L'Ile des Bienheureux, l'Idéale Patrie !

« Courage ! enfants. Les dieux ne vous ont pas trahis.
« L'heure est venue. Avant qu'un nouveau jour s'achève,

Digitized by Google

« La divine Atlandide éclose en votre rêve,
« Va s'offrir radieuse à vos yeux éblouis !... »

—

Cette nuit et le jour qui suivit, nous voguâmes,
Cherchant avec angoisse, à l'horizon mouvant,
Le pays espéré, le pays décevant
Où s'unissent les cœurs, où fleurissent les âmes.

... Et voici de cela bien longtemps ! — et très las,
Nous voguons sans repos, de l'aube au crépuscule...
Mais toujours notre éden nous échappe et recule
Sous l'horizon qui fuit — et qu'on n'atteindra pas.

Digitized by Google

LA CLOCHE QUI NE SONNE PAS

Par le Même.

Dans la maîtresse tour de l'église romane
— D'où puissant et très doux, comme un grand souffle, émane
Et vibre haut dans l'air le frisson de leurs voix,
Emplissant la cité, la campagne et les bois —
Quatre cloches « vivaient » — car de leur nom suscrites
Et du royal saint-chrême ointes suivant les rites,
Les cloches ont pour vivre un double talisman...

Quatre cloches d'airain, sous le clocher roman,
Vivaient donc et chantaient dans leur cage de pierre.

De l'heure où naît, à l'heure où s'éteint la lumière,
Vie et mort, joie ou deuil les faisaient dans leur tour
Frémir, rire et pleurer — ensemble ou tour à tour.
Non les quatre pourtant. Parmi cette rafale
D'harmonie éclatant plaintive ou triomphale,
L'une d'elles restait muette, en s'agitant :
Car à son flanc sonore il manquait le battant.

Digitized by Google

... Elle sentait en elle une vertu divine :
Le don des beaux accords, dont le rythme illumine
Et réchauffe les cœurs, ainsi qu'un rayon d'or ;
Et quand, pour leur donner un large et plein essor,
Elle se balançait haletante, sa bouche
Grande ouverte gardait un silence farouche,
Et du branle orageux où son vol palpitait,
Pas un bruit, pas un son, pas un cri ne sortait...

Elle comprit enfin son impuissance : et lasse
D'inutiles efforts, triste de sa disgrâce,
Elle se reconnut muette.

Un jour pourtant
Que ses sœurs, en transports sublimes s'exaltant,
Clamaient leur allégresse, et qu'à toute volée
Toutes trois bondissaient dans la tour ébranlée, —
Voici que sur ses flancs émus à leurs beaux sons
Passèrent lents et purs d'harmonieux frissons,
Et qu'une mélodie, abeille au long murmure,
S'éveilla, bourdonnante, en sa large ouverture !...

Et la cloche muette — heureuse toutefois
D'exhaler ces accords atténués, ces voix
Aussi vagues qu'un souffle à travers le feuillage
Ou que le bruit des flots au fond d'un coquillage, —
Se consola, charmée à ses propres douceurs,
De n'être que l'écho de ses puissantes sœurs.

Digitized by Google

LE LYS

Par le Même.

Au fond de la verte ravine
Où le mont qui surplombe épand l'horreur divine
D'une ombre que midi n'éclaircit qu'un instant, —
Sous le mont qui surplombe, au creux de la ravine,
Une eau dormante se devine —
Par la brume estompée et parfois reflétant
Un rayon égaré qui tombe et l'illumine.

Et sur le bord brumeux du triste et vague étang,
Un grand lys voit fleurir sa splendeur taciturne,
Et tend vers l'inconnu qu'il rêve et qu'il attend
Son virginal calice élargi comme une urne...

—

Au fond de la verte ravine
Qui poudrouie et bleuit dans un brouillard flottant,
— Les pieds saignants, mordu par la ronce et l'épine,
Je suis descendu haletant ; —

Digitized by Google

Au rebord de l'étang que parfois illumine
Un oblique rayon qui glisse intermittent,
— Je me suis assis sanglotant...

Et dans le pur calice à l'enivrant dictame
Du grand lys solitaire à ma voix palpitant,
— Plaignant mon sort, et l'acceptant, —
J'ai bu l'oubli calmant et j'ai laissé mon âme.

Digitized by Google

LA BALLADE DES CHATS

Par M. Émile TRAVERS,

Membre titulaire.

En souvenir d'une vieille amitié et d'une intime collaboration, datant de 1862, notre confrère M. de Marsy m'a dédié le volume de *Mélanges* (1893-1894) qu'il vient de publier. Au nombre des articles de ce recueil figure une lettre sur *Peiresc et les Chats*, écrite sous la dictée d'une chatte de beaucoup d'esprit, à propos des hommages à rendre, à la mémoire de Fabri de Peiresc, le savant conseiller au Parlement de Provence, dont MM. Tamisey de Larroque et Léopold Delisle ont rappelé ces temps derniers les éminents services comme antiquaire, comme bibliophile et comme introducteur de plantes exotiques, d'arbres utiles et de la gracieuse race des angoras. C'est à cette occasion qu'a été composée la Ballade suivante, qui figure, comme pièce liminaire, en tête du nouveau livre de mon meilleur ami.

Au comte de Marsy.

Depuis trente ans — et beaucoup plus, hélas ! —
Rien n'a troublé notre amitié sincère.
Oui, comme moi, Marsy, tu le diras :
Chacun de nous en l'autre trouve un frère,
Et, tu le sais, combien j'aimai ta mère !
Les mêmes goûts ont dirigé nos pas
Vers le passé dédaigné du vulgaire,
Et qui plus est, comme un grand antiquaire,
Comme Peiresc, nous adorons les chats.

Digitized by Google

Cet érudit, l'honneur des magistrats,
Dans sa maison, du bas à la faîtière,
Ainsi que nous, amoncelait en tas
Livres, portraits, tessons, débris de pierre,
Et — des savants l'ont raconté naguère —
Faisant venir de nobles angoras
D'Alep, de Smyrne et peut-être du Caire,
Il en prit un pour bibliothécaire.
Comme Peiresc, nous adorons les chats.

Rêvant le jour, prenant des airs béats,
Comme des sphinx assis sur leur derrière,
Puis esquissant de joyeux entrechats,
La nuit, pâmés d'amour dans la gouttière,
Ou compagnons d'une infâme sorcière,
Pillant les nids et pourchassant les rats,
Puis doux, câlins, cherchant à nous complaire,
Hôtes charmants du penseur solitaire,
Comme Peiresc, nous adorons les chats.

Ami, qu'importe ? On dit qu'ils sont ingrats,
Capricieux, fort enclins à mal faire ?
O fils d'Adam, ne vous valent-ils pas ?
Quant à la femme ?... Au diable ! il faut s'en taire.
Comme Peiresc, nous adorons les chats.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er NOVEMBRE 1894.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1893-1894

MM.

BERJOT, *président.*
De SAINT-GERMAIN, *vice-président.*
GASTÉ (A.), *secrétaire.*
CARLEZ (J.), *vice-secrétaire.*
HETTIER, *trésorier.*

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

BERJOT, *président.*
GASTÉ, *secrétaire.*
CARLEZ, *vice-secrétaire.*
} membres de droit.

BARETTE,
BÜCHNER,
FAYEL,
TRAVERS,
De BEAUREPAIRE,
DENIS.
} membres élus.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES (1)

Date de l'élection.

MM.

1866 26 mai. BÜCHNER, prof. à la Fac. des lettres.
1866 24 juin. FAYEL, prof. à l'École de médecine.
1866 24 juin. DENIS, doyen honoraire de la Fac. des lettres.
1869 27 mai. DE BEAUREPAIRE, anc. conseiller à la Cour d'appel.
1869 24 déc. LE GENTIL, anc. prof. au Lycée.
1870 29 janv. CARLEZ (J.), directeur de l'École nationale de musique.
1870 29 janv. DE FORMIGNY DE LA LONDE, vice-président de la Soc. d'Agriculture.
1872 22 nov. LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire de la ville.
1873 24 janv. TRAVERS (Émile), anc. conseiller de Préfecture.
1873 24 juin. CAREL, prof. à la Fac. de droit.
1873 24 juin. GASTÉ, prof. à la Fac. des lettres.
1876 28 janv. TESSIER, doyen de la Fac. des lettres.
1877 28 déc. GUILLOUARD, prof. à la Fac. de droit.
1878 22 fév. DE SAINT-GERMAIN, doyen de la Fac. des sciences.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

Digitized by Google

Date de l'élection

1878 22 mars. BERJOT, chimiste.
1878 29 mai. BEAUJOUR (S.), notaire honoraire.
1880 27 fév. NEYRENEUF, prof. à la Faculté des sciences.
1881 24 juin. HOUYVET, premier président à la Cour d'appel.
1881 24 juin. GUERLIN DE GUER, chef de la 1re division à la Préfecture.
1882 28 déc. VILLEY (Edm.), doyen de la Faculté de droit, correspondant de l'Institut.
1884 22 fév. TESNIÈRE, artiste peintre.
1884 25 avril. BOURGEON, pasteur protestant, président du Consistoire.
1886 26 mars. LEBRET, député, prof. à la Fac. de droit.
1886 28 mai. HETTIER (Ch.), trésorier de la Soc. des Antiq. de Normandie.
1887 28 janv. VAUDRUS, avocat général.
1887 25 fév. GIDON (Dr), prof. à l'Éc. de médecine.
1887 25 fév. BOURIENNE (Dr), directeur de l'Éc. de médecine.
1887 25 fév. FAUVEL (L.), président du Tribunal civil.
1889 25 janv. LIGNIER, prof. à la Fac. des sciences.
1889 22 fév. LETELLIER, prof. au Lycée.
1889 22 mars. SAUTEREAU, prof. au Lycée.
1891 27 fév. BARETTE (Dr), professeur à l'École de médecine.
1891 27 fév. LEREBOURS-PIGEONNIÈRE, avocat général.

Digitized by Google

Date de l'élection

1891 26 déc. CAREL (Pierre), avocat.

1892 26 fév. SAINT-QUENTIN (COMTE DE), député, présid. de la Soc. d'Agric. et de Commerce.

1892 26 fév. LUMIÈRE, vice-président de la Soc. des Beaux-Arts.

1892 25 mars. VIGOT (Dr), prof. à l'Éc. de Médecine.

1892 24 juin. BIGOT, chargé du cours de géologie à la Faculté des sciences.

1893 27 janv. COLIN (A.), prof. agrégé à la Faculté de droit.

1893 24 mars. BIVILLE, prof. agrégé à la Faculté de droit.

1894 27 avril. MARIE, prof. à la Faculté de droit.

MEMBRES HONORAIRES

Date de l'élection ou de la nomination.

MM.

1850 25 nov. LE BOUCHER (1), prof. honor. de la Faculté des sciences, à Livry, près Caumont.

1861 26 avril. CHATEL (Eug.) (2), ancien archiviste du Calvados, Paris, 5, rue Vavin.

1869 22 janv. Mgr HUGONIN, évêque de Bayeux et Lisieux.

(1) Date de l'élection de M. Le Boucher, comme membre titulaire.

(2) Date de l'élection de M. E. Chatel, comme membre titulaire.

Digitized by Google

Date de l'élection ou de la nomination.

1873 24 juin. MAHEUT (1), prof. honoraire à l'École de médecine.

1853 25 nov. GIRAULT (2), prof. honoraire à la Fac. des sciences.

1872 26 janv. CHAUVET (3), prof. honoraire à la Fac. des lettres.

1879 28 fév. FAUVEL (Adolphe) (4), juge de paix.

MEMBRES CORRESPONDANTS

Nommés pendant l'année académique 1893-94.

Date de la nomination.

MM.

1894 26 janv. RIVIÈRES (baron DE), secrétaire de la Soc. archéol. du Midi, à Albi.

1894 27 avril. DURO (comte Fernandez), à Madrid.

1894 25 mai. LEVERDIER, secrétaire de l'Ac. des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

1894 25 mai. GOSSART, maître de conférences à la Fac. des sciences de Bordeaux.

1894 22 juin. BROWNING (Oscar), historien, prof. à l'Université de Cambridge.

(1) Date de l'élection de M. Maheut, comme membre titulaire.

(2) Date de l'élection de M. Girault, comme membre titulaire.

(3) Date de l'élection de M. Chauvet, comme membre titulaire.

(4) Date de l'élection de M. A. Fauvel, comme membre titulaire.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE (1893-94)

Membres correspondants

HÉBERT-DUPERRON (l'abbé), ancien inspecteur d'Académie.

MARLIÈRES, ancien préfet, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Digitized by Google

PRIX

Décernés par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen

PRIX LESAUVAGE

« Je lègue à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, une somme de **12,000 fr.**, dont l'intérêt accumulé servira à établir tous les deux ans un prix. Le sujet du concours sera choisi plus particulièrement dans les sciences physiques, d'histoire naturelle et médicales. » (Extrait du testament.)

(Décret, 27 février 1854).

PRIX DAN DE LA VAUTERIE

Testament de M. Dan de la Vauterie (codicille, 15 avril 1867). Étude de Me Lauffray, notaire à Caen.

« Je donne et lègue à l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, la somme de **Deux mille francs**, qui lui sera versée dans les six mois qui suivront mon décès, et dont les intérêts accumulés pendant deux, trois, quatre ou cinq ans, selon la convenance, formeront la valeur d'une médaille d'or qui sera donnée, en prix, à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet choisi dans le domaine des sciences physiques et naturelles. »

(Décret autorisant l'Académie à accepter ce legs, signé Napoléon III, le 20 décembre 1868.)

Digitized by Google

PRIX LAIR

« J'aurais bien désiré consacrer à chacune des Sociétés savantes et littéraires de la ville de Caen, auxquelles j'ai l'honneur d'appartenir, une somme suffisante pour fonder des prix ; mais ces Sociétés étant nombreuses, je n'ai pu satisfaire entièrement à mon désir, quelque vif qu'il fût. Je me suis borné à offrir une somme de **12,000 fr.** à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, dont je suis un des fondateurs, et auxquelles j'appartiens depuis 50 ans. En conséquence, je lègue cette somme aux deux Sociétés pour qu'elles distribuent, tous les ans, des prix sur des sujets de littérature, d'agriculture et de commerce.

« Elles disposeront, chaque année et chacune à leur tour, à commencer par l'Académie, de la rente produite par les douze mille francs que ma succession remettra, un an après ma mort, aux Présidents des deux Compagnies, afin d'être placés par eux en rentes sur l'État. J'ai une idée trop avantageuse du bon esprit qui anime mes collègues pour leur tracer un plan sur les sujets du prix à proposer. Il me suffit de leur recommander d'avoir toujours en vue l'intérêt public et l'honneur du nom normand. » (Extrait du testament.)

(Voir *Mém.* de 1855, *Préface*).

PRIX MOULIN

« Je lègue à l'Académie de Caen une somme de **Dix mille francs**, dont les intérêts seront employés tous les deux ans à récompenser une étude sur la vie et les tra-

Digitized by Google

vaux d'une célébrité normande, soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit dans les arts. » (Extrait du testament.)

(Décret du 16 juillet 1886).

PRIX DE LA CODRE

Par testaments, en date des 7 mars 1867, 20 mars 1870 et 29 janvier 1878, M. de La Codre, ancien notaire à Caen, lègue à l'Académie sa maison située place Saint-Martin, à Caen, à charge par elle de verser le tiers du loyer annuel au Bureau de bienfaisance de Caen, et d'instituer, avec les deux autres tiers du loyer, un prix qui sera décerné par elle, tous les deux ou trois ans, à l'ouvrage ayant pour sujet la philosophie pratique, avec le titre qu'il aura plu à l'auteur de choisir, et que l'Académie aura jugé pouvoir être le plus utile au perfectionnement de la morale publique.

(Décret du 23 février 1891).

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES

I. PARTIE SCIENTIFIQUE.

Pages.

Sur la réfraction du son, par M. Neyreneuf, membre titulaire 3

II. PARTIE LITTÉRAIRE.

Quiétisme : Fénelon et Bossuet, par M. J. Denis, membre titulaire 3

Un frère de Nicolas Foucquet : François, archevêque de Narbonne, par M. Louis Duval, membre correspondant 98

Notice sur Guillaume Mahieu de Mayseret, médecin ordinaire du Roi, né à Saint-Rémy-sur-Orne, en 1711, par M. le Dr Maheut, membre honoraire. 131

Un libéral de gouvernement : Prévost Paradol, d'après le livre de M. Octave Gréard, par M. E. Guerlin de Guer, membre titulaire. 145

Inauguration du buste d'Isidore Pierre, discours de M. le comte de Saint-Quentin, membre titulaire 186

Digitized by Google

CATEL. ÉTUDE BIOGRAPHIQUE ET CRITIQUE, par M. Jules CARLEZ, vice-secrétaire de l'Académie. 199

POÉSIES

LA SAINT-JEAN D'ÉTÉ, par M. Gustave LE VAVASSEUR, membre correspondant 239

A UN AMI VIEILLISSANT, par M. Paul BLIER, membre correspondant 244

LE PAYS-FANTOME, par le Même 247

LA CLOCHE QUI NE SONNE PAS, par le Même . . . 250

LE LYS, par le Même 252

LA BALLADE DES CHATS, par M. Émile TRAVERS, membre titulaire 254

LISTE DES MEMBRES AU 1er NOVEMBRE 1894 . 257

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DE CAEN . 262

Caen. -- Imp. H. Delesques, rue Froide, 2 et 4

Digitized by Google

TABLES DÉCENNALES

(1884 à 1893 inclusivement)

DES

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DE CAEN

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLES

CHRONOLOGIQUE, MÉTHODIQUE ET ALPHABÉTIQUE

DES TRAVAUX INSÉRÉS

DANS LES

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN

depuis 1884 jusqu'en 1893 (inclusivement)

TABLES DÉCENNALES

(pour faire suite aux TABLES de 1754 à 1883)

PAR

ARMAND GASTÉ

Secrétaire

CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

RUE FROIDE, 2 ET 4

1894

Digitized by Google

Digitized by Google

DEUX MOTS D'INTRODUCTION

Nous publions, sur le même plan que les *Tables* parues en 1884, les *Tables décennales* (1884 à 1893 inclusivement) *chronologique, méthodique et alphabétique des Travaux insérés dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.*

Nous ferons remarquer que l'Académie de Caen n'a publié qu'un seul volume en 1888, sous le double millésime de 1887-88.

Le Secrétaire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres,

ARMAND GASTÉ.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE CHRONOLOGIQUE

Digitized by Google

Digitized by Google

1884.

Mémoires. — Ch. Girault. — De l'ellipse et de l'ellipsoïde inscrits.

V. Neyreneuf. — Recherches sur l'harmonica chimique.

L. Lecornu. — Sur les surfaces à pente uniforme et les réseaux proportionnels.

— Sur la métallurgie du fer en Basse-Normandie.

J. Carlez. — La musique et la société française au XVIII[e] siècle. — Le P. André. — Le concert à Caen.

N. Chaumelin. - Portraits d'artistes — Meissonier.

Houyvet. — Notice biographique sur M. Ernest Collas.

J. Denis. — Sceptiques ou libertins de la première moitié du XVII[e] siècle : Gassendi, Gabriel Naudé, Guy-Patin, Lamothe-Levayer, Cyrano de Bergerac.

H.-C. Monod. — La jeunesse d'Agrippa d'Aubigné.

E. Chauvet. — Le travail, études morales.

H. Moulin. — Lhomond et Haüy, professeurs au collège du cardinal Lemoine et amis intimes (1727-1882).

G. Lavalley. - L'ordre sous le premier empire; meurtre du baron d'Aché.

Digitized by Google

E. Villey. - La question sociale et l'enquête sur la crise industrielle.

De Saint-Venant. — Notice sur Pierre du Buat, colonel du génie, correspondant de l'Institut de France.

Poésies. — P. Blier. — Varia.

E Travers. — Choses d'Espagne.

P Harel. — Sous la côte (idylle).

J. Travers. — Stances à l'occasion du deuxième centenaire de la mort de P. Corneille.

A. Fauvel. — La tache.

C. Canivet. — Acris hyems

— Chanson marine sur un vieux refrain

1885.

Mémoires. — A. de Saint-Germain. — Études sur la date de la fête de Pâques pour les diverses années du calendrier grégorien.

L. Lecornu. — Les accidents de chemins de fer.

J. Tessier. — Quatrième croisade. — La diversion sur Zara et Constantinople.

H. Moulin. — Voltaire et le premier président Fiot de La Marche. — La marquise du Châtelet, le président de Brosses, les Calas, Marie Corneille, les P. P. Fiot de La Marche, père et fils (15 lettres inédites).

Comte de Charencey. — Vocabulaire de la langue Tzotzil.

M Chaumelin. — Portraits d'artistes — Jules Breton.

J. Carlez. — Notices sur quelques musiciens rouennais (Boyvin, Broche, Exaudet, Chapelle, etc.).

Digitized by Google

Dr Fayel. — Rapport sur le prix Dan de la Vauterie : De la conservation des sujets et pièces anatomiques.

Poésies. — Extrait du procès-verbal de la séance du 13 mars 1885 (concours de poésie).

L. Sautereau. — L'éloge des fleurs.

Madeleine Postel. — Éloge des fleurs.

Paul Labbé. — Idylle fleurie.

A Fauvel. — A l'occasion du concours pour l'*Éloge des fleurs*.

P. Blier. — Varia.

P. Harel. — Mars.

1886.

Mémoires. — V. Neyreneuf. — Sur les tuyaux bifurqués.

A. de Saint-Germain. — Étude sur le problème des déblais et des remblais.

E. Chatel. — Notice biographique sur M. Émile Egger, membre correspondant de l'Académie de Caen.

J. Denis. — Bayle et Jurieu.

E. de Beaurepaire. — Notice sur M. J. Cauvet, professeur à la Faculté de Droit de Caen.

R. Desdevises du Dezert. — Antoine Jacmon, bourgeois du Puy.

E. Travers. — Les restes de Christophe Colomb (étude critique).

A. Gasté. — Pierre Corneille au Palinod de Caen.

Poésies — A. Fauvel. — Remerciement à l'Académie.

— Mirages.

Digitized by Google

P. Blier. — Prétentions séniles.

A. Piédagnel. — Trois sonnets.

Ch. Canivet. — Les soirs de la vie.

E. Travers. — Deux sonnets.

1887-88.

Mémoires. — Boreux. — Note sur les travaux d'enrochements exécutés dans la baie de l'Orne.

A. de Saint-Germain. — Des forces susceptibles de faire mouvoir un solide suivant une loi signalée par Jacobi.

J. Travers. — Biographie de Louis-Henri Moulin.

E. de Beaurepaire. — M. Bon de la Marche, et « les Ironies d'un joueur de luth. »

Siméon Luce. — Philippe Le Cat. — Un complot contre les Anglais à Cherbourg, à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc.

A. Joly. — Études anglo-normandes. — Gérold le Gallois (Giraldus Cambrensis, Girauld de Barri) (1re partie).

L. Follioley. — L'oraison funèbre du P. Sénault, par Fromentières.

Poésies. — P. Blier. — A la mémoire du poète Julien Travers.

G. Levavasseur. — Sonnets normands

A. Fauvel. — Dov' è la donna, ou une petite cause célèbre.

E. Travers. — Deux sonnets.

Digitized by Google

1889.

Mémoires. — A. DE SAINT-GERMAIN. — Étude cinématique sur le joint universel.

L. LECORNU. — Problème d'hydrostatique.

A. JOLY. — Études anglo-normandes. Gérold le Gallois (2e partie).

J. CARLEZ. — Deux poèmes sur la musique.

G. LAVALLEY. — La légende du Roi-Soleil.

J. DENIS. — Rapport sur les mémoires concernant Thomas Corneille (prix Lair).

E. DE BEAUREPAIRE. — Julien Travers, notice biographique et littéraire.

Dr FAYEL. — Biographie du Dr Wiart.

Poésies. — P. BLIER. — La Dryade.

G. LE VAVASSEUR — Deux sonnets.

J. GERMAIN-LACOUR. — Correspondances.

E. SAUTEREAU. — Questions et réponses.

1890.

Mémoires. — A. DE SAINT-GERMAIN. — Étude d'un cas particulier du mouvement d'un point dans un milieu résistant.

L. LECORNU. — Sur les courbes enveloppes.

A. GASTÉ. — La jeunesse de Malherbe (dooument et vers inédits).

Ch. JORET. — Pierre et Nicolas Formont. Un banquier et un correspondant du Grand-Électeur, à Paris.

Digitized by Google

A. JOLY — Études anglo-normandes. - Gérold le Gallois (3e et dernière partie).

E. ZEVORT. — Documents pour servir à l'histoire de l'Instruction publique au XIXe siècle. — Le premier recteur de l'Académie de Caen, Pierre-Robert Alexandre.

E. CHAUVET. — Le travail, études morales (complément au mémoire de 1884).

Poésies. — P. BLIER. — Dodone.
— La Tour.
— Deux rondes.
— Sur un air flamand.
E. TRAVERS — Logis abandonné.
G. LE VAVASSEUR. — Ballade d'hiver.
P. HAREL. — Sonnets pour deux femmes.
J. GERMAIN-LACOUR. — Le Refuge.

1891.

Mémoires. — NEYRENEUF. — Recherches sur le porte-voix et le pavillon des instruments de musique.

L. LECORNU. — Sur le centre instantané de rotation.

J. DENIS. — Essais sur la littérature morale et politique du XVIIe siècle.

A. DE SAINT-GERMAIN. - Recherches sur l'histoire de la Faculté des Sciences de Caen, de 1809 à 1850.

E. CHAUVET. — L'enseignement philosophique à Caen, depuis 1830. (Souvenirs d'un vieux professeur).

J. CARLEZ. Musiciens allemands du XIXe siècle : Schubert, Weber, Mendelssohn. Schumann.

Digitized by Google

G. DESDEVISES DU DEZERT. — Les unions irrégulières en Navarre sous le régime du « *Fuero general* ».

Comte DE CHARENCEY. — Des suffixes en langue Quichée.

Poésies. — E. TRAVERS. — Alexandre de Bernay.

E. SAUTEREAU. — Aux enfants.

A. FAUVEL. — Don Diégo

P. HAREL. — Les Corbeaux.

1892.

Mémoires. — L. LECORNU. — L'ombre d'un mur.

A. DE SAINT-GERMAIN. — Sur une identité algébrique.

C. CARLEZ. - Une réforme scolaire au XVIII^e^ siècle.

J. DENIS. — Littérature politique de la Fronde.

A. BÜCHNER. — Note sur une visite aux îles du sud de la Nouvelle-Zélande.

E. TRAVERS. — Alonso Sanchez de Huelva et la tradition qui lui attribue la découverte du Nouveau-Monde.

Ch. FIERVILLE. — Contribution à l'histoire de l'Université de Caen. Étude sur la vie et les œuvres de Guillaume de La Mare, 133^e^ recteur de l'Université de Caen.

J. SIMON. — L'Université.

Poésies. — P. BLIER. — La morte immortelle.

— Vagues et rèves.

— Smoke.

Digitized by Google

Ch. CANIVET. — Après la tempête.

G. LEVAVASSEUR. — Amatio.

1893.

Mémoires. — NEYRENEUF. — Quelques expériences à propos de la surébullition.

Dr FAYEL. — Expériences faites sur le supplicié Tardieu à l'Institut physiologique de Caen.

A. GASTÉ. — Bossuet. Lettres et pièces inédites ou peu connues.

J. CARLEZ. — Framery, littérateur-musicien.

C. BRÉARD. — Le contre-amiral baron Hamelin.

J. DENIS. — Vues politiques et sociales de Pascal.

G. LAVALLEY. — Un sauveteur de monuments pendant la Révolution.

Comte DE CHARENCEY. — De la parenté du basque avec divers idiomes des deux continents.

Poésies. — E. SAUTEREAU. — La fête de la rentrée au lycée Malherbe (1893).

P. BLIER. — Bellérophon, — Viviane.

PIÉDAGNEL. — A Jean-François Millet.

P. HAREL. — Au comte de M*** sur la mort de sa jeune femme.

Digitized by Google

TABLE MÉTHODIQUE

Digitized by Google

Digitized by Google

I. SCIENCES.

1° JURISPRUDENCE. — QUESTIONS DE DROIT. — HISTOIRE DU DROIT ANCIEN ET MODERNE.

2° SCIENCES PHILOSOPHIQUES ET SOCIALES. — PHILOSOPHIE MORALE. — ÉDUCATION. — ÉCONOMIE POLITIQUE. — ADMINISTRATION. — STATISTIQUE.

1884. E. CHAUVET. — Le travail, études morales.

1890. — Le travail, études morales.

1891. — L'enseignement philosophique à Caen depuis 1830. (Souvenirs d'un vieux professeur).

1884. Edmond VILLEY. — La question sociale et l'enquête sur la crise industrielle.

1884. Jacques DENIS. — Sceptiques ou libertins de la première moitié du XVII^e siècle : Gassendi, Gabriel Naudé, Gui-Patin, La Mothe-Levayer, Cyrano de Bergerac.

1886. — Bayle et Jurieu.

1891. — Essais sur la littérature morale et politique du XVII^e siècle.

1892. — Littérature politique de la Fronde.

1893. — Vues politiques et sociales de Pascal.

1890. E. ZEVORT. — Documents pour servir à l'histoire de l'instruction publique au XIX^e siècle. — Le

Digitized by Google

premier recteur de l'Académie de Caen, Pierre-Robert Alexandre, 1809-1819.

1891. A. DE SAINT-GERMAIN. — Recherches sur l'histoire de la Faculté des sciences de Caen de 1809 à 1850.

1892. Christian CARLEZ — Une réforme scolaire au XVIII^e siècle

1892. Ch. FIERVILLE. Contribution à l'histoire de l'Université de Caen. — Étude sur la vie et les œuvres de Guillaume de La Mare, 133^e recteur de l'Université de Caen.

1892. Jules SIMON. — L'Université.

3° SCIENCES MATHÉMATIQUES. — GÉNIE.

1884. Ch. GIRAULT. — De l'ellipse et de l'ellipsoïde inscrits.

1884. L. LECORNU. — Sur les surfaces à pente uniforme et les réseaux proportionnels.

1885. — Les accidents de chemins de fer.

1889. — Problème d'hydrostatique.

1890. — Sur les courbes enveloppes.

1891. — Sur le centre instantané de rotation.

1892. — L'ombre d'un mur.

1885. DE SAINT-GERMAIN. — Étude sur la date de la fête de Pâques pour les diverses années du calendrier grégorien.

1886. — Étude sur le problème des déblais et des remblais.

1887-1888. — Des forces susceptibles de faire mouvoir un solide suivant une loi signalée par Jacobi.

1889. — Étude cinématique sur le joint universel.

Digitized by Google

1890. — Étude d'un cas particulier du mouvement d'un point dans un milieu résistant.

1892. — Sur une identité algébrique.

1887-1888. Boreux. — Note sur les travaux d'enrochements exécutés dans la baie de l'Orne.

4° SCIENCES PHYSIQUES.

1886. V. Neyreneuf. — Sur les tuyaux bifurqués.

1891. — Recherches sur le porte-voix et le pavillon des instruments de musique.

1893. — Quelques expériences à propos de la surébullition.

5° SCIENCES CHIMIQUES.

1884. V. Neyreneuf. — Recherches sur l'harmonica chimique.

6° SCIENCES NATURELLES.

1884. L. Lecornu. — Sur la métallurgie du fer en Basse-Normandie.

7° SCIENCES MÉDICALES.

1893. Dr Fayel. — Expériences faites sur le supplicié Tardieu à l'Institut physiologique de Caen.

Digitized by Google

II. ARTS.

ESTHÉTIQUE. — SCULPTURE. — PEINTURE. — MUSIQUE, ETC.

1884. CHAUMELIN. — Portraits d'artistes. — Meissonier.

1885. — Portraits d'artistes. — Jules Breton.

1884. J. CARLEZ. — La musique et la société française au XVIII[e] siècle. — Le Père André. — Le Concert à Caen.

1885. — Notices sur quelques musiciens rouennais (Boyvin, Broche, Exaudet, Chapelle, etc).

1889. — Deux poèmes sur la musique.

1891. — Musiciens allemands du XIX[e] siècle. Schubert, Weber, Mendelssohn, Schumann.

1893. — Framery, littérateur-musicien.

III. BELLES-LETTRES.

1° DISCOURS ET RAPPORTS ACADÉMIQUES.

1885. Docteur FAYEL. — Prix Dan de La Vauterie. — De la conservation des sujets et pièces anatomiques. — Rapport.

Digitized by Google

1889. J. Denis. — Rapport sur les mémoires concernant Thomas Corneille (Prix Lair).

2° CRITIQUE ET HISTOIRE LITTÉRAIRE.

1884. Henri-Ch. Monod. — La jeunesse d'Agrippa d'Aubigné.

1884. H. Moulin. — Lhomond et Haüy, professeurs au collège du cardinal Lemoine et amis intimes (1727-1822).

1885. — Voltaire et le premier président Fiot de La Marche. — La marquise du Châtelet. — Le président de Brosses, les Calas, Marie Corneille, les P.-P. Fiot de La Marche père et fils (15 lettres inédites).

1886. Armand Gasté. — Pierre Corneille au Palinod de Caen.

1890. — La jeunesse de Malherbe (documents et vers inédits).

1893. — Bossuet : Lettres et pièces inédites ou peu connues.

1887-1888. Joly. — Études anglo-normandes. — Gérold le Gallois (Giraldus Cambrensis, Girauld de Barri).

1889. — Études anglo-normandes. — Gérold le Gallois (*Suite*).

1890. — Études anglo-normandes. — Gérold le Gallois (*Fin*).

1887-1888. L'abbé L. Follioley. — L'oraison funèbre du P. Senault, par Fromentières.

Digitized by Google

3° MÉLANGES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, ETC.

1886. DESDEVISES DU DEZERT (Th.). — Antoine Jacmon, bourgeois du Puy.

1890. Charles JORET. — Pierre et Nicolas Formont. — Un banquier et un correspondant du Grand-Électeur, à Paris.

1893. G. LAVALLEY. — Un sauveteur de monuments pendant la Révolution.

4° PHILOLOGIE. — LINGUISTIQUE. — ÉTUDE DES PATOIS.

1885. Comte de CHARENCEY. — Vocabulaire de la langue Tzotzil.

1891. — Des suffixes en langue Quichée.

1893. — De la parenté du basque avec divers idiomes des deux continents.

5° GÉOGRAPHIE. — VOYAGES. — EXPLORATIONS. — DÉCOUVERTES.

1892. Alex. BÜCHNER. — Notes sur une visite aux îles du Sud de la Nouvelle-Zélande.

1892. Émile TRAVERS.— Alonso Sanchez de Huelva et la tradition qui lui attribue la découverte du Nouveau-Monde.

1893. C. BRÉARD. — Le contre-amiral baron Hamelin.

6° HISTOIRE.

1884. Gaston LAVALLEY. — L'ordre sous le premier Empire ; meurtre du baron d'Aché.

Digitized by Google

1889. — La légende du Roi-Soleil.

1885. Jules TESSIER. — La diversion sur Zara et Constantinople.

1886. Émile TRAVERS. — Les restes de Christophe Colomb (D. Cristoval Colon).

1887-1888. Siméon LUCE. — Philippe Le Cat. — Un complot contre les Anglais à Cherbourg, à l'époque de la mission de Jeanne-d'Arc.

1891. G. DESDEVISES DU DEZERT. — Les unions irrégulières en Navarre sous le régime du « Fuero general ».

7° MÉMOIRES ARCHÉOLOGIQUES.

8° BIOGRAPHIE. — BIOGRAPHIES NORMANDES. — MEMBRES DE L'ACADÉMIE, ETC.

1884. HOUYVET. — Notice biographique sur M. Ernest Collas.

1884. DE SAINT-VENANT. — Notice sur Pierre du Buat, colonel du génie, correspondant de l'Institut de France.

1886. E. DE BEAUREPAIRE. — Notice sur M. Jules Cauvet, professeur à la Faculté de droit de Caen.

1887-1888. - M. Bon de La Martre et les ironies d'un joueur de luth.

1889.— Notice biographique et littéraire sur Julien Travers.

1887-1888. Julien TRAVERS. — Biographie de Louis-Henri Moulin.

1889. Docteur FAYEL. — Biographie du docteur Wiart.

Digitized by Google

9° POÉSIES.

1884. Paul BLIER. — Varia.
1885. — Varia.
1886. — Prétentions séniles.
1887-1888. — A la mémoire du poète Julien Travers.
1889. — La Dryade.
1890. — Dodone. — La Tour. — Deux rondes. — Sur un air flamand.
1892. — La morte immortelle. — Vagues et rêves. — Smoke.
1893. — Bellérophon. — Viviane.
1884. J. TRAVERS. — Stances à l'occasion du 2e centenaire de la mort de Pierre Corneille.
1884. Émile TRAVERS. — Choses d'Espagne.
1886. — Deux sonnets.
1887-1888. — Deux sonnets.
1890. — Logis abandonné.
1891. — Alexandre de Bernay.
1884. Adolphe FAUVEL. — La Tache.
1885. — A l'occasion du concours pour l'éloge des fleurs.
1886. — Remerciement à l'Académie. — Mirages.
1887-1888. — Dov'é la Donna, ou une petite cause célèbre.
1891. — Don Diégo (fragment tiré de l'italien de Casti).
1884. Paul HAREL. — Sous la côte (idylle).
1885. — Mars.
1890. — Sonnets pour deux femmes.

Digitized by Google

1891. — Les Corbeaux.

1893. — Au comte de M*** sur la mort de sa jeune femme.

1884. Charles CANIVET. — Chanson marine sur un vieux refrain. — Acris hiems.

1886. — Les soirs de la vie.

1892. — Après la tempête.

1885. E. SAUTEREAU. — L'éloge des fleurs.

1889. — Questions et réponses.

1891. — Aux enfants.

1893. — La fête de la rentrée au Lycée Malherbe (1893).

1885 Mme Madeleine POSTEL. — Éloge des fleurs.

1885. Paul LABBÉ. — Idylle fleurie.

1886. Alex. PIÉDAGNEL. — Trois sonnets.

1893. — A J.-F. Millet.

1887-1888. Gustave LEVAVASSEUR. — Sonnets normands.

1889. Deux sonnets.

1890. — Ballade d'hiver.

1892. — Amatio.

1889. J. GERMAIN-LACOUR. — Correspondances.

1890. — Le Refuge.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

(NOMS D'AUTEURS)

Digitized by Google

Digitized by Google

Beaurepaire (E. de), 1886, 1887-88, 1889.

Blier (Paul), 1884, 1885, 1886, 1887-88, 1889, 1890, 1892, 1893.

Boreux, 1887-88.

Bréard (Ch.), 1893.

Buchner (Alex.), 1892.

Canivet (Ch.), 1884, 1886, 1892.

Carlez (Christian), 1892.

Carlez (Jules), 1884, 1885, 1889, 1891. 1893.

Charencey (comte de), 1885, 1891, 1893.

Chaumelin (Marius), 1884, 1885.

Chauvet (E.), 1884, 1890, 1891.

Denis (Jacques), 1884, 1886, 1889, 1891, 1892, 1893.

Desdevises du Dézert (Th.), 1886.

Desdevises du Dézert (G.), 1891.

Fauvel (Ad.), 1884, 1885, 1886, 1887-88, 1891.

Fayel, 1885, 1889, 1893.

Fierville, 1892.

Follioley (l'abbé), 1887-88.

Gasté (Armand), 1886, 1890, 1893.

Germain-Lacour, 1889, 1890.

Girault (Ch.), 1884.

Digitized by Google

HAREL (Paul), 1884, 1885, 1890, 1891, 1893.
HOUYVET, 1884.
JOLY (A.), 1887-88, 1889, 1890.
JORET (Ch.), 1890.
LABBÉ (Paul), 1885.
LAVALLEY (Gaston), 1884, 1889, 1893.
LECORNU (Léon), 1884, 1885, 1889, 1890, 1891, 1892.
LEVAVASSEUR (Gust.), 1887-88, 1889, 1890, 1892.
LUCE (Siméon), 1887-88.
MONOD (Henri-Ch.), 1884.
MOULIN (H.), 1884, 1885.
NEYRENEUF, 1884, 1886, 1891, 1893.
PIÉDAGNEL (Al.), 1886, 1893.
POSTEL (Madeleine), 1885.
SAINT-GERMAIN (DE), 1885, 1886, 1887-88, 1889, 1890, 1891, 1892.
SAINT-VENANT (DE), 1884.
SAUTEREAU, 1885, 1889, 1891. 1893.
SIMON (Jules), 1892.
TESSIER, 1885.
TRAVERS (Émile), 1884, 1886, 1887-88, 1890, 1891, 1892.
TRAVERS (Julien), 1884, 1887-88.
VILLEY (Edmond), 1884.
ZEVORT (Edg.), 1890.

Digitized by Google

ADDENDA

AUX

TABLES PUBLIÉES EN 1884

1731.

Page 3.

Recueil de différentes pièces tant en vers qu'en prose, lues à l'Académie des Belles-Lettres de Caen, avec le discours de Mgr l'Évêque de Bayeux, et la réponse du Directeur. — Caen, Ve Briard, 1731, in-8°, 69 p.

1731.

Lettres-patentes (voir la note 1), avec le discours de Mgr l'évêque de Luynes, évêque de Bayeux, et la réponse du directeur. M. de la Douespe, plus la liste des Académiciens (in-4° de 27 p.) [Caen, Ve Gabr. Briard, 1731].

1731.

Discours prononcé à l'Académie de Caen, par M. le chevalier de Saint-Jory, le jour de sa réception, le 18 janvier 1731. Caen, Ve Gab. Briard, 1731 (in-4° de 4 p.).

(1) (1705) Lettres-patentes, avec les statuts pour l'Académie des Belles-Lettres, établies en la ville de Caen (obtenues au mois de janvier 1705, par M. Foucault, intendant de la Généralité de Caen). — Caen, A. Cavelier, 1705, in-4° de 27 pages.

Digitized by Google

1743.

Nouvelles littéraires A Caen, de l'imprimerie de la Ve Godes-Rudeval, Grande-Rue-Saint-Étienne, vis-à-vis la rue au Canu

1789.

Page 15

Mémoire qui a remporté le prix en 1888 sur la question proposée par l'Académie royale des Belles-Lettres de Caen : « Existe-t-il des mines de charbon de terre dans les environs de Caen? Quels sont les moyens les plus économiques de les exploiter? » (*Capit omnia tellus*, LUCRÈCE, libr. de *Nat. Rerum*). A Caen, G. Le Roy, hôtel des Monnoyes, 1789. In-8°, 37 p.

1802 (An XI).

Notice historique sur C.-F.-J. Dugua, par P.-F.-T. Delarivière (lue à la séance publique du jeudi 23 thermidor an XI (11 août 1802), in-8°, 38 p.

1803 (An XII).

Notice sur la vie et les ouvrages de feu M. Bayeux, par Georges-Félix-Ovide Bayeux, son fils (ouvrage lu dans une des séances particulières de l'Académie). In-8°, 38 p.

1807.

Notice historique (par P.-F.-T. Delarivière) sur M. Chibourg, membre de l'Académie des Sciences, etc., lue à la séance publique du 28 février 1807. Caen, Pierre Chalopin, 1807.

1807.

Rapport fait par le secrétaire à la séance de rentrée du

Digitized by Google

2 novembre 1807, contenant celui de M. Quenault, adressé à M. le Préfet de la Manche sur l'état de Marie-Françoise Fouchard, femme de Nicolas Lecaplain, de la commune de Lorey, dans le même département, imprimé par ordre de l'Académie.

1816.

Page 30.

Séance publique du 16 février 1816 (2 pages in-8°).

1817.

Séance publique du 24 juillet 1817 (2 pages).

1820.

Séance publique du 27 avril 1820 (4 pages).

1821.

Page 31

12 février. Séance extraordinaire. Rapport de M. de Baudre (prix de poésie). — Deuil de la ville de Caen sur la mort de Mgr de Berry. — In-8°, 43 pages.

1824.

Spencer-Smith. Notice nécrologique sur M. de Sorsum. In-8°, 10 pages.

1828.

Page 33.

Rapport sur les voyages de M. d'Urville, par M. P.-A. Lair (19 avril 1828).

Caen. — Imp. Henri Delesques, rue Froide, 2 et 4

Digitized by Google

E.N. col

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

32101 064257106

Digitized by Google

32101 064257106

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google